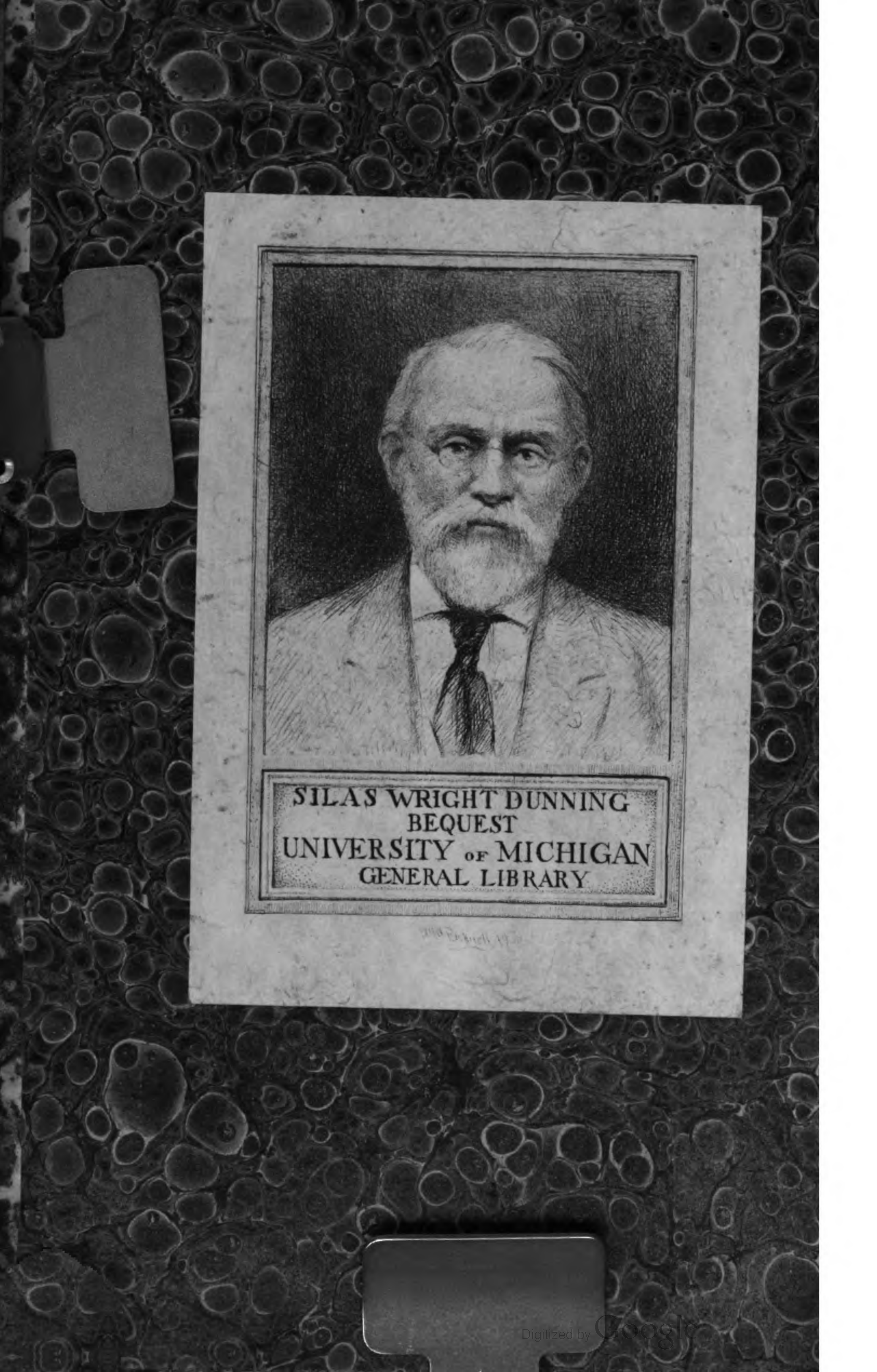
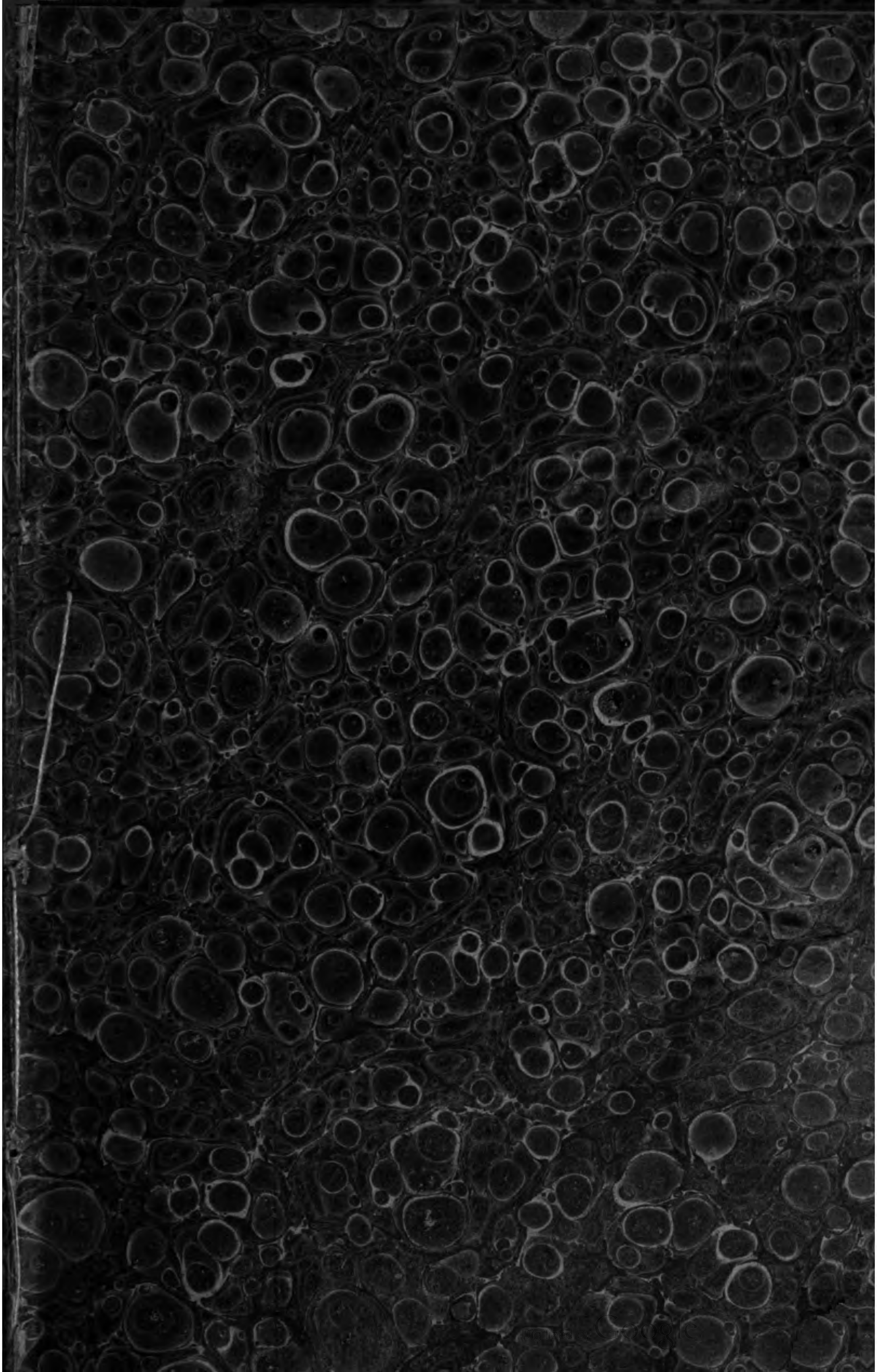
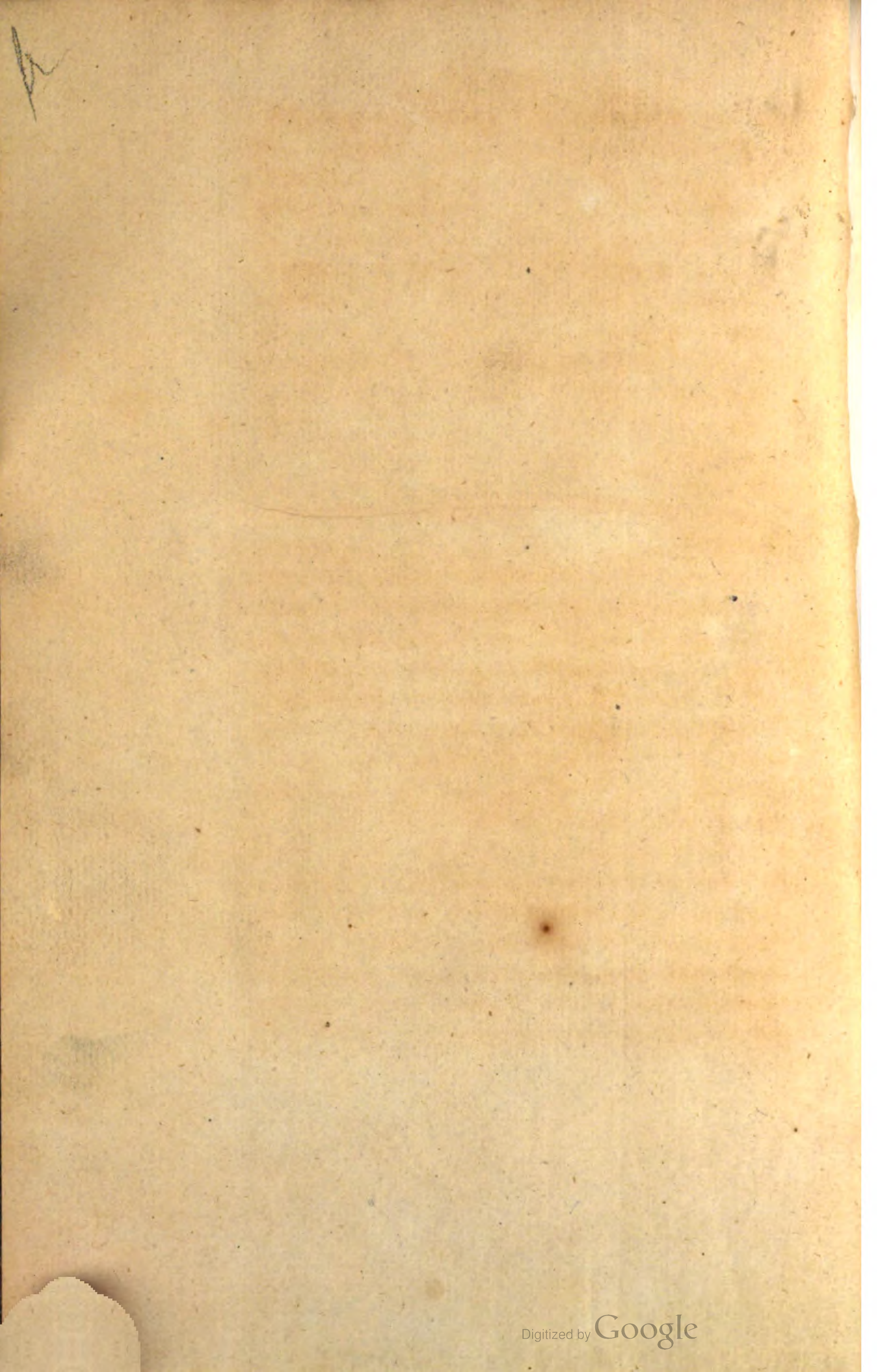



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

ET CENTRALE

D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS

Du Département du Nord, Séant à Douai.

1835.—1836.



Douai,

IMPRIMERIE DE V. ADAM, RUE DES PROCUREURS, 12.

—1837.—

DISCOURS

PRONONCÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JUILLET 1836,

PAR M. PREUX, PRÉSIDENT.

Messieurs,

C'est une idée presque triviale, que chaque institution offre en elle-même le reflet de son siècle ; on a dit du théâtre, qu'il suffirait à lui seul pour reconstituer l'histoire des sociétés dont tout autre monument serait disparu ; et les esprits puissans, qui reconnaissent dans l'ordre moral comme dans l'ordre naturel le développement de lois providentielles immuables, pourraient sans doute, en généralisant cette pensée, prétendre sans trop de paradoxe, qu'après un nouveau cataclisme, les restes de quelque coutume, de quelque loi, de quelque institution, sauvés du bouleversement général, nouveaux débris fossiles entre les mains d'un Cuvier de

l'ordre moral et politique, pourraient suffire pour reconstituer l'histoire de la société tout entière.

C'est qu'en effet, nulle institution n'a pu vivre, qu'en répondant aux besoins de son siècle ; et en portant profondément l'empreinte des idées, qui préparaient la décadence ou le progrès que la Providence réservait au siècle suivant.

Ainsi, ne nous étonnons pas, si à une époque où la société fortement ébranlée, porte un regard sur elle-même et étudie ses propres forces, on demande à chaque institution ce qu'elle peut, ce qu'elle doit donner ; si l'on interroge sa puissance véritable, si, comme on est convenu de le dire, on recherche l'avenir de toutes choses.

Que doivent devenir les religions, les croyances, les institutions sociales ? Profondeurs que nous n'avons pas l'intention de sonder, questions qui ne manquent pas de prophètes peu d'accord : les uns voyant sans espoir la société marcher de décadence en décadence, d'abîme en abîme ; les autres rêvant nous ne savons quelles régénérations toutes-puissantes, quelles transformations glorieuses et subites que la société toutefois, froide et railleuse, a refusé jusqu'ici de prendre au sérieux.

Elles ne sont pas si élevées, Messieurs, les pensées qui nous préoccupent, et nous nous sommes plus simplement demandé, à quelles conditions les sociétés savantes, pouvaient espérer de tenir leur place, si minime qu'elle fût, dans l'organisation sociale ; quelle était aussi la loi de leur avenir.

Nous assistons, Messieurs, à un grand mouvement des sociétés humaines; les rivalités nationales s'éteignent, les barrières des peuples s'abaissent, les problèmes les plus importans de l'économie, les théories les plus élevées de la prospérité publique, les principes fondamentaux de la richesse des nations, tout est recherché, examiné, avec une ardeur qui peut s'égarer sans doute, dans un desir inexpérimenté d'innovations, mais à laquelle on ne peut s'empêcher de reconnaître le noble mobile du bien public.

Les conséquences de quelques découvertes modernes se présentent de toute part, immenses, inappréciables.

Les applications de la vapeur, d'abord simple perfectionnement mécanique, sont devenues une révolution sociale. Attendez quelque temps, et les points les plus éloignés du globe n'auront plus d'intermédiaires, les idées du tems et de l'espace sont bouleversées; pays, mœurs, institutions sont livrés sans obstacle à l'investigation de l'homme; les canaux du Rhin et du Danube vous porteront en quelques jours des bords de la mer du Nord à la mer Noire; un voyage de circumnavigation devient une partie de plaisir; et l'on vous propose de toucher à Alger, Rome, Naples, Smyrne, Constantinople et Athènes, dans le tems que l'on accorde aux vacances d'un écolier.

Servie par ces puissances nouvelles, ce n'est plus à pas lents que s'avance la civilisation européenne. Voyez-la, refoulant chaque jour devant elle les peuples sauvages du Nouveau-Monde; traversant sur ses chemins de

fer les forêts vierges et les déserts de l'Amérique ; sillonnant de ses barques ses grands lacs et ses fleuves gigantesques ; et donnant le spectacle inconnu dans l'histoire, de cette réunion de la nature sauvage et de l'extrême civilisation.

Puis, regardez à l'Orient, le Nil visité une seconde fois par les savans de notre France et subissant les lois de nos connaissances, comme une première fois celle de nos armes. Suivez ces vaisseaux de l'Angleterre et voyez-les déposer aux plaines de l'Asie mineure, ces rails qui doivent bientôt reporter à l'Inde, berceau dégénéré de toutes lumières, la civilisation, les sciences et les arts, en traversant les ruines des empires de Cyrus et de Sémiramis.

Voyez partout les idées grandes et utiles, non plus renfermées dans des applications étroites et locales ; mais tendant à se généraliser, à s'étendre, et appelant à leur aide cette force nouvelle de l'association, qui est dans la société, comme le point d'appui qu'Archimède demandait dans l'espace pour soulever le monde.

L'agriculture a-t-elle été moins féconde que l'industrie?

Une plante dédaignée il y a quarante ans, laissée à la nourriture des plus vils animaux, n'est-elle pas aujourd'hui l'une des principales richesses des peuples, puisqu'en leur donnant la ressource la plus sure contre la disette, elle est devenue pour eux une garantie d'ordre et de calme.

Cette terre qui, disait-on, demandait le repos, n'est-elle pas aujourd'hui une source non interrompue de produits

et n'a-t-on pas entendu cet étonnant cri d'alarme que le sol était trop fécond!

Et lorsque s'élevait cette crainte de l'abondance, une richesse nouvelle allait sortir du sol et corriger l'excès des produits par un produit nouveau.

Cette racine que l'on ne cultivait hier que comme un fourrage utile, elle recèle en son sein toute une révolution économique. La pensée puissante d'un homme de génie la jette à la science comme une étude digne d'elle; cette pensée,elle sera l'objet de dérision et de sarcasme; mais comme le gland tombé de la main de Dieu elle germe, croît et grandit, et la plante méprisée et méconnue vient réparer de nos jours la détresse de l'agriculture ; elle va peut-être changer les relations de deux mondes ; et ce que n'ont pu faire la religion ni la philantropie, nous le lui devrons peut-être un jour, l'abolition de l'esclavage, cette grande honte des tems modernes.

Certes, Messieurs, en présence de ce grand travail de l'esprit humain, de ce grand mouvement social,la mission de tous, la votre s'est aggrandie.

Des sociétés ne se formeraient plus aujourd'hui dans le but innocent de célébrer la reine des fleurs; l'esprit de l'homme ne se réduit à ces jeux de l'imagination que quand une centralisation despotique, faisant sentir partout la volonté et la main du maître, ne permet pas à l'expression des grandes pensées, la liberté sans laquelle elles refusent de se produire.

Les fictions de la littérature et de la poésie ne peuvent plus même être le seul but des réunions académiques.

Des pensées plus graves les préoccupent; et si ces délassemens des esprits élevées trouvent encore leur place dans nos concours;ce n'est qu'à la condition de satisfaire, non plus une curiosité vaine et oisive, mais ce besoin d'études sérieuses et fortes, d'applications grandes et utiles, qui domine tous les esprits. Ce n'est qu'en alliant la littérature,à l'examen des questions philosophiques et sociales; les études historiques,à celle des institutions et des mœurs, enseignemens des générations écoulées aux générations qui s'élèvent; la poésie,aux idées religieuses et patriotiques.

Une ère nouvelle s'est ouverte à l'agriculture; dans sa pratique,elle s'appuie sur la théorie des sciences exactes et naturelles; elle occupe les méditations des hommes les plus éclairés; les plus nobles illustrations du pays s'honorent de lui consacrer leur fortune et leur génie.

Dans ses résultats,il n'est plus permis de la considérer comme une science isolée et particulière, son sort est invariablement lié aux développemens de l'industrie et aux lois de l'économie politique.

C'est à cette marche générale des esprits et des connaissances humaines que doivent répondre les sociétés savantes.

Sans doute, des essais particuliers, des expériences locales, des perfectionnemens isolés, doivent être tentés par elles; mais la pensée qui seule peut féconder et faire vivre ces efforts, c'est une pensée d'utilité publique; c'est,qu'ils ne sont que des élémens livrés à la main puissante, qui doit les combiner pour la prospérité générale de notre belle patrie.

Ainsi, tout ce qui peut augmenter la richesse du pays ou sa gloire; tout ce qui doit servir au bonheur du peuple et à son perfectionnement moral; voilà l'objet de vos travaux et le but de vos récompenses offertes; à la fidélité du valet de ferme comme aux plus hautes inspirations du génie.

Placées en dehors des partis, ennemis involontaires peut-être, mais trop réels du progrès social, ces associations peuvent être un des instrumens les plus utiles de la prospérité publique.

Toujours expérimentées et toujours jeunes, le tems qui les décime trop vite leur apporte sans cesse des forces nouvelles. Elles doivent être comme un homme dont l'esprit aurait le don de ne pas vieillir et de ne rien oublier, et résumer ainsi les idées de l'ordre dans le progrès et de la maturité dans l'innovation.

Noble position, sans doute, Messieurs, mais en même-tems tache difficile, car toute puissance est un devoir; c'est au compte de vos travaux à justifier que vous l'avez compris. *

* Voir le compte-rendu des travaux à la fin du volume.

RAPPORT

SUR LES CONCOURS D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE,

PAR M. LAGARDE FILS.

Messieurs,

Les véritables richesses des peuples sont dans les productions de leur sol; là, se trouvent des trésors constants, inépuisables, qui se renouvellent sans cesse et ne cèdent ni aux vicissitudes des circonstances, ni au principe destructeur du tems. C'est le sol qui nous fournit, principalement, les objets nécessaires à l'existence; c'est de lui que nous obtenons les matières premières indispensables à l'industrie; jamais il ne fait faute à qui se montre laborieux et intelligent.

C'est en perfectionnant, en augmentant ses produits, ou ceux qui en dérivent immédiatement, que, de jour en jour, nous nous affranchissons du tribut onéreux que

l'étranger nous impose; et si les caprices de la civilisation ont donné naissance à des besoins auxquels une terre lointaine peut seule satisfaire, nous devons chercher à les restreindre aux objets de luxe et de futilité, en créant, pour les choses utiles, des ressources toujours nouvelles, en important dans nos climats toute découverte agronomique qui présente des avantages incontestables, en donnant à tout ce que nous possédons un développement progressif qui nous permette, du moins, d'acquérir par voie d'échange, ce que la terre de France nous refuse.

C'est donc vers l'amélioration du sol, que se dirigent les efforts d'une économie politique bien entendue.

A côté de cette pensée, qui a pour but l'accroissement et l'amélioration des produits agricoles, se rencontre une nécessité que les économistes et les philantropes ne perdent jamais de vue : c'est de produire à moins de frais possible et en ménageant, surtout, les forces physiques de l'homme.

L'homme est un être intelligent par essence, qui doit, avant tout, faire usage de ses facultés intellectuelles ; là où nous le voyons réduit au seul emploi de la force matérielle, ou dépensant inutilement une somme trop considérable de ses forces, nous concevons la possibilité d'une amélioration, nous comprenons qu'une machine bien combinée pourrait alléger sa peine, et que la découverte de cet agent passif sera, pour tous, un progrès d'où résultera le bien être du producteur et celui des consommateurs,

Que serait donc la civilisation, si l'agriculture n'avait inventé que la bêche, si l'industrie se trouvait réduite à l'emploi manuel du fuseau? Tous les bras suffiraient à peine pour nourrir nos familles et pour les couvrir de vêtemens grossiers.

La perfection des instrumens aratoires est donc aussi une pensée utile, généreuse, qu'il faut suivre avec constance et que vous ne perdez jamais de vue.

L'amélioration des cultures, celle des races bovines et ovines, le perfectionnement des instruments d'agriculture ont été le but des concours que vous avez ouverts pendant les deux années qui viennent de s'écouler; permettez que je vous en rende un compte succinct.

CHOU-ARBRE.

L'introduction de la culture du Chou-Arbre de Laponie vous avait paru utile dans un département où les prairies naturelles disparaissent chaque jour, et où, par conséquent, il doit y avoir avantage à cultiver une plante fourragère, aussi généreuse au moins que le Chou-Collet, plus délicate que ce dernier et, surtout, remarquable parce qu'elle fournit d'abondantes feuilles à une époque où la rareté des fourrages se fait sentir;

Le Chou-Arbre a, comme plante oléagineuse, des qualités qui le mettent sur la ligne du Colzat.

Vous aviez promis une prime de 250 fr. à l'agriculteur du département du Nord, qui aurait cultivé cette plante bisannuelle sur la plus grande étendue de terrain; personne ne s'est présenté au concours, et votre persévérance à provoquer cette culture pourra, seule, vaincre

la défiance des campagnes, qui semble refuser accueil à tout ce qui ne jouit pas de l'avantage de la naturalité.

CONCOURS DE BESTIAUX.

La santé de l'homme, l'industrie ont tout à gagner à l'amélioration des races bovines et ovines; la perfection des laines devient une nécessité de l'époque; l'Angleterre doit être notre Colchide moderne, dans des tems où nos manufactures produisent des tissus extrêmement fins et vont, à grands frais, emprunter à l'étranger des matières premières que la France pourrait aisément leur procurer, si la persévérance était le caractère distinctif de nos agronomes.

TAUREAUX.

Une prime de 150 fr. avait été votée pour la prèsentation du plus beau taureau, de l'âge de 3 à 5 ans, élevé et nourri dans l'arrondissement de Douai depuis deux ans au moins.

Trois taureaux ont figuré au concours; un seul a fixé l'attention du jury, cet animal, alsan foncé, d'une beauté et d'une force remarquables, est la propriété de M. le baron de Boutteville, maire à Ornaing.

C'est avec plaisir que vous décernez la prime à ce riche propriétaire qui, loin de s'abandonner à un repos stérile, donne son temps à l'agriculture et comprend tout ce qu'il y a de vraiment national à répandre la science agricole dans nos campagnes.

VACHES.

Une prime de 60 fr. a été votée pour la présentation,

au concours, de la plus belle vache de l'âge de trois à sept ans, élevée et nourrie dans l'arrondissement, depuis dix-huit mois au moins.

Le mauvais temps a formé obstacle à l'arrivée des animaux; deux vaches seulement ont été présentées, mais leur beauté a été la compensation du petit nombre. L'une, noire malteînt, appartient à M. Louis-Joseph Bazin, cultivateur et maire à Landas; l'autre, fleur de pêcher-claire, appartient à M. Dumarquez, Louis, cultivateur à Esquerchin.

La première a paru de race plus fine; elle est plus haute que sa concurrente, bien que moins élevée sur ses membres.

La deuxième est belle, grasse, âgée de sept ans au moins, et quoique pouvant être considérée comme un animal remarquable, elle n'a pu soutenir le parallèle avec l'autre.

Vous avez, avec le jury, pensé qu'il y avait lieu d'accorder la prime à M. Bazin.

BÉLIERS.

Une prime de 40 fr. a été votée pour là production du plus beau belier de l'âge de deux à cinq ans, né et élevé dans l'arrondissement; une belle qualité de laine était la première condition du concours.

Deux béliers ont été amenés; tous deux plus remarquables que celui qui a obtenu la prime en 1834; l'un appartenant à M. Stanislas Behague, cultivateur et maire à Waziers; l'autre à M. Dovillers, cultivateur à Montigny.

Le premier a été jugé supérieur au second par la lon-

gueur et la douceur de sa laine qui est aussi plus ondoyée. Cet animal doit, sans doute, sa supériorité aux croisemens que vous avez fait faire avec des beliers anglais; en effet, M. Behague a acquis quelques brebis de M. Broquet, cultivateur à Gœulzin, jadis dépositaire de vos béliers d'Islhey.

Le second, bien qu'inférieur à l'autre, est néanmoins très-beau, mais sa laine est ordinaire, et ne peut rivaliser avec celle du premier.

Vous avez, en conséquence, décidé que M. Behague avait mérité la prime et M. Dovillers une mention honorable.

CÉMENTATION PAR LA FONTE.

La propagation d'une invention simple et économique, celle de la cémentation par la fonte, doit être avantageuse à l'agriculture.

Une prime de 100 fr. était offerte à l'ouvrier qui aurait présenté la collection la plus parfaite et la plus complette d'outils aciérés, par cette méthode.

Il est à regretter que ce nouveau genre d'induration du fer dont vous avez constaté les bons effets, en fesant répéter les expériences déjà tentées, n'ait point trouvé de partisan et soit resté dans la théorie plus encore que dans la pratique.

CHARRUES.

Les charrues, dans le département du Nord, sont, en général, bonnes et appropriées au sol dont elles doivent confectionner les labours; cependant, la perfecti-

bilité se trouve à côté des inventions humaines, et l'inscription *non ultrà* serait imprudente, lorsque nous songeons que l'Angleterre a vu la vapeur retourner et aplanir les champs les plus compactes et les plus inégaux.

En attendant le résultat de ces merveilles d'outre mer, vous avez cru que des concours de charrues seraient une institution bonne qui aurait pour but d'amener la perfection de nos instrumens aratoires et, peut-être, l'introduction, dans nos contrées, de charrues plus propres encore, soit par leur forme, soit par leur légéreté, soit par leur combinaison savante, à remplir les fonctions que l'on attend d'elles. Vous avez pensé qu'il serait également utile de stimuler l'habileté de ceux qui sont appelés à faire usage de la charrue et vous avez, sans doute, fait un pas vers le but que vous vous proposiez en ouvrant ces concours.

Les récompenses promises étaient de la valeur de 100 fr. pour le Brabant, qui aurait le mieux fonctionné, et de 80 fr. pour le binot qui l'aurait emporté sur les autres.

Une première lutte ne pouvait guères amener de perfectionnemens que, souvent, on ne doit qu'à l'émulation vivement et longuement stimulée, mais servir de germe pour les améliorations à venir. Presque toutes les charrues qui concouraient étaient des instrumens ordinaires du pays.

On remarquait, cependant, un Brabant en fer appartenant à M. Richez, cultivateur à Erchin;

Une charrue Rozet appartenant à M. Delaby, fabri-

cant de sucre indigène à Courcelles, votre correspondant ;

Une herse binot à trois socs appartenant à M. Dubois, votre collègue.

Le concours eut lieu, le 11 septembre 1835, sur un champ situé entre la ville de Douai et le hameau de Dorignies ; les pluies des jours précédens rendaient le terrain lourd ; un éteuil de bled produisait, à la superficie, quelque résistance pour les charrues.

Le champ fut divisé en vingt portions ; des jalons indiquaient le point de départ et le point de retour.

Une commission se présenta pour être juge du concours; elle était composée de deux membres du congrès scientifique de France, alors réuni à Douai, de quatre agriculteurs des communes environnantes et de cinq de vos collègues.

Douze charrues, dites Brabant, avaient été inscrites pour concourir; les places leur furent désignées par la voie du sort.

Au signal donné, toutes furent mises en mouvement;

Il était vraiment curieux de voir l'empressement de chacun à sillonner le sol; la terre, retournée avec vitesse, présentait, partout, l'aspect de flots qui s'élevaient pour retomber au fond des sillons.

L'épreuve du travail dura trente cinq minutes * ;

* Le dynamomètre essayé au concours de charrues, est dû à l'invention de M. Monier, maître de poste à Douai, fabricant de sucre indigène, agronome éclairé à qui ne coûte aucun sacri-

Le résultat du jugement du jury a été que la charrue n° 4 avait le mieux fonctionné, eu égard à l'ensemble des conditions du programme, et que la médaille de cent francs ou sa valeur devait être accordée à M. Cauchy, cultivateur à Planques, propriétaire de cet instrument aratoire.

Un membre du congrès scientifique a remis, au nom de la société d'Evreux, une petite médaille en argent pour être ajoutée à la récompense promise;

Vous avez accordé un deuxième prix au sieur Rambaux, valet de charrue chez M. Leroux du Chatelet, à Rœux, conducteur de la charrue n° 2; et une petite médaille à M. Delhaye, cultivateur, à Dorignies, propriétaire de la charrue n° 11;

Le concours de binots a été immédiatement ouvert; il a été reconnu que la charrue n° 3 avait le mieux fonc-

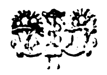
fice lorsqu'il s'agit de découvrir ou d'importer un objet utile à l'agriculture. Son dynamomètre qui joint à l'avantage d'une grande exactitude, celui de ne coûter qu'une quinzaine de francs au plus, se compose de deux feuilles d'acier formant un ressort à pincettes; les feuilles ont 66 centimètres de longueur, 6 centimètres de largeur et 5 millimètres d'épaisseur. Une règle en cuivre fixée sur une des feuilles a été graduée avec des poids jusqu'à 1600 livres. Les ressorts, en se rapprochant par le tirage, font glisser, sur la règle, un indicateur qui marque le maximum de la force développée; on fait plusieurs essais pour obtenir une moyenne. L'acier anglais employé pour les ressorts se trouve tout calibré, dans le commerce, de manière qu'il n'y a presque plus rien à forger ni à limer; cet acier coûte 90 c. la livre; un maréchal de village peut facilement le façonner.

tionné et que M. Caudreliez François, cultivateur, à Waziers, avait mérité la médaille de quatre-vingt francs ou sa valeur.

Vous avez décidé qu'une médaille serait décernée à M. Philippe Louis, cultivateur à Dorignies, qui s'était distingué dans le concours.

Ainsi s'est passée cette première épreuve, en présence des autorités administratives de la ville, de plusieurs membres du congrès scientifique ou de votre société, d'agronomes, de cultivateurs et d'une foule de curieux que cette lutte agricole avait attirés.

Le premier concours aura du retentissement, le tems sera plus favorable une autre fois, chacun voudra améliorer ses instrumens aratoires, soigner son attelage, se perfectionner dans la manière de le guider pour venir remporter une palme à laquelle sera toujours attaché l'honneur de s'être montré le premier dans l'art, qu'à juste titre, on place en France au premier rang.



RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES JARDINS DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE DE DOUAI, SUR LE CONCOURS ET L'EXPOSITION DE FRUITS EN 1835,

PAR M. MAUGIN, RAPPORTEUR.

Messieurs,

FAIRE connaître les meilleures espèces de fruits et les répandre dans les jardins et les vergers pour y remplacer les variétés peu savoureuses ou même nuisibles que la routine y perpétue ; tel est le but que vous vous êtes proposé en fondant une exposition et un concours de fruits tous les deux ans. Ce but, l'avez-vous atteint? La réponse ne saurait être douteuse, si l'on se rappelle ce qu'ont été les premières expositions et qu'on les compare avec celle de 1833 et surtout avec celle dont nous avons à vous rendre compte. En voyant le grand nom-

bre et la belle qualité des fruits qui vous ont été présentés, qui pourrait nier que nous soyons dans la voie d'amélioration où tendent tous nos efforts? A chaque concours, une ou plusieurs espèces nouvelles pour notre arrondissement viennent ajouter à nos richesses, et bientôt figureront à nos expositions les fruits les plus récemment signalés à l'attention des horticulteurs. L'élan est donné, et l'émulation est si vive parmi les jardiniers et les amateurs qui vous entourent, que c'est à qui présentera le premier une poire ou une pomme nouvelle ou peu connue.

Et qu'on ne croie pas que ces fruits de choix soient des objets de luxe et purement destinés à augmenter les jouissances du riche ; ils deviendront, aussi bien que les fruits communs répandus dans les campagnes au détriment de la santé du peuple, ils deviendront, dis-je, d'un usage général, et vous pourrez alors vous féliciter d'avoir atteint le but philantropique que vous vous êtes proposé. Les fruits, en effet, fournissent à l'homme une nourriture légère et de facile digestion, un des alimens les plus sains et les mieux appropriés aux différens âges de la vie; mais il faut qu'ils soient bien mûrs et de bonne qualité. Les bons fruits, on ne saurait trop le répéter, ne sont ni moins généreux ni d'une culture plus difficile que les mauvais ; et, si le peuple se contente encore de fruits grossiers, peu délicats et malsains, au lieu de cultiver les belles et savoureuses espèces qui ornent la table des personnes aisées, on ne peut en accuser que ses préjugés, la routine dont il est l'esclave ou son imprévoyance habituelle.

N'est-il pas déplorable de voir nos campagnes, ou presque dénuées de fruits qu'il serait si facile de se procurer à très-peu de frais, ou ne planter que des arbres chétifs ou rabougris dont les produits, pour la plupart de mauvaise qualité, sont rendus plus malsains encore par les habitans, qui, le plus souvent, les mangent avant l'époque de leur maturité. Cet état de choses, si contraire au bien-être de nos villageois, subsistera aussi long-tems que l'ignorance du peuple sur ses premiers besoins régnera dans les campagnes. Vous avez senti que c'était aux propriétaires aisés et surtout aux sociétés d'horticulture et d'agriculture qu'il appartenait d'éclairer les cultivateurs sur leurs véritables intérêts, sous ce rapport, et de les encourager dans la plantation des arbres fruitiers de bonne qualité.

Pourquoi chaque habitation champêtre, chaque chaumière même à laquelle est joint quelque morceau de terre n'aurait-elle pas son verger, grand ou petit, planté de quelques arbres à bons fruits? Pourquoi le poirier au fruit sucré ou le pommier généreux ne remplacerait-il pas les arbres inutiles et souvent mal soignés qui, partout, accompagnent la cabane du pauvre? La cabane n'en serait pas moins ombragée; le pauvre habitant ne trouverait pas moins de ressources dans le bois de ses arbres fruitiers, et les fleurs dont ces arbres se couvriraient au printems doubleraient par anticipation ses jouissances de l'automne.

« Les avantages nombreux, dit le *Propagateur avey-* » *ronnais, des mois de mai et juin* 1830, qui peuvent

» résulter de la culture des bonnes espèces de fruits
» pour les classes ouvrières, sont mieux compris en
» Allemagne qu'en France, quoique notre pays soit bien
» plus favorisé de la nature sous ce rapport. Lorsqu'on
» parcourt les campagnes de l'Allemagne, on y trouve,
» près de chaque habitation, un verger ou un jardin
» planté d'arbres à fruits; les villages en sont entourés,
» et il est peu de ménages qui ne fassent usage de fruits
» pendant l'été et qui n'en conservent une certaine pro-
» vision d'hiver; le surplus est vendu pour l'usage des
» villes : ce sont des pommes, des poires, des pruneaux
» secs, etc., et ces fruits forment l'objet d'un commerce
» assez important. »

Sans doute l'humble et modeste horticulture fournit déjà un important contingent au commerce qui vivifie la France, mais cette part reste pour ainsi dire inaperçue. Il n'en serait plus de même si chaque département avait sa société d'horticulture, ou mieux encore si chaque société d'agriculture du royaume avait un comité spécialement chargé de s'occuper d'horticulture et fondait une exposition annuelle ou seulement bisannuelle de fruits et de légumes. Chaque société établirait ainsi facilement une statistique horticole locale dont la réunion fournirait les matériaux de la statistique horticole générale du royaume. « On verrait alors, comme le disait M.
» *Poiteau* il y a quelques années, ce qui est particulier
» à chaque département, ce qu'il fournit aux autres et
» ce qu'il en reçoit; l'usage qu'il fait de ses produits, les
» avantages qu'il en retire ou qu'il pourrait en retirer.

» Alors aussi, les échanges seraient possibles ; on sau-
» rait où demander ce dont on manque et à qui offrir le
» partage de ce qu'on a de bon. »

Ces vues se réalisent peu à peu sous l'influence de la société d'horticulture de Paris ; Nantes, Lille, Angoulême, etc., ont chacune leur société d'horticulture qui, comme vous, encouragent, par des expositions publiques et d'honorables récompenses, les personnes qui se livrent à la culture des jardins. Ces exhibitions, si elles étaient plus répandues, auraient d'ailleurs un autre but d'utilité, celui de fixer la nomenclature des fruits, véritable dédale où bientôt il sera impossible de se reconnaître. Il n'est pas une espèce, en effet, qui n'ait reçu plusieurs noms suivant les localités ; et quelques fois le même nom s'applique, aussi suivant les lieux, à plusieurs espèces différentes. C'est ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, que la poire bien connue chez nous et dans nos environs sous le nom de Beurré d'Ardempont, poire qui ne compte encore guère plus de vingt-cinq ans d'existence, porte déjà quatre noms *. Obtenue à Enghien par M. l'abbé *Deschamps*, dans le jardin de l'hospice des orphelins de cette ville, M. *Deschamps* l'a d'abord appelée Beurré des Orphelins ; M. *Van Mons* l'a ensuite nommée Beurré Deschamps, en l'honneur de son inventeur ; d'autres l'ont appelée Beurré d'Hardempont ; enfin, le nom de Beurré d'Aremberg lui a été donné, par erreur sans doute, mais il a prévalu dans

* Annales de la Société d'Hortic. de Paris, t. , pag,

quelques localités et persistera, parce que c'est sous ce nom que cette poire est décrite dans la plupart des ouvrages nouveaux sur la fructilogie. Ce n'est pas tout, et la difficulté ne se borne pas aux quatre noms imposés à la même poire; il y a bien une autre confusion, puisque M. Desmazières cultive, à Lambersart près Lille, sous le nom de Beurré d'Aremberg, une poire qui n'est ni notre Beurré d'Ardempont, ni le Beurré d'Aremberg figuré par M. Noisette et par plusieurs autres auteurs.

Ce ne sera qu'à l'aide d'expositions publiques et de communications fréquentes et bienveillantes entre les sociétés et les amateurs d'horticulture, que l'on pourra peu à peu établir la synonymie des fruits, débrouiller le chaos de leur nomenclature et mettre un peu d'ordre à la place de la polyglottie qui semble vouloir s'établir dans cette nouvelle tour de Babel.

La société de Douai a pris une honorable initiative dans cette nouvelle voie de bienveillante confraternité. Votre commission des jardins, qui peut être regardée comme un comité spécial d'horticulture, ayant appris dernièrement qu'une exposition de fruits avait lieu à Lille, y a envoyé le jardinier de votre établissement avec quelques uns des fruits les plus remarquables qui avaient figuré à l'exposition de Douai. Ce voyage était entrepris dans le double but de comparer les espèces le plus intéressantes cultivées par nos voisins avec celles que nous possédons nous-mêmes, de nous mettre en rapport avec les membres de la société d'horticulture de Lille et de leur proposer des échanges qui ne peuvent qu'ê-

tre avantageux à eux et à nous. Cette demarche a eu un résultat des plus satisfaisans, non-seulement sous le rapport des relations amicales qu'elle a servi à établir, comme on n'en pouvait douter, mais surtout pour fixer quelques points de nomenclature pomologique.

Ainsi, il a été reconnu par plusieurs membres de la Société d'Horticulture de Lille * que le Beurré d'Hem, que l'on avait dit et imprimé être une poire nouvelle gagnée par M. Lefebvre-Heegmann dans sa propriété d'Hem, n'était autre chose que la poire cultivée dans vos jardins sous le nom de Beurré de Chypre depuis quinze ou vingt ans, provenant, je crois, de la Belgique, et qui a figuré à vos expositions de 1833 et 1835.

Le glou morceau doré de Cambron, qui a obtenu une grande médaille à votre concours de 1833 et qui figurait encore avec honneur à votre exposition de 1835, paraît au contraire destiné à devenir entre quelques horticulteurs de Lille et nous, non une pomme de discorde, mais le sujet d'une discussion sur la question de savoir s'il est bien le vrai glou morceau doré de Cambron, celui que cultive M. Noisette sous le nom de goulu morceau de Chambron, et que M. Bosc, qui l'avait reçu il y a une douzaine d'années de M. Van Mons, de Louvain, appelait gros morceau et glou morceau de Cambron; ou bien s'il n'est positivement, comme M. Desmazières croit en avoir acquis la certitude, qu'un *très-beau* Beurré d'Ardempont favorisé dans son déve-

* MM. Desmazières, Flory, Lefebvre-Heegmann, etc.

loppement par un excellent sol et une bonne exposition.

Je ne pense pas que l'excellence du sol et une bonne exposition puissent suffire pour opérer la transformation du Beurré d'Ardempont en notre glou morceau doré de Cambron. En effet, la plupart des Beurrés d'Ardempont sont placés à la meilleure exposition que l'on réserve toujours naturellement pour les meilleurs fruits de garde, et ces fruits conservent néanmoins les propriétés qui les distinguent ; d'ailleurs, Mme. de Wavrechin cultive, dans le même sol et à la même exposition, des gloux morceaux dorés de Cambron et des Beurrés d'Ardempont qui n'en offrent pas moins chaque année leurs caractères distinctifs.

En résumé, je pense qu'il peut y avoir quelqu'analogie entre les deux excellentes poires dont il est question ; que l'une peut, par suite de circonstances qu'il ne nous est pas donné d'expliquer, avoir produit l'autre, mais que le glou morceau doré de Cambron doit conserver, jusqu'à preuve contraire, son nom et son incontestable supériorité.

Les expositions ont encore l'avantage de faire connaître au public, les jardiniers qui cultivent les plus beaux et les meilleurs fruits, ce qui leur assure un débit facile et lucratif de leurs produits. C'est une espèce de bazar ou chacun vient choisir sur échantillon, ce qui convient le mieux à ses besoins ou à ses goûts.

Ces concours d'ailleurs, les rapports qui en sont la suite, les communications auxquelles ils donnent lieu, les recherches qu'ils nécessitent auront pour résultat né-

cessaire de faire connaître l'historique de la plupart des espèces et de rectifier les nombreuses erreurs qui, tous les jours se disent, se répètent, s'impriment sur ce sujet et qui souvent finissent par l'emporter sur la vérité même. Je me contenterai de citer comme preuve, la poire connue sous le nom de *fortunée d'Enghien*. Voici ce qu'en a dit M. Poiteau en 1832 dans son cours d'horticulture * :
« Il existe actuellement en Belgique une poire d'hiver
» d'un très gros volume qui paraît supérieure à toutes
» les nôtres par sa chair fondante, son parfum et sa
» longue garde : *elle a été trouvée par M. Parmentier à*
» *à Enghien*, qui lui a donné le nom de *poire fortunée.* »

Il semble qu'après une assertion aussi positive de la part d'un homme aussi grave et aussi instruit que M. Poiteau, il ne peut rester aucun doute sur l'origine de cette belle poire dont un grand nombre de sujets existent déjà dans nos pépinières; mais voilà que M. Desmazières, de Lambersart, botaniste connu dans le monde savant par ses plantes cryptogames du Nord de la France, contredit positivement ce fait dans une lettre qu'il m'adresse en date du 24 novembre 1835. La poire fortunée d'Enghien, dit-il, porte aussi le nom de Pater-Noster du Printems de Van Mons, qui s'est trompé en attribuant ce gain à M. Pater-Noster. Cette poire a été gagnée par M. *Fortunée*, marchand de toiles à Enghien.

Ainsi voilà une poire toute nouvelle, notre contemporaine, qui il y a trois ans n'avait pas encore été vue à

* Ann. de l'Institut Royal horticole de Froment, t. 3, p. 206.

Paris, et dont il est déjà difficile de connaître la véritable origine. C'est, du reste, une tâche que nous ne nous imposerons pas, nous contentant d'avoir enregistré les trois opinions différentes.

Arrivant plus spécialement au compte que j'ai à vous rendre de votre dernière exposition, je me trouve heureux de vous annoncer, et chacun de vous a pu en juger par lui-même, qu'elle a été, sans comparaison, de beaucoup supérieure à celle de 1833, et pour la quantité et pour la variété des espèces exposées. Elle a été surtout remarquable par le grand nombre d'espèces qui n'avaient encore figuré dans aucune des exhibitions précédentes.

En 1833 l'exposition se composait de 121 lots déposés par 21 personnes et consistant en 24 variétés de poires et 18 variétés de pommes,

Cette année, l'exposition a plus que doublé puisque 24 personnes ont déposé 285 lots appartenant à 65 variétés de poires, 67 de pommes et 5 de raisins; et dans ce nombre ne sont pas comprises, 11 variétés de poires et 7 de pommes qui étaient ou inconnues à vos commissaires ou nouvellement gagnées par les exposans et n'ayant encore reçu aucun nom.

C'est dans votre grande salle des séances, qui bientôt deviendra trop petite pour cette solennité, qu'a eu lieu cette exposition comme les précédentes années.

Les fruits étaient disposés de chaque côté de la salle dans sa longueur sur trois rangs de gradins et dans le fond on avait placé en amphithéâtre les produits les plus

remarquables. Tous ces gradins étaient entourés de plantes et d'arbustes exotiques ou indigènes dont l'aimable verdure venait rehausser l'éclat de ces beaux fruits et semblait les protéger d'une ombre bienfaisante. L'éclat des fleurs, la fraîcheur des fruits enfermés dans cette enceinte, formaient un bien doux contraste avec le deuil de la nature qui, à l'extérieur, se dépouillait déjà de sa riche parure pour revêtir la triste livrée de l'hiver. Pendant toute la durée de l'exposition, la foule n'a cessé de se porter à cette double fête de Flore et de Pomone.

Votre commission a remarqué avec plaisir que la plupart des anciens concurrens n'avaient pas fait défaut cette année, et que quelques nouveaux s'étaient présentés dans la lice.

Votre commission, d'après les conditions du programme, avait à apprécier la collection la plus complète en beaux et bons fruits. Son jugement devait donc se composer de trois élémens: le nombre, la beauté et la qualité.

Elle a reconnu que M. Bigant père, propriétaire à Douai, l'emportait sous ce triple rapport sur tous ses compétiteurs, et elle vous propose en conséquence de lui accorder une grande médaille d'argent.

Votre commission se fait un plaisir de vous signaler les collections des sieurs Masure et Lecq, jardiniers, qui, quoiqu'au second rang, lui ont cependant paru remarquables. Elle vous propose de leur accorder à chacun une médaille d'argent.

Elle se plaît à reconnaître que MM. Luce, propriétaire

à Courchelette et Mercier, jardinier à Douai, continuent à cultiver avec succès de bonnes espèces de fruits et que leurs collections s'enrichissent chaque année de quelques variétés nouvelles. Elle vous propose de leur accorder à chacun une mention avec médaille de bronze.

Enfin votre commission croit devoir mentionner les noms de quelques exposans qui, sans avoir offert de véritables collections, ont présenté une ou plusieurs espèces supérieures, soit par leur beauté, soit par leur beau volume.

Je placerai en première ligne Mme de Wavrechin, qui n'a exposé que six variétés de fruits dont la plupart méritaient d'être placés au premier rang. Témoins un glou morceau doré de cambron qui pesait 499 grammes ou une livre usuelle moins un gramme et un gros romain pesant 623 grammes ou une livre 4 onces.

M. Bottin, de Somain, a exposé un gros romain vraiment énorme du poids de 702 grammes ou une livre 6 onces 4 gros.

Parmi les fruits offerts par M. Bigant, se trouvait un bon chrétien d'hiver du poids de 512 grammes ou une livre 3 gros. Nous croyons devoir signaler également comme très-beaux les bons chrétiens et les gros romains de Mme. de Reyniac. Le jardinier de M. le marquis d'Aoust vous a présenté aussi de superbes bons chrétiens d'hiver dont un pesait 485 grammes ou 15 onces 4 gros.

M. Robaut a exposé de fort beaux certeaux blancs dont un du poids de 353 grammes ou 7 onces 3 gros.

Enfin le sieur Cresson, jardinier du château de Gœulzin, a présenté une variété de poires sans nom d'une grosseur remarquable, dont nous parlerons plus tard ; une de ces poires, plus volumineuses que les autres, pesait 633 grammes ou 1 livre 4 onces 3 gros.

Votre programme annonçait encore une grande médaille d'argent à la variété de fruit reconnue la plus belle et la meilleure et récemment gagnée ou nouvellement introduite dans l'arrondissement de Douai. Si la commission ne vous fait aucune proposition à ce sujet, ce n'est pas que les fruits nouveaux de bonne qualité aient manqué, c'est plutôt parce que la plupart des exposans ayant mérité cette récompense unique, il devient réellement impossible de la décerner. Si l'un d'eux doit être plus particulièrement mentionné, sous ce rapport, c'est encore, sans contredit, M Bigant, qui a exposé à lui seul, la plupart des espèces nouvelles, offertes par tous les autres concurrens, outre plusieurs qui lui sont particulières.

Nous croyons devoir citer ici les noms de quelques-unes des meilleures variétés nouvelles; ce sera un moyen de fixer sur elles l'attention des cultivateurs et par conséquent d'en répandre et d'en propager la culture. Nous mettrons en regard les noms des personnes qui les ont exposées. Nous commencerons par la duchesse d'Angoulême poire variable dans sa force, à chair fondante, parfumée excellente, ayant les qualités de la crassane sans défauts, et qui se recommande non-seulement par son goût exquis mais encore par les di-

mensions qu'elle peut acquérir. Il n'est pas rare de voir de ces fruits avoir de 12 à 15 pouces de circonférence sur 4 de hauteur, et M. Jamin, jardinier-pépiniériste à Paris, à mis dernièrement sous les yeux du conseil de la société d'horticulture de Paris une de ces poires qui pesait jusqu'à une livre 8 onces.

Cette superbe variété a été répandue dans le commerce par M. Audusson, pépiniériste à Angers, qui l'a rencontrée il y a déjà un certain tems, à la closerie de Déperonnées, sise commune de Cherré, canton de Châteauneuf *.

Cette poire vous a été présentée par MM. Luce et Mercier.

Les sieurs Lecq, Masure et Mercier vous ont présenté sous les noms de Beurré d'Hely, Bezy d'Hery et Bezy de Chassery, une seule et même variété de poire. Il y avait une telle identité entre les trois échantillons, que malgré leurs trois noms différens, l'on aurait pu croire qu'ils avaient été cueillis sur le même arbre. Nous pensons que ces trois échantillons doivent tous se confondre sous le nom de Bezy de Chassery; c'est du moins sous ce nom que nous connaissons depuis long-temps ce fruit trop peu répandu, eu égard à ses bonnes qualités.

Sous le triple nom de franc-réal, de royale d'hiver et de gros pailliencourt, MM. Pilate, propriétaire à Douai, Bigant, idem, Lecq et Calot, jardiniers, ont exposé une seule et même variété de poire plus connue dans nos en-

* Mém. de la Société d'Agric. etc. d'Angers, 3e vol. 1er livr.

virons sous le dernier de ces noms. Je n'oserais affirmer que ce soit véritablement la poire franc-réal des auteurs, mais ce n'est certainement pas la royale d'hiver.

Une espèce plus nouvelle que celles dont je vous ai parlé jusqu'ici, qui, je pense, a fructifié cette année pour la première fois dans notre arrondissement, c'est la poire connue chez nous sous le nom de poire Bourbon, et qui porte en même temps à Lille et à Tournai les noms de poire Napoléon, poire Liard et poire Médaille. C'est un fruit allongé, ventru, en forme de belle calebasse, uniformément vert, jaunissant un peu à la maturité, à chair douce et unie, pourvu d'une eau extrêmement abondante et sucrée. Il paraît devoir se conserver jusqu'à la fin de décembre.

MM. Bigant, Luce, Lecq, Masure, Grattepanche et Maugin vous en ont offert des échantillons venus, soit en plein vent, soit en espalier.

Sous le nom de Grosse-Angleterre de Noisette, le sieur Lecq vous a présenté une poire qui a les plus grands rapports de couleur, de forme et de gout avec le Beurré de Rans. Nous pensons que ce dernier nom lui est seul applicable. C'est une poire nouvelle, et qui doit être recherchée par les amateurs de bons fruits fondans qui se conservent long-tems.

MM. Bigant et Lecq ont exposé des Délices d'Ardempont qui n'ont paru à vos commissaires présenter sous le rapport des formes, de la couleur et de tous les autres caractères extérieurs, aucune différence avec notre Beurré d'Ardempont. Le défaut de maturité des deux va-

riétés n'a pas permis que nous pussions les juger plus complétement.

Les Bons-Chrétiens d'Auch et Jause, présentés par MM. Bigant et Mercier, ne sont en réalité que de beaux Bons-Chrétiens d'hiver. Ils manquent, en effet, du véritable caractère appartenant au Bon-Chrétien d'Auch qui consiste dans l'absence des loges et des pépins. Cette variété, qui n'a sur le Bon-Chrétien d'hiver ordinaire, aucun avantage, ne présente que cette singulière anomalie qui lui est d'ailleurs commune avec la Bergamote dite sans pépins. Ce qu'il y a de plus remarquable et ce qui a pu induire en erreur beaucoup d'horticulteurs, c'est que le Bon-Chrétien d'Auch dégénère aussitôt qu'il est greffé et que cette variété ne peut se propager d'une manière constante que par la marcotte. Plus on répète par la greffe sa multiplication, plus les pépins reparaissent *.

Nous devons à M. Bigant la poire de Martin-Sire: C'est un fruit anciennement connu, décrit et figuré dans la plupart des auteurs qui ont écrit sur la pomologie, mais que nous n'avions pas encore eu l'occasion de rencontrer.

Toutes les personnes qui s'occupent de la culture des bonnes espèces de poires connaissent le Passe-Colmar et savent en apprécier le mérite; mais le Passe-Colmar doré est beaucoup moins répandu. Il ne l'emporte d'ailleurs sur l'autre que par sa belle couleur jaune-d'or

* Ann. de l'inst. hort. de Fromont, t. p. 82.

relevée de rouge du coté du soleil. Puisqu'ici la beauté du fruit n'enlève rien à ses excellentes qualités, nous pensons que cette variété ne tardera pas à se répandre. MM. Bigant et Masure étaient les seuls qui l'eussent exposée.

Les sieurs Lecq et Mercier ont exposé une poire qui passe pour être du pays et qui aurait été gagnée par la femme d'un de vos anciens collégues, M. Delval-Lagache. Elle est connue à Douai, ou elle est d'ailleurs encore assez peu répandue, sous le nom de poire de Mme Delval et je doute qu'elle ait encore franchi les limites de l'arrondissement. C'est cependant une poire que ses bonnes qualités devraient faire rechercher, car elle est fondante, sucrée, abondante en eau, de grosseur moyenne et présentant quelqu'analogie de forme avec le Beurré de Rans ; comme lui et plus que lui peut-être, elle a la peau un peu rude d'un vert sale obscurci par de larges taches d'un gris brun, et n'atteint son point de maturité que vers le mois de mars.

Il ne lui a manqué jusqu'ici que des proneurs pour devenir une célébrité ; la presse ne lui a pas encore accordé sa toute puissante protection, et la réputation de son mérite modeste s'est concentrée dans un petit cercle d'amis.

Le sieur Masure avait donné sous le même nom une petite poire qui, sous le rapport de la saveur, ne le cède en rien à la poire de Mme Delval, mais qui en diffère essentiellement par sa forme, son plus petit volume et surtout par l'époque de la maturité puisque nous l'avons trouvée parfaite dans les premiers jours de novembre.

Le sieur Lecq a exposé sous le nom de Poire-Pomme un fruit presque sphérique à peau grise et rude, ayant l'apparence extérieure d'une pomme et toutes les qualités d'une bonne poire. Nous croyons devoir en recommander la culture.

La poire sans peau du sieur Calot, qu'il ne faut pas confondre avec la poire sans peau ou Fleur de Guigne des auteurs, est un fruit de moyenne grosseur, arrondi vers l'œillet et se terminant en pointe un peu aplatie du coté de la queue. La peau est presqu'uniformément jaune-d'or, la chair est fine, douce, assez abondante en eau sucrée, parfumée et se rapprochant beaucoup du Passe-Colmar. L'arbre charge beaucoup et mérite d'être cultivé.

Nous citerons à coté de ce fruit une poire présentée par M. Saurin, capitaine d'artillerie, qui paraît s'en rapprocher, du moins pour la forme et la couleur. M. Saurin, qui ne lui assigne aucun nom, assure qu'elle se garde jusqu'en janvier et février et que ce n'est qu'alors qu'elle acquiert toutes ses qualités.

Enfin, le sieur Cresson a exposé une superbe variété de poire sans nom qui a donné lieu à quelques conjectures de la part des amateurs qui ont visité l'exposition. Cette poire ressemblant un peu pour la forme, la couleur et le pointillé de la peau à notre Mansuette, mais étant au moins double en grosseur, nous avons d'abord pensé que ce pouvait être la double Mansuette dont nous avions entendu parler vaguement. Quelques personnes, au contraire, prétendaient que c'était la poire

de Rateau décrite dans l'Almanach du bon jardinier et dans l'ouvrage de M. Noisette. Dans cette incertitude nous avons envoyé ce fruit à Lille et nous avons appris qu il y est cultivé et connu sous le nom de Double Mansuette. On nous a dit en même tems, qu'il était plus remarquable par son volume que par ses qualités, qu'il était filamenteux et cotonneux ; quoi qu'il en soit, ce fruit par ses dimensions plus qu'extraordinaires et par les couleurs dont il est lavé, pourra faire, pendant plusieurs mois d'hiver, l'ornement des desserts.

Quoiqu'il soit vrai de dire, comme je l'ai annoncé en commençant, que nous soyons dans la voie d'amélioration et malgré l'incontestable supériorité de cette exposition sur celles des années précédentes, nous sommes encore loin d'être arrivés à la perfection ; nous devons au contraire redoubler de zèle et d'activité si nous voulons obtenir des résultats analogues à ceux offerts par la société calédonienne d'horticulture ou par la société d'horticulture d'Anvers qui, à sa dernière exposition, comptait 887 échantillons envoyés par 36 amateurs étrangers ou membres de la société.

Je ne terminerai pas, Messieurs, sans vous faire savoir que le sieur Fleurquin père, de Douai, a profité de votre exposition de fruits pour montrer au public deux fort belles pommes de terre pour l'année, puisque l'une d'elles était du poids de 1,532 grammes ou 3 livres une once, et sans émettre le vœu qu'à nos prochaines expositions figurent des légumes en même tems que des fruits.

CATALOGUE DES FRUITS

PRÉSENTÉS A L'EXPOSITION DE DOUAI, EN 1835.

M. BIGANT père, propriétaire, à Douai.

Poire Beurré blanc.
— — Crotté.
— — d'Ardempont.
— Délices d'Ardempont.
— Bergamote Crassane.
— — Sans pépins.
— Bezy de Chaumontel.
— Bon-Chrétien d'hiver.
— — d'Auch.
— Certeau de Hollande.
— Calebasse.
— Colmar.
— Franc-Réal.
— Mansuette.
— Messire-Jean gris.
— Martin-Sire.
— Passe-Colmar.
— — — doré.

Poire Bourbon ou Napoléon.
— de Livre.
— St.-Germain.
— Sucré-vert.
— Verte longue.
— — — panachée.

Pomme d'Api.
— double Api.
— belle Fleur.
— de Bon-Pommier musqué.
— Calville blanc.
— — rouge d'hiver.
— Cœur de pigeon.
— Fenouillet gris.
— — jaune.
— — rouge.
— Pépin d'or.
— Pigeon de Jérusalem.

Suite de M. Bigant.

Pomme Framboise.
— Neige.
— Postophe d'hiver.
— Reinette blanche.
— — Court-Pendue.
— — d'Angleterre.
— — de Bretagne.
— — de Canada.
— — de Caux.
— — dorée.
— — d'Espagne.
— — Flagellée.
— — franche.

Pomme Reinette de Friseland.
— — de Hollande.
— — grise de Grandville.
— — grise, Haute-bonté.
— — jaune hâtive.
— — mouchetée.
— — inconnue.
— Verdin d'hiver.
— — de Hollande.

Raisin Chasselas de Paris.
— Muscat.
— gros Goa.
— petit noir sucré.

M. Bienassis, propriétaire, à Douai.

Poire Certeau gris.
Poire gros Romain.

M. Bottin, propriétaire, à Douai.

Poire gros Romain.

M. Calot, jardinier, à Douai.

Poire Franc-Réal.
— Mansuette.
— du Plessis.
Poire sans peau.
— inconnue.

M. D'Aoust (le marquis), propriétaire, à Cuincy.

Poire Beurré d'Ardempont.
Poire Bon-Chrétien d'hiver.

M. Degouve-Denuncque, percepteur, à Douai.

Poire Certeau blanc.

M[me] Dewavrechin, propriétaire, à Douai.

Poire Beurré blanc.
— Bergamote Crassane.
— Bezy de Chaumontel.
Poire Glou Morc. doré de Cambron.
— Gros Romain.
— Mansuette.

M[me] de Reyniac, à Douai.

Poire bon Chrétien d'Hiver.
— Gros Romain.
— Mansuette.
— Messire-Jean gris.
Poire Orange d'Hiver.
Pomme calville rouge.
— Reinette du Canada.

M. Edmond Grattepanche, jardinier, à Douai.

Poire Beurré d'Ardempont.
— — de Chypre.
— — Duffane.
— Bergamote de Pâques.
— Bon Chrétien d'Hiver.
— Glou Morceau de Cambron.
Poire Messire Jean doré.
— Miellez d'Hiver.
Pomme de Châtaignier.
— Reinette blanche Ananas.
— — rouge de Barbarie.

M. Lecq, jardinier-pépiniériste, à Douai.

Poire Beurré d'Ardempont.
— Délices d'Ardempont.
— Belle de Vitry.
— Bezy de Chassery.
— — de Chaumontel
— Bonne Angélique de Lecq.
— Certeau blanc.
— — doré.
— Epine d'Hiver.
— Gros Romain.
— Gros Trouvé.
Poire grosse Anglet[re]. de Noisette.
— Mansuette.
— Mansuette d'Hiver.
— Messire-Jean doré.
— Martin-Sec.
— Napoléon ou Bourbon.
— Delval.
— De Livre.
— Melon.
— Pomme.
— Pailliencourt.

Suite de M. Lecq.

Poire Saint-Mathieu.
Pomme Biquet d'Hiver.
— Double bon Pommier.
— Calville blanc.
— Calville rouge d'Hiver.
— Cire.
— Jacko.
— Lisbeth.
— Châtaignier.
— Rambour d'Hiver.
— — Rouge d'Hiver.
— Reinette anglaise.

Pomme Reinette blanche.
— — de Canada.
— — de Caux.
— — de Hollande.
— — Franche.
— — du Pérou.
— — Grise.
— — Friseland.
— — Tendre.
— Verdin.
— — d'Hiver (variété.)

M. Lemettre, jardinier à Douai.

Poire Certeau blanc.
— Gros Romain.

Pomme Cœur de Pigeon.
— Reinette musquée.
— — Rosa.

M. Luce, propriétaire et maire à Courchelette.

Poire Beurré d'Ardempont.
— — Bergam. Crassane.
— — de Pâques.
— Bezy de Chaumontel.
— Certeau blanc.
— — gris.
— — doré.
— Duchesse d'Angoulême.
— gros Romain.
— Mansuette.

Poire Messire-Jean gris.
— Napoléon ou Bourbon.
Pomme belle Fleur.
— double Bon-Pommier.
— Caville blanc.
— Rambour rouge d'hiver.
— Reinette de Canada.
— — rosa.
— — verte.

M. MASURE, jardinier, à Douai.

Poire Beurré anglais.
— — blanc.
— — d'Ardempont.
— — gris.
— Bergamote crassane.
— — suisse.
— Bezy de Chaumontel.
— — d'Hery.
— Bon-Chrétien d'hiver.
— Certeau blanc.
— — doré.
— Calebasse..
— Colmar.
— Epine d'hiver.
— gros Romain.
— Mansuette.
— Messire-Jean gris.
— Martin sec.
— Orange tulipée.
— Passe-Colmar.
— — — doré.
— Napoléon ou Bourbon.
— Delval.
— Melon.
— St.-Germain.

Poire St.-Mathieu.
— Sucré-vert.
Pomme Api.
— belle Fleur.
— — — d'Espagne.
— Biquet rouge d'hiver.
— Caville blanc.
— — rouge d'hiver.
— Cœur de pigeon.
— Fenouillet gris.
— Lisbeth.
— Pépin d'or.
— — — variété.
— Rambour d'hiver.
— — blanc d'hiver.
— Reinette blanche.
— — de Hongrie.
— — dorée.
— — franche.
— — grise.
— — jaune hative.
— — de Mont St.-Jean.
— — rosa.
— — verte.
— Verdin de Hollande.

M. MAUGIN, docteur en médecine à Douai.

Poire Mansuette.
— Napoléon ou Bourbon.

Poire de Livre.
Raisin gros Goa.

M. Mercier, jardinier pépiniériste, à Douai.

Poire Beurré blanc.
— — d'Ardempont.
— — d'Hély.
— belle de Vitry.
— Bergamote sans pépins.
— — suisse.
— Bezy de Chaumontel.
— Bon-Chrétien d'hiver.
— — — jause.
— Certeau blanc.
— Delval.

Poire Duchesse d'Angoulême.
— Epine d'automne.
— gros Pailliencourt.
— Mansuette.
— Messire-Jean gris.
— Martin sec.
— Oblongue dorée.
— Melon.
— Saint-Germain.
— — Mathieu.

M. Piéron, fabricant de sucre, à Cantin.

Poire gros Romain.

Raisin Chasselas de Fontaineb.

Pilate, propriétaire, à Douai.

Poire gros Pailliencourt.

Robaut, peintre, à Douai.

Poire Certeau blanc.

M. Cresson, jardinier, à Gœulzin.

Poire Double Mansuette.

M. Vandeneycken, entrepreneur, à Douai.

Poire Certeau doré.

M. Dervaux, propriétaire, à Lewarde.

Pomme Belle fleur.

M. Dubois, propriétaire, à Lambres.

Pomme Fenouillet gris.

Pomme Julien d'or.

M. Saurin, capitaine d'artillerie, à Douai.

Poire de Bugnicourt.



RAPPORT

SUR UNE PREMIÈRE CULTURE DE LA VARIÉTÉ DE POMME DE TERRE *dite* DE ROHAN, FAITE EN 1835,

PAR M. MAUGIN.

DEPUIS plus d'un demi siècle que de toute part, on cultive en grand la pomme de terre, et avec les innombrables écrits qui ont paru à l'occasion de ce précieux produit, il semblerait que tout doit avoir été dit sur ce sujet, et surtout que l'on doit être bien d'accord sur les différens modes de culture qui lui conviennent le mieux, sur le sol le plus approprié à telle ou telle espèce, ainsi que sur les variétés les plus productives, ou les plus abondantes en fécule, et qui, par conséquent, doivent être préférées. Cependant il n'en est pas ainsi et chaque jour, pour ainsi dire, voit naître une nouvelle discussion sur chacun de ces différens points.

L'utilité du buttage, par exemple, était généralement admise ; et la mettre en doute eut semblé une vé-

ritable hérésie. Mais voilà qu'un agronome anglais, bravant en quelque sorte l'opinion publique et s'appuyant sur des faits nombreux et irrécusables s'en vient annoncer que le buttage est une pratique vicieuse, routinière et préjudiciable aux intérêts de l'agriculture, puisque par de simples binages et sans butter aucunement, on augmente considérablement son produit en même temps qu'on diminue de beaucoup ses frais de main-d'œuvre. Grand fut l'émoi, à la lecture de cette nouvelle, parmi tous les lecteurs des journaux agronomiques, et chacun de prendre aussitôt parti pour ou contre le buttage, et d'expliquer par des théories plus ou moins ingénieuses les avantages ou les inconvéniens de cette pratique; mais comme en agriculture les faits parlent plus haut que les meilleures théories, chacun voulut recourir à l'expérience directe. Partout on entreprit des essais comparatifs; grands et petits se mirent à la besogne ; les résultats furent loin d'être partout identiques, de sorte que cette question qui, au premier abord, paraissait si simple et qui semblait devoir être facilement résolue en fait, se complique aujourd'hui de plus en plus.

A la tête des agronomes français qui proclament l'inutilité du buttage, figure un homme qui a consacré sa vie à l'agriculture ; qui a fait faire à la science d'immenses progrès, et dont les profondes connaissances sont reconnues de tous, dont le nom seul peut donner à cette opinion la plus grande autorité, le directeur de Roville, en un mot, M. Mathieu de Dombasle.

Parmi les adversaire de cette opinion, figure avec honneur M. Félix Villeroy, qui s'appuie sur des expériences nombreuses, et sur des observations faites avec soin et intelligence il y a plusieurs années.

Sans doute tous deux ont rapporté les faits avec exactitude; sans doute tous deux les ont bien observés; mais ils n'ont peut-être pas assez fait la part des influences générales et locales auxquelles sont chaque jour soumis les résultats des travaux des cultivateurs, et peut-être aussi ont-ils eu le tort de ne pas faire de distinction entre les différentes variétés dont les unes dites traçantes peuvent, peut-être, se passer du buttage qui, au contraire, est indispensable aux variétés dites remontantes; sans doute l'agriculture est une science de faits, mais c'est une science dans laquelle, moins que dans toute autre, on peut établir des principes absolus.

La pomme de terre, plus, peut-être, que tous les autres produits de la terre, est soumise à une foule d'influences diverses qui doivent faire varier jusqu'à l'infini, les résultats de sa culture. De là, cette divergence d'opinions sur une question qui paraît si simple au premier aperçu.

Mais cette question n'est pas la seule en litige relativement à la culturede la plante dont nous nous occcupons.

Quelle est la profondeur à laquelle il convient de planter les pommes de terre?

Quelle variété convient à telle ou telle nature de sol?

Est-il plus convenable de planter de gros tubercules entiers, de moyens ou de petits? ou bien vaut-il mieux

ne planter que des moitiés, des quarts ou de petits morceaux de pommes de terre, soit grosses, soit moyennes? ou bien encore est-il plus avantageux de n'employer à la plantation que les pelures ou seulement les yeux séparés de la masse féculente dont on peut ainsi profiter?

Quelle est la nature du fumier qui convient à telle ou telle nature de terrain, et pour telle ou telle variété de pommes de terre ?

Quelle est l'espèce la plus productive et celle par conséquent dont la culture doit être le plus propagée ?

Telles sont quelques questions, parmi beaucoup d'autres, auxquelles il me paraît difficile de répondre d'une manière précise et absolue, et qui ne peuvent guère recevoir qu'une solution relative.

Si, du reste, on n'avait à résoudre que la dernière question, on n'hésiterait pas à répondre, surtout après avoir lu le rapport de MM. Jacquemet-Bonnefont père et fils, d'Annonay, que la pomme de terre de Rohan doit l'emporter sur toutes les autres, puisque deux tubercules de cette variété ont produit, à la deuxième récolte, six chars à deux chevaux et huit hottées.

Toutes les années ne se ressemblent pas ; aussi suis-je bien éloigné de pouvoir vous annoncer une pareille récolte.

Mais avant de vous faire connaître le résultat de ma petite expérience, permettez-moi de vous rappeler en quelques mots l'historique de cette variété, récemment introduite en France. Je ne ferai que copier un passage de la lettre qu'écrivait à ce sujet M. le prince Charles de

Rohan à M. Jacquemet-Bonnefont, pépiniériste à Annonay (Ardèche), le 25 avril 1834.

« L'histoire de cette pomme de terre n'est pas moins
» singulière que la pomme de terre elle-même. Celui
» qui l'a obtenue de graines, il y a quatre ans, la mon-
» tre, mais n'en veut donner à personne : il en a refusé
» au roi Guillaume. Il la fait cultiver dans un petit en-
» clos muré ; il n'en veut que pour sa consommation et
» la semence de l'année suivante. Il fait récolter les tu-
» bercules devant lui, les tient sous clef et les fait cuire
» devant lui pour lui et ses bestiaux. C'est par un effet
» du hasard que j'ai pu en obtenir deux tubercules. Cet
» amateur exclusif ayant appris que je venais de rece-
» voir quelques *Cactus* qu'il désirait beaucoup, me pria
» de lui en céder. Je ne voulus point d'argent, mais
» bien quelques tubercules de sa merveilleuse pomme
» de terre : il m'en donna deux et me fit jurer ma pa-
» role d'honneur de n'en jamais donner en Hollande,
» ni en Belgique, ni en Angleterre, ni en Prusse, ni en
» Allemagne. Heureusement qu'il n'a pas pensé à la
» Suisse ni à la France; sans cet oubli, je ne pourrais
» avoir le plaisir de vous en offrir. »

Le bruit de l'introduction en France de cette variété nouvelle, répandu par les cent mille voix de la presse périodique, ne tarda pas à venir jusqu'à vous. Jaloux de n'être devancés par personne dans la culture de cette pomme de terre, vous vous êtes adressés, pour en obtenir, à un de vos collègues assez heureusement placé pour vous être souvent utile, et qui, dans cette cir-

constance, ne fit pas attendre le nouveau service que vous réclamiez de son obligeance. M. le comte de Montozon, à qui vous aviez demandé s'il ne lui serait pas possible de vous procurer du plant de la variété nouvelle indiquée sous le nom de pomme de terre de Rohan, vous en adressa quelques jours après un * tubercule que vous m'avez remis pour en suivre la culture et vous rendre compte des résultats.

Cette variété appartient à la division des pommes de terre rondes; sa chaire est jaunâtre et très abondante en eau de végétation.

Le tubercule que vous m'avez confié était un peu bosselé d'une grosseur moyenne et pesait 10 onces 2 gros ou 320 grammes 3 décigrammes. Il avait commencé à germer, aussi était-il un peu ramolli et présentait-il à l'endroit de la plupart des yeux, des pousses violettes de deux à six lignes de longueur et de forme conique. La peau de cette pomme de terre était d'un gris jaunâtre mélangé de rose sale; il existait sur plusieurs points de sa surface plusienrs cicatrices résultant de plaies ou d'érosions qui paraissaient dater de l'époque de la récolte.

Ce fut le 29 avril 1835 que l'on me remit cette pomme de terre unique et dès le lendemain je m'empressai de la planter. Elle fut partagée d'abord en dix morceaux à peu près égaux portant chacun un œil ou bourgeon;

* M. de Montozon vous a annoncé en même temps qu'il avait gardé un tubercule de même espèce pour en essayer lui-même la culture dans sa propriété à Lallaing.

deux de ces morceaux furent donnés à M. Lequien, l'un de vos membres résidans qui, probablement, vous fera connaître les résultats de sa culture; les huit autres furent immédiatement plantés dans une terre légère, caillouteuse, nouvellement fumée avec du fumier de cheval, à l'exposition méridionale et abritée des vents du nord par un bâtiment assez élevé. Chaque portion fut mise à part dans un trou ou pochet éloigné des autres d'un mètre environ. Voulant faire une expérience plus décisive, je pensai qu'il fallait cultiver comparativement une de nos bonnes variétés usuelles. Je pris en conséquence un tubercule de l'espèce connue sous le nom de grise ronde, d'un poids parfaitement semblable et que je coupai également en huit portions. Je plantai ces huit morceaux de la même façon, le même jour et dans le même terrain, de manière à rendre les circonstances aussi semblables que possible. Le 30 mai, c'est-à-dire un mois après la plantation, chacun des morceaux de la pomme de terre de Rohan avait fourni une ou plusieurs tiges d'une apparence vigoureuse. Les feuilles qui se développèrent successivement étaient abondantes, larges, luisantes, assez planes et d'un vert foncé.

La pomme de terre grise ne montra ses premières pousses que du 10 au 12 juin, c'est-à-dire douze jours plus tard que l'autre. Ces tiges étaient plus grêles, les feuilles moins abondantes, plus petites et crispées, d'un aspect un peu grisâtre et évidemment moins vigoureuses. Le 25 juin, je fis donner aux deux variétés, un premier buttage qui ne consista qu'à mettre la terre de

niveau en remplissant les trous ou pochets dans lesquels chaque portion de pomme de terre avait été plantée. A cette époque les tiges de la variété de Rohan avaient environ huit à neuf pouces de hauteur, tandis que celles de la grise n'avaient que quatre à cinq pouces.

Le 15 juillet, je fis donner un second buttage qui consista à entourer chaque touffe d'un cône de terre de 9 pouces de hauteur sur 18 pouces de diamètre à la base. A cette époque, les tiges de la variété étrangère avaient environ 1 pied 1|2 de hauteur et plus, tandis que celles de notre grise n'avaient guère plus de 12 à 15 pouces. La grande sécheresse de l'été de 1835 parut faire souffrir également mes deux variétés. Cependant j'ai cru devoir les abandonner à elles-mêmes et les traiter comme celles cultivées en plein champ. Aucun arrosage n'a été donné. Vers le 20 juillet parurent les boutons de la pomme de terre de Rohan, mais aucun de ces boutons ne s'est épanoui, tous ont jauni, se sont fanés et sont tombés à moitié de leur grosseur. Les fleurs de notre variété, au contraire, se sont épanouies complétement, mais les pluies qui survinrent en Automne empêchèrent la graine de murir.

Au commencement d'août, je fus obligé de soutenir avec des échalas et des gaules placés transversalement, les tiges de la pomme de terre de Rohan qui atteignirent une hauteur de 4 à 5 pieds ; celles de la grise n'eurent besoin d'aucun support et ne s'élevèrent pas au-delà de 1 pied 1|2 à 2 pieds.

Au commencement de novembre, les tiges de la

pomme de terre suisse étaient encore vertes et semblaient animées d'une nouvelle vigueur ; celles de la variété du pays poussaient également de nouvelles branches latérales, ce que je crus devoir attribuer à l'effet des pluies survenues en abondance pendant le mois d'octobre.

Désirant éviter l'effet de cette seconde végétation sur les tubercules, et craignant d'ailleurs les gélées, je fis procéder à l'arrachage le 6 novembre. La pomme de terre grise ronde du pays m'a rapporté en poids 4 livres 5 onces de petits tubercules dont le plus gros ne pesait pas 4 onces. Le rapport du produit à la semence n'a donc été que de 8 1|2 pour un.

La pomme de terre de Rohan m'a donné en poids 10 livres 11 onces de tubercules médiocres mélangés de petits et dont le plus gros pesait 8 onces ou 250 grammes.

Le rapport du produit à la semence a été de près de 21 pour 1 (20, 86 pour 1.)

Vers la fin de novembre, j'ai goûté 2 pommes de terre de Rohan que j'ai fait cuire au four; je les ai trouvées un peu grasses, onctueuses, d'un goût fade et peu farineuses. J'en ai fait cuire deux autres au mois de mars et elles m'ont paru alors meilleures, quoiqu'inférieures encore en qualité à celles que l'on mange ordinairement dans notre pays.

Ce premier essai de culture d'une pomme de terre si haut et si généralement vantée était loin de répondre à ce que j'espérais en obtenir; mais je dois me hâter

de le dire, l'année 1835 a été partout défavorable au produit de toutes les variétés de pommes de terre. Je pense donc et vous penserez sans doute avec moi, que ce premier résultat ne peut en aucune manière être considéré comme concluant. Aussi ai-je replanté une partie de ma récolte première, afin de pouvoir en distribuer le produit aux personnes qui désireront propager cette variété, si elle répond, cette fois, aux espérances que peuvent faire concevoir les éloges, quoique peut-être un peu exagérés, que l'on ne cesse de publier sur son compte *.

* Le résultat de cette seconde culture a été on ne peut plus satisfaisant. J'ai récolté au mois de novembre 1836 un assez grand nombre de pommes de terre du poids de plus d'un kilogramme; et mon produit général a été de près de 36 pour 1. Une plantation partielle faite à une bonne exposition m'a même rendu jusqu'à 76 pour 1.



RAPPORT

SUR LE MEILLEUR MOYEN D'OBTENIR LA PLUS GRANDE DURÉE POSSIBLE DES BOIS DE CONSTRUCTION,

PAR M. DE WARENGHIEN.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

UNE notice qui a paru dans le n° 23 du Mémorial encyclopédique et progressif des connaissances humaines, *Arts phytologiques : forestier*. A donné lieu de la part de M. Leroi de Bailleul, l'un de vos correspondans, à une dissertation très remarquable, dont vous avez entendu la lecture avec le plus vif intérêt, sur l'opinion émise par M. le professeur Rainn de Tarand près de Dresde, relativement à une nouvelle fixation de l'époque que ce docte professeur indique comme la plus favorable à la coupe des bois de construction pour leur solidité et leur durée. Cette notice est ainsi conçue :

« Il résulte des expériences du professeur Rainn,
» que l'époque la plus favorable pour abattre le
» bois de construction, c'est lorsqu'il est sec et ne
» contient plus en lui-même le germe de sa des-
» truction, la principale cause de sa pourriture étant
» la carie séche (mémoire, tome 2, page 38). En
» hiver, lorsque la végétation cesse, la sève ne re-
» descend pas dans les racines, mais se répand dans
» le tronc de l'arbre et s'y concentre jusqu'au prin-
» tems. M. Rainn a acquis la conviction qu'il y a
» dans l'année une époque ou les fibres de l'arbre
» parviennent à leur plus grande sécheresse. Cette
» époque, qui est à Dresde la fin de mai ou le com-
» mencement de juin, doit différer de quelques semai-
» nes suivant le climat et l'espèce des arbres ; mais
» elle correspond toujours, selon M. Rainn, au plus
» haut degré de développement de la végétation visi-
» ble qui extrait du tronc la sève qu'il pouvait renfer-
» mer. L'absence de la sève ou la sécheresse parfaite
» des fibres étant la principale condition de la solidité
» des bois de construction, il en résulte que la coupe de
» ces bois doit se faire à l'époque du plus haut dégré de
» développement de la végétation visible, c'est-à-dire à
» la fin de mai ou au commencement de juin dans le
» climat de Dresde. Après la coupe il faut laisser l'ar-
» bre par terre avec les branches et les feuilles, afin
» qu'elles attirent à elles toute la sève qui peut être
» restée dans le tronc (journ. allem., juin). »

Cette question d'économie politique a paru être de

la plus haute importance à M. Leroi de Bailleul votre correspondant ; il s'est empressé de vous la faire connaître et d'y joindre ses observations qu'il soumet à votre examen, cette question lui paraissant digne de fixer l'attention des gouvernemens aussi bien que des propriétaires de tous les pays.

M. Leroi commence par rappeler à votre souvenir que les mémoires de votre société de 1829 et 1830 indiquent les causes de la décomposition prématurée des bois de construction et ce qu'il faut faire pour la prévenir; il y est dit que c'est la trop grande abondance de la sève dans le tronc de l'arbre lorsqu'on l'abat qui occasionne le vermoulu et la pourriture sèche. Que pour éviter cet inconvénient ou plutôt cette cause de destruction, il faut faire abattre les arbres destinés à la charpente, lorsqu'ils contiennent le moins possible de sève et que cette époque est le mois de décembre, peu avant ou après. Beaucoup de faits cités et de renseignemens exacts prouvent la vérité de cette assertion, de sorte que l'expérience s'accordant avec le raisonnement, la chose semblait bien démontrée.

DISCUSSION DE LA QUESTION PROPOSÉE.

M. Leroi passant à la discussion des principes adoptés par l'auteur du mémoire cité et par celui de la notice sur la cause et l'effet, reconnait qu'ils sont parfaitement d'accord, que tous deux conviennent que le moment le plus favorable pour l'abatage des arbres, destinés à servir comme bois de construction, est celui où ils ont moins de sève, où le tronc est le plus sec,

où les fibres de l'arbre sont parvenues à la plus grande sécheressse, que ces conditions ne conviennent qu'à un fait matériel facile à constater, qu'elles varient peu entre le climat de Dresde et celui du nord de la France et que cependant, suivant les mêmes auteurs, il y a ici deux époques tellement opposées que l'une ne pourrait être la meilleure sans que l'autre ne fût la plus mauvaise. Il pose ainsi la question :

Quelle est l'époque la plus favorable ?

M. le professeur Rainn veut que ce soit pendant les trois premiers mois de l'été et le premier mois de l'automne parce qu'à cette époque les arbres contiennent moins de sève.

Et pourquoi ?

1° Parceque (selon lui), la végétation l'a épuisée.

2° Parce que la chaleur de l'atmosphère favorise l'évaporation de ce qui peut en rester.

M. Leroi, votre correspondant, répond à cela qu'il persiste à penser que l'époque de l'abatage des arbres est indiquée par la nature même, lorsque la rigueur du froid fait sentir la nécessité de bois de chauffage, et qu'à défaut de cette indication si impérative de la nature, on ne balancerait pas à la fixer au milieu de l'hiver, parce qu'alors la sève est nulle ou paraît l'être, tellement resserrée et condensée, qu'elle ne laisse paraître presqu'aucun signe de circulation. Il accorde à M. le docteur Rainn, que lorsque la végétation cesse, la sève ne redescend pas

dans les racines, mais il est convaincu qu'elle se répand dans le tronc et s'y conserve jusqu'au printems; et il démontre que le tronc et les branches d'un arbre abattu en hiver ne laissent paraître aucun signe de la moindre humidité, qu'une incision telle profonde qu'elle soit à un arbre alors debout ne produit pas une goutte de sève, que s'apaisissant et se figeant en automne, elle s'est transformée en substance ligneuse, pour achever et grossir la nouvelle couche de bois, dont l'écorce est le révêtement immédiat.

Ici votre correspondant explique le développement et la circulation de la sève au printems, le peu qui en restait pendant l'hiver se dilate dans les pores et les ouvre; les racines alors en fournissent une très-grande quantité, et la circulation de cette sève, distribue avec abondance les alimens de la végétation pour le gonflement des bourgeons, la sortie des jeunes branches chargées de feuilles, etc., etc.

M. Leroi ne conçoit pas comment M. le docteur Rainu peut croire que les fibres de l'arbre parviennent à leur plus grande sécheresse à l'époque où l'arbre est en pleine sève, et cela tandis que personne n'ignore que les arbres abattus en sève, laissent suinter cette substance par toutes les plaies, qu'elle ne sort pas des arbres comme le sang des animaux et qu'il en reste encore beaucoup, qui s'extravase, se corrompt, fermente, occasionne la décomposition prématurée du bois, et cause en très-peu de temps des inconvéniens graves qui entraînent des dommages irréparables.

M. Leroi déclare formellement que le moment de l'abatage doit rester fixé en décembre, un mois plus ou moins : il ajoute qu'il est d'accord avec l'auteur de la notice, de laisser par terre les arbres abattus jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement secs ; il pense que rien n'est plus pernicieux que d'employer du bois vert pour quelque construction que ce soit.

M. Leroi a parfaitement raison; nous voyons tous les jours que dans la plus grande partie des constructions rurales et même urbaines, si on peut se procurer du bois de chêne pour les charpentes (cette essence de bois est essentiellement la meilleure et même la seule désirable pour la solidité et la durée), trop souvent on le met en œuvre presqu'aussitôt après l'abatage, et à défaut de ce bois qui est d'un prix très-élevé, on est obligé de s'en tenir à l'emploi de l'orme, des bois résineux et même des bois blancs dont les variétés telles que les peupliers ne peuvent produire que des constructions faibles et de courte durée, ce qui est bien pis, si on les emploie avant qu'ils ne soient parfaitement secs.

M. Leroi, votre correspondant, continue ainsi les observations qui précèdent:

Il pense « qu'elles lui paraissent suffire pour faire » voir combien est erronée l'opinion de M. le docteur Rainn sur l'époque la plus favorable pour l'abatage des arbres des bois de construction, et il » termine en émettant le vœu que la question d'intérêt » général dont il s'agit, soit décidée d'un commun accord,

» par les sociétés d'agriculture, au moyen d'une
» réunion de faits positifs, de traditions sûres et d'ex-
» périences basées sur de nombreuses observations,
» afin que le public ne reste pas incertain sur ce qu'il
» doit faire, pour obtenir l'avantage inappréciable
» de la durée du bois de charpente dont la rareté ne
» tardera pas à se faire sentir dans beaucoup de
» contrées. »

Le vœu émis par M. Leroy, son correspondant, a été accueilli par la société. Dans votre séance du 8 mars 1833, il a été arrêté que chacun de ses membres serait invité à faire ses observations sur l'opinion de M. le docteur Rainn, relative à la meilleure époque pour abattre les bois de construction.

Dans la séance du 12 avril de la même année, MM. Wagrez et Marescaille de Courcelles, membres résidans, ont envoyé une notice contenant leurs observations sur cette matière; lecture en a été faite dans la même séance, ainsi que d'une lettre adressée à M. le président, par M. Léon d'Herlincourt, propriétaire, à Eterpignies; j'ai lu à la même séance une note sur la même question.

M. Wagrez pense que le moment le plus favorable pour l'abatage des bois de construction est le milieu de l'hyver. Que dans les arbres abâttus en pleine sève, cette sève qu'ils contiennent s'extravase, fermente, se corrompt et donne naissance à une multitude de vers et d'insectes qui vivent aux dépens du bois, y forment des galeries, et finissent s'ils sont mis en œuvre par les

rendre impropres au service auquel ils sont destinés.

M. Maresçaille de Courcelles est également d'avis que l'époque la plus avantageuse pour l'abatage des arbres est du 15 décembre au 15 janvier, époque à laquelle la sève est descendue; il recommande en outre pour la durée du bois, de dépouiller les arbres de leur écorce, de les scier suivant leur destination, après leur avoir enlevé l'aubier, et de les mettre dans l'eau pendant trois mois au moins.

M. de Courcelles recommande en outre les mêmes précautions pour l'emploi des bois d'ormes, d'aulnes et autres essences du pays dont nous ne pouvons, quant à présent, nous occuper, parce que nous pensons qu'il n'est ici question que du bois de chêne, spécialement consacré aux constructions, sans quoi il faudrait un travail particulier et des expériences séparées pour chaque espèce de bois, travail dont nous reconnaissons l'utilité, mais qui aggrandirait considérablement la limite de la question toute spéciale au bois de chêne qui fait l'objet de notre programme.

M. Léon d'Herlincourt se prononce pour l'opinion de M. le professeur Rainn. Il donne la préférence pour l'abatage des arbres de construction à l'époque du premier mai au premier juillet, par le motif qu'il y a, à cette époque, épuisement de la sève renfermée dans le corps de l'arbre. Les expériences qu'il a faites sur la force de deux pièces de bois de trois pieds de long sur quatre pouces d'épaisseur provenant de deux chênes, l'un de 120, l'autre de 80 ans qu'il a

fait abattre dans le mois de juin 1832 lui ont donné des résultats très satisfaisans.

Il serait à désirer que M. Léon d'Herlincourt ou tout autre propriétaire fissent la même expérience comparative sur des bois de la même essence et de la même qualité, abattus en hiver.

J'ai lu dans la même séance des observations contenant quelques recherches sur le choix des arbres à abattre, l'indication de l'âge et de la grosseur qui les rend propres à être mis en œuvre et d'en espérer la plus longue durée possible; sur l'emploi immédiat, en cas de nécessité, des arbres abattus en pleine séve; sur les précautions à prendre en pareille nécessité.

Passant à l'examen comparatif de la saison la plus favorable pour l'abatage, des mois d'été et d'hiver, j'ai relevé le tableau des expériences, quant à la pesanteur, faites par M. Duhamel Dumonceau, en 1733, mois par mois.

Je me suis appuyé sur l'opinion de ce savant académicien. Inspecteur des constructions navales pendant plus de trente années, et l'un des plus laborieux des membres de l'Académie, ses traités sur les arbres et arbustes, les semis et pépinières, l'entretien et l'exploitation des bois, la physique des arbres, l'architecture navale et la manœuvre des vaisseaux, témoignent de l'étendue de ses connaissances; j'y ai trouvé des expériences faites pour constater les poids comparatifs des arbres abattus pendant toutes les saisons de l'année. Cette opinion fait autorité, et je ne balance

pas à vous déclarer que je partage l'opinion de M. Leroi de Bailleul, votre correspondant, qu'il ne doit être rien changé quant à présent et *avant l'essai de nouvelles expériences*, à ce qui est prescrit par l'ordonnance de 1769, sur l'époque de l'abatage des futayes, fixé pendant les premiers mois de l'hiver.

Ma note et tous les documens qui y étaient joints, m'ont été remis à la fin de la séance avec invitation de faire un rapport sur cette importante question, si controversée depuis plus d'un siècle.

J'ai attendu le résultat de l'appel fait à nos collègues pour vous faire connaître leur opinion et obtenir de leurs lumières et de leurs recherches quelques renseignemens nouveaux; je ne pouvais que les recueillir et vous rendre un compte fidèle. Je prévoyais toute fois que les conclusions de M. Leroi avaient bien des chances de succès sur vos suffrages.

Une seule pièce m'est parvenue; elle est du même M. Leroi de Bailleul. Ce laborieux collaborateur vous a adressé le 10 septembre de la même année une lettre contenant de nouveaux renseignemens à l'appui de l'opinion émise dans sa réfutation de celle de M. le professeur Rainn.

Il vous cite un fait nouveau qui s'est passé sous ses yeux pour vous confirmer la preuve de la décomposition prématurée des bois abattus au mois de mai en pleine sève. M. Leroi déclare avoir vu un très-bel arbre de moulin dit *étaque*, fait en 1828 par un charpentier de moulin de sa ville (Bailleul), hors d'usage

parce qu'il était atteint de la pourriture sèche. (C'est cette même pourriture dont M. le professeur Rainn attribue l'invasion aux arbres abattus en hiver.) S'étant adressé à ce charpentier pour en obtenir des renseignemens, il a su que le chêne dont on avait fait cette *étaque* venait des environs de Caestre, en remplacement de celui que la foudre avait detruit ; on l'avait façonné à la hâte, c'était un chêne de la variété dite rouge, abattu à la fin de mai et placé au moulin un mois après.

« M. Leroi ajoute qu'au printemps de cette année » on s'est apperçu très-heureusement qu'il était en dé» composition et que le pivot qui entre dans le gros » sommier était entièrement pourri, en sorte que le » moindre coup de vent aurait pu renverser ce mou» lin, ainsi cette étaque qui a coûté 500 fr. sans la » main-d'œuvre, et qui devait durer quelques siècles » si l'arbre avait été abattu en hiver et employé bien » sec, n'a duré que cinq ans moins quelques mois. » C'est ici le cas de répéter que le bois employé lors» qu'il a été abattu hors de saison ne peut avoir de » durée. »

D'après l'exposé qui précède, il me semble que la nécessité n'est pas suffisamment démontrée de changer les usages établis pour l'époque de l'abatage actuellement en vigueur.

On continuera donc ainsi que cela s'est pratiqué jusqu'ici, à prendre pour les grandes constructions les précautions contenues dans les devis et cahiers des

charges imposées aux entrepreneurs desdites constructions, lesquels sont tenus de n'employer que de bons bois, bien secs, sans nœuds ni défauts extérieurs et *même intérieurs*, ce dont on ne peut s'assurer sans les scier et les débiter avant la réception.

On n'a jamais pensé à s'enquérir de l'époque où des bois bien secs, bien sains, avaient été abattus, ni à en exiger la preuve authentique ou testimoniale avant leur réception.

Je le répète, *de nouvelles expériences* peuvent seules donner lieu à insérer dans les cahiers des charges de nouvelles clauses obligatoires à ce sujet.

La question proposée sur le meilleur moyen d'obtenir la plus longue durée possible des bois de construction me paraît également soulever celle de savoir : 1°. A quel âge ils doivent être abattus et quels sont les signes de leur maturité ou de leur décadence.

2°. Quelles sont les précautions à prendre lorsque l'urgence d'une impérieuse nécessité, oblige d'employer les bois immédiatement après leur abatage. Ici je reproduis les observations qui me paraissent devoir faire partie de mon rapport.

L'expérience a démontré que l'âge et la grosseur d'un arbre ne suffisent pas pour régler l'époque de son abatage; il n'y a pas, à cet égard, de régle rigoureusement fixe pour l'homme versé dans cette partie intéressante de l'exploitation des bois; le sol, l'exposition et plus particulièrement la nature du tempérament végétal plus ou moins vigoureux de chaque arbre pro-

duisent des variétés qui se multiplient à l'infini ; l'expérience et le discernement sont les guides les plus surs, mais en général il faut les exploiter avant l'apparition des marques qui annoncent le retour de l'arbre ou le terme de son abatage. Elles sont pour le chêne lorsque sa tête s'arrondit en forme d'un pommier, quand les branches de la cime meurent, quand l'écorce se détache et que la sève se perd par les gerçures ; tels sont les signes du dépérissement d'un arbre et de l'altération de sa qualité.

Il résulte de ces explications que pour obtenir une plus grande durée des bois de construction, on doit préférer les arbres au-dessous de cent ans, sans rejetter l'emploi d'arbres plus agés, si on n'y découvre aucun indice de dépérissement.

La marque la plus certaine qu'un arbre est parfaitement sain et qu'il profite encore, c'est quand le bois est plus pesant au centre qu'à la circonférence. La raison en est que le cœur a acquis plus de densité que les dernières couches ligneuses.

Il arrive le contraire lorsque l'arbre est sur le retour, alors le cœur commence à se dessécher et finit par tomber en poussière.

Ceci ne peut se vérifier que lorsque le bois est bien sec, c'est-à-dire deux ou trois ans après son abatage.

A l'égard des bois à employer immédiatement en cas de nécessité :

Vitruve et plusieurs auteurs après lui ont avancé qu'il y avait possibilité d'augmenter la densité des

bois, *en enlevant ou mutilant l'écorce* et le bois, et en les faisant mourir sur pied.

Le procédé consistait *à enlever du pourtour du pied d'un arbre l'écorce* l'aubier et un peu de bois jusqu'à six ou douze pouces de hauteur, *ou de les supprimer totalement.*

Le père Fournier nous rapporte que la méthode de Vitruve a été suivie par Caius Duilius, qui se mit en mer soixante jours après que le bois eut été tiré des forêts.

Scipion fit lancer ses vaisseaux à l'eau quarante jours après que les arbres avaient été coupés; mais ses bois n'avaient été abattus qu'après leur avoir fait perdre leur sève.

La méthode pour y parvenir, était de faire une incision sur la moëlle au pied de chaque arbre, et de l'étayer pour l'empêcher de tomber.

L'emploi immédiat des arbres après leur abatage a été fait de nos jours en 1805, pour la construction des bateaux plats, barques et chaloupes canonnières destinés au transport des troupes réunies au camp de Boulogne.

La nécessité seule a fait inventer et employer ces moyens, on n'en peut rien conclure, sur l'usage et la durée des constructions maritimes auxquelles ces bois ont été employés.

Revenant à la question principale, nous pensons que la saison où l'on abat les arbres, est pendant les mois d'octobre, novembre, décembre et janvier, ces

bois exploités dans le seul tems permis par les ordonnances, restent, même étant desséchés, un peu plus pesans que ceux abattus pendant le printems et l'été.

M. Duhamel Dumonceau, pour s'assurer du tems où le bois est plus léger, a fait peser 25 solivaux de trois pieds de long et trois pouces d'équarissage, voici le résultat qu'il a obtenu.

CES EXPÉRIENCES ONT ÉTÉ FAITES EN 1733.

	liv.	onc.	gros.		liv.	onc.	gros.
Décembre.	340	11	4.	Juin. . . .	297	5	»
Janvier. . .	340	14	4.	Juillet. . .	297	4	»
Février. .	328	»	».	Août. . . .	314	7	4
Mars. . .	331	11	».	Septembre.	306	14	»
Avril. . .	311	14	».	Octobre. .	328	14	4
Mai. . . .	319	8	».	Novembre.	331	»	»

Ces expériences ont prouvé que les arbres abattus pendant les mois de juillet et août ont moins de poids que ceux abattus pendant l'hiver, parce que dans cette dernière saison il se trouve plus de sève dans les arbres. Mais cette sève est inerte, elle tend à se condenser, à se coaguler après l'abattage, avant l'époque du printems et sans fermentation nuisible à la conservation du bois.

Devons nous changer de méthode et de saison d'abattre les arbres, et notamment le chêne?

D'après le résulat des expériences comparatives faites par M. Duhamel Dumonceau, l'opinion demeure fixée pour la négative.

M. le professeur Rainn déclare les avoir renou-

vellées en Saxe. Nous n'en connaissons pas le résultat. Les a-t-il fait comparatives à l'exemple de M. Duhamel Dumonceau, nous l'ignorons.

Nous sommes donc fondés à penser qu'avant de chercher à adopter une nouvelle méthode, il faudrait faire un plus grand nombre d'autres épreuves, et en confier le soin aux personnes *versées en cette partie par leurs fonctions, leurs travaux et leur expérience.*

Nous trouvons qu'en différant les coupes des futayes jusqu'en été, on s'exposerait à l'inconvénient grave de détruire la pousse des taillis, par l'abatage, la chûte et l'ébranchement des arbres tombés et le passage des voitures et des chevaux pour l'enlévement et le transport de l'exploitation.

Au reste, j'ai été à portée de connaître pendant trois ans, en 1806, 1807 et 1808, par mes relations journalières de service avec MM. les officiers supérieurs de la marine, à Anvers, M. le commandant du génie maritime M. l'Air, M. le préfet maritime M. Malouet, et MM. les chefs de l'administration de la marine près le chantier de construction qui y était établi : « Que » leur opinion était que les bois abattus en différentes » saisons ont à-peu-près une force pareille, pourvu » qu'ils soient également secs lorsqu'on les employe. »

Pour exprimer cette opinion dont j'ai bon souvenir, j'emploie les termes dont se sert M. le colonel d'artillerie Théodore d'Urtubie, directeur de l'arsenal à Douai en 1791 et 1792, dans son *Manuel d'artillerie*, page 416, il ajoute : « Pour les bien sécher avanta-

» geusement, il faut les tenir secs sous des hangards
» à couvert des injures de l'air, de sorte cependant
» qu'il puisse circuler d'un côté et par les bouts; les-
» quels bouts puissent se tenir fermés quand on le
» juge à propos; ne pas entasser les pièces de bois
» les unes sur les autres, mais au contraire ménager
» assez d'espace entre elles pour que l'humidité qui
» s'échappe, ne se porte pas de l'une sur l'autre et ne
» s'amasse pas entre elles.

Ces sages précautions employées par l'artillerie de terre sont précisément les mêmes que j'ai vu prendre dans les vastes hangards du chantier d'Anvers.

En résumé il me semble démontré :

1°. Que l'opinion de M. le professeur Rainn, d'abattre les arbres destinés à la construction, en été, ne peut prévaloir sur l'usage établi de faire les abatages en hiver.

2°. Que les expériences faites il y a plus d'un siècle par un académicien français, inspecteur des constructions navales doivent faire préférer cette dernière saison.

3°. Qu'il y a lieu d'admettre l'opinion de M. Leroi votre correspondant.

4°. Qu'en cas de nécessité d'employer des arbres abattus en diverses saisons, il faut pour que leur bois puisse résister avec avantage à l'action du tems, qu'ils soient mis en œuvre parfaitement secs, sans aubier, sans nœuds, sans fentes ni gerçures et que préalablement ils aient été abrités sous des hangards bien aérés, avec courant d'air entre les tas, le tout suivant les

sages précautions prises dans les chantiers des constructions navales et dans les arsenaux d'artillerie de terre et de mer.



MÉMOIRE

SUR PLUSIEURS ESPÈCES NOUVELLES OU PEU CONNUES DE LA FAMILLE DES ORCHIDÉES,

PAR M. A. MUTEL, CAPITAINE D'ARTILLERIE,
MEMBRE CORRESPONDANT.

S'il n'est pas de famille de plantes qui l'emporte sur celles des Orchidées, pour l'élégance, la richesse et la variété presque infinie des fleurs, offrant souvent l'aspect le plus bizarre ou même une ressemblance parfaite avec certains animaux, il n'en est pas non plus qui réclame, pour sa culture, une attention plus minutieuse et des soins plus délicats. Malheureusement, dans un grand nombre de cas, ces soins sont complètement infructueux, et nous ne réussissons pas mieux, en général, pour acclimater dans nos jardins les orchidées indigènes ou des zônes tempérées, que pour élever dans nos serres les espèces exotiques ou de la

région des tropiques. Aussi les unes et les autres sont assez rares dans les établissemens de botanique ou d'horticulture. Les trois plus belles espèces de nos contrées, *Orchis militaris*, *O. pyramidalis* et *cypripedium Calceolus*, périssent bientôt après avoir été transplantées dans des lieux même très-voisins des côteaux boisés dont ils sont l'ornement naturel. J'ai moi-même inutilement essayé de naturaliser à notre campagne de Beauregard, près Grenoble, cette dernière espèce, nommée vulgairement le *Sabot de la Vierge*, et spontanée près de Pariset situé à dix minutes de là, sur le même versant de la montagne de Saint-Nizier (calcaire du Jura); cependant je lui avais exactement donné la même exposition que dans sa station naturelle, et l'avais transportée avec une motte de terre considérable. Cette plante rare se trouvait encore abondamment sur la colline Dreispitz (les 3 pointes), près Mutzig, également formé de calcaire Jurrassique; mais le maire de Molsheim ayant fait récolter tous les pieds par son jardinier, pour les transporter dans son jardin, tous périrent dans l'année, et la plante disparut de cette localité unique dans les Vosges.

Les Orchidées des tropiques se montrent moins rebelles aux soins d'habiles horticulteurs. Aussi les Anglais ont-ils fait fleurir une grande quantité d'espèces de cette belle famille, que les recherches des voyageurs rendent chaque jour plus nombreuses, et la serre de Loddiges paraît être une des plus complètes. A l'extrême difficulté que présente la culture des Or-

chidées exotiques, se joint un autre obstacle majeur, provenant de leur prix fort élevé, variant pour la plupart de 20 à 60 fr., mais atteignant 6 ou 800 fr. pour les espèces tout-à-fait nouvelles ou peu répandues. L'acquisition d'un certain nombre de ces belles plantes excédant les ressources des jardins de botanique, même de Paris, nous avons été heureux de trouver à Douai un véritable amateur dans la personne de M. Taffin, que sa grande fortune met à même de satisfaire sa passion pour les plantes rares, notamment les Roses, Camelia, Cactus et Orchidées. Aussi possède-t-il actuellement 400 espèces de cette dernière famille dans une même serre, à laquelle aucune autre de France n'est probablement comparable. Son excellent jardinier nommé Callot en prend un soin tout particulier; des essais multipliés et long-temps continués lui ont donné une telle expérience sur la culture de ces plantes, qu'il est parvenu à les faire fleurir presque toutes. Voici en peu de mots son procédé.

La serre a une double porte qui s'oppose à toute communication avec l'air extérieur. On la chauffe depuis le milieu de septembre jusqu'au mois de mai, et la température n'est portée qu'à 16 ou 20° de Réaumur. Les chassis sont à demeure et les carreaux à recouvrement. L'été la température de la serre est de 30 à 34°; et de fortes toiles blanches la garantissent de l'action des rayons solaires.

Une partie des plantes est mise en pots; celles dont les fleurs doivent sortir des souches radicales ou de

l'aisselle des fausses-bulbes sont mises dans des paniers à-peu-près demi-sphériques en fil de fer, et de 5 à 6 pouces de diamètre. Ces paniers sont suspendus à des tringles horizontales occupant toute la longueur de la serre, ce qui offre encore l'avantage de mettre un nombre double d'Orchidées dans une serre d'une étendue donnée. Toute la paroi intérieure des paniers est garnie de mousse. On place dans le fond de petites pierres ou mieux des morceaux de pots cassés, destinés à donner passage aux racines, ce qui les empêche de pourrir et assure la conservation de la plante. Par dessus les pierres ou débris de pots on dispose, dans le même but, d'assez fortes racines de bruyère sur lesquelles l'Orchidée vient en outre implanter ses propres racines. La même disposition a lieu pour les pots, excepté que la paroi n'est pas garnie de mousse. Les racines en suivent la courbure et s'y attachent fortement. Souvent même elles sortent du pot et contournent la paroi extérieure ou elles finissent par adhérer latéralement. Aussi lorsqu'on veut mettre la plante dans un pot plus grand pour lui donner plus de nourriture, il faut casser l'ancien avec précaution et mettre dans le nouveau tous les morceaux ou adhèrent des racines. On avait d'abord eu l'idée d'employer la terre recueillie dans l'intérieur de vieux troncs de saules, mais on reconnut bientôt qu'elle n'était pas assez forte pour nourrir la plante au-delà d'un an, et qu'après ce terme il fallait la renouveler en entier. Actuellement on se sert d'une espèce de terreau qu'on obtient

en passant dans un tamis assez fin, de menues racines de bruyère ramassées dans les bois avec la terre adjacente toujours mêlée de débris de vieilles feuilles d'arbres. Ce qui passe est rejeté comme devant trop se tasser; et l'on emploie seulement le résidu qu'on mélange avec un dixième de sable de grès fraichement tiré des carrières et se broyant alors aisément. Le sable a pour but d'empêcher le tassement qui ferait pourrir les racines. Les paniers et les pots sont remplis avec ce mélange et recouverts de mousse, les premiers toute l'année, les seconds seulement l'été, pour prévenir le desséchement des jeunes racines par l'action du soleil. Les uns et les autres sont arrosés tous les matins avec une longue seringue pour abréger l'opération et en outre plongés en entier dans l'eau toutes les trois semaines en hyver et tous les deux mois en été. Enfin la serre est traversée dans toute sa longueur par un conduit percé en-dessus de trous espacés de deux pieds, destinés à répandre dans la serre une vapeur d'eau qui l'entretient dans un état humide. Le conduit aboutit à une chaudière toujours pleine d'eau et pratiquée dans le fourneau qui chauffe la serre.

Il est rare que les plantes en pots placés sur des gradins en amphithéâtre donnent des fleurs ; elles se bornent à végéter, quand le desséchement ne les fait pas périr. Celles au contraire dont les pots sont serrés le plus possible en plate-bande, réussissent presque toujours et deviennent très-vigoureuses.

M. Taffin obtint même un *Zygopetalum intermedium*

avec dix tiges chargées chacune de plus de 50 belles fleurs, ce qui faisait en tout plus de 500. Il destinait cette plante à la reine des Français, mais le panier d'osier qui la contenait étant venu à pourrir, on fut obligé de séparer les dix tiges qui furent mises dans autant de pots différens.

Les paniers sont également très-serrés sur plusieurs rangs et forment une espèce de plate-bande aérienne. Sans les paniers, on n'aurait jamais obtenu les fleurs d'un bon nombre d'orchidées, où elles forment de longues grappes pendantes, naissant exactement de leur partie inférieure, et sortant par le bas du panier. En outre, plusieurs espèces à hampes ou grappes dressées, ont toujours été stériles dans les pots où elles n'ont pas tardé à dépérir, tandis que les mêmes ont très-bien réussi dans les paniers. L'essai de petits monticules de terre recouverts de mousse est toujours resté sans résultats.

On voit que dans la culture des orchidées, tous les soins doivent tendre à prévenir le desséchement ou la pourriture des racines, tout en leur laissant une grande liberté; et c'est en les plaçant le plus possible dans les circonstances de leur station naturelle, qu'on peut espérer d'obtenir le plus de succès.

Une famille de plantes aussi intéressantes, offrant d'ailleurs une organisation toute particulière, ne pouvait manquer d'attirer l'attention des plus célèbres botanistes; et en effet les Linné, Haller, Swartz, Jacquin, Blume, Richard, Link, Hooker, Brown, Brongniart,

Loddiges, etc., en ont fait une étude toute particulière. Enfin M. Lindley en publie actuellement une monographie complète, dont quatre fascicules ont déjà paru. Etant venu en garnison à Douai, je me suis trouvé fort heureux de pouvoir étudier dans mes instans de loisir les espèces cultivées dans la serre de M. Taffin, qui augmente sans cesse sa belle collection. Plusieurs m'ont paru totalement inconnues ou inédites, ne se trouvant pas dans la monographie récente de M. Lindley. D'autres sont encore incomplètement décrites ou non figurées, ce qui m'a donné l'idée de les traiter avec tout le soin que la science réclame, et de les dessiner successivement à mesure qu'elles fleurissaient. L'extrême bienveillance de MM. les membres de la Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai me met à même de publier ces espèces dans la collection de leurs mémoires, et je leur en témoigne ici toute ma reconnaissance.

Je terminerai ces préliminaires par quelques réflexions sur les déplorables abus des changemens, si fréquens de nos jours, des noms spécifiques des plantes. Je me suis opposé de toutes mes forces à cette dangereuse innovation dans ma Flore française, en rétablissant toujours avec ténacité les noms spécifiques linnéens, ou à défaut, les plus anciens, indépendamment de toute autorité, ce qui me paraît basé sur la plus scrupuleuse justice, rien ne pouvant détruire les droits acquis par la priorité, sauf les cas où la raison serait choquée. Or, j'ai été vivement peiné de voir qu'un naturaliste d'un aussi grand talent que M. Lindley

eût changé dans sa Monographie les noms spécifiques d'un bon nombre d'espèces anciennement décrites, en les classant dans les genres de nouvelle création. Ainsi, en mettant dans le genre *Specklinia* la plante connue depuis long-tems sous le nom d'*Epidendrum corniculatum* Swartz Prodr. *Dendrobium corniculatum* Swartz Fl. Ind. Occid. *Cymbidium corniculatum* Spreng. Syst., il lui a donné le nouveau nom spécifique *emarginata*; je propose donc de nommer cette plante *Specklinia corniculata*. Il en est de même des espèces suivantes : 1° *dendrobium ophioglossoides* Sieber, nommé par M. Lindley *Specklinia floribunda*, et qu'on doit appeler *Specklinia ophioglossoides* malgré l'erreur de M. Siéber; 2° *cymbidium equitans* Swartz, qu'on doit nommer *Oberonia equitans* et non *Oberonia brevifolia*, quoique le nom soit meilleur; 3° *Epidendrum pusillum* L. qu'on doit nommer *Oncidium pusillum* et non *Iridifolium*, comme MM. Kunth et Lindley, quoique le nom ait été indiqué par la description de Linné. M. Lindley a décrit une autre plante sous le nom d'*Oncidium pumilum*, mais d'abord la signification de ces noms est différente, l'un voulant dire fluet et l'autre nain; mais si l'on trouve qu'ils ont trop d'analogie, c'est celui de la nouvelle plante qui doit être changé; 4° *Epidendrum tripterum* Smith, qu'on doit nommer *Cœlia triptera* et non *Cœlia Bauerana*. M. Lindley a changé un bien plus grand nombre de noms dont le détail serait trop long, mais ce qui précède suffit pour mon objet actuel. Voici maintenant les espèces que j'ai décrites vivantes dans la serre de M. Taffin.

1. EPIDENDRUM PASTORIS La Lave nov. veg. descr. 2. 23. Lindl. Orch. Mut. t. 1. f. 1. *Epidendrum gracile* Makoi. Cat.

Labello unguiculato, cordato, crenulato, subtrilobo, basi columnam amplexante, apice subtus auriculato, disco sulcato, ad medium barbato, columnæ adpresso; sepalis petalisque subæqualibus, linea-rilanceolatis, submucronatis, liberis, patentissimis; columna subtrigona, penitus disco labelli adpressa, subtus sulcata, apice triloba; foliis 2-4 elliptico-oblongis, basi in pseudo-bulbos oblongos incrassatis; scapo ancipiti, depresso, laxe paucifloro.

Racine fibreuse; feuilles longues de 6-8 po., larges de 8 lig., lancéolées, peu aigues, assez molles, renflées chacune à la base en fausse bulbe oblongue, arrondie, un peu comprimée, longue de 2 po., large de 1 po.; hampe de 6 po., dressée, grêle, naissant entre les feuilles, portant dans la moitié supérieure 4—10 fleurs très lâches, très étalées, longues et larges de 1 po., à odeur très fine de vanille; sépales et pétales jaunâtres en dehors, rougeâtres en dedans et souvent rayés de jaune, un peu convexes, à bords légèrement roulés en dehors, les premiers longs de 6 l., les autres de 5 l.; tablier long de 5 l., larges de 4 l., d'un jaune citron peu foncé, presque à 3 lobes, sillonné et barbu sur le disque mucroné au sommet, muni à la base d'un onglet long et large de 1 l., adhérent à la colonne, lobes du tablier très peu prononcés, les latéraux relevés-concaves, se rejoignant sur le dos de la colonne, marqués de raies purpurines anastomosées, le lobe du milieu convexe, en cœur,

genouillé presque à angle droit, à peine taché, déjeté à la base par les bords en forme de 2 oreillettes réfléchies; colonne longue de 3 l., inclinée au dessous du prolongement du pédoncule, un peu courbée au milieu, purpurine en dehors, jaune au sommet et sur la face inférieure, tellement serrée sur le disque qu'elle lui paraît adhérente, terminée par 3 pointes ou petits lobes; anthère à 4 loges; masses de pollen 4, chacune adhérente à une caudicule repliée. — Habite sur les arbres dans le mexique.

Observation. M. Lindley paraît ne pas connaître cette espèce, qu'il se borne à mentionner dans sa monographie en citant seulement la courte description de La Lave, sans rien y ajouter. Cette plante n'a pas encore été figurée.

2 EPIDENDRUM LICTII Mut. t. 1. f. 2.

Labello ultra medium trilobo, disco oblongo, sulcato, duabus costis latis elevatis, apice cornuto-conicis, appendice interjecto, lobis lateralibus incurvo-erectis, concavis, apice plus minus serrulato-fimbriatis, columnæ basi adpressis, intermedio indiviso, apice cordato, plicato, marginibus sursum flexis oblique auriculato; sepalis oblongo-ellipticis petalis que lanceolato-obovatis, æqualibus, patentibus apice incurvis, columna subtrigona, alato-membranacea, apice fimbriata, basi excavata; foliis geminis, lanceolatis, basi in pseudo-bulbum oblongum incrassatis; scapo apice laxe paucifloro.

Racine fibreuse, feuilles longues de 6 et 8 po., larges de 4 à 5 l., peu aigues, assez molles, arquées, pen-

dantes, géminées, renflées à la base en fausse bulbe longue de 4 po., épaisse de 3-4 l.; hampe de 4-5 po., naissant entre les feuilles, terminée par 4-5 fleurs en grappe lâche; fleur suave, à odeur très-fine et analogue à celle du muguet de mai, petite, ouverte en demi-rosace, dépassant à peine 3 l. en largeur, 2 1/2 l. en hauteur, et 2 l. en profondeur; sépales et pétales herbacés en dehors, un peu jaunâtre en dedans, non rayés; tablier blanc, à côtes du disque jaunes au sommet ainsi que l'appendice; lobe du milieu situé dans le même plan que les sépales latéraux, colonne blanche formant avec le tablier une fleur personnée à palais ouvert; masses de pollen 4, avec 4 caudicules repliées.

Observation. Cette espèce, décrite pour la première fois dans mon second mémoire sur les orchidées présenté à l'Institut le 1er juillet 1837, est très-distincte de l'*Epidendrum pastoris* dont elle diffère dans toutes ses parties, surtout par la forme de la fleur, sa petitesse, sa couleur et son odeur. J'ignore la source du nom de cette plante achetée par M. Taffin, à M. Verskbalf de Gand.

5. Epidendrum bicornutum Makoi Cat. Mut. t. 2. f. 3.

Labello trilobo, lobis lateralibus minoribus, oblongis, oblique truncatis, extus undulatis, intermedio plus duplo longiore, oblongo, acuto, recurve acuminato; disco punctato, basi quadrata lineate sulcato, supra inflato, bicornuto, cornubus exsertis, cavis, arcuatim divergentibus, basi dilatato-inflata approximatis; sepalis petalis que subæqualibus, ovato-acuminatis, subrosulato-patentissimis,

petalis paulo latioribus , magis mucronato acuminatis ; columna subtrigona , modice compressa , versus apicem parvule bialata; foliis disticho-alternis, patulis, vaginantibus , mediis oblongo-lanceolatis , infimis supremis que ovato-oblongis brevioribus; caule fusiformi crasso, vaginis dilatatis obtecto, scapo gracili bracteato 6-8 *floro.*

Racine fibreuse; tige de 6-8 po., épaisse de 6-8 l. un peu comprimée, en fuseau, verte, lisse, tout-à-fait recouverte par les gaines des feuilles , terminée par une hampe ou pedoncule commun grêle, cylindrique, élancé, long de 10-12 po. et de 1-1 1|2 l. de diamètre, légèrement coudé et muni à chaque nœud d'une bractée brunâtre, cylindrique, aigue, longue de 6-7 l., appliquée, engainante ; feuilles assez épaisses, lisses, planes, presque carénées, à 5-7 nervures, presque horizontales, les inférieures et les supérieures plus courtes, longues de 3-3 1|2 po., celles du milieu longues de 6-8 po., toutes larges d'environ 1 po., subitement renflées à la base en gaines charnues, verticales, cachant toute la tige; grappe à 6-8 fleurs pédicellées, assez rapprochées, dont plusieurs avortent souvent dans les serres; fleur blanche, très-élégante, presque à odeur de vanille, longue de 2 po., large de 20 l., à tablier ponctué de pourpre dans le disque et rayé de pourpre à la base; cornes d'un jaune clair, finement ponctuées, à bases renflées saillantes rapprochées par le bord intérieur; colonne blanche, presque droite, dirigée en avant, un peu ailée latéralement, creusée au sommet, mucronée à clinandre bordé; anthère brune à 4 loges, terminée

en avant par une espèce de visière blanche ; masses de pollen 4, avec 4 caudicules repliées.

Observation. Cette plante est tout-à-fait inédite ; elle n'est comprise dans aucun des nouveaux ouvrages. En outre elle est totalement inconnue au jardinier chargé des Orchidées au Jardin du roi et qui vient de passer deux ans chez le duc de Devonshire, propriétaire de la plus belle serre qui existe pour cette famille. On peut donc la regarder comme tout-à-fait nouvelle. M. Taffin l'a récemment achetée à Liége.

4. CATASETUM CRISTATUM Lindl. in Bot. Reg. t. 966. Mut. t. 3, f. 4. *Labello oblongo, obovato, plano, fimbriato cristato que, basi cornuto, disco paulum excavato, subtus gibboso-saccato ; sepalis æqualibus, liberis, patentibus semi-involutis, lineari-lanceolatis, acutis, lateralibus paululum ascendentibus ; petalis lanceolatis angustioribus, fere planis, contiguis, sepalo supremo suppositis, marginibus interioribus reflexis, in sepali cavitate collocatis ; columnâ erecta, fufisormi, medio incrassata, supra basin setiformi-bicirrhosa, apice antice longe producta, rostro lineari elongato, fine recurvo.*

Fausse bulbe longue de 3-4 po., large de 8-10 l., presque cylindrique, peu comprimée, légérement bosselée, engainée ; feuilles 5-6, longues de 12-18 po., larges de 1 1/2-2 po., allongées, lancéolées, rétrécies et en gouttière à la base, élargies au sommet un peu aigu, assez minces, vertes, plissées-nerveuses, presque distiques, réunies à la base sur la fausse bulbe ; hampe de 12-15 po., naissant à la base de la fausse

bulbe, portant 18-24 fleurs écartées, en thyrse, à pédicelles purpurins longs de 1 1|2 po.; fleur longue et large de 21 l., verte, à sépales et surtout pétales ponctués de pourpre foncé; tablier tout-à-fait blanc en dessus, et en dessous depuis la base jusqu'à la gibbosité, de là verdâtre jusqu'au sommet; disque du tablier creusé par une fossette oblongue, saillante en bosse en dessous, à moitié recouverte en dessus par la corne linéaire-aigue de la base; colonne d'un vert pâle, non ponctuée, épaisse de 2 1/2 l. au milieu, émettant à 1 1/2 l. au-dessus de la base 2 soies raides, longues de 2 l., presque verticales, d'un blanc jaunâtre; sommet de la colonne genouillé à angle droit, et prolongé en avant en bec long de 3 l., relevé de 2 l.; anthère presque à 2 loges, terminée en avant en bec long de 3 l., analogue à celui de la colonne sous lequel il est appliqué; masses de pollen 2, sillonnées par derrière, attachées à une grande caudicule longue de 2 l., enroulées en-dessous en cornet; glande presque carrée, un peu recourbée à la base. — Habite dans le Brésil vers la baie de St.-Salvador (Don).

Observation. J'ai conservé cette espèce dans le genre *Catasetum* Rich. in Kunth Synops., où l'on doit également rapporter les genres *Myanthus* et *Monacanthus* de M. Lindley (Monographie des Orchidées), qui n'en sont distincts que par des caractères de nulle valeur, la forme du labelle ou tablier ne pouvant jamais, à mon avis, servir de caractère générique, non plus que la direction des sépales ou pétales plus ou moins conni-

vens ou étalés. Au reste cette espèce devrait être un *Myanthus* pour M. Lindley qui la met néanmoins dans son genre *Catasetum*. Elle offre la plus grande analogie avec le *Catasetum deltoides*, nouvelle espèce décrite pour la première fois dans mon second mémoire, présenté à l'Institut le premier juillet 1837, sous le nom de *Myanthus deltoides*, mais qui est de même un vrai *Catasetum*.

5. Catasetum deltoides Mut., t. 4, f. 5.

Labello deltoïdeo, basi cornuto, medio concavo, subtus gibboso-saccato, apice cartilagineo-calloso, subtus valde incrassato-triangulari; sepalis liberis, æqualibus lineari-lanceolatis, acutissimis, involutis, cruciatim patentissimis; petalis conformibus, ferè planis, sepalo supremo suppositis, marginibus interioribus reflexis, in sepali cavitate collocatis; columna erecta, fusiformi, medio incrassata, supra basin setiformi-bicirrhosa, apice antice longe producta, rostro lineari, elongato, acuto, fine recurvo.

Fausse bulbe longue de $3\frac{1}{2}$—4 po., large de 8 l., cylindrique, peu comprimée, engainée; feuilles longues de 10 po., larges de $1\frac{1}{2}$ po., molles, lancéolées, aigues, hampe de 12-15 po., naissant à la base de la fausse bulbe, à 20 fleurs écartées en grappe, portées sur des pédicelles purpurins longs de 18 l., fleur longue de 20 l., large de 28 l., d'un pourpre brun, surtout les sépales, pétales plus mêlés de vert, à bords intérieurs contigus relevés en forme d'aile entrant dans la cavité formée par l'enroulement du sépale supérieur dont les bords touchent

la partie plane des pétales ; tablier d'un vert foncé, long de 18 l.. large de 6 l., creusé au milieu en large fossette, saillante en bosse en dessous, et presque recouverte en dessus par une corne jaune oblongue-triangulaire aigue ; sommet du tablier blanchâtre et denté-calleux, un peu ponctué, renflé en dessous en éminence triangulaire épaisse de 2 l.; colonne verte, ponctuée de pourpre, cylindrique-en fuseau, épaisse de 2 l. au milieu, émettant au dessus de la base 2 soies raides longues de 4 1/2 l., descendant presque verticalement ; sommet de la colonne genouillé à angle droit et prolongé en bec purpurin droit, long de 3 l. ; anthère presque à 2 loges, terminée en avant par un bec très étroit long de 3 l., appliqué sous le bec de la colonne ; masses de pollen 2, sillonnées par derrière, attachées à une grande caudicule longue de 2 l., enroulée en cornet à bords repliés en dessous ne se rejoignant que dans la moitié supérieure; glande presque carrée un peu recourbée à la base.

Observation. Cette belle plante récemment achetée à Liége par M. Taffin a fleuri vers le mois de mai dernier dans sa serre. La fleur est très remarquable par la propriété qu'ont les sépales de se courber chaque jour de plus en plus en bas et en dedans. Elle n'est pas dans la monographie de M. Lindley, ni dans le catalogue de Makoi. J'ignore l'auteur du nom, provenant de la forme du tablier.

RAPPORT

SUR LES CONCOURS DE POÉSIE, D'ÉCONOMIE PUBLIQUE, ET D'HISTOIRE,

PAR M. QUENSON.

La poésie, MM, s'empreint comme les arts de l'influence des mœurs. Jamais peut-être on n'a plus généralement écrit, plus facilement versifié qu'aujourd'hui; mais sous l'allure toute positive du siècle, jamais aussi le public n'a moins souffert qu'on le vint distraire à l'aide de ces poémes sans substance, de ces fadaises de boudoir ou d'école qui ont tant occupé les presses du 17e siècle et fait encore au 18e la fortune des auteurs et des imprimeurs.

Pour l'homme actuel, habitué aux débats de la tribune, à ces immenses agitations de peuple, il lui faut des chants graves comme ses idées, imposants comme les événemens qu'il a traversés, de la poésie philosophique

en un mot; et la chanson elle-même pour être retenue a besoin de s'élever au ton de l'ode ou de la satire.

Dans cette disposition des esprits, on conçoit que la poésie ainsi qu'en d'autres tems, ne puisse plus donner position sociale à la médiocrité; et s'il la faut encourager comme un élément d'amélioration pour le langage, comme une des grandes ressources de la pensée, il faut bien se garder aussi d'entrainer par de trop faciles éloges dans une carrière sans fruit, le jeune homme que *son astre en naissant n'a point formé poète.*

A votre séance dernière, vous aviez applaudi, MM. à de beaux vers, à de belles compositions poétiques, et décerné de nouveau une palme, des mentions honorables à plusieurs des concurrens. Moins nombreux cette fois le concours a été moins satisfaisant aussi. Onze pièces de poésie vous sont parvenues, et la plupart sur des sujets d'assez haute portée; mais à travers quelques élans d'imagination, quelques vers heureux, on n'y rencontrait presque partout que des réminiscences, des faiblesses de composition ou de style, des défauts, en un mot, qui n'ont permis de décerner cette fois aucune des récompenses promises.

Espérons mieux, MM., du prochain concours; disons en de même du concours d'économie publique qui ne nous a produit aucun mémoire cette année. Ce dernier résultat étonne plus encore, quand on voit cette tendance générale des esprits vers tout ce qui tient au bien-être social, et alors surtout que pour donner plus d'élan à l'écrivain, pour le débarrasser même des entraves de

l'irrésolution, la société ne s'était point bornée à livrer à son inspiration le choix du sujet, mais était venue, en tant que besoin, lui en présenter un qui devait provoquer en lui de nombreuses sympathies. C'était en effet cette question. « Quel est le système de secours le plus avan-
» tageux à organiser dans une ville ou commune pour
» améliorer l'existence physique et morale de la classe
» pauvre. »

D'où vient que pour cette fois, la palme reste encore à donner ? C'est là, MM., ce que se demandait aussi le rapporteur de l'an dernier : l'avenir nous fournira réponse.

Venons au concours d'histoire. Ici, MM., nous avons eu fortune meilleure ; et on le conçoit. Jamais les études historiques n'ont été plus répandues qu'aujourd'hui. C'est dans les œuvres du passé que les sciences, les arts, l'industrie elle-même, vont chercher d'ingénieux développements. C'est là surtout que le philosophe, le législateur, le jurisconsulte vont étudier l'avenir des peuples et puiser, pour les lois, des élémens d'amélioration ou d'interprétation. Aussi, de toutes parts, voit-on fouiller les bibliothèques, les archives, explorer les musées, les antiques débris de nos monumens; et cette impulsion nouvelle imprimée aux esprits, est, pour la jeunesse surtout, un bienfait inappréciable, dont le souvenir s'est attaché désormais au nom d'un historien, non moins célèbre par sa probité que par son immense érudition.

La société toutefois, en ouvrant en 1834 un concours historique, n'avait non plus déterminé ni le fait ni l'épo-

que à traiter, et s'était bornée à proposer une médaille d'or au *meilleur fragment d'histoire locale dont le sujet appartiendrait au département du Nord.*

Deux mémoires vous ont été adressés ; l'un portant ce titre : *Fragment d'histoire ou notes relatives à la ville de Bailleul*; l'autre intitulé : *Abrégé historique des principaux événemens arrivés dans la Flandre Wallonne depuis l'an* 1566, *jusqu'à la prise de Lille par Louis XIV en* 1667.

Le premier de ces ouvrages est une chronique, dans laquelle se trouvent inscrits en ordre de date, à partir de l'origine de Bailleul jusqu'en 1789, une série, parfois interrompue, de faits pour la plupart intéressans et peu connus, non seulement sur cette ville, mais encore sur le pays. C'est une histoire de dix-neuf siècles; car cette cité, d'après l'auteur, daterait du tems de César, et se serait formée d'une partie de la population de Bavai (*Belgis*), incapable de porter les armes, et qui, lors du siége de cette ville, serait venue au nombre de 18,000 personnes, s'abriter en ce lieu contre la fortune du vainqueur. Ce serait encore, d'après lui, de *Belus*, divinité de Bavai, que serait advenue à Bailleul sa dénomination primitive de *Bel* qu'elle a conservée dans l'idiome flamand. — Cette double assertion, qui nous est ainsi livrée sans discussion ni preuves pour l'étayer, ne nous paraît guères exempte de doutes, bien qu'elle soit partagée par quelques historiens.

Il n'est que trop ordinaire de voir les origines des peuples se perdre à travers un nuage de fables; et il est plus d'une invraisemblance, plus d'un fait historique

que l'on pourrait opposer à cette opinion. L'auteur toutefois, en faisant descendre les habitans de Bailleul de ces vaillans Nerviens que César lui-même appelait avec admiration les plus braves d'entre tous les Gaulois, ne pouvait certes donner à sa ville natale une plus noble origine. Mais ce que nous regrettons de ne point trouver à l'appui de ce fait, comme de bien d'autres par lui racontés, ce sont ou des témoignages dignes de foi qui fixent immédiatement l'opinion du lecteur, ou des indications de recherches qui l'éclairent et justifient du moins des efforts que l'on a faits pour arriver à la vérité. Des assertions en histoire sont toujours insuffisantes si elles ne sont appuyées de preuves. C'est là le défaut de plus d'un écrivain; c'est celui que l'on peut reprocher également à cet important travail, et dont l'auteur s'excuse lui-même en regrettant que sa mémoire n'ait pu ressaisir les autorités auxquelles il avait puisé, et que les incendies de Bailleul ait dépouillé cette ville d'une grande partie de ses archives.

Quelque texte de Charte venait certes bien à point pour justifier son récit, quand il nous dit entr'autres choses : Que l'établissement de la bourgeoisie de Bailleul et la création de son magistrat date de 1178 :

Que son fief releva jusqu'en 1291 de la chatellenie de St.-Omer; qu'en 1242 les quatre métiers de Flandre obtinrent leurs coutûmes et franchises, et qu'en 1260 Marguerite déchargea les Flamands du droit de servage, qui attribuait au Suzerain la moitié de leur mobilier. On comprend, qu'en admettant même

hypothétiquement l'exactitude de ces faits, leur importance demandait une autre garantie.

Cette observation toutefois n'est point absolue d'application. L'auteur, qui paraît avoir puisé aux chroniques de *Meyer*, *Sanderas*, *Buzelin* et *Oudegherst*, nous apprend en outre qu'il a été puissamment aidé dans ses recherches par un inventaire d'archives qu'avait fait en 1503 un clerc de la trésorerie de Bailleul. Une partie d'ailleurs de ce mémoire, qui n'est ni la moins longue, ni la moins piquante d'intérêt, nous présente une traduction fidèle des documens les plus authentiques. Nous parlons de celle relative au dix-septième siècle. On se rappelle en effet qu'un édit de 1592 avait prononcé les peines les plus sévères et provoqué le zèle des magistrats ainsi que des évêques, contre *les sectes de divers maléfices*, *sorcellerie*, *impostures*, *illusions*, *prestiges*, *impiétés*, etc. ; *vrais instrumens du diable qui sous ombre de mathématiques*, *magie*, *astrologie judiciaire* et *pronostications*, *s'efforçoient de vouloir troubler l'air*, *ensorceler*, *charmer les personnes*, etc.... *et faire parler le diable sous la forme d'un roi*, etc.— Or, cet édit qui n'avait été que trop fidélement observé, s'exécutait encore en Flandre, vers le milieu du dix-septième siècle, d'une étrange et effrayante manière. Trois sentences, dont l'auteur a traduit le texte et les procédures, nous offrent des détails de mœurs vraiment incroyables. Ainsi en 1657, c'est une femme de *Morbecq* (pays alors très renommé pour ses sorciers), que l'on torture pendant sept heures, pour lui faire avouer

ses accointances avec tel individu dénommé, qui, suivant l'accusation, n'était autre que le diable. C'est à la présence de ce dernier (que l'on a vu, porte encore la sentence, durant le supplice préparatoire, *sous la chaise de l'accusé et en posture de verre à pied*), qu'on attribue les dénégations de cette malheureuse ; et lorsqu'après exorcisme et renouvellement de tortures, la douleur a enfin arraché de la patiente l'aveu qu'on en désire, c'est elle alors que l'on brûle toute vive en place publique et dont on confisque les biens. Ainsi en 1659 (date du second exemple cité), c'est un homme de *Meteren* cette fois qui a résisté durant deux jours à des tortures discrétionnaires, qu'on exorcise ensuite, que l'on contraint à l'aveu par de nouvelles tortures, qu'on trouve le lendemain étranglé, au dire du jugement, *par son diable* qui a craint pour lui l'épuration du bucher, et dont on exécute néanmoins le cadavre, au grand spectacle du peuple Bailleulois. Le troisième exemple nous offre une scène plus affligeante encore. C'est en 1670, une mère de famille qu'on enlève à ses enfans, et que sur la seule reconnaissance du stygmate diabolique on condamne et livre en hâte au bucher, malgré même un arrêt de sursis du grand conseil de Flandre : tant était ardent le fanatisme de ces juges, qui ne voyaient même pas qu'ils se faisaient ainsi les agens d'un bourreau, en lui confiant trop souvent et le droit discrétionnaire de la torture et l'indication même des preuves comme des griefs de la sentence. C'était un homme épouvantable que ce bour-

reau! trois mille exécutions avaient été pour lui un brevet de maitrise, un titre de gloire dont il aimait à se vanter: et l'on ne doit point s'étonner d'un aussi dégoutant orgueil, quand on a vu le duc d'Albe se faire ériger une statue en souvenir des 18,000 têtes qu'il avait fait tomber en Belgique sous la hache de son tribunal des troubles. Ce bourreau toutefois, accusateur bien souvent et inquisiteur, savait, à défaut de preuves extérieures en trouver sur le corps de la victime. Il lui enfonçait adroitement une aiguille entre les muscles et près de l'omoplate le plus ordinairement, de manière à ce qu'il ne résultât de cette opération ni goute de sang, ni marque de douleur; et l'insensibilité de l'accusé devenait pour le juge une preuve suffisante de la présence du diable. Elle lui en indiquait le *stygmate;* et c'était uniquement sur un semblable indice que dans le procès de 1670, la prétendue sorcière avait été immédiatement mise à mort. Cette fois du moins, la justice du grand conseil vint venger la société et les mânes de cette malheureuse, en frappant les juges eux-mêmes de censure publique et de fortes amendes. — On s'effraie au souvenir de telles mœurs; et l'on pourrait s'en étonner surtout, en songeant que Bailleul comptait dans son sein alors sept sociétés de rhétorique, si l'on ne voyait à côté d'elles et le fanatisme religieux du tems, et dans Paris même, au dix-huitième siècle, des tortures encore pour les sorciers et les accusés.

Ces pages du mémoire sont, comme on le remarque, du plus vif intérêt, et leurs détails des plus curieux. Elles

avaient eu toutefois pour antécédans les désastres de nos guerres de religion, et ces scènes de pillage, que des hordes de protestans sous le nom de *gueux*, avaient, au rapport de l'auteur, transportées de St.-Omer à Bailleul où elles s'étaient multipliées bientôt sous l'invasion de nouvelles bandes, et n'avaient été du reste que la production de ce qui s'était passé en maints endroits de la Flandre.

A la suite de ces documens, l'auteur nous en vient présenter d'autres relatifs, tantôt à certaines institutions de la ville, tantôt à certains événemens qui en ont ruiné les titres, les monumens, la population. Parmi ces institutions, et à côté de celle qui frappait de punition jusqu'aux animaux et faisait pendre un porc sur la place publique de Bailleul pour avoir dévoré un enfant, se voit celle entr'autres des *appaiseurs* ou *paiseurs*, c'est-à-dire des pacificateurs, espèce de justice de paix dont l'auteur fait remonter ici l'origine au commencement du onzième siècle, et que l'on rencontre également ailleurs d'une manière authentique vers le 13e et le 14e siècle *. Le but de cette institution était d'appaiser ou de prévenir les rixes, en forçant les parties à comparaître dans la maison d'*otage et* d'*assurance*, ou *tribunal de paix*, et à promettre, sous la double garantie d'une

* V. cout. d'Ypres, Tournai, Gand, etc. v. Charte de 1628, relative à la ville de St.-Dizier; et Ord. de 1364, relative à la ville de Lille.

caution et d'un chatiment sévère, de ne point s'agresser désormais.

Les appaiseurs eux-mêmes juraient, en acceptant leur mission, d'appliquer tous leurs efforts au maintien de la paix entre les citoyens; c'est là ce que nous apprend une charte de la comtesse Jeanne. Quant aux formalités suivies dans ces sortes de procédures, l'auteur nous en précise les détails à l'aide d'un vieux titre flamand dont il rapporte la traduction littérale, et qu'il est intéressant de consulter, comme une page nouvelle des mœurs publiques de cette époque.

Parmi les événemens divers, passés au sein de la ville, se placent avec étendue dans l'ouvrage chronologique, objet du rapport, les nombreux incendies par elle essuyés, et à l'appui des faits, un poème écrit, en 1682, par un Bailleulois nommé *François de Spingre*; et dans lequel le poéte, après avoir retracé les origines de sa malheureuse patrie, dépeint successivement tous ces incendies qu'ont attirés sur elle les accidens, la guerre étrangère, les discordes civiles et religieuses.

A chaque fait important raconté dans le poéme, c'est le texte même de *Springre* que reproduit l'auteur du mémoire; et à travers les longueurs assez ordinaires du langage flamand, malgré le froid de la traduction, il est dans ces extraits de *Springre*, des passages d'une grande beauté.

Ainsi, quand après avoir démontré le dernier incendie de 1682, comme une armée ennemie au sac d'une

ville, se ruant de quartier en quartier, d'édifices en édifices, de maison en maison et dévorant tout sur son passage : tout, jusqu'à la population elle-même ; quand après nous avoir fait parcourir une à une toutes les horreurs de ce désastre, *Springre* nous ramène le lendemain sur les ruines encore fumantes de cette cité, et nous arrêtant à chaque maison pour y faire l'appel de ses habitans, en remuer avec lui les décombres entassés, il s'agenouille auprès de ces restes d'hommes, de femmes ou d'enfants qu'il a découverts, et dépose en faveur de chaque infortuné un regret, une prière, certes il y a dans cette pensée de l'auteur quelque chose de grand, d'éminemment religieux et poétique. Aussi devons nous remercier l'historien de nous avoir fait connaître son compatriote *Springre*, tout en regrettant néanmoins que ses citations soient parfois si étendues, et qu'il n'ait préféré reporter sa traduction à la fin de sa chronologie. Nous ajouterons de plus qu'il est dans la série des faits par lui rapportés quelques lacunes, et dans le récit une absence de critique et de style, que l'on désirerait n'y point rencontrer ; mais on se rappellera que l'auteur, étranger d'abord à notre langue, ne nous a promis d'autre part *qu'un fragment historique, que des notes sur la ville de Bailleul :* or, il a tenu certainement sa promesse, et mérité vos suffrages par ses nombreuses recherches et les curieux documens qu'il a mis au jour *.

* Les extraits transcrits à la suite de ce rapport justifieront ce que nous en avons dit ci-dessus (v. p.).

Venons à l'examen du second mémoire soumis au concours, c'est-à-dire, à l'*abrégé historique des principaux événemens arrivés dans la Flandre wallonne, depuis l'an* 1566 *jusqu'à la prise de Lille par Louis XIV en* 1667.

(1556 à 1667). Cette époque de notre histoire, qui jeta, en passant, le germe de l'affranchissement de la pensée, fut néanmoins, on le sait, une époque d'affreux désordres et de sang, qui dépouilla le pays d'une partie de sa population comme de ses monumens, et ne pût se vider que par l'émancipation de la Hollande, et le démembrement de la Flandre Française, ainsi que de l'Artois. C'est-là ce que l'auteur explique fort judicieusement, en remontant à l'origine de la réforme et aux derniers tems du règne de Charles-Quint. Ce n'est toutefois que sous le gouvernement de la duchesse de Parme que s'ouvre cette vaste scène de perturbation. De nombreux placards sont venus lui annoncer, jusques aux portes de son palais, le mécontentement des partis et l'éminente approche de la révolte. La cause apparente de ces troubles était pour les grands, l'éloignement de la royauté et la haine qu'ils portaient à son ministre *Grandvelle;* pour le clergé, l'augmentation des évêchés; et pour tous en général, mais surtout pour les réformés, la publication du *Concile de Trente* et la crainte de l'inquisition. Delà, par suite, cette immense association des seigneurs et du peuple, si fatale à la puissance Espagnole, si connue sous le nom de *Gueux*, et dont il n'est peut-être pas inutile de

rappeler ici l'origine. On se souvient, qu'à la tête des mécontents se trouvaient les princes *Guillaume* et *Louis de Nassau*, les comtes d'*Egmont* et de *Horne*, les barons de *Bréderode*, de *Culembourg*, de *Montigny* et autres principaux seigneurs de la Flandre et des Pays-Bas. Or, en 1566, ces derniers sortis de l'hôtel de *Culembourg* en cortège de plus de quatre cents personnes, s'étaient rendus au palais de la gouvernante pour lui soumettre leur requête et demander la tolérance religieuse, ainsi que le renvoi du cardinal de *Gradvelle*, qu'ils avaient cherché d'ailleurs à ridiculiser par les rues de Bruxelles, sous l'emblème de têtes de fous garnies d'un chaperon rouge, dont ils avaient parsemé les *casaques* de leurs agens.

La duchesse, à leur approche, ayant paru quelque peu effrayée, le comte de *Berlaimont*, qui se trouvait près d'elle, lui dit pour la rassurer : *Ne craindez rien, Madame, ce sont des* GUEUX *et gens de petit pooir.* Ce mot répété parmi eux devint aussitôt un signe de ralliement. On plaisante sur l'expression ; on s'écrie *vive les Gueux* ; on boit dans un festin à leur union ; et quelques jours après on voit paraître dans les rues de Bruxelles, les confédérés en vêtement gris, portant à la ceinture une écuelle de bois, et sur la poitrine, suspendu à un ruban, une médaille représentant, d'un côté, l'effigie de Philippe II avec ces mots : *En tout fidelles au Roi*, et de l'autre, deux mains croisées sortant d'une besace avec cette autre inscription : *Jusques à porter bésache.*

Un manuscrit curieux de l'époque (déposé aux ar-

chives du Pas-de-Calais sous le nº. 183), en mentionnant l'origine de cette fédération, nous apprend dans un passage bâtonné et auquel on a substitué l'interprétation précèdente, « que aulcuns disoient, que la » source serait procédée de certain sermon que fit lors » audit Bruxelles, un nommé maistre *Jehan Guéry*, » qui racomptoit qu'il y avoist plusieurs pillards par les » champs qui menassoient la ville, lesquels ne méritoient d'éstre chassez à coups d'harequebuse ou pis- » tollez comme soldatz, ains qu'on les debvoient à » coups de baston et fouet chastier comme *mutins* et » *gueulx* » ; mais cette explication est moins vraisemblable et moins justifiée que la première. Toujours est-il que ce fut la qualification qui détermina l'emblême, et l'auteur du mémoire que nous analisons, nous parait avoir mal rendu le mot et la chose, quand il désigne cette vaste ligue comme une « *fédération ignoble* » *de séditieux*, à laquelle il félicite les flamands de ne » s'être point associés ». Ce n'était point là ce qu'on en pensait généralement; et dans un pamphet manuscrit de l'époque, où l'on fait discourir en vers sur ce sujet deux personnages qu'on a surnommés *Facquin* et *Pasquilles*, on entend ce dernier demander à *Facquin* :

» Ils portent donc la besache ?
» Pensois que estoient de noble rache,
» Aussi sont-ils (répond *Facquin*) et de grand sang,
» Mais les vertus dont-ils tiennent rang
» Les ont fait devenir gueulx,
» N'est-ce par acte vertueulx ? » etc.

. . . .

La duchesse elle-même en 1566 écrivait au magistrat de Lille qu'elle était informée que *les preches des dogmatiseurs et séducteurs de peuple se faisaient au sceu, vollunté et consentement des principaux seigueurs du pays*, etc. (V. Arch. du P. de C.)

Sans doute il s'est trouvé là, comme dans toutes les révolutions, des bandes de pillards. Mais ce n'est point à la lie qu'on estime la valeur des choses, ni dans les fureurs de 93 qu'on peut juger la révolution de France. Il est vrai qu'au milieu des exactions atroces du duc d'Albe, des paysans armés, à l'imitation des Hordes *de la Jacquerie*, s'élançaient çà et là, tuant, pillant indistinctement à travers les bourgs et les campagnes. Mais ces furieux que l'on désigna du nom particulier de *Gueux sauvages*, comme on désigna certains Corsaires des côtes de la Hollande du nom de *Gueux marins*, n'étaient pas ceux qui avaient pu donner crédit et impulsion utile à la révolte, ainsi que le reconnaît l'auteur lui-même quand il nous représente *la noblesse et particulièrement le clergé* comme *premiers moteurs des troubles*, incapables plus tard de les diriger ou de les appaiser, *et confus d'avoir été pris pour dupes*.

Cela dit toutefois sur l'origine des gueux et la qualification qu'a cru devoir lui donner l'auteur: parlons aussi de cette fidélité des Flamands qu'il nous présente en regard, et qui refusa constamment de prendre part ouverte à toute réforme politique et religieuse. L'observation de l'auteur est des plus justes; tel fut, en effet, le cachet particulier du pays qu'il avait à décrire. Les

épisodes qu'il raconte à cette occasion sont aussi des plus curieux pour l'histoire locale. Les prêches des premiers protestants, leurs fanfaronades, leurs défis aux curés des campagnes, les scènes de désordre et de pillage qu'ils excitèrent, l'agitation des esprits autour de ces nouveautés et de ces actes d'agression, tous ces faits étaient importans à connaître pour apprécier exactement la situation de la Flandre wallone à cette époque. Cependant, à ne montrer, en commençant, sa fidélité qu'aux prises avec de misérables agens de la réforme, avec les *ouailles déguenillées* des *Cornille*, des *Delannoy* et autres ministres improvisés de la nouvelle religion, c'était en rétrécir l'importance. Les partis avaient eu de plus hauts interprêtes dans cette lutte séculaire, et dès le principe, la duchesse de Parme, Philippe II lui-même, comme ses autres représentans, ne dédaignèrent pas, à l'exemple des chefs de la fédération, de se mettre en rapport direct avec les communes. Ainsi nous voyons dans une correspondance inédite de la duchesse, qu'elle écrit en décembre 1565 à chacun des lieutenans des gouvernances de Lille, Douai et Orchies, *ses très chiers et bien amez*, pour leur recommander *de donner toute faveur et assistance aux inquisiteurs de la foy*, etc. de veiller à ce que les placards de sa Majesté soient observés *sans dissimulatiou ni connivenche*. « Et pour tout » mieux y pouvoir entendre, ajoute-elle, vous com» mettrez et députerez ung de la loy des villes de Lille, » de Douai et Orchies, lequel touteffois se poulra » changier de demi an en demi an affin que ung seul

» n'en soit toujours chargé quy ne fasse aultre chose » sinon d'avoir regard es dites villes sur l'observance » du sainct concile (de trente), et nous advertisse tou» jours de ce qui se offrira, pour y pourveoir selon l'in» tention de sad. majesté, et ad ce que nous puissions » sçavoir l'estat de la dite sainte relligion. Quant à ce » que dessus, nous désirons et vous ordonnons comme » dessus que de trois mois en trois mois vous nous » en escrivez bien partiellement le succès, etc. »

Plus tard en avril 1566 (ou 1565 *avant Paques*, d'après la date de la lettre), nous la voyons écrire aux bailli, Maieur et échevins de Lille, que l'on a semé de toute parts *jusques à environ cinq mille billetz fort séditieux*, qu'elle les engage à les faire *arracher partout ou ilz en trouveront*, et à payer la dénonciation pour atteindre l'émission, *mettant plus tost prix aux dénonciateurs, pour tous plus facillement pouvoir attraper lesdits semeurs .... et en faire démonstration exemplaire.*

En mars précédent, elle leur avait également écrit : » qu'elle était duement advertie que plusieurs, tant » étrangiers que subjets, s'avançoient de faire ligues et » conspirations secrètes avecq levées de gens de guerre » dont divers inconvéniens pourroient succéder au grand » détriment du païs, meismes se pourroient saisir » d'aulcunes villes particullières et oster toutte l'autho» rité aux magistrats, et s'en faire les maistres ou les » piller, saccager et s'enrichir, et soubz pretext d'une » sinistre opinion qu'ils tachent d'imprimer et persuader

» aux peuples pour les divertir de l'amour, affection et » obéissance qu'ils doivent au Roy, etc. » Et elle les avait engagés en conséquence à faire bonne garde de la ville et de ses bourgeois.

Nous la voyons enfin leur ordonner des processions religieuses; puis, en juillet suivant, leur adresser itératives recommandations de surveillance contre les partisans de la réforme et *dogmatiseurs du peuple ;* leur annoncer, en août, quelle leur envoie sur leur demande, *la bande du barron de Montiguy, pour les secourir contre l'exécrable insolence des sectaires;* envoyer plus tard, écrites *manu proprià,* ainsi que nous l'apprend l'auteur, des félicitations aux communes dont la fidélité s'est signalée par quelqu'acte de dévouement, voire entr'autres à celles de *Lannoy*, *Seclin*, *Pecquencourt ;* et multiplier enfin dans les villes, sous le nom de *mouches*, ses ressources de contre-police *.

Philippe II lui-même, en 1566, avait expédié aux gouverneurs et lieutenans des villes de *Lille*, *Douai* et *Orchies*, des lettres nouvelles de défenses, contre tous *presches, conventicules et assemblées illicites,* contre toutes personnes qui prêteraient leurs *maisons*, *jardins* ou autres *lieux* pour ces réunions, contre tout port d'armes

* On sait que la royauté avait en outre, parmi les Espagnols établis dans les villes de Flandre, des *mouches* qui rendaient compte de ce qui se passait à une *mouche* supérieure nommée *Auditor*, et celle-ci à un membre du conseil privé. (V. M. S. de la bib. d'Arras n. 609.

et de bâtons en réunion, contre toute communication avec les hérétiques, permettant même de tuer immédiatement les profanateurs des églises, ordonnant la saisie de leurs biens, et voulant de plus que l'on fit venir les vassaux devant les officiers de justice pour s'assurer de leur zèle au service du Roi et de leurs intentions relativement au devoir de leur fief, ajoutant à cela des instructions pour reconnaître et dénoncer les sujets fidèles.

Or ces lettres (dont nous avons cru utiles de citer ici quelques fragmens, parcequ'elles pouvaient être inconnues), ces mesures tant multipliées pour un seul endroit, et en un si court intervalle de tems, ce rapprochement de la royauté vers ses sujets indiquent assez ses inquiétudes, la puissance de l'attaque et en même tems aussi toute l'importance de la fidélité au milieu de ce tiraillement des parties. Que l'on se figure en effet alors la Flandre et l'Artois remplis de pamphlets, de placards, de lettres, d'instantes *recommandations* qui témoignaient à la fois des tentatives des uns et des craintes des autres, agités par une guerre ouverte entre les idées nouvelles et les croyances anciennes, entre la royauté et cette influence des seigneurs qui sans relache oppose au sentiment du devoir envers le souverain, le dévouement à ses libertés qu'elle prétend violées ; que l'on envisage au centre de tous ces élémens de discorde cette foi persévérante de la masse qui s'appuie sur ses prêtres, ses magistrats, ses institutions ; et l'on reconnaîtra certes qu'il y avait là une grande figure de peuple et d'époque à tracer. — Il y

avait de plus des phisionomies particulières de ville à caractériser, des mœurs, des institutions distinctes à saisir dans ce mouvement même des autorités locales autour des efforts opposés du pouvoir et des factions. C'étaient, ce nous semble, autant d'apperçus, de portraits variés, qu'il était bon d'esquisser d'un trait bref et vigoureux au commencement des troubles, comme il importe en toute composition d'indiquer, avant le récit, et les lieux et les personnages de la scène. C'est du reste ce que l'auteur lui-même a parfaitement compris, exécuté, dans son exposé sur l'origine de la réforme; et ce que son habileté n'eut pas négligé sans doute de faire ailleurs, s'il eut songé qu'une grande partie de ses lecteurs pouvait ne point connaître ce qu'était jadis, en 1566, la généralité de Lille, et chacune des cités qui la composaient. Ainsi, à peine est-il parlé d'Orchies dans son histoire, si ce n'est en passant, pour ajouter son nom à ceux de Lille et Douai, et nous apprendre qu'elle avait une enceinte de murailles qui l'a mit un jour à l'abri d'une attaque des gueux. Cependant elle dût être aussi le centre d'un mouvement individuel; elle dût avoir, comme les autres villes, ses partisans de la réforme et de l'Espagne, ses *Orangistes*, ses *Allençonistes*, ses *Joannistes* etc., comme elle eut ses magistrats particuliers, ses députés aux réunions des états de la province. Douai, de son côté, moins oubliée toutefois, lui offrait en outre d'autres pages très intéressantes d'histoire dont il eut pu profiter. Ainsi, à l'époque de la pacification de Gand et du traité d'Arras,

c'est-à-dire de 1576 à 1579, c'était elle qui marchait en tête de la Flandre wallone dans cet élan fédératif des peuples des Pays-Bas, pour se débarrasser des atroces déprédations des troupes espagnoles, rétablir parmi eux la liberté du commerce et proclamer dans ce but l'oubli des dissentions et la tolérance des Cultes. C'était elle encore qui lui donnait impulsion, quand de concert avec le Hainaut et l'Artois, leur commune fidélité s'éloignait des états généraux et venait déposer leur traité d'union jurée sous la sauvegarde du pouvoir royal qui l'avait ratifié. L'image certes était grande; ses détails de localité importans à connaître; et nous regrettons que l'auteur n'ait point cru devoir caractériser d'avantage cette époque de la Flandre wallone,

Nous n'ignorons pas qu'il ne nous avait promis qu'un abrégé des principaux événemens de cette province; mais en resserrant ses épisodes de pillage, il eut pu trouver place, nous semble-t-il, pour quelques traits de mœurs ou d'institution, qui eussent donné plus de profondeur à ses tableaux. Quoiqu'il en soit de ces diverses observations, que nous ne pouvions nous dispenser de présenter pour faire part égale entre les concurrens, suivons l'historien dans ses développemens et à travers les gouvernemens successifs de la Flandre wallone. — C'est dans cet ordre que procèdent les divisions de ses chapitres et le récit des faits qu'il expose. Ainsi, après la duchesse de Parmes, vient ce trop fameux duc d'Albe, qui n'apparait d'abord que pour se poser sur un échafaud, la tête de *Hornet d'Egmont* à la main,

et s'entourer d'un *tribunal de sang* où l'on voit figurer en apparence quelques conseillers, (parmi lesquels même les premiers présidens des conseils de Flandre et d'Artois), mais en réalité une seule volonté qui préside, impose la sentence et vient se targuer ensuite, en s'érigeant elle-même une statue, d'avoir fait exécuter plus de 18,000 personnes. Ses cruautés ont effrayé jusques à Philippe II lui-même ; et son rappel amène heureusement pour la Flandre de nouveaux gouvernans et des noms célèbres aussi, mais surtout plus honorables pour l'humanité. Tels sont ceux du *comte de Réquesens*, de *Don Juan d'Autriche*, des *Farnèse*, d'*Albert et Isabelle*, ainsi que du prince de *Parmes*. Sous ces divers gouvernemens, parmi lesquels on voit figurer transitoirement celui des états généraux ; c'est toujours et partout une guerre de religion et d'indépendance, qu'interrompt à peine un instant la pacification de Gand; et qui, durant un siècle, réagit violemment dans les campagnes et les cités de la Flandre où elle se multiplie en mille accidens de détail.— Ces désordres d'intérieur, ces tableaux de genre, l'auteur en a recueilli un grand nombre qu'il nous vient offrir à travers la marche des événemens généraux; et ce sont, à vrai dire, autant de pages curieuses de chronique locale.

Citons, pour exemple à la fois de leur intérêt et du style de l'auteur, un fait advenu non loin de Douai, bien que la plupart des épisodes racontées par l'auteur se passent autour de Lille ou dans son enceinte. Il s'agit d'une expédition de gueux au tems de la duchesse de

Parmes. Une bande d'entr'eux, conduite par un de ces ministres improvisés de la religion nouvelle, était tombée sur le bourg de Marchiennes et l'avait complètement pillé. La cave de l'abbaye de même que son église, sa bibliothèque, n'avait été nullement épargnées ; et là comme à *Loos*, *Seclin*, *Lannoy*, etc., les gueux avaient recommencé leurs excès accoutumés. « Pendant qu'ils » passaient cette nuit à boire jusqu'à perdre la raison, » M. *Ferri de Guyon*, bailli d'Anchin et de Pecquen- » court, ancien officier, indigné de voir le pays livré à » la merci de semblable milice, emploie la soirée à » visiter les gentilhommes, les riches cenciers, les gar- » des chasse de sa juridiction, M. *de l'Aubenoir*, son » gendre le seconde ; et deux heures avant le jour ils » avaient rassemblé trois ou quatre cents hommes, » dont plus de cinquante montés, armés de lances, ou » de longues rapières, et plus de cent munis de mous- » quets à rouet et de longs pistolets. M. *de Guyon* ayant » rangé son monde et développé son plan, se mit en » chemin ; il n'était point arrivé près de Marchiennes, » que sa petite troupe était considérablement augmentée » de paysans, accourus de bonne volonté. Parvenu à » l'embranchement du chemin qui conduit à Douai et à » Anchin, il fait placer ses hommes en hayes des deux » côtés de la route d'Anchin, et se tient lui-même en » tête de son peloton de cavalerie. Les gueux, encore » ivres des excès de la nuit, défilent trébuchants, chargés » de bouteilles, de vivres, de paquets de hardes, chan- » tant, répétant en chœur, *Brisons les Idoles* : il laisse

» passer les premiers ; chargeant ensuite sur le gros de
» la bande, la confusion s'introduit parmi elle ; les pil-
» lards jettent leur butin, leurs armes et s'enfuient sans
» savoir où ils vont. M. *de Guyon* les poursuit vigou-
» reusement, sans leur donner le tems de se reconnai-
» tre, les gardes de chasse augmentent leur effroi par
» des cris de venerie, la population des villages voisins
» sort des maisons battant l'alarme sur des poëllons,
» des chaudrons. On entend le tocsin des paroisses; les
» paysans une lieue à la ronde, se mettent à la chasse
» des gueux qui ne sachant où se réfugier, se jettent
» partie dans les marais de la Vallée de la Scarpe où ils
» se noient, ou tombent sous les coups des habitans,
» partie dans les bois où ils sont traqués toute la journée
» par les gardes et les bucherons. La gouvernante féli-
» cite M. *Ferri de Guyon* et ses compagnons, par une
» lettre *manu propria*, comme elle avait fait précédem-
» ment à l'égard des bourgeois de Seclin et de Lannoi. »

Telle, entre un grand nombre de faits analogues, se présente une expédition des gueux dans les campagnes. Voyons les actuellement dans l'intérieur des villes, et entrons dans l'enceinte de Douai. Là, des partisans de la réforme ou du prince d'Orange, sous le nom de *Patriots*, n'ayant pu obtenir, malgré l'assistance de ce dernier, le renouvellement avant terme du magistrat, s'étaient par contre-coup ameutés contre les jésuites qui avaient refusé de jurer haine et désobéissance à Don Juan d'Autriche. « Depuis cette époque, ajoute le mémoire, la ville de Douai, dépourvue de garnison se

» trouvait en état de fermentation continuelle. Tout-
» à-coup (c'était en 1578) un rassemblement se
» forme sur le Marché aux Poissons. Des orateurs en
» plein air assurent que les Français du duc d'Alençon
» se sont emparés de Tournai, et que leur ville
» est menacée du même sort par trahison ou incurie
» des autorités ; le gouverneur fait arrêter un des plus
» turbulents de l'attroupement, mais la populace se
» porte à la prison et met l'homme en liberté. Le len-
» demain, les mutins s'emparent des portes de la ville
» et somment le magistrat, au nom des patriots, (quali-
» fication qu'il se donnaient), d'expulser les jésuites de
» la ville comme partisans du duc d'Alençon, les éche-
» vins refusent d'acquiescer à cette demande insolente ;
» l'attroupement se dirige vers le couvent dont ils chas-
» sent les religieux, les uns crient à tue-tête que ce sont
» des agents de la cour de France, d'autres les taxent
» d'attachement à Philippe II, certains assurent que ce
» sont des prédicants déguisés. Personne ne s'avise de
» faire remarquer les contradictions des accusations
» portées contre-eux ; un des factieux empêche le pil-
» lage de la maison et consent à laisser deux infirmes
» pour la garde du mobilier : la populace applaudit ;
» passant bientôt à un autre sentiment, ils font sortir
» les pensionnaires du collége, mangent le dîner qui
» était servi, vuident les caves du pensionnat et se pro-
» mènent ivres, simulant grossièrement des scènes de
» maîtres qui font la leçon à des écoliers. Les échevins
» les plus populaires essaient de faire entendre raison

» à cette troupe effrénée ; ils ne sont pas écoutés. Ce
» tapage duroit depuis trois jours ; les malheureux
» Douaisiens ne pouvaient prévoir quand il finiroit. A la
» fin du troisième jour, le bruit se répand qu'une co-
» lonne sortie de Lille était en marche sur la ville, des
» personnes, l'air effaré, assurent avoir vu l'avant-garde
» à Raches. La peur se met parmi les patriots, les plus
» compromis sortent de Douai, les autres rentrent chez
» eux ; le Marché au Poisson, ce *forum* de la sédition,
» est entièrement évacué, et avant le coup de cloche
» du couvre feu, tout était rentré dans la tranquillité
» accoutumée. Le magistrat voulant prévenir de sem-
» blables désordres, imagine de faire publier le lende-
» main à son detrompe, qu'une procédure allait s'en-
» tamer contre les principaux moteurs de l'émeute ; le
» stratagème réussit. Les patriots les plus exaltés, crai-
» gnant d'être poursuivis et punis, se banissent volon-
» tairement eux-mêmes, et l'autorité n'eut point à sévir. »

Telle était une scène d'intérieur de ville. Une autre fois, c'était à l'extérieur une attaque imprévue contre la place, un coup de main tenté, à l'aide de quelques affidés du dedans, pour s'en emparer au profit des états généraux ou de la faction orangiste. Ainsi un jour, vers 1579, des patriots de Douai, d'accord avec un certain *Pésurenge*, chassé pour usure de cette ville et réfugié à Gand, avaient promis de lui livrer, à jour et heure indiqués, l'entrée de la porte *Morel*. Déjà il s'était venu poster avec le corps de troupes qui lui avait été confié par les états généraux derrière les maisons du faubourg,

lorsque des femmes, se rendant à Douai de grand matin, découvrent l'embuscade, en avertissent un cultivateur qui tout aussitôt court sur son meilleur cheval donner l'éveil au poste; et quand *Pésurenge* arrive avec sa troupe, les ponts sont levés, les citoyens en armes sur le parapet, et ses affidés arrêtés.

Ce fait isolé pour Douai, n'est que la reproduction de divers coups de mains pareillement essayés sur Lille, au rapport de l'auteur, et qui s'y étaient terminés comme ici par le supplice des coupables.

La bravoure militaire ne dédaignait pas de recourir à semblables ruses; et parfois même à des manœuvres déloyales : *Dolus an virtus quis in hoste requirat*; telle est trop fréquemment, en tems de guerre civile, la maxime des partis.

Ainsi, en 1580, un gouverneur de Bouchain, qui tenait la place au nom des états généraux, avait fait offre au lieutenant du baron de Rassenghem, commandant alors de Douai, de la lui remettre pour le roi, s'il voulait lui envoyer un détachement de sa garnison en prendre possession. Douze cents hommes s'étaient rendus devant Bouchain, et cette ville leur avait ouvert ses portes; mais à peine entrée, une partie de la troupe douaisienne, séparée tout-à-coup de l'autre par la levée des ponts-levis, avait été massacrée impitoyablement, et le reste tiraillé du haut des remparts par les *faulconnaux* et la *mousqueterie*, puis en s'en retournant tiraillé de nouveau sur la route par un corps de *carabins* qu'on y avait posté en embuscade. Ce ne fut, comme on le pense

bien, qu'un haro de fureur par toute la ville de Douai, quand on vit revenir par débris ce corps de troupes dont la perte avait été de plus de 400 hommes. Le duc de Parmes, alors occupé au siége de Tournai, entendit néanmoins le cri de vengeance des Douaisiens, et il y répondit aussitôt par l'envoi sur Bouchain d'une colonne, qui investit cette ancienne capitale de l'Ostrevent. Mais la place était des plus fortifiées et son gouverneur des plus déterminés; mieux valut, parut-il, accepter la capitulation par lui proposée, et il en sortit, ainsi que sa garnison, *avec vie et bagues sauves*. Sa retraite cependant devait être signalée par un nouvel acte de perfidie.... Des mines avaient été préparées pour sa défense; en partant il y mit le feu, ayant soin, toutefois, de disposer les mèches de manière à ce qu'il put, avant l'explosion, être arrivé avec ses soldats à Cambrai. L'une d'elles, heureusement, sauta plus tôt, et l'on put à tems arrêter l'effet des autres. Dans son indignation, le commandant espagnol ordonna sur le champ à la moitié de son monde de courir sur le traitre et de le ramener vivant pour le livrer à la juste vengeance des Douaisiens, mais il était trop tard, et quand on arriva à la hauteur de Cambrai, son arrière-garde entrait dans la ville.

Telles sont, entre un plus grand nombre, quelques-unes des circonstances de détail rapportées dans le mémoire. Nous les avons prises autour d'une seule localité, parce qu'elles en devaient être plus intéressantes et mieux appréciées, et nous les avons retracées aussi succintement que possible pour ne point ajouter encore à

l'inévitable longueur de ce double rapport. L'auteur, toutefois continue la série des événemens généraux et particuliers de la province jusqu'au siége de Lille, en 1667. Sur l'indication d'un M. S. de l'époque, il en rappelle jour par jour les opérations diverses, les curieuses épisodes, parmi lesquelles, au milieu de tout ce fracas de guerre, que domine le grand portrait de Louis XVI, on rencontre avec plaisir la lettre d'un chanoine de *Saint-Pierre* de Lille qui, de son côté, fait le recensement de ce qu'il a perdu, et exprime, avec une naïveté charmante, ses regrets sur la destruction de son beau parc de tulippes, que les soldats français ont employées à leur cuisine.

Cet ouvrage, comme on le voit, est rempli de piquants détails, présentés avec finesse et une certaine facilité de style qui n'est point à l'abri d'incorrections, mais qui rend partout avec netteté les idées de l'auteur. Nous eussions aimé trouver à la fin de cette *Histoire de la Flandre Wallone*, quelques lignes au moins sur la reddition de Douai à la puissance française ; nous eussions également désiré, dans les portraits et les apperçus généraux de l'auteur, un faire plus large, plus decidé, et surtout, à l'appui des faits rapportés, des dates, des autorités qui en précisent l'époque et en justifient l'existence. Cette dernière objection, il est vrai, a été prévue par l'auteur. Dans sa préface, il signale tous les inconvéniens des citations multipliées, et en conclut qu'il vaut mieux, pour en éviter les entraves, se borner à placer en tête du livre la nomenclature des autorités

consultées, c'est-à-dire d'après l'exemple donné par lui-même, une série de 137 noms empilés sans indication aucune des chapitres ni des volumes, et sans garantie par conséquent de leur application. C'est là, sans doute, un système fort commode pour l'écrivain; mais qui ne satisfera guères d'avantage le lecteur scrupuleux qu'il n'a satisfait la commission. A part toutefois ces observations, applicables pour la plupart aux deux mémoires envoyés au concours; nous dirons à l'égard de l'un, celui sur la Flandre Wallone: qu'il y a, dans cette œuvre, de la composition, de nombreuses recherches, et le cachet d'une main habile; à l'égard de l'autre, celui sur la ville de Bailleul; que, plus étendu d'espace et de documens, il est néanmoins inférieur de style et de coordonnance au précédent; que ce sont au demeurant deux ouvrages importans, et que si la palme de l'histoire appartient de préférence au premier, le second a droit également à quelque distinction honorable *.

* En conséquence, et conformément aux conclusions de sa commission, la Société a décerné la médaille d'or à M. Lebon, auteur du premier mémoire, et une mention honorable avec médaille d'argent à M. Leroy, auteur du second.

MÉMOIRE

SUR L'HISTOIRE DE LA FLANDRE WALLONNE, DEPUIS LE COMMENCEMENT DES TROUBLES, EN 1566, JUSQU'A LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE, CONCLUE EN 1668 *.

PAR M. LEBON.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

L'auteur, en dirigeant particulièrement son attention sur les annales de la Flandre wallonne, pour en tirer le sujet d'un Mémoire historique digne d'être présenté à la Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, n'a pas trouvé d'époque plus féconde en événements intéressants que l'histoire des temps écoulés depuis le commencement des troubles de 1566, jusqu'au traité de paix d'Aix-la-Chapelle conclu

* Ce mémoire, envoyé au concours d'histoire en 1836, a obtenu la médaille d'or.

entre la France et l'Espagne en 1668. Embarrassé du choix par l'abondance des matières, ne pouvant se résoudre à se renfermer dans le cadre étroit d'un fragment détaché, il s'est déterminé à exploiter l'époque tout entière ; c'est donc le résultat de ce travail de recherches qu'il va présenter à la Société ; en voici le plan :

Remonter aux causes premières et accidentelles de cette grande perturbation ; poser la situation du pays aux avénements de Charles-Quint et de Philippe II ; rassembler et développer les points marquants de l'histoire du temps dans ses rapports spéciaux avec cette portion de notre pays qui formait la *Généralité* de Lille, Douai et Orchies, depuis le gouvernement de la duchesse de Parme jusqu'à l'arrivée en Flandre du cardinal Infant ; jeter un coup d'œil rapide sur les événements remarquables survenus dans cette partie du territoire, depuis la trève de douze années entre l'Espagne et les provinces du nord des Pays-Bas jusqu'au siége de Lille, en 1666, péripétie qui réunit la Flandre wallonne à la France : telle est la tâche qu'il s'est imposée et le sujet qui a servi de texte à la composition de son Mémoire.

Toutefois cette tâche n'étoit pas exempte de difficultés. Car il ne suffisoit pas de consulter les historiens appartenant aux différents partis, il falloit aussi recueillir certains détails omis ou oubliés par eux, examiner les chroniques, les pièces inédites dont ils n'avoient pu avoir connaissance ; ce travail, ou si l'on veut cette exploration achevée, il falloit réunir les matériaux, contrôler les documents, en vérifier l'exactitude, les soumettre à l'action d'une critique impartiale, les lier, les coordonner avec les causes dont ils ne furent que les effets ou les accessoires, les ranger dans leur ordre chronologique, en un mot, les disposer de manière que chaque partie du récit pût entrer sans effort, dans l'histoire générale du temps. Il importoit en outre de trouver un moyen qui fît connoître les sources à côté

des faits, sans noyer l'opuscule dans un déluge de citations surabondantes ou inutiles, et sans l'accompagner de commentaires plus volumineux que le texte. Ici, il a semblé à l'auteur qu'il pouvoit, qu'il devoit même trancher la difficulté en se bornant à indiquer simplement le titre des autorités consultées, parce que dans l'impossibilité de concilier les opinions des écrivains de nuances différentes, les citations particulières sur chaque fait se seroient détruites réciproquement. En conséquence, il a préféré signaler les sources dans leur entier, afin de laisser au lecteur la liberté de juger lui-même des faits controversés.

Il est entré dans les détails circonstanciés de la prise de Lille, parce que les journaux du siége, l'un rédigé en Espagnol par un officier de l'état-major du comte de Bruai, l'autre écrit en Français par un général de l'armée de Louis XIV, laissent beaucoup à désirer, surtout pour la partie historique. Celui dont il s'est servi a été tenu par un greffier de la ville, en position de n'avoir rien ignoré de tout ce qui s'est passé depuis le blocus de la place jusqu'à la capitulation. L'auteur a pensé que cette pièce inédite et peu connue ne pouvoit manquer d'inspirer de l'intérêt à des compatriotes qui ne sont séparés de cette époque que par quatre ou cinq générations, ne fut-ce que pour faire mieux apprécier les mœurs des deux époques.



LISTE

DES AUTEURS CONSULTÉS.

1 Histoire du règne de Charles-Quint, de Robertson, traduit de l'Anglais, par Suard.
2 Vie de Philippe II, par Gregorio Leti, trad. par Chevrières.
3 Histoire de Do Juan d'Autriche, par de Montpleinchamp.
4 Histoire d'Alex. Farnèse, duc de Parme, par le même.
5 Histoire du prince d'Orange, de Lamigue.
6 Histoire de Charles-Quint, trad. de l'Esp., par Duperron.
7 Histoire de Ferdinand Alvarez, duc d'Albe.
8 Histoire du prince d'Orange, de Neuville.
9 Histoire générale d'Espagne, de Mariana.
10 Histoire des Pays-Bas, de Van-Meteren, trad. par J. Delehaye.
11 Histoire des révolutions des Pays-Bas, du P. Pugi.
12 Histoire générale de la guerre de Flandre, de Chapuis.
13 Histoire des guerres de Flandre, de Baudius.
14 Histoire militaire de la campagne de Flandre, avec supplément, de Baurain.
15 Histoire de France, du père Daniel.

16 Histoire de France, de Velly.

17 Histoire d'Angleterre, de Rapin-Thoiras.

18 Histoire de la Hollande depuis la trève de 1609, pour faire suite à celle de Grotius.

19 Histoire de la Ligue, par ***.

20 Histoire militaire de Louis le-Grand, de Quincy.

21 Histoire de Valenciennes, de d'Oultreman.

22 Histoire de Valenciennes, de Leboucq.

23 Histoire de Tournai, de Cousin.

24 Histoire de Tournai, de Poutrain.

25 Histoire de Lille, de Tiroux.

26 Histoire de Bouchain, de Petit.

27 Annales et histoires des troubles des Pays-Bas, de Grotius.

28 Annales des Provinces unies, de Basnage.

29 Annales Belgiques, de Dumées.

30 Mémoires de Jean de Witt, trad. du Hollandais.

31 Mémoires sur la vie de la princesse d'Orange.

32 Mémoires du cardinal de Richelieu.

33 Mémoires du cardinal de Retz.

34 Mémoires de ce qui s'est passé aux Pays - Bas depuis 1600 jusqu'à 1606, par Decroix.

35 Mémoires de M. de Lionne.

36 Recueil de différentes pièces relatives à l'histoire des Pays-Bas.

37 Recueil de différentes pièces relatives au règne de Louis XIII.

38 Recueil des traités de paix, de trèves, de neutralités entre les couronnes de France et d'Espagne, depuis le traité de Madrid 1526 jusqu'à 1611, par Jean Chifflet.

39 Ordonnances et lois de l'empereur Charles - Quint pour extirper l'hérésie.

40 Notes de Baudius, historiographe des Provinces unies.

41 Le Lion égaré, ou source des troubles des Pays-Bas.

42 Discours sur les troubles et misères de ce temps ; moyens qu'il faut prendre pour y remédier.

43 Premier discours des justes causes et raisons qui ont contraint les Etats-généraux de pourvoir à leur défense.

44 Discours sur les blessures du prince d'Orange.

45 Lauriers de la maison de Nassau.

46 Commentaires mémorables de Don Bernard de Mendoze.

47 Introduction à la révolution des Pays-Bas, par Dejean.

48 Instruction de Charles V à Philippe II, et de Philippe II à Philippe son fils, trad. de l'italien, par Lessières.

49 OEuvres diverses de Bayle.

50 Dictionnaire historique et critique du même auteur.

51 La Cassandre du Mont-de-Piété des Pays-Bas, ou l'usure abolie.

52 Le duc d'Albe comparé à Goliath.

53 Délices des Pays-Bas, avec le supplément.

54 Délices de la Hollande.

55 Coutumes de Lille, vieille édition.

56 Commentaires sur les coutumes de Lille, de Patou.

AUTEURS ITALIENS.

57 Teatro Belgico da Gregorio Leti.

58 Relazioni del cardinale Bentivoglio in tempo delle sue nunziature di Fiandria e di Francia.

59 Della guerra di Fiandria, dal medesimo autore.

60 Raccolta di lettere scritte in tempo delle sue nunziature, dal medesimo.

61 Il breviario delle guerre dei Paesi-Bassi, d'Imola.

ESPAGNOLS.

62 Dellas guerras civiles de los estados de Flander del ano 1559 al ano 1609, de Carnero.

63 Las guerras de los Estados-baxos desde el ano 1588 hasta el ano 1599, de Coloma.

LATINS.

64 De bello Belgico, decades duæ, a Strada.

65 Hispania, sive de regis Hispaniæ regnis et opibus, a Joanne De Laet.

66 Historia Belgica ab anno 1558.

67 Historia tumultuum Belgicorum, Eremundi.

68 De initiis tumultuum Belgicorum, a Flor. Vander-Haer.

69 De bello Belgico, a Balino.

70 De causis, calamitatibus et remediis tumultuum Belgicorum, a Joanne Wignacourt.

71 Dissertationes de induciis belli Belgici, ab Erycio-Puteano.

72 Gallo-Flandria sacra et profana, a Buzelino.

73 Annales Gallo-Flandriæ, ejusdem autoris.

74 Chronicon Loccii Fereoli.

75 Commentaria sive Memoriæ de causis et initiis turbarum Belgicarum.

76 Historia tumultuum Belgicorum, a Joanne Assaliers.

77 Historia tumultuum Belgicorum, a Joanne-Baptista de Tassis.

78 Historia rerum memorabilium in Belgio sub Philippo II ab anno 1566 ad annum 1597, ab Adamo d'Isselt.

79 De tumultuosa Belgarum rebellione sedenda, a Cornelio Loose.

80 Refutatio sinceræ declarationis causarum belli Belgici usque ad annum 1608, a Francisco Vraek.

81 Brevis rerum in Belgio ab anno 1560 usque ad annum 1596 gestarum designatio, a Philippo Gale.

82 Belgii confœderati respublica, a Joanne De Laet.

83 Epistola quarta baronis Barbekani.

84 Opera Joannis Meursii quæ tractant de bellis Belgicis.

85 De leone Belgico (cum figuris).

86 Belgium fœderatum, a Martino Schookio.

87 Litteræ diversæ, a Viglio Michem.

88 Mauritiados Caroli Smet.

89 Rerum Belgicarum libri quatuor, in quibus Ferdinandi Albani belli Belgici principium, J. Meursii.

90 Apologia pro rege catholico Philippo II.

91 Apologia pro principe Auraico.

92 Fabula papistica infernalis tripartita, a Jacobo Laurentio.

93 Belgium gloriosum, a Jacobo Lydio.

94 Martyrologium eorum qui pro religione reformata suppliciis afflicti sunt.

95 Guillelmus Ludovicus Nassovius, ab Ubone Emmio.

96 Varia opera Antonii Sanderi.

97 Descriptio publicæ gratulationis spectaculorum in adventu archiducis Ernesti, a Joanne Bacherio.

MANUSCRITS.

98 Histoire de France en rapport à la Flandre, Bibl. de Lille.
99 Gouvernement de Lille (*curieux*), id.
100 Magistrat de Lille, id.
101 Mémoires de Toussaint Carette (*curieux*), id.
102 Chronique de l'abbaye de Loos, id.
103 Chronique de l'abbaye de Marquette, id.
104 Cartulaire du chapitre de St.-Pierre, id.
105 Description des villes de la chatelainie de Lille, Douai, Orchies et la Gorgue, id.
106 Mémoires sur la généralité de Lille, Douai et Orchies, id.
107 Manuscrit sur la ville de Lille, id.
108 Entrée solennelle des archiducs Albert et Isabelle, id.
109 Troubles arrivés à Arras en 1578, id.
110 Manuscrit intitulé Réconciliation, id.
111 Acte d'union ou d'agréation (fac-simile), id.
112 Ribellione de sette Provincie unite (*curieux*), id.
113 Pompes funèbres, id.

114 Mémoires historiques de la Flandre gallicane, de Bagnols.
115 Services de la maison d'Issenghien, . anonyme.
116 Particularités touchant la ville d'Arras, id.
117 Mémoires d'un officier de l'archiduchesse Claire-Eugénie, pour remédier aux maux et corriger les pilleries et abus, id.
118 Guerre des Pays-Bas, id.
119 Journal historique, id.
120 Correspondance du temps, id.
121 Notes de Gilles Tesson.
122 Commentaria Waiembourgii.
123 Commentaria Surii.
124 Robert Macquereau (2°. vol. inédit).
125 Mémoires du baron de Worden (Bibl. de Lille).
126 Notes pour servir à l'histoire d'Angleterre sous le règne de la reine Elisabeth.

SUPPLÉMENT.

127 Topographia Gallo-Brabantica, a Dom. Leroy.
128 Hommes illustres de Brantôme, .
129 Mémoires pour servir à l'hist. de Hollande, de Dumauries.
130 Histoire des Pays-Bas, de Grotius, trad. du latin par L'Héritier.
131 Discours politique de Balzac sur l'état des Provinces-unies.
132 Histoire de la réformation d'Angleterre, de Burnet.
133 Recueil de pièces curieuses relatives aux troubles des Pays-Bas (manuscrit inédit).
134 Divers écrits manuscrits ou imprimés sur le même sujet.

ABRÉGÉ HISTORIQUE

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS ARRIVÉS DANS LA FLANDRE WALLONNE, DEPUIS L'AN 1556 JUSQU'A LA PRISE DE LILLE, PAR LOUIS XIV, EN 1667.

CHAPITRE 1er.

Coup-d'œil sur le règne de Charles-Quint. — Sa puissance. — Son influence. — Origine de la réforme. — Abdication, retraite et mort de l'empereur.

Peu de princes arrivèrent au pouvoir plus favorisés des avantages de la fortune que Charles-Quint. Peu de règnes s'annoncèrent sous de plus brillants auspices et jamais puissance ne parut plus légitimement établie, ni mieux affermie que la sienne. Investi de l'héritage de Philippe-le-Beau, émancipé, reconnu comte de Flandre.

à l'âge de quinze ans, couronné roi d'Espagne, de Naples et de Sicile, du chef de sa mère à dix-huit*, il était à peine de retour en Flandre, que les électeurs d'Allemagne, l'élevèrent à la dignité impériale, vacante par la mort de Maximilien d'Autriche, son aïeul paternel. La découverte récente du Mexique et des autres parties de l'Amérique du Sud lui assuroit des richesses immenses et la possession d'un vaste pays. Enfin, comme si sa destinée n'avait point encore assez fait pour lui, le sort des armes le rendit maître de la personne de François Ier, son ancien compétiteur à l'empire, son rival pour le duché de Milan et pour le royaume de Hanovre. Ainsi, empereur d'Allemagne, roi d'Espagne et des Indes, roi de Naples, de Sicile et de Lombardie, duc de Parme et de Plaisance, souverain seigneur des Pays-Bas, tels qu'ils étoient à la mort de Marie de Bourgogne, son aïeule, Charles-Quint était parvenu, sans secousse, sans effort, à l'apogée de la grandeur. Mais telle est l'instabilité des choses humaines, que des droits incontestables aux souverainetés qu'il possédoit, son aptitude aux affaires, une administration exempte de fautes graves, une prépondérance marquée dans la politique du temps, ne purent maintenir long-temps sa puissance à la hauteur où elle étoit montée (1).

Entraîné dans le tourbillon des grands événements qui s'étoient succédé avec tant de rapidité depuis son avène-

* Jeanne *la folle*, infante de Castille, qui étoit atteinte d'aliénation mentale depuis la mort de son mari.

ment au trône impérial jusqu'à la bataille de Pavie, le temps lui avoit manqué pour suivre les détails d'une querelle religieuse élevée au sein de l'Allemagne. Cependant, cette querelle, futile dans son principe, avoit pris un développement inquiétant pour la tranquillité du pays. On sent qu'il est ici question de la réforme, triste produit d'une polémique entre deux ordres religieux.

Les Augustins, en concurrence avec les Dominicains relativement à l'exercice du droit, ou plutôt du trafic des indulgences, avoient envoyé un procurateur à Rome, à l'effet d'en réclamer le monopole au profit de leur ordre. Martin Luther (car c'étoit lui), inclinant déjà vers les doctrines de Jean Hus, élève de Wiclef, étonné, scandalisé de la licence des mœurs italiennes qui, malheureusement, avoit gagné plusieurs membres du clergé romain, Luther, disons-nous, perd de vue l'objet de sa mission et revient en Allemagne, préoccupé de projets de réformation. Il prend la plume; ses écrits relatifs à des projets de pure discipline, sont dirigés, d'abord, contre des abus réellement sentis par tous les hommes éclairés de l'époque et par le sacré collége lui-même. Les Dominicains répondent aigrément; il réplique avec emportement. Les parties, déplaçant bientôt la question, comme il arrive souvent dans ces sortes de disputes, la controverse prend un caractère d'insulte et de diffamation. Le cardinal Cajetan demande des rétractions à Luther qui les refuse; il est cité à la diète de Worms, il y comparoit et y soutient ses doctrines. Il étoit néanmoins encore facile d'étouffer

ce commencement de schisme. Les généraux des deux ordres pouvoient fermer la bouche aux adversaires entrés dans la lice, en interposant leur autorité; on négligea ce moyen. Enfin, bientôt les choses s'envéniment au point que Luther, de plus en plus irrité, se sentant fort de la protection de l'électeur de Saxe qu'il avoit attiré à son parti, jette le masque et attaque ouvertement le dogme et la puissance spirituelle du chef de l'église.

La polémique, comme on voit, avait pris dès-lors un caractère de gravité qu'il étoit impossible de méconnaître. Léon X naturellement porté à la douceur, attacha une médiocre importance à ces débats, qu'il espéroit voir tomber d'eux-mêmes; ce pape s'étoit trompé. Les principes du moine Augustin répandus en Saxe, avoient déjà fait irruption dans le nord de l'Allemagne.

Tel étoit le véritable état des choses, lorsque Charles-Quint, comprenant d'avance toutes les conséquences du mal, avisa sérieusement à y porter remède. On doit lui rendre cette justice, qu'il n'employa la force des armes qu'après avoir épuisé les moyens de conciliation. Il fit établir la série des propositions mises en avant par les novateurs, et en regard, les constitutions du saint empire. Ce document, sans commentaire, fut, par ses ordres, communiqué aux dissidents du nord de l'Allemagne; puis l'empereur, appelé dans ses états du midi, leur laissa le temps de son absence pour réfléchir et juger par eux-mêmes du parti que son devoir lui prescrivoit de prendre, en cas de refus de leur part de se soumettre aux lois de l'empire. Cette manière franche et

légale, loin de ramener les princes entrés dans les voies de la nouvelle religion, ne fait que les affermir dans la réforme. Forcés de s'expliquer formellement, ils déclarent que leur conscience, le bien-être de leurs sujets, l'intérêt du pays, la droite raison leur défendent de reconnoitre plus long-temps l'autorité du pape sur plusieurs articles posés en principe dans les constitutions impériales; du reste, ils protestent de leur inviolable attachement à la personne de l'empereur et promettent de rester fidéles et unis aux constitutions de l'empire. L'empereur réitère ses propositions qu'il accompagne, cette fois, de passages tirés de l'Écriture sainte qu'ils avoient pris pour guide, ils, résistent. Obligé enfin de prendre les armes en vertu de ces constitutions dont il étoit le conservateur, il disperse sans peine les soldats peu aguerris de la ligue de Smalcalde. Mais il étoit plus facile de vaincre par la force que de ramener par la persuasion. Ce puissant monarque, accoutumé jusques là à voir toutes les difficultés s'applanir devant sa volonté, rencontra des obstacles insurmontables dans la tenacité de quelques princes du corps germanique dont il étoit le chef.

Les vingt années qui suivent l'époque dont nous venons de parler n'étant qu'une suite d'événements sans résultats décisifs pour ou contre la réforme, nous passerons au traité de Passau par lequel la diète assemblée reconnoit aux cercles des réformés des droits égaux à ceux des catholiques.

L'empereur sentit toute la portée de cet acte arraché

à la diète par la force des circonstances. Humilié d'avoir vu se briser dans ses mains les faisceaux de l'empire, usé par la maladie, il forma le projet, dès ce moment, de se retirer de la scène du monde. Il céda ses états d'Allemagne à son frère Ferdinand, prit des arrangements pour lui assurer le suffrage des électeurs, et peu après il laissa successivement toutes ses autres possessions à son fils connu dans l'histoire sous le nom de Philippe II (2).

Avant de donner au lecteur une idée du gouvernement qui va passer en d'autres mains, jetons un coup d'œil sur la situation politique de Charles-Quint à l'époque de sa dernière abdication et de sa retraite au monastère de St.-Just (3).

Le royaume de Naples et de Sicile, peuplé d'hommes imonstants, légers, énervés par la douceur du climat appeloit une surveillance continuelle, exigeoit des forces toujours prêtes à réprimer les séditions intérieures et à défendre les agressions extérieures.

La Lombardie, riche, fertile, ouverte de tous les côtés, exposée aux incursions de plusieurs prétendants voisins ou éloignés, réclamoit la présence d'une armée imposante commandée par un gouverneur ferme et adroit.

Les Pays-Bas s'étendant alors de l'embouchure du Rhin jusqu'à la Somme, renfermant une population nombreuse, de grandes villes manufacturières, une quantité considérable de chefs d'ateliers, d'ouvriers enclins à une turbulente indépendance avoient besoin d'une

puissante armée, toujours prête à défendre ses frontières du côté de la France et de l'Allemagne.

La Franche-Comté, province isolée et entourée de voisins que le moindre prétexte pouvoit mettre mal avec l'empire ou avec l'Espagne, vouloit être soutenue par de fortes garnisons.

L'Espagne, renfermant dans son sein des populations indociles, des Maures à peine soumis, des Juifs obstinés et avides, presqu'environnée par la mer, sans cesse exposée aux insultes des puissances barbaresques, ayant à garder toute la ligne des Pyrénées depuis l'océan jusqu'à la Méditerranée, ne pouvoit se passer d'une milice nombreuse, tant pour le maintien de l'ordre intérieur que pour la défense du littoral et des frontières de terre.

Ajoutons au tableau :

La jalousie de l'Angleterre qui avoit récemment abandonné la communion romaine et qui voyoit avec peine le développement de la marine espagnole et sa domination dans les Indes;

Le ressentiment secret de la cour de Rome qui ne pouvoit pardonner à l'empereur l'abaissement de son influence en Italie, ni oublier le sac de sa capitale par des soldats impériaux ;

L'éloignement de la Suisse toute dévouée à la France par les soins de François Ier;

La propagande du luthéranisme, qui alloit minant le cœur de l'empire germanique, et ne tendoit à rien moins qu'à envahir les provinces du nord des Pays-Bas.

Joignons à cela :

La fatigue, pour le chef de l'état, de se porter continuellement sur les points les plus opposés de son vaste empire, comme de Madrid en Allemagne, du fond de l'Allemagne au golfe de Naples, de l'extrémité de l'Italie sur les rives de l'Escaut, déplacements souvent entravés par des guerres avec la France.

La difficulté, le retard des correspondances, les dépenses occasionnées pour le transport des armées, la difficulté de contrôler, de régulariser les actes des gouverneurs, d'assurer la rentrée de l'impôt;

Les rivalités sans cesse renaissantes entre la haute noblesse espagnole et les grandes maisons de Flandre et d'Italie, les divers idiômes, les différentes mœurs et coutumes des peuples réunis sous le même sceptre;

Bien plus encore, une vigilance active sur les démarches de la France qui avoit des droits à faire valoir sur le royaume de Naples, sur la Lombardie, sur la Flandre wallonne et sur la Navarre, de cette France, qui épioit l'occasion de venger la défaite de Pavie; et une attention non moins active, sur les armements des Turcs qui menaçoient les états d'Autriche par terre et couvroient la mer de forbans;

La surveillance des nouvelles provinces d'Amérique, gouvernées par des officiers divisés entre eux par des rivalités de commandement, menacées par les flibustiers, qui ne respectoient rien, par les colons voisins en guerre avec la mère-patrie, qui tiroient parti des moindres prétextes pour piller le territoire espagnol, en butte

aux ressentiments des naturels, exaspérés par les mauvais traitements de leurs maîtres.

Cette surveillance, qui embrassoit tous les détails d'une aussi vaste administration, devoit être un surcroît de charges pour un seul homme. A plus forte raison, toutes ces causes réunies donnent à penser combien il étoit pénible et difficile de faire mouvoir cette immense machine dont les rouages étoient si compliqués.

Charles-Quint, ainsi que nous l'avons dit, avoit judicieusement compris sa position, lorsque, épuisé de fatigues de corps et d'esprit, usé par la maladie avant le temps de la vieillesse, courbé sous le pesant fardeau qu'il soutenoit depuis si long-temps, il se détermina au grand acte de son abdication.

On voit, par le partage qu'il fit de son vivant, que sa résolution avait été méditée et mûrie. Ferdinand, résidant au cœur de l'Allemagne, accoutumé aux usages de ses habitants, réunissoit, plus que Philippe, les moyens et l'influence nécessaires pour exercer la suprême puissance sur le corps germanique; Charles, en abdiquant l'empire en sa faveur, avoit voulu conserver la couronne impériale dans sa famille. La remise de ses autres états à son fils avoit pour but de prévenir les dangers d'une secousse, que sa mort n'auroit pas manqué de produire dans la marche des affaires, si elle étoit survenue dans un moment de crise. Après cela, tout fait présumer qu'une autre pensée se joignit aux vues de sa politique; son intention fut de mettre un intervalle entre une vie agitée et la mort, afin de se disposer à paroître devant celui qui

juge les grands monarques à l'égal des autres hommes. Les historiens qui ont taxé cet acte de folie n'ont tous raisonné que sur des suppositions hasardées et par induction de la conduite d'autrui. Pour bien juger de l'abdication, de la retraite et des obsèques de Charles-Quint encore vivant, il falloit entrer dans sa pensée, il falloit être lui-même.



CHAPITRE II.

Commencement du règne de Philippe II. — Sa résolution de faire recevoir aux Pays-Bas les décisions du Concile de Trente purement et simplement. — Gouvernement de la duchesse de Parme. — Mécontentement de la noblesse et du clergé. — Embarras de la gouvernante. — Commencement de la révolution. — Troubles de 1666.

Philippe II, souverain en Espagne, en Italie, dans les Pays-Bas, en Amérique, débarrassé des soins de l'empire, crut pouvoir se dispenser de résider alternativement sur différents points de ses états. Dégoûté de la vie errante par un voyage forcé dans lequel il avoit accompagné son père aux Pays-Bas, et déjà en défiance contre son propre fils, il fixa sa résidence en Espagne, et se contenta de déléguer des vice-rois dans les autres parties de ses domaines.

Cette détermination, convenable sans doute pour les

colonies, indifférentes à l'égard des royaumes d'Italie, produisit un mauvais effet dans les Pays-Bas. La noblesse flamande, habituée à posséder ses princes de temps à autre, ne put supporter l'idée de les voir s'éloigner pour toujours du berceau de leur puissance. Elle s'imagina que les honneurs, les hauts emplois seroient désormais exclusivement accordés aux Espagnols natifs. Blessée dans sa vanité, dans ses espérances, elle ne cessa de susciter des embarras à l'administration de la duchesse de Parme, sœur consanguine du roi (4).

Charles-Quint, connoissant à fond l'esprit des Flamands, avoit prudemment ajourné l'exécution des articles du concile de *Trente* portant création de quatorze évêchés dans les Pays-Bas, siéges dont les dotations devoient être prélevées, en partie sur les trois prélatures existantes, en partie sur les plus riches abbayes du pays, et l'érection de tribunaux du Saint-Office. Son fils, moins clairvoyant, fait revivre ce projet et veut faire recevoir les décisions du concile aux Pays-Bas, comme on l'avoit pratiqué en Espagne. Vainement la gouvernante adresse des représentations à la cour de Madrid et propose d'insérer dans l'acte de présentation, ***sans préjudice aux droits du roi et de ses sujets***, le roi répond qu'il veut être obéi sans restriction. Les évêques, prévoyant une diminution dans leurs revenus et dans leur influence, ou le rétrécissement des limites de leurs anciens diocèses; les abbés se voyant exclus de la présidence des assemblées provinciales du clergé par les nouveaux évêques, et de plus, obligés de subvenir aux

dotations des prélatures, témoignèrent une grande répugnance à se prêter à de semblables arrangements.

Jusque là, cependant le mécontentement n'avoit point dépassé les hautes classes de la société. L'augmentation des évêchés n'étoit point en effet de nature à désaffectionner la masse du peuple, dont les intérêts n'avoient rien de commun avec le haut clergé et la noblesse. Mais l'introduction de l'inquisition, bien que modifiée par l'édit impérial de 1550, qui n'admettoit que les regnicoles dans la composition des tribunaux, jette l'alarme partout. Le peuple irrité et poussé sous-main par la noblesse et le clergé, se livre à des actes de violence que les magistrats appartenant, pour la plupart, au parti des mécontents, se gardent bien de réprimer.

Les histoires contemporaines, écrites par des hommes dévoués aux différents partis, et les mémoires particuliers s'accordent sur ce point, que le roi, paroissant au milieu des Pays-Bas, jugeant par lui-même de l'effet produit par ses projets, pouvoit arrêter le mal dans son origine, soit en les modifiant soit en les mettant au néant. Au lieu de prendre ce sage parti, Philippe II, tout en accueillant les députés des provinces, porteurs d'énergiques représentations, hésite, tergiverse, compromet l'autorité de la gouvernante par des ordres, des contr'ordres, des approbations et des blâmes, conduite versatile qui inspire de l'éloignement, de la défiance au gros de la nation et laisse aux mécontents les plus exaltés tout loisir d'organiser la révolte.

Les provinces du nord, qui comptoient déjà beaucoup

de partisans, de la nouvelle religion, devinrent intraitables. Les réformés de ces contrées s'emparèrent de plusieurs églises, en chassèrent les prêtres catholiques et employèrent ces édifices à leur culte particulier. Pendant ce temps le haut clergé et la noblesse excitoient ou laissoient agir, comptant bien faire tourner l'insurrection à leur avantage, quand il leur conviendroit de lui donner une autre direction. Les Culembourg, les Brederode, les d'Horgtruten, le comte d'Egmont, le prince d'Orange, le comte de Horn augmentoient l'embarras de la gouvernante, en insinuant dans l'esprit du peuple que le seul, le véritable moyen d'apaiser les troubles étoit d'accorder le libre exercice de toutes les religions dans l'étendue de son gouvernement. Le cardinal de Granvelle, son conseiller intime, soutenoit au contraire que cette mesure, désirée seulement par une portion des provinces du nord, mécontenteroit au dernier point le restant des Pays-Bas; qu'au lieu de ramener les esprits elle acheveroit de bouleverser l'état, qu'elle étoit non-seulement préjudiciable aux constitutions du Saint Empire, mais qu'elle aliéneroit encore toutes les puissances catholiques; qu'enfin elle étoit évidemment contraire au bien de la religion, à une saine politique, et en tout contraire aux intentions du Roi.

Dès que les meneurs de la révolution apprirent ce qui se passoit dans le conseil privé de la duchesse de Parme, ils mirent tout en usage pour éloigner Granvelle. Ils rédigèrent une requête, dont le préambule motivé sur le désir de ramener la paix, arrivoit à la conclusion

obligée, savoir : le libre exercice du culte et le renvoi du cardinal comme partisan zèlé de l'inquisition. Pour donner plus d'appareil, plus de force à cette supplique ils la couvrirent de signatures et l'apportèrent au palais, escortés de tous ceux qu'ils avoient pu ramasser dans les rues de Bruxelles. La gouvernante effrayée d'une visite aussi bruyante, demanda aux personnes de sa suite ce que cela signifiait; le comte de Berlaymont, près d'elle en ce moment, dit : « Que votre altesse se » rassure! *ce ne sont que des Gueux.*

La réponse entendue fut répétée et commentée au sortir du palais par les porteurs de la supplique. Les gentilhommes de cette réunion, rassemblés dans un souper à l'hôtel de Culembourg, se firent apporter des écuelles de bois à la fin du repas, où le vin ne fut pas épargné, et burent à la santé *des Gueux.*

Le comte d'Egmont, le prince d'Orange, arrivés au dessert, demandèrent la faveur de porter un toast aux *Gueux*; on remplit les écuelles, l'orgie recommença et la compagnie se retira ivre et exaltée. Le lendemain, les convives de la veille parurent en public, vêtus d'étoffes grossières, l'écuelle de bois attachée à la ceinture à la manière des mendiants de l'époque, couverts d'emblêmes, de rubans portant pour devise: *vivent les Gueux!*

Le peuple, imitateur de la folie des grands, prit les mêmes insignes, et en moins de quinze jours les Pays-Bas du nord et du centre furent pavoisés des signes et des couleurs adoptés à la réunion de l'hôtel de Culembourg.

Le Roi, toujours incertain, ne voyant les objets

qu'à travers le prisme de la flatterie , espérant que le renvoi de Grandvelle calmeroit l'effervescence , lui donna ordre de se retirer à Besançon. Mais à peine est-il parti que les mécontents redoublent d'audace et demandent plus vivement que jamais la liberté du culte. La gouvernante, privée des conseils du cardinal, ne recevant aucun ordre positif de la cour d'Espagne, rend enfin l'édit sollicité avec tant d'instance. Immédiatement après sa promulgation, les réformés des provinces du nord et du centre *, forts de cet acte, chassent les prêtres catholiques des villes où ils avoient été libres jusqu'alors. Enhardis par l'impunité, il font irruption en Brabant, en Flandre et jusque dans le Hainaut, pillent les églises d'Anvers, de plusieurs autres villes, brisent les statues, les images des saints, tuent plusieurs ecclésiastiques et font le prêche sur les débris des objets employés au culte catholique. L'édit de la gouvernante semble paralyser partout les mesures de repression que veulent prendre les autorités, et les *Iconoclastes* ne rencontrent presque point de résistance. Aussi, répètent-ils sans obstacle les mêmes scènes à Malines, à Gand, à Valenciennes et à Tournai.

Cependant la noblesse et particulièrement le clergé, premiers moteurs du trouble, devenus victimes de ses conséquences, se mettent en devoir de contenir les factieux. Mais privés alors de toute influence et en oppo-

* Nous disons du nord et du centre, l'Artois et la Flandre wallonne n'ayant point pris part à ces excès.

sition avec leur conduite antérieure, ils s'aperçoivent trop tard qu'il est plus facile de commencer les révolutions que de les diriger, à plus forte raison de les apaiser. Confus d'avoir été pris pour dupes, de s'être laissés aller à quelques misérables vanités, ils refusent d'avouer qu'il se sont trompés et ne peuvent se résoudre à prendre une direction contraire. L'amour-propre, la honte, la crainte les tiennent sous un charme secret qui les rend incapables d'agir dans leur propre intérêt. Il est certain que le Roi, arrivant au milieu des Flamands, un décret d'amnistie à la main (il étoit encore temps), auroit rallié à lui les neuf dixièmes de la population. En ce cas, la partie des provinces du nord, dominée par les réformés, se trouvant sans alliés avoués, sans point d'appui, auroit été forcée de se soumettre. Philippe II, ne sut point mettre à profit l'opportunité du moment et les troubles continuèrent.

CHAPITRE III.

Belle conduite des Flamands wallons. — Tentative des réformés dans la Châtellenie de Lille. – Affaire de Lannoy. —Les Gueux entrent à Armentières. — Pillage des abbayes de Marquette, de Loos, d'Haubourdin, de Fournes. — Affaire de Seclin. — Les Gueux sont repoussés de Lannoy. — Déroute des Gueux à Marchiennes. — Troubles pour le renouvellement du magistrat de Lille. — Scène arrivée à l'église Saint-Sauveur.

Beaucoup d'auteurs ont traité d'une manière générale des révolutions des Pays-Bas, mais peu d'entr'eux ont donné leur attention à l'histoire particulière des provinces, des villes pendant cette malheureuse époque. Réunissant les divers documents que nous avons pu rassembler relativement à la Flandre wallonne et particulièrement à la Châtellenie de Lille, nous croyons intéresser le lecteur, en retraçant ici l'abrégé des principaux événements qui ont affligé notre terre natale et touché de si près nos ayeux.

La généralité de Lille, ce beau fleuron de la Flandre, imitant la province d'Artois, garda une grande réserve durant les premiers troubles de 1566. Peu ou point liés d'intérêts et d'opinions avec les provinces du nord, qui étoient les véritables foyers de l'insurrection; séparés par l'Artois des frontières de France, alors agitée elle-même, par une guerre de religion *, animés d'un esprit d'ordre, de travail, d'économie rurale et manufacturière, invariablement attachés à la foi de leurs pères, les Flamands wallons portoient en eux-mêmes un préservatif contre les révolutions violentes. Indifférents, d'ailleurs, au fait de la résidence royale en Flandre, à l'augmentation des évêchés, ils ne tenoient au mécontentement que par crainte de l'inquisition. Néanmoins, confiants dans la prudence du Roi, ils espéroient que les doléances des états des provinces particulières finiroient par le détourner de ses projets. Aussi, ne les vit-on pas figurer dans cette ignoble confédération des *Gueux*, ni s'affubler de rubans à mains croisées, ni attacher des écuelles de bois à leur ceinture, ni porter les autres emblêmes de la sédition. Ils déploroient les maux de la patrie, ils attendoient justice sans prétendre se la rendre eux-mêmes.

Telle étoit l'opinion dominante du pays lorsque le bruit se répandit à Lille, qu'un certain Cornille, maréchal-vétérinaire, se disant ministre de la nouvelle religion, par-

* Sous le règne de Charles IX.

couroit les villages de Lincelles et de Bondues, sous prétexte de délivrer de maléfices les animaux malades, distribuant partout des livrets à l'usage des réformés. Cet homme, d'un extérieur austère et réservé, affectoit une grande pureté de mœurs. Bientôt apparut un autre prédicant nommé Delannoi, aux environs de Quesnoy-sur-Deule. Celui-ci formoit des rassemblements en plein air et s'annonçoit comme un exorciste habile. Deux ou trois de ses associés, exercés à jouer le rôle de démoniaques, se présentoient à point nommé au milieu de l'assemblée, où, après des cris, des contorsions, des hurlements de leur part, des conjurations, des adjurations, des cérémonies burlesques du ministre, les premiers assuroient au peuple qu'ils se trouvoient délivrés de l'esprit malin par la force des paroles et en vertu du pouvoir de Delannoi, qui affectant une grande fatigue, se recueilloit et se reposoit de ses exercices ; après quoi se succédoient le prêche, le chant des psaumes en françois et la délivrance gratuite des livrets. Le thaumaturge populacier terminoit ordinairement la séance par un défi en termes pompeux, adressé nominativement aux curés des environs, de se trouver en tel lieu indiqué pour controverser publiquement avec lui sur la présence réelle, la confession auriculaire, les images des saints et sur les autres questions dissidentes entre les catholiques et les réformés. Les paysans que la curiosité attiroit à la représentation de ces ignobles farces s'étant apperçus de la fourberie des acteurs, huèrent le prédicant, l'arrêtèrent et le conduisirent à Lille, où le magistrat le fit

mettre en prison avec deux ou trois de ses possédés, ces derniers ayant déclaré de suite qu'ils recevoient de l'argent et des victuailles pour jouer leur rôle. Delannoi fut forcé de tout avouer; il alla même jusqu'à demander à rentrer dans le giron de l'église pour sortir de prison. Cornille, decouvert par les aveux de son confrère, repassa la Lys et se cacha. La mission de ces deux apôtres de singulière espèce n'étoit que le prélude d'autres scènes plus sérieuses. Un autre ministre évangélique sorti de Valenciennes à la tête de deux mille hommes, vils ramas de déserteurs françois et allemands, de bannis, de mendiants des grandes villes de la Belgique, s'avança vers la chatellenie de Lille en côtoyant l'Escaut jusqu'au Pont-de-Chin. Le baron Vilain de Rassenghem, gouverneur de Lille, prévenu de cette apparition marche à sa rencontre avec quatre cents lances et quatre cents fantassins de la garnison, tandis que le sieur de Noircarme sorti de Tournay, étoit en reconnoissance avec deux cents vieux soldats. Arrivé au village de Lys, des femmes qui fuyoient, cherchant un refuge derrière la Marque, prévinrent le baron que les bandits, divisés en deux corps, s'étoient arrêtés, l'un entre Templeuve et Lannoy, l'autre, entre Herzaux et Watreloos; que ceux de la première bande avoient dévasté plusieurs églises et assassiné un curé qui vouloit s'opposer à la profanation d'un ciboire renfermant des hosties; que l'autre corps stationné, sembloit attendre la jonction du premier, pour se porter sur le bourg de Tourcoing. Le baron réuni au sieur Noircarme se dirige d'abord sur le chemin

de Lannoy à Templeuve. La démonstration d'une charge de cavalerie suffit pour dissiper la première bande forte de six cents hommes. Les lanciers envoyés à leur poursuite tuèrent néanmoins neuf ou dix des moins ingambes. Se portant incontinent sur Watreloos, le baron de Rassenghem trouva la seconde bande, postée militairement derrière un terrain fangeux, et paroissant vouloir se défendre. Ce bataillon, en partie composé de déserteurs françois, étoit commandé par un certain Lerel, banni d'Arras, qui avoit porté la hallebarde pour Charles-Quint. Sa troupe étoit presque entièrement armée de mousquets et de pistolets. Comme le baron avisoit aux moyens de faire un circuit, pour placer sa cavalerie sur un terrain plus propre à ses mouvements, le sieur Derœux officier distingué, lui représenta que les *Gueux* profiteroient de ce mouvement pour s'échapper. « Votre Seigneurie ne voit-elle pas, dit-il, que ces gens là » regardent derrière eux ; saisissons l'occasion pour » leur ôter l'envie de revenir une autre fois. » L'ordre est aussitôt donné de franchir l'obstacle. Le sieur Derœux passe le premier; la décharge des *Gueux* tue trois cavaliers et blesse plusieurs chevaux; mais voyant l'obstacle franchi, craignant d'être enveloppés, ils se retirent précipitamment sur le village et se retranchent derrière les murs du cimetière. Le baron fait avancer son infanterie qui les débusque avec perte de quelques hommes. Forcés dans ce premier retranchement, ils se réfugient dans l'église; arrêtés au passage étroit du portail, ils demeurent exposés aux coups de mousquets de l'infanterie

et laissent quarante morts à l'entrée. Cependant ceux qui avoient pénétré dans l'église étoient montés au clocher et faisoient feu par les *lucarneaux* et les abat-vents ; le sieur de Noircarme impatienté d'une aussi longue résistance, furieux d'avoir vu tomber un enseigne espagnol à côté de lui, fait mettre le feu à l'église. Les *Gueux* déjà étouffés par la fumée, proposent de se rendre à merci. Les soldats irrités de la perte de leurs camarades, refusent toute capitulation. Ceux qui essayent de se soustraire aux flammes sont tués sans miséricorde, et le reste périt misérablement dans l incendie. Peu de temps après cet évènement, Cornille, ce prédicant dont nous avons parlé, prévenu que le baron de Rassenghem et presque toute la garnison de Lille étoient partis pour le siége de Valenciennes (où dominoient les réformés dirigés par un ministre françois, Pellegrin Delagrange), repasse la Lys, fait un appel aux pillards des environs, parvient à en rassembler trois ou quatre cents près de Wambrechies et les conduit sans bruit, devant l'abbaye de Marquette, au moment où l'on alloit célébrer la grande messe. Ils se répandent, sans résistance dans la maison, brisent les statues, les images des saints, mutilent les tombeaux de la comtesse Jeanne et de ses deux maris, insultent les religieuses, parodient les cérémonies du culte catholique, se jettent sur les provisions de la maison et se retirent ivres, chargés de butin, en chantant ce refrain d'un de leurs cantiques, *brisons les idoles! et vivent les Gueux!* avant que la foible garnison de Lille ait eu le temps de faire sortir un détachement.

Pendant que ces scènes se passoient sous les murs de Lille, une autre bande, rassemblée aux environs de Tournay, où la classe ouvrière se montroit favorable aux séditions, se disposoit à piller le riche bourg de Tourcoing et à s'emparer de la petite ville de Lannoy. Les bourgeois de cette dernière localité, informés de ces dispositions, préparent des poutres, des madriers pour renforcer les portes de la ville, entourée d'un mur d'enceinte; ils se procurent des mousquets à rouet, des pistolets, des munitions. Les deux compagnies du serment font provision de fleches, de viretons, et posent un guet en dehors et en dedans de la place. Comme la première fois, les pillards se divisent en deux bandes. La première dirigée sur Lannoy arrive sans ordre et sans défiance une heure avant le jour, jusqu'auprès du fossé, où elle est accueillie par une volée de flèches. Cinq hommes avoient déjà été atteints par les traits des arbalétriers, sans que les assaillants eussent pu deviner d'ou partoient les coups. Bientôt les décharges de mousqueterie bien ajustées leur font comprendre qu'on n'a pas été surpris, que l'on est disposé à se défendre. Le jour commençant à paroître, ils distinguent les hommes des compagnies du serment, revêtus de leurs justaucorps d'ordonnance, embusqués derrière les arbres du rempart. S'imaginant alors que Lannoy est défendu par des soldats, la frayeur se met dans leurs rangs; ils fuient en désordre vers Tournay, laissant dix-sept morts et plusieurs blessés. L'autre colonne dirigée sur Tourcoing avoit établi son point de ralliement der-

rière le village de Watreloos. Les hommes de cette colonne qui s'étoient dispersés pour piller pendant la nuit, se trouvèrent au rendez-vous, au point du jour, comme ils en étoient convenus entr'eux, non sans avoir rempli le pays de meurtres et de pillages ; (sept curés furent massacrés dans cette expédition.)

Les habitants de Tourcoing, prévenus de la visite des *Gueux* par les paysans qui fuyoient ça et là, avec leurs bestiaux et leurs meubles, entendant le bruit de la mousqueterie du côté de Lannoy s'animent réciproquement, s'arment, marchent à leur rencontre avec croix et gonfanons, le curé en tête. Les *Gueux*, inquiets de l'expédition de l'autre colonne ne savent s'ils doivent attendre les Turquennois, ou faire volte-face. Déjà plusieurs d'entr'eux exécutoient un mouvement rétrograde, quand un coup de mousquet, tiré par un des leurs, vient frapper à mort un ecclésiastique de Tourcoing, sur le pont de Watreloos. Cet accident met le désordre parmi les Turquennois qui fuyent vers la ville. Les *Gueux* y pénètrent en les poursuivant, dévastent l'église selon leur coutume, pillent les maisons de quelques riches fabriquants. Mais avertis de l'échec éprouvé devant Lannoy, entendant le tocsin sonner dans les villages environnants, ils se retirent en toute hâte vers le mont de la Trinité.

Cornille, encore tout fier de son expédition de Marquette, rassemble itérativement deux cents déguenillés (qu'il nomme ses ouailles), et se porte des bois de Rumes sur l'abbaye de Cisoing, qui est saccagée en moins de deux heures.

Rendu plus audacieux par l'absence du baron de Rassenghem et de sa garnison, Cornille fait un nouvel appel à tout ce qu'il y avoit d'impur, dix lieues à la ronde. Cette fois, l'appât du pillage et l'assurance de l'impunité lui fournissent un rassemblement de quatorze cents bandits, la plupart mal armés à la vérité. Il fait d'abord à ses gens un discours emphatique, entremêlé de passages tirés de la Bible; puis il pénètre en plein jour dans la ville d'Armentières, où il saccage les églises et commet mille insolences chez les particuliers. Fatigués de briser et de piller, de boire et de hurler des cantiques, les *Gueux* évacuent Armentières, se séparant en deux colonnes. L'une, sous le commandement de Cornille, se dirige sur le village de Fournes; l'autre, sous les ordres d'un certain Vallée, son lecteur, prend le chemin de l'Abbaye-de-Loos. Les moines qui, depuis le sac de Marquette, s'attendoient à la visite des *Iconoclastes*, font bonne contenance et se disposent à défendre leurs maisons, à l'aide des ouvriers de la basse-cour et de quelques paysans du village. Mais voyant le nombre des bandits s'accroître successivement, ils s'exagèrent les forces de ces derniers, prenant pour des mousquets les bâtons dont les pillards étaient armés. Le courage commence alors à faillir aux religieux, qui se sauvent dans le bois. Les frères convers imitent les religieux du chœur, et les garçons de ferme abandonnés, suivent les convers. Les *Gueux*, maîtres de la maison, recommencent leurs excès, prenant plaisir à lacérer et disperser les livres de la bibliothèque (5), s'enivrent, pillent, dévas-

tent et ne sortent de l'Abbaye que pour renouveler les mêmes scènes dans l'église et dans la chapelle d'Haubourdin. Gorgés de boisson, chargés de butin, vociférant, menaçant, chantant, ils vont rejoindre leur capitaine qui les attendoit sur le cimetière de Fournes, après avoir dévasté l'église et brisé les cloches. La bande réunie, quelques *Gueux* ouvrent l'avis de se porter jusqu'à Seclin, où le pillage de la collégiale promettait un plus riche butin. Tous s'écrient : « A Seclin ! à Seclin ! » Cependant Vallée, voyant une partie de ses gens endormis cuvant leur boisson, et se reposant de leur marche, accorde deux heures de repos avant de se remettre en route. Un paysan de Wavrin, qui s'étoit faufilé parmi la bande, avoit tout entendu ; il profite de ce repos de deux heures, court en diligence vers Seclin, prévient les habitants, qui, sans perdre de temps, donnent avis de ce qui se passe à ceux de Gondecourt et des hameaux voisins, qui se réunissent près de la collégiale. Tout le monde s'arme de ce qui lui tombe sous la main. Le receveur du chapitre, ancien officier wallon, prend le commandement; il place d'abord ceux qui étaient munis d'armes à feu, dans les jardins, derrière les haies de l'hôpital, et dispose les autres armés de fourches, de faux, de bâtons, dans la grande rue, tirant vers Carvin. Il avait à peine achevé ses dispositions que les *Gueux* se montrent, marchant isolément, par groupes et en désordre. Il les laisse approcher à une demi portée de mousquet ; alors, il ordonne de faire feu. Les pillards reculent et font signe à leurs camarades d'ac-

courir à leurs secours. Un d'entr'eux, qui s'étoit aventuré plus que les autres, apercevant les hommes tenus en réserve dans la grande rue, avec leurs faux et leurs bâtons, s'imagine voir des cavaliers armés de lances; il se met aussitôt à fuir en criant que la ville est remplie de soldats; à ce nom de soldats, la frayeur saisit la bande, qui rétrograde en criant : *Miséricorde ! Sauve qui peut!* Les bourgeois de Seclin se lancent à leur poursuite, ceux de Gondecourt, d'Houplines, de Noyelles, de Templemart, de Wattignies, d'Emmerin, sonnent le tocsin. Les hommes, les femmes, les enfants s'unissent aux habitans de Seclin. Les pauvres *Gueux*, frappés de terreur, harassés de fatigue, se précipitent dans les marais d'Antoing, de Wavrin et en moins de trois heures plus de neuf cents d'entre eux sont noyés ou assommés sans pitié. La leçon étoit rude ; elle produisit son effet, et le voisinage de Lille fut délivré de la présence de ces perturbateurs. La gouvernante, sur le rapport du baron de Rassenghem, écrivit de sa main des lettres de félicitations aux bourgeois de Lannoy, de Seclin et aux villages qui les avoient si bien secondés.

Tandis que le calme et la sécurité se rétablissoient dans le voisinage de Lille, une autre bande organisée près de Valenciennes, infestoit le territoire d'Orchies; elle avoit essayé de pénétrer dans cette ville, où les bourgeois, garantis par un mur d'enceinte et un fossé, faisoient le guet jour et nuit. Les *Gueux*, devenus circonspects depuis leurs tentatives sur Lannoy, Watreloos et Seclin, n'osèrent l'attaquer de vive force. En

revanche, ils parcouroient les campagnes, pillant, ravageant les églises et les presbytères d'alentour.

Un ministre, François de naissance, ayant reconnu le bourg de Marchiennes, et s'étant convaincu que les habitants étoient peu disposés à se défendre, se chargea d'y conduire la bande. Arrivés devant l'Abbaye au déclin du jour, les *Gueux* n'eurent que la peine d'y entrer et d'y recommencer leurs excès accoutumés. Surpris par le soir dans leur fureur destructive, ils résolurent de passer la nuit dans la maison, se promettant de pousser le lendemain jusqu'au monastère d'Anchin. Pendant qu'ils passoient cette nuit à boire jusqu'à perdre la raison, un sieur de Guyon, bailli d'Anchin et de Pecquencourt, ancien officier, indigné de voir le pays livré à la merci de ces dévastateurs, emploie la soirée à visiter les gentilshommes, les riches censiers, les gardes-chasse de sa juridiction. Le sieur de l'Aubenois, son gendre, le seconde, et deux heures avant le jour ils avoient rassemblé trois ou quatre cents hommes, dont plus de cinquante, montés, armés de lances ou de longues rapières, et plus de cent, munis de mousquets à rouet et de longs pistolets. Le sieur de Guyon, ayant rangé son monde et disposé son plan, se met en chemin; il n'étoit point encore arrivé près de Marchiennes, que déjà sa petite troupe étoit considérablement augmentée de paysans accourus de bonne volonté. Parvenu à l'embranchement du chemin qui conduit à Douai et à Anchin, il fait aligner ses hommes en haie des deux côtes de la route d'Anchin, et se tient lui-même en tête de son peloton de cavalerie.

Les *Gueux*, encore ivres des excès de la nuit, défilent en désordre, chargés de bouteilles, de vivres, de paquets de hardes chantant, repétant en chœur : *Brisons les idoles.* (6) Il laisse passer les premiers, et chargeant aussitôt sur le gros de la bande, il y répand la confusion et la terreur. Les pillards jettent leur butin, leurs armes et s'enfuient sans savoir où ils courent. Le sieur de Guyon les poursuit vigoureusement, sans leur donner le temps de se reconnaître; les gardes-chasses augmentent leur effroi par des cris de vénerie; la population des villages voisins sort de ses habitations, battant l'alarme sur des poêlons et des chaudrons, et partout on entend le tocsin des paroisses. Les paysans, une lieue à la ronde, se mettent à la chasse des *Gueux* qui, ne sachant où se réfugier, se jettent en partie dans les marais de la vallée de la Scarpe, où ils se noient et tombent sous les coups des habitans; l'autre partie fuit dans les bois, où elle est traquée toute la journée par les gardes et les bucherons. La gouvernante félicite le sieur de Guyon et ses compagnons, par une lettre autographe comme elle avoit fait précédemment à l'égard des bourgeois de Seclin et de Lannoy.

Ce troisième succès modéra l'ardeur des pillards et purgea aussi cette portion de la Flandre wallonne des *Gueux* qui l'infestoient. Les ministres, les meneurs de ces troubles, jugèrent qu'il falloit abandonner un moyen qui rendoit leurs co-religionnaires l'exécration du peuple.

Ne voulant point cependant renoncer à entretenir la discorde, ils imaginent de prendre occasion du re-

renouvellement du magistrat de Lille pour susciter une émeute. Vingt-cinq ou trente mécontents, des plus hardis, dont moitié étrangers à la ville, se présentent chez le commissaire de la gouvernante, chargé de se présider à cette opération, et lui disent que l'édit de la duchesse, relatif au libre exercice du culte, étoit pour lui un ordre tacite de composer le corps de la magistrature, mi-partie de catholiques et de réformés. Le commissaire répond que les lois sur l'organisation municipale et les instructions de Son Altesse ne l'obligeoient point à prendre conseil de personnes non revêtues d'un caractère d'autorité; « et quand ce que vous demandez seroit or-» donné, ajoute-t-il, je ne trouverois point assez de su-» jets de votre religion dans la ville réunissant les qua-» lités requises pour être échevins. » Puis ayant demandé leurs noms et qualités, il renvoie les étrangers et dit à huit ou dix Lillois qui restoient, qu'ils devroient rougir de honte de se joindre à de pareils turbulents. Ces derniers, manquant de bonnes raisons, se mirent à proférer des injures et des menaces. Le commissaire les ayant chassés de sa maison, ils voulurent soulever le peuple dans la rue; mais étonnés de leur petit nombre, et redoutant l'arrivée des archers de police, ils sortirent de la ville, de crainte d'être arrêtés.

Peu de temps après le renouvellement de l'échevinage, il arriva qu'une femme nommée Marguerite Destailleurs étant à prier dans l'église de Saint-Sauveur crut apercevoir un homme, *Gervais Delplace*, regardant la statue de la vierge d'un œil de travers. Cette

femme toute préoccupée de l'idée des *Iconoclastes*, appela d'autres femmes et plusieurs tisserands qui se trouvoient dans l'église, signalant l'homme en question comme un briseur d'images, ayant de mauvais desseins. Le peuple, l'esprit rempli des relations des scènes qui avoient lieu journellement dans les campagnes, se saisit du malheureux, le charge d'imprécations et de coups, et le conduit devant le magistrat qui le fait mettre en prison pour le dérober à une mort certaine. L'attroupement dissipé, les échevins informés de la ridicule accusation portée contre Delplace le font mettre en liberté pendant la nuit et le plus secrétement possible, pour éviter des récriminations qui auroient pu avoir de funestes conséquences.

Pendant que tout étoit livré à l'anarchie dans les Pays-Bas, le roi d'Espagne assembloit son conseil à l'effet d'y ramener le bon ordre. Quelques membres, et ce fut le petit nombre, ouvrirent l'avis que sa majesté catholique devoit se transporter sur les lieux, à la tête d'une armée imposante que l'on tireroit des garnisons d'Italie et de la Franche-Comté, lesquelles seroient immédiatement remplacées par des régiments espagnols. D'autres jugeant par induction de ce qui s'étoit passé dans la Péninsule, à l'égard des Maures et des Juifs, soutiennent (pour faire leur cour à Philippe II qui avoit les déplacements en aversion) qu'il suffisoit de l'envoi d'une armée commandée par un homme de tête, qui feroit reconnoître purement et simplement les articles du concile de Trente. Ils ajoutent que le Roi devoit pré-

senter sans retard les candidats aux nouveaux évêchés, et qu'une fois les évêques installés, rien ne seroit plus facile que de procéder à l'organisation des tribunaux du Saint-Office. Le Roi hésite longtemps et se décide enfin pour ce dernier moyen.



CHAPITRE IV.

Arrivée du duc d'Albe aux Pays-Bas. — Arrestation et supplice des comtes d'Egmont et de Horn. — Sévérité du duc d'Albe. — Départ de la Gouvernante pour l'Italie. — Révolte ouverte dans les provinces du nord. — Opposition à la levée de la taille ordonnée par le duc d'Albe. — Le duc d'Albe est remplacé par le comte de Requesens. — Mort de ce dernier. — Le roi confie l'administration du pays aux États-généraux. — Mutinerie des régiments espagnols. — Pillage d'Anvers. — Don Juan d'Autriche arrive aux Pays-Bas. — Les États refusent de le reconnoître comme président. — Bataille de Gemblours. — Mort de Don Juan. — Traité passé avec les provinces du nord, connu sous le nom de pacification de Gand. — Division parmi les membres des États. — Le duc de Parme se fait connoître aux Flamands.

La résolution irrévocablement arrêtée en conseil privé, Philippe en confie l'exécution au duc d'Albe qui fait voile incontinent pour l'Italie, où une armée de

vingt mille hommes, un matériel considérable et un trésor abondamment fourni étoient à sa disposition. Le fier Espagnol se contente de dix mille fantassins et de deux mille cavaliers, tous vieux soldats et gens d'élite. Il obtient le passage de ses troupes par la Lorraine et arrive à Bruxelles en trente-cinq jours de marche. Le jour de son entrée, il se rend au palais ducal et complimente la gouvernante selon l'étiquette établie pour les princes du sang royal. Demeuré seul avec elle, il fléchit un genou en terre, lui présente une lettre autographe du roi qui l'investissoit, lui duc d'Albe, de la capitainerie générale des forces de la monarchie aux Pays-Bas. La duchesse, ayant pris lecture de la lettre lui demanda sèchement s'il n'avoit rien d'autre à lui communiquer. Le duc répondit qu'il étoit porteur d'une seconde missive qu'il ne tarderoit pas à lui remettre. Marguerite se retira sans proférer une seule parole et expédia sur le champ la démission de son gouvernement à Philippe II.

Le lendemain de cette entrevue, le capitaine-général fit savoir qu'il étoit prêt à recevoir les notables personnages du pays. Sa politesse, la réserve de ses officiers, la discipline des soldats qui l'avoient accompagné, n'ayant éveillé aucun soupçon, tous les grands se rendirent à son hôtel, excepté le prince d'Orange, les comtes de Culembourg, de Brederode et quelques gentilshommes des plus considérés des provinces du Nord. Le duc d'Albe parla peu et se montra affable à tous. Comme le compagnie se disposoit à prendre congé, il dit au comte d'Egmont qu'il désiroit avoir un entretien secret avec

sa Seigneurie. Quand il fut seul avec lui et qu'il eut fait éloigner les hallebardiers de sa garde, à la réserve d'un seul qui alla se placer à la portière du salon, il dit au comte : « Monseigneur, le roi veut que vous soyez ar- » rêté, remettez-moi votre épée. »

» La voici, répondit le comte, en la lui donnant, » c'est la même que je portois à Saint-Quentin et à » Gravelines, » après quoi, il se livra aux officiers qui l'attendoient dans une pièce voisine. Tandis que cela se passoit chez le duc d'Albe, son fils attendoit le comte de Horn dans son hôtel et l'arrêtoit de la même manière. Le soir même, neuf gentilshommes d'un rang inférieur dont quatre catholiques et cinq de la religion nouvelle, furent saisis et incontinent livrés à un conseil de guerre. Le lendemain au point du jour leurs têtes étoient exposées au bout de hautes piques sur la place des Sablons. Dans la même matinée on voit s'élever un échaffaud sur le marché devant l'Hôtel-de-Ville. La terreur se répand aussitôt parmi la noblesse qui s'empresse d'abandonner la ville. Pendant que ces mesures s'accomplissent, le duc fait signifier aux comtes d'Egmont et de Horn, détenus au château de Gand, qu'il leur est accordé trois mois, au moins et six au plus pour préparer leur défense devant le conseil qu'il plaira au Roi d'instituer pour les juger. Cette formalité remplie, il remet la seconde lettre à la gouvernante. Elle portoit en substance que l'intention de Sa Majesté étoit qu'elle fît promulguer les articles du concile de Trente sans commentaire. La duchesse de Parme qui s'étoit abstenue de tout acte d'administration,

depuis l'arrivée du duc, dit pour toute réponse qu'elle alloit se retirer des Pays-Bas.

Le duc, demeuré maître absolu, ordonne l'arrestation de quelques personnes qui avoient pris la fuite et marche de suite contre un rassemblement d'insurgés en Zélande; arriver, les attaquer et les battre, n'est que l'affaire d'un moment. Les officiers transfuges, qui se trouvent parmi les prisonniers, sont pendus sans autre forme de procès et les soldats dans le même cas sont décimés. Les régiments wallons, témoins de la discipline, de la bonne tenue de l'armée du duc d'Albe, rivalisent d'instruction et de subordination avec elle. Le capitaine-général acquiert une grande influence sur tous les soldats, mais, il n'en est pas de même à l'égard du reste des habitants. L'inflexible Castillan s'en met peu en peine, et obtient par la rigueur ce que la Gouvernante n'avoit pû gagner par la modération : plus de prédicants, plus d'*Iconoclastes* séditieux, plus de mécontents apparents. Les insurgés des provinces du Nord, retranchés derrière les murs des places fortes dont ils s'étoient rendus maîtres, n'osent plus tenir la campagne; l'ordre renaît partout. Toutefois, les hommes réfléchis voient bien que le feu n'est point éteint et qu'il ne tardera pas à faire explosion, quand le pays sera revenu de sa première surprise.

Cependant le *Conseil des troubles*, nommé par le duc pour juger les comtes d'Egmont et de Horn, étoit assemblé; les parents, les amis, les clients des deux illustres prisonniers, espéroient que le roi ordonneroit une remise indéfinie du procès; cela paroissoit d'autant

plus probable que le comte d'Egmont particulièrement sembloit s'être éloigné des insurgés des provinces du nord, et rapproché de la duchesse de Parme; c'est en vain. La fatale sentence est prononcée. Un rayon d'espoir luit encore; on attend l'effet du recours en grâce, illusion! les deux têtes roulent sur l'échaffaud. (7) Cette triste nouvelle, parvenue aussi vite que l'éclair dans toutes les parties des Pays-Bas, fait pousser des cris de rage et de douleur. Le désir de la vengeance succède à la consternation et des soulèvements éclatent partout. Les provinces du nord, déjà disposées, courent spontanément aux armes. Le comte d'Egmont, vainqueur à la bataille de Saint-Quentin, père de onze enfants, encore à la fleur de l'âge, l'idole des Flamands, lui qui s'étoit dévoué pour ramener à l'obéissance les insurgés de Valenciennes, mort sur l'échafaud!!! Cette idée rend le nom du duc d'Albe exécrable à chacun....

Nous laisserons cet inexorable espagnol tâcher de contenir les Flamands par les supplices, et soutenir une guerre cruelle contre les provinces du nord en révolte ouverte, et nous retournerons aux événements qui se passoient alors dans la généralité de Lille.

Les habitants de ce pays, plus important par sa population et sa richesse que par son étendue, étoient, comme on l'a vu, peu disposés en faveur des réformés et de leurs *Iconoclastes*. Sincèrement attachés à la religion de leurs pères, révoltés des scènes de brigandage dont ils avoient été les témoins, ils passoient à juste titre pour être opposés à la naissante révolution. Mais

quelle que fut leur opinion, ils n'entendoient nullement donner les mains à l'érection d'un tribunal du Saint-Office parmi eux, ni se soumettre à une pacification opérée à la manière du duc d'Albe. Toutes les familles de Lille, Douai et autres villes prirent le deuil à la mort du comte d'Egmont, et le peuple se repandit en malédiction contre son bourreau ; c'est ainsi qu'il nommoit le capitaine-général.

La dispersion des bandes de *Gueux*, qui avoient rempli le pays de voleurs et de meurtriers, força le magistrat de Lille à organiser un peloton de vingt archers du guet, moitié à pied, moitié à cheval, chargés de battre la strade. Ce nombre, jugé insuffisant, fut, dans la suite, porté à trente, puis à quarante. Ces archers étoient chargés d'assurer les communications des villages avec la ville.

L'argent que le duc d'Albe avoit apporté d'Italie, étoit épuisé. Pour achever sa détresse, les Anglois s'étoient emparés d'un navire espagnol, chargé de piastres que la reine Elisabeth refusoit de restituer, sous prétexte que l'Angleterre avoit un compte à régler avec l'Espagne, et un autre convoi d'espèces avoit été intercepté en Allemagne. Dans ces conjonctures, le duc d'Albe assembla les états, afin d'en obtenir les fonds nécessaires à la solde de l'armée. Les états, divisés d'opinions sur la manière d'asseoir l'impôt, firent d'abord de grandes difficultés et finirent par accorder au duc ce qu'il avoit demandé, au grand mécontentement du commerce qui, dans la répartition des taxes, supportoit la plus lourde partie du fardeau. Les marchands de Lille firent des représentations qui demeurèrent sans effet. (8)

L'année n'étoit pas encore écoulée que déjà l'intraitable capitaine-général faisoit une nouvelle demande, qu'il eut soin de faire précéder, cette fois, d'un pardon général pour toute espèce de délits. Cette amnistie ne produisit pas l'effet qu'il en attendait ; elle infecta le pays de bandits qui, seuls, se hâtèrent d'en profiter; les réformés la tournèrent en dérision, et les catholiques, réfugiés en France ou en Allemagne, n'y virent qu'un stratagème pour les attirer sous le couteau. Seulement, cette espèce de retour du duc d'Albe à des sentiments plus humains fit augurer que sa faveur alloit en déclinant. Les réclamations contre le nouvel impôt se multiplioient de toutes parts; mais inutilement. Un député du commerce de Lille à la cour de Madrid écrivoit à ses amis que ses démarches n'aboutiroient à aucun dégrèvement, qu'il se disposoit en conséquence à retourner chez lui, pour ne point accroître les charges de la ville, par un séjour prolongé en Espagne. Les révoltés des provinces du nord, tirant parti du mécontentement général produit par ce deuxième impôt, poussoient la guerre avec vigueur et regagnoient plusieurs places qu'ils avoient été forcés d'abandonner. Une cherté de vivres survenue à la suite d'un rude hiver, augmenta le nombre des voleurs dans la châtellenie, au point que le magistrat dut encore renforcer les archers du guet qui furent portés à cinquante. Dans ce même temps, une maladie épidémique vint affliger la ville de Douai et les villages environnants.

Les états particuliers de la Flandre wallonne répa-

roient, autant qu'il étoit en eux, par une administration économique, les maux dont le territoire était accablé. Les habitants unis entre eux, soumis aux magistrats, attendoient des temps meilleurs. Tout-à-coup, la nouvelle se répand à Lille que le duc d'Albe est rappelé et remplacé par le comte de Requesens, qui s'étoit fait chérir dans le gouvernement de la Lombardie. L'espérance, la joie, se communiquent jusqu'aux plus petits hameaux ; mais ces transports sont de courte durée. La réaction qui s'opère après le départ du duc d'Albe, tourne tout entière en faveur du désordre. Les *Gueux* dont on n'entendait plus parler, reparoissent sur tous les points; et les villes de Mons, de Valenciennes, d'Audenarde, moitié de force, moitié de gré, tombent en leur pouvoir. Le nouveau Capitaine-général proclame une amnistie, fait abattre la statue que son prédécesseur s'étoit fait ériger dans la citadelle d'Anvers, déclare publiquement que Philippe II a renoncé au projet d'établir l'inquisition, mais c'est en vain. Ces mesures de conciliation sont infructueuses. Les provinces du centre, qui voient avec peine ces progrès des réformés, manquent d'énergie pour s'y opposer. Le vieux comte de Requesens, témoin de cette anarchie, et certain de la désaffection des Belges pour son gouvernement, meurt de chagrin de ne pouvoir apporter un remède à tant de maux.

Philippe II entré dans les voies de la douceur depuis le rappel du duc d'Albe, croit regagner l'attachement des Flamands, en confiant l'exercice de l'autorité aux États-généraux, en attendant l'arrivée de don Juan

d'Autriche, son frère consanguin, illustré par la victoire de Lépante, nommé capitaine-général dans les Pays-Bas. A cette époque, un événement déplorable vient compliquer la situation du gouvernement.

Les soldats espagnols ne recevant plus de solde depuis le départ du duc d'Albe s'étoient déjà livrés à plusieurs actes d'insubordination. Tout-à-coup, ils s'insurgent de trois ou quatre côtés à la fois. La proclamation des États, les remontrances de leurs chefs les plus braves ne peuvent les faire rentrer dans le devoir; ils chassent leurs officiers et prétendent traiter de puissance à puissance avec les États-généraux, qui de leur côté lèvent des troupes wallonnes et envoient une armée contre ces mutins renfermés dans la citadelle d'Anvers. Les insurgés font une sortie, culbutent les soldats improvisés des États et se vengent sur la malheureuse ville d'Anvers qu'ils pillent pendant trois jours. Les États leur offrent la solde courante; ils réclament impérieusement celle qui leur est due depuis cinq ans, et une gratification que le duc d'Albe leur a promise. Don Juan arrive en Belgique, précisément le jour du sac d'Anvers. Il rassemble aussitôt une armée composée de régiments demeurés fidèles, et parvient à ramener à lui une partie des mutins. L'autre partie, désertant avec armes et bagages, va offrir ses services au prince d'Orange qui reçoit ces transfuges et les dissémine en Zélande.

Les États-généraux, exaspérés contre les mutins qui viennent de se disperser, convoquent une assemblée

générale des députés de chaque province. Le prince d'Orange y paroit à la tête de ceux des provinces du nord. On convient qu'il y aura union, sans distinction de culte, que chacun suivra sa religion comme il l'entendra, que tous concourront à la repression des désordres et des actions contraires au bien public. Comme il étoit question d'élire un président, le prince d'Orange, prenant la parole, décline la présidence de l'assemblée pour lui et les siens et propose de conférer cette dignité à l'archiduc Mathias, fils de l empereur régnant, par conséquent cousin de Philippe II. Une députation est envoyée à ce prince qui promet de se rendre aux Pays-Bas sous le plus bref délai. En attendant, le prince d'Orange, nommé lieutenant de l'archiduc, exerce les fonctions de président. (9)

Rien ne pouvoit mieux servir les intérêts particuliers du prince d'Orange qui alloit acquérir un grand ascendant. Ce coup de sa politique éloignoit l'influence de don Juan d'Autriche qui, en sa qualité de capitaine-général, avoit des droits incontestables à la présidence. Le premier acte de cette assemblée est de signifier le traité à don Juan. Celui-ci souscrit à l'article qui expulse les soldats espagnols du territoire ; mais il réclame la présidence des états qui lui adressent, en réponse, copies des deux délibérations, la première portant la nomination de l'archiduc Mathias, par conséquent son exclusion, la seconde portant celle du prince d'Orange comme lieutenant de l'archiduc. Don Juan persiste à vouloir être capitaine-général dans le sens du brevet

du roi; les états déclarent Don Juan ennemi de la patrie et détachent les autorités civiles et militaires de toute obéissance à ses ordres. Don Juan, à qui le duc de Parme a amené un renfort d'Italie, concentre ses troupes sous le château de Namur. Les états envoient contre lui une armée, en partie composée d'Orangistes qui se font battre complétement à Gemblours. Il reprend quelques places ; sa mort met fin à ses succès.

On a vu que l'infâme conduite des mutins espagnols avoit amené ce fameux acte d'union; par un singulier effet des révolutions, les signatures des prélats catholiques s'y trouvent à côté de celles des membres du consistoire luthérien. Des historiens assurent que les chefs des Huguenots en France avoient intercepté la correspondance de Don Juan qui promettoit à Philippe II de désavouer son adhésion à l'acte d'union, quand il seroit à la tête du gouvernement ; ils ajoutent que ces pièces avoient été envoyées par ceux-ci aux États-généraux. D'autres prétendent que cette correspondance étoit une invention du prince d'Orange pour éloigner Don Juan qu'il redoutoit.

Sur ces entrefaites, l'archiduc Mathias entroit en Belgique. Comme ce prince, au dessous de la place qu'il étoit appelé à remplir, laissoit le maniement des affaires au prince d'Orange, son adroit lieutenant, rien ne pouvoit être plus avantageux aux intérêts de ce chef de parti et à la cause des réformés. Ce dernier, comprenant que l'union ne pourroit exister long-temps avec les catholiques, qui reconnoissoient déjà combien ils avoient eu tort de lui laisser prendre tant d'influence,

employa le temps de sa puissance à pousser ses partisans aux premières charges de l'État.

Les Lillois, sincèrement attachés à la religion de leurs pères, refusent obstinément l'introduction des réformés dans la magistrature de leur ville. Cornille tente alors de surprendre Lille à la tête de deux mille bandits. Trois compagnies de milice bourgeoise levées par le magistrat lors de l'insurrection des régiments espagnols, composoient toute la garnison ; elles étoient commandées par les sieurs de Bachi, de Blangerval et de Mercenelli. Le baron de Rassenghem, averti à temps, marche au devant de Cornille avec sa petite troupe ; six cents bourgeois de bonne volonté et les quatre compagnies du serment se joignent à lui. La rencontre a lieu entre Wambrechies et Quesnoy. A la première décharge, les *Gueux* battent en retraite. Serrés de près par le sieur de Blangerval, ils se retirent au château de Quesnoy, après avoir laissé cinq à six cents morts le long du chemin de Wambrechies à Quesnoy. Le lendemain, les *Gueux* rétrogradent au delà de la Lys, après avoir incendié le château. Le baron de Rassenghem porte plainte aux États-généraux ; le prince d'Orange ne daigne pas lui répondre. Dix jours après, les États-généraux font défense de continuer la solde de trois compagnies bourgeoises ; le baron indigné de ce procédé, et s'apercevant bien que cette injonction n'étoit qu'un dépit mal déguisé, se rend à l'assemblée des États accompagné de trois notables personnages de Lille. Là, il s'explique sans ménagement. Le prince d'Orange,

en sa qualité de lieutenant du président, lui impose silence ; le baron dit qu'il parlera ; le prince le fait arrêter et conduire au château de Gand. A la nouvelle de cette violence, le magistrat de Lille s'assemble, ordonne sans désemparer la levée de treize autres compagnies et fait travailler, dès le lendemain, aux fortifications de la place. Les États font défense aux Lillois de donner suite aux levées de troupes et prescrivent de cesser sur le champ tout ouvrage aux remparts de la ville. Le magistrat ne tient aucun compte de l'ordre et continue. Etonnés de cet acte de vigueur et craignant que les Lillois n'appellent le duc de Parme dans leurs murs, les États dissimulent et délèguent Philippe Pers, homme habile dans les lois, pour suivre les procédures criminelles contre une foule de malfaiteurs qui encombraient les prisons des villes de la Flandre wallonne depuis deux ans, époque où le cours de la justice avoit été interrompu par suite des troubles.

Le prince d'Orange, fidèle à son système de partialité, ordonne le renouvellement des magistrats de Douai avant le temps fixé par la loi. L'opération est précédée d'une émeute dirigée contre les jésuites, dont le tort étoit de n'avoir point voulu jurer haine et désobéissance à don Juan d'Autriche. Les Lillois refusent itérativement d'admettre des réformés dans le corps du magistrat; des agents de ce parti essaient en vain d'exciter des soulévements dans la ville.

Au milieu de ce désaccord, le bruit se répand que le duc d'Alençon et le comte palatin Casimir se disposent

à pénétrer dans les Pays-Bas, et à agir chacun de son côté, dans l'espoir de faire tourner la révolution à son profit particulier. Le duc d'Alençon devoit, disoit-on, être soutenu par la France, et Casimir avoit pour lui les catholiques d'Allemagne. Cet incident met le comble à l'anarchie. (10)

Le parti des réformés des États fait en sorte que les régiments composés de catholiques éprouvent du retard dans la solde. Un membre des États reproche au prince d'Orange d'employer ce moyen pour exciter les soldats au pillage, afin de les rendre par là odieux à la nation. Le prince s'en défend, et pour prouver son impartialité, il fait pendre quatre bandits surpris à piller une église.

Le parti des réformés, compact jusqu'alors, commence à se diviser. Plusieurs régiments, mécontents de la mort de ces quatre hommes, se prennent de querelle avec des régiments catholiques qu'ils nomment des guerriers du *pater noster*, faisant allusion aux chapelets que la plupart des soldats portoient autour du cou. Le prince d'Orange tente d'abord de les rappeler à l'union par la douceur. Ne pouvant y réussir, il se voit forcé de les attaquer à force ouverte. Les *malcontents* (c'est ainsi qu'on les nommoit), commandés par M. de Lanoue, dit *Bras de Fer*, calviniste françois réfugié en Belgique, sont contraints de céder au nombre. Ils se retirent à Estaires et dans le pays de Lallœu. Débusqués de ce poste, ils font retraite sur Comines et Menin, et s'y retranchent.... De Lanoue, irrité de ce que les Lillois avoient refusé de la recevoir dans leur ville avec ses com-

pagnons, fait des courses au nord de la Châtellenie et lève des contributions de guerre jusqu'au village de Marquette. (11)

Les Pays-Bas présentoient en ce moment le plus affligeant spectacle. Les Etats-généraux divisés en catholiques et en réformés se subdivisoient en plusieurs autres partis. On y comptoit des catholiques partisans de l'Espagne, d'autres catholiques ennemis de cette puissance ; des républicains qui vouloient la présidence du duc d'Alençon, d'autres qui tenoient pour celle du comte Palatin ; parmi les réformés on distinguoit les orangistes et les *malcontents*, et chacun de ces partis prétendoit être soutenu par différentes puissances ; la révolution portoit ses fruits !

Au milieu de ce chaos, Alexandre Farnèse, fils de la duchesse de Parme, anciennement gouvernante des Pays-Bas, qui avoit conduit un renfort à don Juan, parcouroit les villes de l'Artois et tâchoit de les affermir dans leur attachement à Philippe II, qui l'avoit nommé capitaine-général depuis la mort de don Juan. Plus adroit que ses prédécesseurs, Farnèse tire parti de la division des Etats-généraux pour faire rentrer plusieurs villes sous l'autorité du Roi. Il répond sur son honneur que le projet d'établir l'inquisition est entièrement abandonné ; il promet le renvoi des régiments espagnols quand on pourroit se passer de leur service ; du reste, ajoutoit-il, la guerre aura bientôt usé ces hommes-là. Assuré de la coopération plus ou moins directe des provinces catholiques, il déploie son autorité et fait la guerre aux Etats-

généraux, comme alliés et fauteurs de la rebellion des provinces du Nord, commandées par le prince d'Orange. (12)



CHAPITRE V.

Siége de Tournai. — Les Etats essaient de surprendre Douai. — Tentatives réitérées pour surprendre Lille. — Trahison du commandant de Bouchain. — Evasion du baron de Rassenghem.

Le duc de Parme, poursuivant ses succès, reprend plusieurs places par la force et voit tous les jours s'augmenter son armée. Les intelligences qu'il s'est ménagées dans les provinces du centre lui font espérer qu'il ne tardera pas à mettre fin à cette malheureuse guerre. Nous le laisserons continuer ses opérations militaires pour revenir à la Flandre wallonne.

La ville de Douai, dépourvue de garnison, se trouvoit toujours en état de fermentation depuis l'émeute contre les jésuites. Soudain un rassemblement se forme sur le marché aux poissons de cette ville. Des orateurs en plein air assurent que les François de l'armée du duc

d'Alençon se sont emparés de Tournai, et que la ville de Douai est menacée du même sort par la trahison ou l'incurie des autorités. Le gouverneur fait arrêter un des plus séditieux de l'attroupement; mais la populace se porte à la prison et met cet homme en liberté. Le lendemain, les mutins s'emparent des portes de la ville et somment le magistrat au nom des *patriotes* (qualification qu'ils se donnoient) d'expulser les jésuites de la ville comme partisans du duc d'Alençon. Les échevins refusent d'acquiescer à cette demande insolente; l'attroupement se dirige vers le couvent dont il chasse les religieux. Les uns crient à tue-tête que ces moines sont des agents de la cour de France, d'autres les taxent de servilité pour Philippe II, d'autres assurent que ce sont des prédicants déguisés. Personne ne s'avise de faire remarquer les contradictions des accusations portées contre eux. Un des factieux empêche toutefois le pillage de la maison, et consent à laisser deux infirmes pour la garde du mobilier; la populace applaudit. Passant bientôt à un autre sentiment, les mutins font sortir les pensionnaires du collége, mangent le dîner qui étoit servi, vident les caves du pensionnat et se promènent ivres, simulant grossièrement des scènes de maîtres qui font la leçon à des écoliers. Les échevins les plus populaires essaient de faire entendre raison à cette troupe effrénée; ils ne sont pas écoutés. Ce tapage duroit depuis trois jours, et les malheureux Douaisiens ne pouvoient prévoir quand il finiroit; mais à la fin du troisième jour, le bruit se répand qu'une colonne sortie de Lille est en marche sur

la ville ; des personnes, l'air effaré, assurent même avoir vu l'avant-garde à Raches. La peur se met aussitôt parmi les *patriotes*. Les plus compromis sortent de Douai, les autres rentrent chez eux. Le marché aux poissons, ce *forum* de la sédition, est entièrement évacué, et avant le coup de cloche du couvre-feu, tout est rentré dans la tranquillité accoutumée. Le magistrat, voulant prévenir de semblables désordres, imagine de faire publier le lendemain, à son de trompe, qu'une procédure va être instruite contre les principaux auteurs de l'émeute; le stratagème réussit. Les *patriotes* les plus exaltés, craignant d'être poursuivis et punis, se bannissent volontairement eux-mêmes, et l'autorité n'a point à sévir.

Une année étoit à peine écoulée depuis cette émeute qu'un événement assez singulier faillit faire tomber cette ville dans les mains de la faction des Etats-généraux attachés au parti du prince d'Orange. Voici le fait : Pésarange, piémontois de nation, chassé de Douai pour cause d'usure avec récidive, s'étoit retiré à Gand, devenu le rendez-vous de tous les mauvais sujets du pays. Lié avec la plupart des *patriotes* réfugiés de Douai, ce banni propose d'enlever la ville par un coup de main ; ils se mettent à sa disposition. Il obtient des États quatre compagnies, portées à cent hommes chacune par l'admission des *patriotes*. Ce petit corps d'infanterie est renforcé de trente cavaliers. Quelques affidés de Pésarange déguisés en marchands pénètrent dans la ville et donnent avis aux parents et amis des réfugiés, de l'expédition préparée ; ceux-ci promettent de les seconder. Ce fait

accompli, Pésarange part de Deinse-Peteghem, à la tête de son détachement, ayant soin de répandre le bruit sur son passage qu'il étoit chargé d'une mission pour le gouverneur de Tournay qui tenoit pour les Orangistes. Il fait si bien qu'il dérobe à tous le but de sa marche, et arrive la troisième nuit au faubourg de Douai sans que le secret ait été éventé. Il attendoit l'ouverture de la porte pour pénétrer brusquement dans la ville. Voulant éviter de donner le moindre éveil aux faubouriens, il avoit pelotonné sa troupe derrière une grange. Deux pauvres femmes d'un village voisin, qui se rendoient de bonne heure au marché de Douai, apercevant des soldats gardant un profond silence, en avertissent un paysan occupé non loin de là à atteler ses chevaux à la charrue. Celui-ci soupçonnant qu'il se trame quelque chose contre la ville, monte sur le meilleur de ses deux chevaux, et s'achemine vers la porte qui ne devoit point tarder à s'ouvrir. Pésarange, concevant de l'inquiétude de la marche accélérée du paysan, ordonne à quelques cavaliers de le poursuivre; il alloit être joint au moment ou la porte s'ouvrit. Il entre, fait signe à la sentinelle de baisser la herse derrière lui, et instruit la garde de ce qu'il a vu. Le chef du poste met aussitôt ses gens en défense. Les agents de Pésarange en observation dans l'intérieur de la ville, se présentent et demandent qu'on relève la herse pour les laisser sortir; la garde s'y oppose. Des bourgeois, réveillés au bruit de la dispute, des ouvriers allant au travail se réunissent à la garde; on arrête les amis de Pésarange, et en moins d'un quart

d'heure, le dessus de la porte est couronné de bourgeois accourus à sa défense. Pésarange ayant trouvé l'entrée de la ville fermée, répand ses gens sur le glacis de la place ; ils demandent à grands cris que l'entrée leur soit ouverte, s'annonçant comme l'avant-garde d'une colonne considérable qui les suit et qui fera indubitablement repentir les Douaisiens de leur désobéissance. Le lieutenant du Roi répond à ces bravades par quelques coups de canon. Pésarange gagne les champs avec sa troupe, laissant un des siens malade et accablé de fatigue. On conduisit ce dernier en prison, où il raconta les détails de l'expédition. Après quoi il fut pendu et son corps attaché par les pieds à un gibet auprès de la porte d'Ocre.

Le duc de Parme continuoit ses succès, et les Etats-généraux, plus divisés que jamais, tomboient de plus en plus dans la déconsidération. Le baron de Rassenghem profitant d'un moment de relâchement dans la surveillance de ses gardiens, s'échappe du château de Gand et vient la même nuit coucher au château de Marque. Les bourgeois de Lille, instruits de cet heureux événement, font de grands préparatifs pour sa réception ; le magistrat, la milice bourgeoise, les compagnies du serment vont à sa rencontre tambour battant, enseignes déployées jusqu'à Nazareth. Le son des cloches, le carillon, le bruit du canon annoncent cette agréable nouvelle à la banlieue qui envoie ses confréries d'archers parader avec leur drapeau devant l'hôtel du gouverneur.

Vers le même temps, M. de Lanoue, que nous avons laissé occupant Comines et Menin, fait une tentative

pour surprendre Courtrai. Mais tandis qu'il est en marche, les troupes des États venues d'Ipres se jettent dans Menin. Son projet sur Courtrai n'ayant point réussi, il est forcé de se retirer sur Comines dont le château avoit été gardé par ses malades. A quelques jours de là, il se met en route pour surprendre Lessines. Cette fois il tombe dans une embuscade du vicomte de Gand au service des États, qui le fait prisonnier.

Une jeune fille de Tournai découvre au magistrat de Lille un complot tramé pour surprendre la place, et lui apprend que des soldats de la garnison de Tournai, habillés en femmes, doivent s'introduire dans la ville, et profitant de la nuit, aider une colonne de la garnison de Tournai à escalader les murs. Mais sur cette déclaration, les prétendues dames sont arrêtées le soir désigné pour l'exécution du complot. Ca colonne se présente à l'heure indiquée. Elle est reçue à coup de canon et se retire en désordre laissant quelques morts et blessés sur le glacis ; le défaut de cavalerie empêche le baron de Rassenghem de se mettre à la poursuite des fugitifs.

Les agens des États ont alors recours à un autre expédient. Informés du dérangement des affaires d'un des capitaines de la milice bourgeoise, nommé Jean Drumetz, ils lui proposent de le tirer d'embarras. Il consent à livrer la porte des *Malades* (aujourd'hui porte de *Paris*) quand viendroit son tour de garde, moyennant une somme de six mille florins. Un affidé devoit se présenter à minuit à la dernière barrière ; le mot de ralliement étoit l'*Infant dort-il*, à quoi Drumetz devoit

répondre l'*Infant dort*. Sur cette réponse, l'affidé devoit retourner vers un corps de cavalerie stationné derrière les maisons du faubourg et le diriger vers la place. En même temps que Drumetz auroit introduit cette cavalerie dans la ville, une fusée devoit être tirée du haut de la porte ; c'étoit le signal donné à vingt compagnies d'infanterie amassées à Ronchin, de venir, à marche forcée, achever la prise de la ville. Drumetz devoit en outre remettre au commandant de l'expédition une liste indicative des dépôts d'armes, de munitions, le nom et les demeures des officiers et soldats de la milice bourgeoise, lesquels devoient être désarmés. Enfin le gouverneur de Tournai, aussitôt l'avis reçu de la réussite de ce coup de main, devoit envoyer dix compagnies de renfort. Ce complot ayant été découvert, Jean Drumetz conduit devant la justice, avoue son crime. Il est condamné à être traîné dans un panier d'osier devant l'hôtel de ville pour y avoir la tête tranchée, et subit son supplice. Sa tête mise au bout d'une pique est exposée au-dessus de la porte qu'il devoit livrer.

Cet exemple n'empêche pas Michel Lefebvre, teinturier, enseigne d'une autre compagnie bourgeoise, de promettre aux Etats la remise de la porte du *Moulinel*, moyennant quatre mille florins. La conspiration est encore révélée, et Michel Lefebvre est arrêté et puni comme l'avoit été Jean Drumetz.

Les Etats, irrités de ne pouvoir se rendre maîtres de Lille, déclarent les bourgeois de cette ville en rebellion, vaine mesure qui ne produit aucune impression sur eux.

La garnison de Menin opère une reconnaissance jusqu'au village de Comines, où elle commet des actes ostensibles d'hostilité, en brûlant le château et quelques maisons. Le commandant de ce détachement affecte de répéter aux habitants que le prince d'Orange va entreprendre le siége de Lille. Cette fanfaronnade met en verve les chansonniers de Lille qui égaient le peuple tous les mercredis par des couplets contre leurs hautes seigneuries qu'ils comparent à une troupe de dindons.

Vers ce même temps, des brigands connus sous le nom de *chauffeurs de pieds* se répandent dans les campagnes et y exercent des cruautés inouïes sur les particuliers afin d'obtenir l'indication du lieu où est déposé leur argent. Les nommés *Bon Piat* et *Betrémieux*, son beau-frère, convaincus d'avoir fait partie de ces *chauffeurs de pieds*, sont condamnés à être rôtis vifs sur le grand marché de Lille. Attachés par le milieu du corps à une cheville de fer, ils sont exposés, demi-nus, à l'action d'un feu ardent qui les consume lentement. Cet épouvantable supplice met fin aux crimes des bandes de *chauffeurs*.

Le duc de Parme, grandissant toujours dans l'opinion par des succès soutenus, vient enfin mettre le siége devant Tournai. Les Lillois, incommodés du voisinage des troupes de la garnison de cette ville, fournissent au duc des munitions, des chevaux de trait, des servants d'artillerie, des vivres, des fourrages. Pendant que le duc poussoit les travaux du siége de Tournai, défendu héroïquement par la princesse d'Epinoi, le gouverneur de la ville de Bouchain qui tenoit pour les Etats, fait

savoir au sieur d'Estaing, lieutenant du baron de Rassenghem, commandant à Douai, qu'il est dans l'intention de se soumettre à l'autorité du roi, et de remettre la place à ses officiers. Comme il n'est pas sûr d'entraîner la garnison à suivre la même voie, il engage le sieur d'Estaing à disposer un détachement de sa garnison, commandé par un officier de confiance, qui se présenteroit le même soir, au quart avant minuit, le plus mystérieusement possible à la première barrière, et qu'arrivé là il seroit introduit. Sa garnison, dominée alors par le détachement venu de Douai, n'auroit d'autre parti à prendre que de déposer les armes. Le sieur d'Estaing, flatté de pouvoir coopérer à la reddition d'une place aussi importante, compose de suite un détachement de douze cents hommes, commandé par le sieur Langlé, colonel d'infanterie. Jacques Moulart, frère de l'évêque d'Arras et Jean Lallart, se présentent comme volontaires. Langlé sort de Douai vers neuf heures et arrive sur le glacis de Bouchain au moment indiqué. Le gouverneur reçoit Langlé, à la première barrière, comme il étoit convenu, et lui dit de le suivre sans bruit. Parvenus à la porte, il ouvre le guichet, et les hommes de Langlé entrent un à un. Cinquante à soixante étoient introduits, quand le guichet se ferme subitement. Aussitôt ceux qui restent à la porte entendent distinctement les cris de leurs camarades que l'on massacre dans l'intérieur. Étonnés, confondus, ils se mettent en devoir de rétrograder. Les coups de fauconneaux, les décharges de mousqueterie qui pleuvent sur eux du haut des rem-

parts, leur font voir qu'ils sont tombés dans un guet-à-pens. Le colonel Langlé, qui s'étoit tiré sain et sauf de cette bagarre, rallie son détachement à une demi-lieue de Bouchain. Déjà il lui manquoit deux cents hommes, parmi lesquels Jacques Moulart et Jean Lallart; le premier avoit été tué et le deuxième blessé (il mourut depuis de ses blessures). Mais tout n'était pas fini; le détachement qui retournait vers Douai, la rage dans le cœur, traversant un groupe de maisons agglomérées sur les deux côtés de la route, est assailli par une grêle de *mousquetades*, tirées à bout portant des fenêtres de ces maisons. Le perfide commandant de Bouchain, ayant calculé d'avance que les troupes de Langlé se retireroient de ce côté, avait envoyé là cent cinquante carabiniers de sa garnison. Ce dernier accident mit la confusion dans le détachement qui rentra par petites portions dans la ville de Douai, et ce ne fut que le lendemain que l'on put compter le nombre des victimes; il se montoit à trois cents hommes. Un cri de vengeance se fait bientôt entendre des villes, villages et hameaux de la Flandre wallonne et de l'Artois. Ceux de la Châtellenie se présentent en foule chez le baron de Rassenghem, pour qu'il veuille les employer au siége de Bouchain (13).

Le lendemain un piquet de cavalerie de Bouchain vient braver la douleur publique en faisant le dégat à un quart de lieue de Douai; ceux de la garnison de Menin s'avancent jusqu'au pont de Marque.

Le duc de Parme, alors employé au siége de Tournai qui se défendoit vaillamment, jure, en apprenant

cette trahison du gouverneur de Bouchain, jure qu'il en tirera vengeance quand il aura emporté Tournai. Il détache de suite une brigade qui, dès le lendemain, avoit complétement investi la capitale de l'Ostrevant. Le brigadier espagnol somme le gouverneur de se rendre sur le champ s'il veut conserver la vie sauve. Le gouverneur, redoutant pour lui les conséquences d'une longue défense, répond qu'il consent à rendre la place au moment même, pouvu qu'il lui soit permis de se retirer sur Cambrai, lui et sa garnison. Il ajoute que si on refuse ces conditions il est déterminé à prolonger sa défense à outrance et à faire sauter la place avec lui et tout ce qu'elle renferme. « Du reste, ajoute-t-il, je sais que » votre seigneurie est dépourvue d'artillerie, et que le » duc de Parme en a trop besoin devant Tournai pour » qu'il puisse vous en envoyer avant la reddition de » cette place qui, grace à la brave princesse d'Épinoi, » n'est pas prête à être emportée. » Le colonel espagnol sentant la vérité de la réponse, connaissant le gouverneur de Bouchain capable de réaliser ce qu'il promet, satisfait du reste de recouvrer une place de cette importance bien munie de bouches à feu, accède à ces conditions. Le gouverneur, craignant l'arrivée des Douaisiens, se hâte de sortir et de se mettre en route pour Cambrai. L'officier espagnol chargé du casernement étoit occupé à faire nettoyer les logements que les soldats des États avoient laissés dans la plus grande malpropreté, et la brigade bivouaquée sur le glacis attendoit la fin de cette opération pour entrer en ville,

quand on entend une détonation assez forte. C'étoit une portion de magasin qui venait de s'écrouler. On en cherche la cause et on n'aperçoit pas sans effroi que cet écroulement venoit de l'explosion d'un baril de poudre placé dans les caves de l'établissement. Cette découverte provoque des visites partout ; très-heureusement, on arrive assez à temps pour éteindre les mèches qui, dans une heure au plus devoient faire sauter les casernes. Le gouverneur avait combiné la durée des mèches avec le temps nécessaire pour arriver à Cambrai. L'officier espagnol indigné d'un semblable procédé met la moitié de sa brigade à la poursuite de la colonne, mais elle avoit trop d'avance. Du reste, le gouverneur qui avoit entendu le bruit de l'explosion, avoit doublé le pas et quand le peu de cavalerie espagnole qui se trouvoit là, fut arrivée sur les hauteurs de Cambrai, l'arrière garde de la garnison de Bouchain entroit dans la ville, très-heureusement pour elle, car les soldats eussent été taillés en pièces. Le gouverneur, ramené vif, devoit être livré aux Douaisiens ; tel étoit du moins, l'ordre donné par le colonel espagnol.

Il arriva en ce temps, que le sieur Guillaume de Hornes baron de Hèze autrefois gouverneur de Bruxelles, fils naturel du Seigneur de Gaesbeck et colonel dans l'armée espagnole commandée par le duc de Parme, se laissant aller aux insinuations du parti orangiste uni pour le moment au duc d'Alençon, fut accusé et convaincu d'avoir formé le projet de faciliter une révolte au moyen de son régiment et de celui du comte d'Egmont qu'il commandoit alors.

Son intention étoit de mettre à profit une revue de ces deux régiments à laquelle assisteroit le duc de Parme pour engager quelques soldats à tirer à balle sur le prince, pendant que les autres feroient des décharges à poudre en son honneur, assassinat que l'on ne pourroit imputer à personne, à cause de la difficulté de dénoncer le vrai coupable. A cet attentat devoit succéder la surprise de Mons par un certain nombre de conjurés qu'il devoit rassembler. Cette entreprise devoit être conduite par le maître d'hôtel du baron, homme audacieux et entreprenant. Elle fut éventée par les révélations d'un ancien capitaine au service du duc d'Alençon, nommé Dubourg, que le baron de Hèze avoit cherché à séduire à l'aide d'un sieur Waraux. Le prince averti de tout, vouloit d'abord laisser pousser l'entreprise plus avant. Toutefois quelques jours avant l'exécution, le sieur de Roubaix engagea le baron de Hèze à faire une visite à des dames dans un château près de Condé. Mais au lieu de dames qu'il croyait rencontrer dans ce château, il trouva un piquet de cavalerie qui s'empara de lui, le conduisit au Quesnoy où il fut jugé le 7 novembre 1580, et exécuté le 8 du même mois. Les charges portées contre lui, étoient au nombre de trente. Elles étoient si convaincantes qu'il ne put se défendre.

Tournai avoit été contraint de se rendre, à la grande satisfaction des Lillois; mais la santé du duc de Parme, atteint d'un commencement d'hydropisie de poitrine occasionnée par la fatigue du siège, donnoit des inquiétudes. Ce prince se rend aux eaux de Spa et n'en

reçoit point de soulagement. Philippe II, sur le rapport du duc de Parme et sur l'énoncé du baron de Rassenghem, écrit de sa main au magistrat de Lille, pour le remercier de son dévouement et féliciter les habitants de la châtellenie de leur belle conduite pendant le siège de Tournai. (14).

Dans l'intervalle, quelques cavaliers partisans du duc d'Alençon s'étoient emparés de Lens. Leurs excursions incommodoient la chatellenie de Lille du côté de la Haute-Deule. Le marquis de Roubaix, chargé d'y mettre un terme, reprend cette ville, où il recouvre une quantité d'objets enlevés aux paysans des environs.

Le duc d'Alençon se rend de sa personne en Flandre, où la licence de ses soldats et de ses officiers fait grand tort à son parti.

La garnison de Menin ayant poussé une reconnoissance jusqu'au faubourg de la Magdeleine, une confrérie d'archers qui s'exerçoit au tir, au cabaret du *Petit-Menin*, avertie par les cris des femmes qui fuyoient, se porte intrépidement au devant des *Gueux*. L'hôtesse du cabaret, la hallebarde de la confrérie en main, marche avec les archers. Des gens qui célébroient une noce dans un autre cabaret du faubourg, des promeneurs, des buveurs (c'étoit un dimanche) se joignent aux archers qui engagent une escarmouche à coups de flèches avec les *Gueux*, ce qui donne le temps au baron de Rassenghem de lancer un piquet de cavaliers à leur poursuite. Les habitans du faubourg en sont quittes pour quelques maisons brûlées ; la confrérie perd un homme tué d'un coup

de mousquet. Les *Gueux* laissent six morts sur le chemin.

Les cadres de quelques régiments d'infanterie cantonnés dans les villages rapprochés de Lille, en attendant des recrues, ennuyés de rester oisifs, demandent la permission au baron de Rassenghem de tenter un coup de main sur Menin. Le baron y consent et leur donne vingt-cinq cavaliers pour éclairer leur marche; une centaine de jeunes gens des villages qui étoient le plus souvent exposés au pillage des soldats des États, se joignent à eux. Cette troupe profitant des ombres de la nuit, passe la Lys entre Werwick et Bousbecques, tourne la ville de Menin et attaquè cette place par la porte d'Ypres. Les soldats des États se sauvent par la porte de Gand sans opposer la moindre résistance. Les habitans qui avoient la réputation de servir de guides aux soldats des états pendant leurs expéditions et qui étoient les recéleurs des objets pillés, craignant des représailles, suivent la garnison dans sa retraite, de sorte que les vainqueurs trouvent la ville déserte. Cet événement cause un grand plaisir au gouverneur de Lille qui se hâte de faire occuper cette ville par trois compagnies. Ceux de Comines, instruits de la prise de Menin, abandonnent la place dont le fort est immédiatement occupé par deux compagnie de Lillois. La chatellenie, délivrée maintenant du voisinage de l'ennemi, célèbre des réjouissances publiques.

———

CHAPITRE VI.

Mort du baron de Rassenghem. — Mort du prince d'Orange. —Désastre de la grande flotte espagnole.— Le duc de Parme reçoit l'ordre de porter secours à la ligue.—Il fait lever le siège de Paris.—Mort du duc de Parme.— L'archiduc Ernest lui succède. — Sa mort. — L'archiduc Albert épouse Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II. — Paix avec la France. — Mort de Philippe II. — L'archiduc Albert est battu à Nieuport. — Joyeuse entrée des archiducs dans la Flandre wallonne. — Trève de douze années avec les provinces du Nord. — Mort de l'archiduc Albert. — Mort de l'archiduchesse. — Guerres désastreuses pour la châtellenie. — Evènements divers. — Sueur pestilentielle à Lille. — Ordonnance contre les ivrognes. — La fille-soldat de Lomme.

La joie des Wallons se change bientôt en tristesse, le baron Vilain de Rassenghem meurt. Sa longue résidence dans le pays, sa douceur, son attachement pour les habitants le font pleurer de toutes les classes de la société.

Le duc de Parme, étant parvenu à ramener presque toutes les villes du midi et du centre à l'obéissance du roi d'Espagne, le prince d'Orange se voit contraint de se retirer dans les provinces du nord qui lui étoient généralement dévouées. A cette époque, la position des Pays-Bas est nettement dessinée. Tout le pays, depuis les frontières de la Picardie et de la Lorraine jusqu'à la Gueldre et la Zélande, tient pour l'Espagne. Les cinq provinces du nord composées de la Zélande et de la Hollande persistent dans la réforme et dans l'organisation en Etats-généraux indépendants. Le duc de Parme, capitaine général de Philippe II, est soutenu par le duc de Mayenne chef de la ligue en France, et par les princes catholiques de l'Allemagne. Le prince d'Orange généralissime des armées des provinces du nord, est protégé par les Anglois, par les princes réformés d'Allemagne et par le roi de Navarre en France.

L'époque dans laquelle nous allons entrer est remarquable par la mort de plusieurs grands personnages, acteurs principaux du drame qui se jouoit depuis si long-temps dans notre malheureux pays.

Le prince d'Orange est assassiné par un Franc-Comtois; les provinces du nord perdent en lui un capitaine très expérimenté et un administrateur intelligent. Il est remplacé par son frère, le prince Maurice de Nassau (15).

La flotte espagnole, connue sous le nom d'*invincible*, est assaillie par une tempête épouvantable en entrant dans la Manche. Les deux tiers de cette flotte, portant trente mille hommes de débarquement, pourvue d'un

matériel immense, ayant à bord un trésor considérable, sont ensevelis dans les flots, ou tombent entre les mains des Anglois. Ce qui parvient à s'échapper rentre dans les ports d'Espagne dans le plus grand délabrement. Ce formidable armement qui menaçoit à la fois l'Angleterre et le nord des Pays-Bas devoit apporter un notable changement dans les affaires de l'Espagne, s'il avoit atteint son but. Le sort en décida autrement. Un deuil général fut ordonné à Madrid et à Bruxelles. Jamais l'Espagne ne put se remettre de ce coup terrible porté à sa marine.

Le duc de Parme, toujours souffrant, est à prendre les eaux de Spa, tandis que ses lieutenants continuent la guerre contre Maurice de Nassau. C'est dans son bain qu'il reçoit l'ordre de marcher avec quinze mille hommes au secours du duc de Mayenne, assiégé dans Paris. Il part et force Henri IV à lever le siége de cette capitale. De retour en Flandre où il reprend le cours de ses opérations militaires, il reçoit un second ordre de rentrer en France pour secourir Rouen. Il réussit, mais il manque d'être enveloppé en se retirant; une marche aussi hardie que savante le tire du danger. Il ramène son corps d'armée sans avoir été entamé. Une blessure reçue dans la retraite empire le mauvais état de sa santé. Le Roi de Navarre, son antagoniste, lui envoie son médecin qui lui dit de la part de ce prince qu'il avoit admiré sa marche; le duc fait remercier Henri IV par le même organe. Arrivé en Belgique épuisé de fatigues, le duc étoit en mouvement pour une troisième expédition en

faveur de la ligue quand la mort le surprend à Arras. Voulant donner une dernière preuve d'affection à la ville de Lille, il signe, deux heures avant d'expirer, une exemption de tonlieu sur les comestibles à l'entrée de la ville. « Il faut que les Lillois gardent souvenance « de moi, dit-il, en rendant la plume à un officier qui se « trouvoit près de lui. » (16).

Le duc de Manfeld succède au duc de Parme pendant l'*interim*. Le baron de Billi vient prendre la place du baron de Rassenghem dans la Flandre wallonne. L'archiduc Ernest, frère de l'empereur Rodolphe, est nommé capitaine-général aux Pays-Bas; il meurt peu après son arrivée. Il est immédiatement remplacé par le comte de Fuentes, qui se porte une dernière fois au secours de la ligue expirante.

L'archiduc Albert, dit le cardinal infant, vient prendre le gouvernement-général des Pays-Bas; il arrive, pour être témoin de la mutinerie de deux régiments espagnols qui désertent en Hollande avec armes et bagages. Il réorganise l'armée, surprend Amiens et se distingue au combat de Gravelines. Philippe II lui accorde en mariage sa fille Isabelle-Claire-Eugénie, à laquelle il donne les Pays-Bas en dot, à condition de retour à l'Espagne, en cas de décès sans héritier. L'archiduc épouse l'infante, après les formalités d'usage pour sa sécularisation, et la conduit à Bruxelles. On apprend la mort de Philippe II; ses obsèques sont célébrées avec pompe dans toutes les villes et paroisses des Pays-Bas. (17)

On proclame à son de trompe la paix avec la France.

Le maréchal de Biron, porteur du traité, qu'il devoit présenter à la signature des archiducs, passe à Lille, où les bourgeois lui donnent une fête magnifique.

Les archiducs font leur joyeuse entrée dans les villes des Pays-Bas, et sont reçus partout avec des transports de joie inexprimables. Les illuminations, les feux d'artifices, les danses, les comédies en plein air, les distributions de vivres continuent à Lille durant trois jours. Ils partent pour l'Artois après avoir fait visite à la chapelle de Notre-Dame de Grâce à Loos. Ils avoient été aussi bien accueillis à Douai et Orchies. (18)

Le prince Maurice de Nassau porte la guerre au cœur de la Flandre, en débarquant près de Nieuport. Attaqué par l'archiduc, il est battu et court risque d'être pris; cet échec ne l'empêche pas de mettre le siége devant Ostende. Ce siége dura trois années.

La pénurie d'argent, l'appui que la France et l'Angleterre prêtent aux provinces du Nord, l'anéantissement de la marine espagnole, les vives instances des ambassadeurs déterminent enfin la cour de Madrid, et par conséquent, les archiducs à prêter l'oreille à un arrangement avec Maurice de Nassau. Les commissaires des deux partis ne pouvant s'entendre sur les bases d'une paix définitive, concluent une trêve de douze années qui porte en substance, que les archiducs reconnoissent aux provinces du nord le titre de *Provinces-Unies*, que chacun conservera ses positions, et que la communication sera libre entre les deux états.

Les Pays-Bas, après quarante ans de guerre civile

peuvent enfin se livrer à l'agriculture, à leur industrie accoutumée, sans être inquiétés par le bruit des armes. Les villes manufacturières en profitent, l'administration militaire s'épure, l'archiduc sévit contre l'abus des *passe-volants* (19). Les *Provinces-Unies* donnent une extension incroyable à leur commerce; leurs vaisseaux marchands couvrent les mers du globe. Avant que le terme de l'armistice soit expiré, l'archiduc Albert meurt sans laisser de postérité. Cette mort est sentie d'autant plus vivement par les Flamands, que l'archiduchesse étoit d'un âge déjà avancé. La trève ayant pris fin, la guerre recommence.

Pendant la suspension d'armes, une épidémie qui s'étoit déclarée d'abord à Douai avait sévi plus vivement encore à Lille l'année suivante. Cette maladie, nommée sueur pestilentielle par les médecins (*sudor pestilentialis*),enlevoit jusqu'à trente personnes par jour dans la ville de Lille. Le magistrat avoit fait établir un *lazareth* à Esquermes, et une ordonnance portoit que les individus transférés au *lazareth* qui rentreroient en ville sans un certificat de santé en bonne forme seroient traités avec sévérité. Des hommes, des femmes encoururent la peine du fouet pour avoir rompu le ban. Ce fléau donna lieu à une multitude d'actes de charité chrétienne. Deux capucins qui s'étoient offert volontairement au commencement de l'épidémie pour administrer les sacrements aux pestiférés, parcouroient la ville pour remplir les fonctions de leur ministère, une sonnette et une longue baguette blanche à la main. Le bruit de la sonnette

avertissoit de leur passage et la vue de la baguette indiquoit au peuple qu'il devoit, pour sa sûreté, éviter tout point de contact avec eux. L'aspect de ces deux hommes revêtus d'un froc de bure, porteurs d'une longue barbe, la tête rasée, les pieds nuds, à l'extérieur austère et solennel, bravant une mort presque certaine, pour remplir les devoirs de la religion, donnoit à leur ministère une teinte de tristesse religieuse, que l'auteur du mémoire manuscrit où nous avons puisé ce trait inspire à son lecteur.

Le peuple, délivré de la contagion, reprend bientôt ses allures habituelles. Des confréries, des sociétés de buveurs s'établissent dans plusieurs cabarets de la ville et des faubourgs; elles s'adressent mutuellement des défis burlesques, pour procéder en champ clos, en présence de témoins à qui boiroit davantage. Les champions, armés de *vuidercomes* (vases à boire d'une énorme capacité), s'emplissent à l'envi, comme des futailles. Celui qui a pu avaler une plus grande quantité de *vuidercomes* et boire en définitive d'un seul trait trois de ces gobelets, est proclamé roi de la confrérie. Plusieurs champions étant morts à la suite de ces excès, le magistrat ordonne aux archers du guet de faire des visites dans les boutiques des marchands de verres et dans les cabarets, de briser les *vuidercomes* qui leur tomberoient sous la main, et de lacérer les tableaux des confrères et leurs statuts. Des amendes sont prononcées contre ceux qui se livreroient désormais à ces sortes de jeux. Le taux des amendes est plus élevé en temps de Carême (20).

Le prince de Bergues, généralissime des armées archiducales, passe du côté de Maurice de Nassau; il est déclaré atteint et convaincu du crime de haute trahison et condamné à mort par contumace. Le prince Maurice de Nassau meurt; il est regretté à juste titre par les états des Provinces-Unies.

Les meilleurs mémoires du pays, les registres des négociants font remonter le commerce de Lille avec l'Espagne au veuvage de l'archiduchesse. Le commerce, vulgairement dit *Commerce d'Espagne* à Lille et à Arras, consistoit alors en échanges réciproques. Les Lillois expédioient à leurs correspondants espagnols, des toiles de toutes qualités, du linge de table, du fil à coudre, des rubans de fil de lin, des dentelles, des étoffes de laine rases, tels que camelots et calmandes, de gros draps, des fromages durs, des cuirs tannés et d'autres objets fabriqués ou confectionnés dans le pays. Les Espagnols expédioient en retour de la cochenille, de l'indigo, du bois de campêche, des drogues médicinales, des cuirs verds, du vin, des fruits secs, des lingots d'or et d'argent, des piastres. Cette manière de trafiquer, tout à la fois facile et lucrative, enrichit considérablement plusieurs notables bourgeois de la ville qui se trouvèrent en état d'acheter la noblesse, quand les François, maîtres du pays, eurent créé des charges de secrétaires du roi qui n'obligeoient à rien.

La mort de l'archiduchesse Isabelle, survenue en 1633, fit retomber les Pays-Bas sous le régime du gouvernement espagnol, au grand déplaisir des Flamands. Ainsi furent

déçues les espérances du peuple qui avoit eu un instant l'espoir de voir renaître une race de souverains regnicoles. Cette déception causa d'autant plus de regrets que l'archiduchesse avoit laissé des souvenirs de justice et de vertu. Habituée dès l'enfance à prendre une part active aux affaires d'État sur lesquelles son père ne manquoit pas de la consulter, elle possédoit à fond la langue latine, elle parloit avec grace la langue espagnole et l'italienne; les langues françoise, angloise et allemande lui étoient familières; elle s'étoit aussi mis au fait de l'idiôme flamand. Son train de vie étoit uniforme et laborieux. Elle passoit régulièrement six heures de la matinée à réviser les jugements des tribunaux, à contrôler les actes des gouverneurs, à écouter les doléances de ses sujets, à expédier les affaires publiques. Des apostilles latines mises en marge de certaines requêtes, des notes inscrites sur les dossiers qu'elle avoit parcourus attestent son instruction, la rectitude de son jugement et la bonté de son cœur. Elle avoit coûtume d'employer une partie des après-diners à la surveillance des nombreux établissements de charité; c'étoit pour elle un délassement. Ses occupations et ses pratiques de dévotion terminées, elle recevoit les personnes constituées en dignité; elle parloit peu, observoit beaucoup; un geste, une parole contre la modestie, contre la charité chrétienne étoient réprimés sur le champ par un regard sévère qui faisoit plus d'effet qu'une remontrance. Les mœurs de la cour, de la ville de Bruxelles et même des autres villes des Pays-Bas se

ressentirent long temps de la présence de cette excellente princesse. (21)

Malheureusement, ce que les Flamands redoutoient, arriva ; lorsque la France eut déclaré la guerre à l'Espagne, les généraux de Louis XIII s'étant emparés d'Arras, et le maréchal de La Meilleraye, ayant pris bientôt après Lens et La Bassée, la chatellenie à découvert se trouva exposée aux courses de l'ennemi. Les partisans françois vinrent fourrager jusqu'aux portes de Lille. Les Espagnols, pour mettre à l'abri cette partie du territoire, reprirent Lens et La Bassée, mais le maréchal de Rantzau s'étant rendu maître d'Armentières, de Warneton et de Comines, son armée s'avança jusqu'à Lambersart. Don Gaspar Bonifaz, mestre de camp d'un régiment espagnol, fut pris dans une vieille redoute qui couvroit la porte de Saint-Pierre, et les détachements françois firent le dégât sur la rive gauche de la Lys. Pour comble de malheur, le maréchal de Gassion reprit Lens et La Bassée sur le baron de Melle; d'un autre côté, les Espagnols rentrèrent dans Armentières, Commines et dans Lens pour très peu de temps en ce dernier endroit, car la première conséquence de la bataille, dite de Lens, fut la prise de cette place par les François (22).

Le cabinet de Madrid étant informé que le cardinal de Richelieu avoit fait proposer aux *Provinces-Unies* de s'allier à la France, dans la vue de dépouiller les Espagnols de la partie des Pays-Bas qu'ils possédoient encore et de partager cette partie entre les deux puissances al-

liées. L'Espagne se hâta de conclure une paix définitive avec les *Provinces-Unies* qui craignoient elles-mêmes, bien autrement, le voisinage de la France que celui de l'Espagne épuisée et hors d'état de leur nuire. L'Espagne et les Provinces-Unies devoient même bientôt contracter une ligue offensive et défensive contre la France, ainsi qu'il est prouvé dans les mémoires secrets de la fin du 17e siècle. (23).

Attendant avec une sorte d'anxiété l'issue des troubles de la *Fronde*, le cabinet espagnol, conçut, pour un moment, l'espoir de les exploiter à son profit, comme au temps de la ligue. Mais les agents envoyés à Paris pour traiter avec les chefs de la Fronde revinrent à Bruxelles, persuadés que ce parti n'ayant aucun caractère de durée, ne présentoit point d'avantage.

L'Espagne entra donc en arrangement avec le cardinal Mazarin, ministre d'Anne d'Autriche, mère et tutrice de Louis XIV, encore enfant. Ils conclurent, entre eux, une espèce de paix plâtrée, au moyen de la cession de quelques places fortes en Artois et en Picardie.

Les quinze années écoulées depuis la mort de l'archiduchesse Isabelle n'avoient pû être que très-prèjudiciables à la châtellenie. Beaucoup de cultivateurs avoient renoncé à ensemencer leurs terres, voyant chaque année les François couper les bleds pour les donner à leurs chevaux. C'est à cette malheureuse époque qu'il faut fixer la chûte des peignoirs de laine de La Bassée, d'Haubourdin et de Seclin, qui ne pu-

rent jamais se relever. Le commerce, les manufactures de Lille et de Tournay n'étoient pas en moindre souffrance; il falloit une longue paix, et personne n'en prévoyoit la prochaine conclusion.

Le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, fit luire dans le cœur des Wallons un rayon d'espérance qui ne tarda pas à s'évanouir. Le jeune Roi, ayant fait revivre des prétentions sur la Flandre wallonne ou gallicane, autrefois engagée à la France comme sûreté d'un traité passé par Robert de Béthune, et en quelque sorte confirmé lors du mariage de Philippe-le-Hardi, fils du Roi Jean, avec Marguerite de Male, l'Espagne, tout affaiblie qu'elle étoit, se trouva dans la nécessité de se préparer à soutenir le poids des forces françaises qui alloient fondre sur les Pays-Bas.

C'est en vain que les ministres de Philippe III cherchèrent des alliés; l'Angleterre alors engagée dans la restauration de Charles II, ne pouvoit se mettre mal avec la France qui l'appuyoit, et les Provinces-Unies craignoient d'attirer sur elles la colère de Louis XIV. Il falloit donc se résoudre à céder honteusement sans combattre, ou à lutter contre des forces quatre fois plus nombreuses et infiniment plus aguerries. L'Espagne prit ce dernier parti; elle confia la défense des Pays-Bas au comte de Marsin, capitaine-général, dont les forces se réduisoient à un effectif de vingt-cinq à trente mille hommes, tristes débris d'une puissance qui dictoit la loi en Europe un siècle auparavant.

CHAPITRE VII.

Situation du gouvernement espagnol aux Pays-Bas au commencement de l'an 1667. — Siége de Lille commandé par Louis XIV en personne. — Détails du siége. — Entrée de Louis XIV dans la ville de Lille. — La généralité de Lille devient françoise. — Paix d'Aix-la-Chapelle en 1668.

La situation des Espagnols étoit trop précaire et les vues du cabinet françois trop patentes pour que les Lillois pussent se flatter de rester encore long-temps sous la domination de la maison d'Autriche. La chûte des villes de Charleroi, de Bergues, de Douai, de Tournay, toutes faiblement défendues, faisoit prévoir aux moins clairvoyants le sort qui attendoit la place de Lille. Cependant les habitants reconnaissants et fidèles, désirant donner une dernière marque d'attachement à leur prince, résolurent de coopérer par tous les moyens à la défense de leur cité.

Avant que nous passions au récit détaillé du siége de

1667, les Lillois d'aujourd'hui ne jugeront peut-être pas sans intérêt de prêter quelqu'attention à une rapide esquisse des mœurs et des coutumes de leurs ancêtres à cette époque.

Les qualités morales qui distinguoient alors toutes les classes de la bourgeoisie étoient l'observation des devoirs religieux, le respect pour les lois, l'attachement aux anciens usages, la fidélité envers le prince, la charité à l'égard des malheureux, l'amour du travail, une connaissance pratique de l'économie politique et une loyauté reconnue dans les transactions commerciales. Le clergé, tant séculier que régulier, exemplaire dans ses mœurs, jouissoit de la considération des classes élevées et du respect des pauvres à qui il distribuoit d'abondantes aumônes. Les commerçants, les fabricants, les habitants dans l'aisance, occupés eux-mêmes de la surveillance de leurs affaires pendant la semaine, partageoient la journée du dimanche entre les pratiques de dévotion, des réunions de familles et des promenades à la campagne. Le peuple façonné à un travail habituel, passoit la semaine dans les ateliers, témoignoit de la piété et montroit surtout une dévotion particulière au culte de la Vierge-Marie, mère du Sauveur. Exact à assister aux offices de l'église, le dimanche, à la sortie des vêpres, il se répandoit dans les cabarets de la ville ou des faubourgs, pour y boire de la bière et se divertir à différents jeux. Le lendemain, il reprenoit gaiement ses travaux hebdomadaires. On comptoit à Lille peu de familles nobles. Le petit nombre de gentilshommes qui

s'y trouvoient partageoient avec les riches bourgeois les emplois de la magistrature et des administrations charitables ou pieuses. L'échevinage, formé selon la charte de la comtesse Jeanne, de 1235, étoit toujours dignement composé. Les échevins, habitués au caractère du peuple, familiarisés avec ses besoins, savoient se faire aimer et respecter, sans rendre pesante la main du pouvoir. On comptoit au nombre des principales branches d'industrie de cette ville la fabrication de gros draps, d'étoffes de laine rases et lustrées (connues vulgairement sous la dénomination de sayeterie et bourgetterie), de velours d'Utrecht ou pannes, de fil à coudre, de dentelles, de rubannerie en fil de lin, de bonneterie en laine, de cuirs tannés et corroyés. La ville faisoit en outre un grand commerce en toiles, en linge de table, en huiles de lin, de colzat et d'œillettes, fabriquées par les nombreux moulins à vent des environs. Des lois de finance, des règles d'estampillage, d'aunage, de mesure et de poids, garantissoient les ventes et les expéditions. Les soins apportés aux manufactures, au négoce, à l'administration, n'absorboient point tellement l'attention des notables lillois, qu'il ne se trouvât parmi eux beaucoup d'hommes instruits dans les lois, dans les sciences et dans les lettres. Ces hommes, appartenant communément à la classe aisée ou rapprochée d'elle soit par leur position sociale, soit par leurs talents, étoient souvent appelés à remplir, concurremment avec elle, des fonctions municipales qui les mettoient à même d'exercer une salutaire influence sur la population (24).

La ville, qui s'étendoît alors en longueur, sur une ligne tirée de la porte des *Malades* à celle de *Saint-Pierre*, en largeur, de la porte de *Notre-Dame* à celle de *Saint-Maurice*, renfermoit une population de quarante cinq mille âmes, faubourgs non compris. La citadelle et le fort de Saint-Sauveur n'existoient pas. Les gouverneurs qui s'étoient succédé depuis la mort de l'archiduchesse avoient effectué divers changements aux fortifications de la place. Les flèches arrondies qui couronnoient les tourelles autour des portes et le long des courtines, avoient été rasées et mises, en partie, au niveau du terre-plain du rempart. Des couvre-faces, des ravelins, des redoutes et d'autres travaux détachés, construits de distance en distance, défendoient les approches du corps de la place, et la crête du glacis couvroit partout les murs d'enceinte jusqu'à une certaine hauteur. La place ainsi réparée et restaurée n'étoit point, à la vérité, susceptible de résister long-temps à un siége bien conduit; mais, elle pouvoit, au rapport des ingénieurs de l'époque, soutenir quinze à vingt jours de tranchée ouverte, en prolongeant la défense à toute extrémité. Les vues de profils qui existent encore donnent à la ville de Lille le singulier aspect d'une forteresse du moyen-âge, mutilée et entourée d'ouvrages modernes.

Vers la fin de mai 1667, le drapeau d'enrôlement avoit été arboré au grand balcon de l'Hôtel-de-Ville, à l'effet d'appeler le peuple à la formation de dix compagnies de milice bourgeoise soldée, de cent hommes chacune. Lorsqu'elles furent organisées, le commande-

ment en fut donné provisoirement à un major wallon, et les grades d'officiers furent remplis par d'anciens militaires réformés ou retirés du service. (25).

Le magistrat fit acheter des poudres en Hollande, et prit à la solde de la ville un capitaine et vingt bombardiers venus d'Ostende. Le capitaine fut payé à raison d'un patacon, (un écu de trois livres) par jour, et les bombardiers reçurent un demi patacon aussi par jour. Quelques mineurs dont on avoit besoin furent engagés à deux scalins par jour pendant la durée du siége. (26).

Don Ambroise - Hippolyte Spinola, comte de Bruai, gouverneur de la place, avoit fait réparer les plates-formes, gazonner, ébarber et arranger les batteries, les banquettes et les parapets, recreuser les fausses-braies; et par ses ordres, les trous, les bas-fonds, les fondrières en dehors du glacis avoient été comblés et mis au niveau du terrain. Il avoit de plus fait inviter à son de trompe chaque famille à s'approvisionner en farines, légumes secs et salaisons pour quatre mois, et avoit ordonné l'expulsion hors de la ville des bouches inutiles telles que vieillards, femmes et enfants.

Vers la mi-juin, un camp-volant françois, commandé par le maréchal d'Aumont parut autour et très-près de la place. Les troupes de ce camp incendièrent quarante-deux moulins sur la plaine et quelques maisons du faubourg des *Malades*, sans que le gouverneur se mit en peine d'y porter le moindre empêchement. Des forts détachements de ce corps, postés sur toutes les routes,

intercerptoient les convois et les approvisionnements de toute nature que l'on tâchoit d'introduire dans la ville. Le mois de juillet se passa dans cette situation, mais, dès les premiers jours d'août, le blocus fut serré de près. Afin de dégager l'extérieur de la place, le gouverneur fit sortir des bourgeois de service, sans distinction d'état et de rang, sous la protection d'un gros de cavalerie pour opérer la démolition entière des maisons et jardins des faubourgs de *Saint-Maurice*, de *Fives*, et des *Malades*, et la destruction des édifices les plus rapprchés des faubourgs de la *Magdelaine*, de *Saint-Pierre*, de *La Barre* et de *Notre-Dame*.

Le 9 août, le duc d'Enghien passa la Deule à Wambrechies et vint camper entre Marquette et Lambersart. Le canon de la place tira toute la journée, sans dommage pour l'ennemi qui étoit hors de portée.

Le 10, Louis XIV parut en personne sur la route de Tournay, à la tête de trente-cinq mille hommes, et le canon des remparts fit grand feu du côté des bas jardins. Le même jour, la place ayant été investie, le roi fixa son quartier-général dans la maison du sieur d'Annekin au village de Loos (27). Le gouverneur de Lille s'étonna de l'arrivée des François qu'il n'attendoit pas sitôt; c'étoit la première fois que cet officier-général se trouvoit en position de défendre une place assiégée.

Le 11, le Roi fit travailler de suite aux lignes de circonvallation et de contrevallation. Les pionniers, animés par la présence du monarque et par des gratifi-

cations d'argent, poussèrent les travaux avec tant d'activité que la ligne, embrassant une circonférence de cinq lieues, fut achevée en huit jours. Le magistrat, pendant que les François s'établissoient autour de la place, faisoit battre le tambour pour la levée de huit autres compagnies de milice bourgeoise soldée; ce qui portoit cette troupe à dix-huit cents hommes, dont un colonel wallon prit le commandement dès ce moment (28). Le mayeur prévint les quatre compagnies du serment, savoir : les arquebusiers, les archers, les arbalêtriers et les escrimeurs, de se tenir prêts à agir, aux termes de leur institution (29). Il requit les corps des porte-faix, des mesureurs de grain, des brouetteurs et autres ouvriers assermentés de tenir une garde permanente dans leurs aubettes et d'y comparoître tous, au moins deux fois le jour, pour se porter partout où les incendies, les transports de blessés et des ustensiles de guerre rendoient leur concours utile et nécessaire. Un écrivain de l'échevinage faisoit le recensement des chevaux des particuliers qui furent dès lors à la disposition du gouverneur. Un échevin, accompagné d'un médecin, d'un chirurgien et d'un apothicaire fut chargé de l'approvisionnement des hôpitaux. Le mayeur invita les religieuses, les dames charitables à faire de la charpie et de préparer du linge pour le pansement des blessés.

Pendant que ces choses s'exécutoient, le comte de Bruai faisoit disperser et aplanir, à grand renfort de bourgeois et même d'ecclésiastiques désignés par tour

de corvée, les matériaux des démolitions des faubourgs; il mettoit sous les eaux tout le terrain entre la porte de *Notre-Dame* et celle de *St. Pierre* et inondoit à blanc toute la partie depuis la porte de *Fives* jusqu'à celle de la *Magdelaine*, en retenant les eaux du *grand Béquerel* par un radier en deçà de la Basse-Deule; il régloit avec le magistrat le service des patrouilles composées de milice bourgeoise, d'archers du guet et toujours accompagnées d'un ecclésiastique; il nommoit deux échevins en permanence à l'hôtel de ville, investis du pouvoir de terminer sur le champ les affaires de police qui pourroient se présenter. Les curés prévinrent leurs paroissiens que les églises seroient ouvertes pendant toute la durée du siége et qu'on y réciteroit chaque jour les prières *pro obsidionis tempore*. Le son des cloches fut sévèrement défendu.

La force de la garnison se composoit comme il suit :

	Hommes.
Un bataillon d'infanterie espagnole.	300
Un bataillon d'infanterie italienne.	250
Un bataillon d'infanterie angloise et écossaise.	400
Une compagnie d'ordonnance du gouverneur.	100
Une autre d'ordonnance dite de *Vacca*. . . .	75
Soldats isolés de divers corps.	125
Dix-huit compagnies de milice bourgeoise. . .	1800
Quatre compagnies du serment ensemble. . .	250
Bombardiers, mineurs et servants d'artillerie.	300
TOTAL d'infanterie.	3600

Quatre compagnies dites de *Raches*, cavalerie.	300
Six compagnies de *Vacea*, cavalerie. . . . , . .	400
Une compagnie d'ordonnance du gouverneur, dite d'*Herbais*.	50
Cavaliers isolés de divers régiments.	60
Total de la cavalerie.	810
Effectif général de la force armée. . . .	4410

Les deux tiers de l'infanterie de ligne étoient formés de recrues qui n'avoient jamais vu le feu, et toute la cavalerie montroit du mécontentement d'avoir été détachée de l'armée du comte de Marsin pour être enfermée dans une place assiégée. Les neuf dixièmes de la milice bourgeoise, composés d'ouvriers sans travail, n'avoient pas la moindre habitude du service ; tel étoit le personnel appelé à défendre la ville de Lille contre les meilleures troupes de l'Europe, commandées par un jeune roi exalté par l'amour de la gloire.

Le dix-sept, le feu prit au château du sieur d'Annekin, qui fut consumé en peu d'heures. Le quartier royal fut transféré au château du Sr. Dumoulin y attenant, où étoit logé le duc d'Orléans frère du Roi. Comme ce dernier se retiroit pour faire place à sa Majesté, Louis XIV lui dit que le château étoit assez grand pour loger deux frères.

Dans la nuit du 17 au 18, les François ouvrirent la tranchée entre la porte de *Fives* et celle de *St.-Maurice*, le régiment des gardes ayant la droite et le régiment de Picardie la gauche. Ils cheminèrent très avant cette même nuit. A la pointe du jour, le comte de Bruai fit

sortir cinquante maîtres et une compagnie d'infanterie pour reconnaître les travaux. La reconnaissance fut vivement repoussée, avec perte d'un enseigne anglois. Trois cavaliers françois furent tués sur le glacis en poursuivant les Espagnols. Ce jour là, le comte de Bruai fit augmenter le nombre des moulins à bras qui fonctionnoient depuis l'inondation, aux frais de l'hôpital *Comtesse*, aux termes de ses obligations envers la ville. La mesure avoit pour but de faire croire qu'il étoit résolu à une longue défense, car les magasins et les boulangeries étoient bien approvisionnés.

Dans la nuit du 18 au 19, les François divisèrent la tranchée en deux rameaux, l'un dirigé sur la porte de *Fives*, l'autre vers le bastion de la *Noble tour*. L'artillerie de la place joua toute la nuit sur les travailleurs. A la pointe du jour, le gouverneur fit sortir un escadron de cavalerie pour reconnoître les travaux dirigés sur la *Noble tour*. Cette cavalerie fut ramenée en désordre jusque dans le chemin couvert, où elle se jeta pour éviter le feu de la place et celui des tranchées au milieu duquel elle se trouvoit, et pour laisser au canon du rempart la facilité de tirer sur les François échauffés à la poursuite. Un capitaine de Vacea fut légèrement blessé et quelques cavaliers du même régiment restèrent morts sur la place. Vers midi, du même jour, toute la cavalerie eut ordre de sortir par la porte des *Malades*. Une escarmouche assez vive s'engagea sur la plaine entre cette porte et celle de *Fives*. Le fils du gouverneur fit le coup de pistolet comme les autres. Le colonel wallon Massiette

fut blessé d'un coup de feu au côté, en soutenant la rentrée en ville.

Dans la nuit du 19 au 20, les François continuèrent de cheminer sous le feu de la place. Il ne se passa rien d'extraordinaire dans la journée.

Dans la nuit du 20 au 21, les assiégeants démasquèrent trois batteries qui démontèrent plusieurs pièces sur le rempart, et endommagèrent les batteries de la *Noble-Tour*. Un sieur Boussemart, capitaine d'une compagnie du serment (des arquebusiers), fut blessé d'un éclat de pierre à la tête qui lui occasionna plus tard la perte d'un œil. Les habitants des paroisses de *Saint Sauveur* et de *Saint-Maurice*, commencèrent à déménager à cause des bombes et des boulets qui pleuvoient sur leurs maisons.

Pendant la nuit du 21 au 22, le comte de Bruai fit réparer le dégât qui avoit été fait aux batteries les nuits précédentes; les canonniers de la place firent grand feu sur les travailleurs pendant toute la nuit.

Dans la nuit du 22 au 23, les François qui avoient cheminé très-avant du côté de la porte de *Fives*, achevèrent d'établir une batterie de brèche de quatre pièces du plus gros calibre. Cette batterie étoit si près des défenses, qu'elle échappoit, pour ainsi dire, au feu de la place, par la trop grande élévation du rempart en cet endroit. Cette même nuit, le gouverneur montra un fanal au haut du clocher de Saint-Etienne.

Dans la nuit du 23 au 24, il ne se passa rien d'intéressant. Le même jour, le comte de Bruai fit doubler

les postes et donna l'ordre aux troupes de veiller toute la nuit, l'arme au pied. Il recommanda en outre la plus grande surveillance aux officiers de ronde dans le chemin couvert, s'attendant à quelque chose d'extraordinaire pour la nuit suivante, veille de la Saint-Louis, fête du roi de France.

Dans la nuit du 25, les assaillants profitant d'un temps obscur et pluvieux qui éteignoit les mèches des mousquets, attaquèrent à l'arme blanche et emportèrent le chemin couvert depuis la *Noble-Tour* jusqu'à la porte de *Fives*. L'infanterie qui gardoit ce point de défense fut poussée si vivement par les mousquetaires françois, qu'ils entrèrent pêle-mêle avec elle dans la demi-lune qui couvroit la porte de *Fives*. Le capitaine anglais commandant cette demi-lune ayant été tué d'un coup d'épée, l'épouvante se mit parmi les soldats du poste qui l'abandonnèrent en désordre. Le major de ronde ayant rallié les fuyards entre les ponts et reconnu lui-même la demi-lune, où les François n'avoient point jugé à propos de se loger, les y ramena et passa la nuit au milieu d'eux. Pendant ce temps, les François achevoient de couronner la crête du glacis, et se logeoient dans le chemin couvert entre les deux tranchées. Un lieutenant-colonel, un capitaine, un enseigne et quarante soldats de la garnison furent tués dans le chemin couvert. Les François perdirent plusieurs officiers de marque et quatre-vingts à cent soldats pour la plupart mousquetaires. Le même jour, au crépuscule, les assiégeants tirèrent une salve générale de toute leur artillerie pour celébrer la

fête du Roi. Ils démasquèrent en même temps deux batteries de moyen calibre entre la porte de *Fives* et celle des *Malades* qui fouettèrent la place en tous sens pendant trente-six heures. Plusieurs habitants de tout sexe, de tout âge furent tués dans les rues ou dans les maisons. Cette même nuit, le gouverneur montra du feu au clocher de Saint-Etienne à deux reprises différentes. Un officier de cavalerie, le frère du colonel du régiment de Raches, eut la tête emportée d'un boulet, comme il étoit appuyé sur le parapet près de la porte de *Fives*, regardant le cheminement de l'ennemi. Les François, convenablement logés dans le chemin couvert, élevèrent, avec une promptitude incroyable, une batterie de brèche contre le bastion de la *Noble-Tour*. Comme les faces latérales de l'ouvrage enfiloient les deux côtés du fossé, les assiégés évacuèrent les épaulements construits en travers de la fausse braye.

Le 26, le gouverneur qui avoit combiné une sortie l'exécuta de la manière suivante : à deux heures après-minuit, deux colonnes d'infanterie sortirent, l'une par la porte des *Malades*, l'autre par celle de *Saint-Maurice*. Elles avoient l'ordre de tourner brusquement, celle de la porte des *Malades*, à gauche, celle de *Saint-Maurice*, à droite, de se porter à la course sur les ouvrages de tranchée, afin d'étonner et de culbuter ceux qui voudroient leur résister. Pendant ce temps, la cavalerie sortie par la porte de la *Magdelaine*, se portant au galop derrière la tranchée, devait jeter le désordre sur le point attaqué. Cinq cents travailleurs tenus en réserve

dans la rue de *Labiette* devoient s'élancer hors de la ville, énclouer les pièces, bruler les affuts et détruire les travaux abandonnés, ce qui devoit s'effectuer, selon le gouverneur, dans un court espace de temps, et avant que les François eussent eu le temps de se reconnoître et de reprendre position dans les débris du faubourg. Les troupes sortirent, ainsi qu'il avoit été ordonné; deux cents hommes de milice bourgeoise de bonne volonté renforçèrent la colonne sortie par la porte de *Saint-Maurice*, mais l'infanterie ayant exécuté son mouvement avec trop de lenteur, la cavalerie ayant manqué de résolution, les mouvemens combinés ayant manqué d'ensemble, la sortie ne produisit aucun effet, et la troupe rentra dans la ville avec perte de vingt à trente hommes et d'un officier italien. Le détachement de milice bourgeoise qui s'étoit amusé à tirailler, faillit être coupé; si les François avoient poussé une charge de cavalerie cinq cents pas plus avant, pas un ne se seroit échappé. Cette échauffourée, sur laquelle le comte de Bruai avoit fondé les plus belles espérances, n'eut d'autre résultat que de donner une alerte aux François qui restèrent sous les armes jusqu'à dix heures du matin.

Le 27, les François battirent le pied de la demi-lune devant la porte de *Fives*, le couvre-face de devant le bastion de la *Noble-Tour*, et la cantine à droite de la *Noble-Tour*.

Quatre compagnies postées dans les deux premiers ouvrages, les évacuèrent, sans attendre la descente du

fossé. Trois soldats italiens furent si épouvantés, qu'ils rentrèrent dans la place par la brèche ouverte à la courtine. Dès ce moment, les postes établis le long du chemin de ronde se replièrent sur la ville. Les officiers commandant les deux ouvrages abandonnés constatèrent par un procès-verbal, rédigé au corps-de-garde de la porte de *Fives*, l'impossibilité dans laquelle ils s'étoient trouvés de contenir leurs hommes. Cette même nuit, l'officier supérieur de ronde intérieure fit rapport au gouverneur que les cavaliers de *Raches*, de *Vacea* et d'*Herbais* à qui on avoit distribué des mousquets d'infanterie pour faire le service de cette arme le long du rempart, avoient jeté ces mousquets dans le fossé en criant qu'ils n'étoient pas enrôlés pour faire le service de fantassins. Cette même nuit, le comte de Bruai fit hisser cinq fallots au clocher de St.-Etienne; ces signaux y demeurèrent jusqu'au jour.

Le 28, à la pointe du jour, on s'aperçut que le drapeau aux armes de Bourgogne, qui avait flotté jusqu'alors au clocher de Saint-Etienne, avoit disparu sans qu'on pût découvrir l'auteur de cet enlèvement clandestin. Le même jour, à huit heures du matin, le mayeur convoqua les échevins pour délibérer sur la situation critique de la ville. Le résultat de l'assemblée fut l'envoi d'un message au gouverneur. Le Rewart * se rendit lui-même auprès du comte de Bruai et lui représenta que deux

* Magistrat municipal chargé de la surveillance et de l'administration de la cité.

brèches étant déjà praticables au corps de la place, que l'assaut pouvoit avoir lieu d'un moment à l'autre; que la foiblesse et les mauvaises dispositions de la garnison, sembloient faire une loi de ne point exposer une nombreuse population fidèle et dévouée à subir les conséquences d'une défense prolongée au-delà des règles de l'honneur. Le gouverneur parut étonné du message, et se contenta de répondre avec humeur qu'il ne falloit pas se presser.

A 9 heures un quart, un échevin vint annoncer qu'il étoit à la connoissance de toute la ville que les mineurs françois étoient maîtres des entrées des galeries aboutissant à la porte de *Fives*, et qu'il ne falloit que quelques barils de poudre pour faire sauter le revêtement de la courtine de gauche. Le gouverneur ne répondit rien. Après un moment de silence, il pria les échevins de demeurer, leur disant qu'il alloit assembler le conseil de défense. Le conseil assemblé, il communiqua une lettre du comte de Marsin, datée du camp d'Alost, le 21 d'août et reçue le 23 par un affidé. Cette lettre portoit en substance que le comte de Marsin, commandant-général de l'armée du roi catholique dans les Pays-Bas, prenoit les mesures nécessaires pour rassembler trente mille hommes de pied et quatre mille chevaux auxquels se joindroient plusieurs détachements tirés des garnisons voisines, qu'il espéroit être à Ypres à la tête de ces forces pour le 10 septembre, au-delà, passant la Lys entre Armentières et Comines, il comptoit avec l'aide de Dieu, faire lever le siége de Lille. Le Rewart dit

au comté de Bruai : « Votre Excellence doit savoir » mieux que nous, que la place ne pourroit tenir sans » danger jusqu'à la fin du mois; que par conséquent, » le terme de douze jours annoncé pour le secours équi- » vaut à un abandon à nos propres ressources. » Le gouverneur dit qu'il alloit reprendre les deux ouvrages et chasser les François du chemin couvert; puis se tournant vers les chefs des différents corps de la garnison rassemblés en cercle autour de lui, il en fit la proposition; en leur enjoignant de donner leur avis. Le baron de Raches parla le premier et dit qu'il croyoit les François trop bien retranchés, et la garnison trop découragée pour oser se flatter d'un résultat avantageux; les autres colonels de cavalerie, les majors des bataillons espagnols et italiens, le colonel de la milice bourgeoise abondèrent dans le même sens. Le major anglois, interrompant le dernier officier supérieur, proposa de tenter cette entreprise, à la tête de ses gens. Le Rewart dit alors que, si monsieur le major venoit à bout de reprendre les deux ouvrages, les Lillois consentiroient volontiers à de nouveaux sacrifices pour le service du Roi, mais qu'il n'y avoit point un moment à perdre. Le gouverneur voyant que tous les officiers du conseil, levoient les épaules sur la proposition du major anglois, dit à demi-voix en Italien, à part lui : « Faut-il rendre » une place de cette importance par la poltronerie de » quelques officiers. *Per la coglioneria di alcuni uf-* » *fiziali?* » Prenant alors un air résigné, il adressa des remerciments aux échevins, aux bourgeois, à la milice

soldée, aux compagnies du serment; il chargea le Rewart de témoigner aux deux compagnies postées dans l'ouvrage dit du *grand béquerel* qu'il étoit satisfait et reconnaissant des bons services qu'elles avoient rendus; après quoi, il s'enferma dans son cabinet avec le marquis de Richebourg, son premier aide-de-camp.

Vers midi, il fit taire le feu des batteries, arborer un drapeau blanc au-dessus de la porte des *Malades;* et le tambourin de sa compagnie d'ordonnance monté sur le parapet battit la chamade. Les François ayant également cessé leur feu, le marquis de Richebourg sortit de la place, accompagné d'un capitaine de *Vacea.* Conduits dans la tente du roi derrière les lignes, le marquis proposa un armistice de quatre jours et l'autorisation de faire passer une dépêche au comte de Marsin, s'engageant à remettre les clefs de la place au Roi, si elle n'étoit secourue le quatrième jour avant minuit. Le Roi qui avoit écouté attentivement dit au marquis qu'il pouvoit se retirer sur-le-champ; puis, se tournant vers ses généraux, il ajouta : « Conduisez monsieur, et dès » qu'il sera rentré, faites recommencer le feu. » Ce peu de paroles prononcées d'un ton bref intimidèrent l'aide de camp. Se remettant néanmoins, il pria le roi d'accorder un répit de trois heures pour régler la capitulation. Le Roi, en accédant à cette demande, dit au marquis qu'il tenoit à lui montrer qu'il étoit en mesure de donner l'assaut dans les vingt-quatre heures. Il le conduisit dans les ouvrages et il lui fit remarquer une nouvelle batterie de brèche qui devoit être démasquée

à la nuit tombante. « Vous voyez, dit-il, voilà de quoi
» rendre le chemin de la courtine très praticable pour
» mes mousquetaires, avant minuit. »

A deux heures, le marquis de Richebourg rentra dans la ville. Il demeura occupé avec le gouverneur jusqu'à quatre heures et demie.

Un peu avant cinq heures, il retourna vers le Roi, accompagné d'un colonel, du Rewart de la ville et de deux officiers de la garnison. A minuit, la capitulation fut signée dans une ferme située sur le chemin de Lannoy, en arrière des lignes. Le Roi accorda les honneurs de la guerre à la garnison, et la ville obtint les mêmes conditions qui avoient été jadis accordées à la ville d'Arras, plus l'exemption de logements des gens de guerre, à charge par les bourgeois de faire construire des casernes suffisantes à une garnison de six mille hommes. Comme le Rewart recommandoit à celui qui tenoit la plume de ne point oublier d'insérer la clause, que la ville ne seroit tenue de recevoir aucun fonctionnaire s'il n'étoit de la religion catholique romaine, le Roi qui l'entendit, lui dit en riant : « Monsieur le Re-
» wart, croyez bien que je suis aussi bon catholique
» que mon frère le Roi d'Espagne. » Le Rewart chercha à s'excuser; le Roi ajouta avec bonté qu'il n'en étoit pas besoin, qu'il voyoit avec plaisir cet attachement des Lillois à l'ancienne religion.

Les mémoires du temps, les différents journaux du siége qui nous ont passé sous les yeux, établissent la perte des assiégés de la manière suivante : un officier

supérieur, un capitaine de cavalerie, deux d'infanterie espagnole, un d'infanterie italienne, deux du bataillon anglois et deux cent quarante officiers, sous-officiers et soldats. La milice bourgeoise eut trente un hommes tués ou morts par suite de leurs blessures; trois hommes et un officier de la compagnie des arquebusiers furent blessés dans les ouvrages, soixante-onze habitants de tout âge et de tout sexe périrent dans la ville par les boulets, les éclats de bombes et autres accidents de guerre. Du côté des assiégés il y eut donc ainsi trois cent quarante-neuf morts.

Les François eurent quatre cent vingt-trois hommes tués dans les ouvrages, dont soixante mousquetaires, un brigadier et quelques officiers de marque. Seize cents autres moururent de leurs blessures ou de maladie, à l'abbaye de Loos où ils avoient établi leur ambulance principale.

Les bourgeois de Lille reprochèrent plus tard au comte de Bruai : 1° D'avoir fait détruire une grande partie des maisons des faubourgs, sans nécessité constatée ; 2° d'avoir dépensé en travaux inutiles, une somme de quatre-vingt mille florins, mise à sa disposition par le magistrat lors de l'investissement (29) ; 3° d'avoir fermé les yeux sur des ventes clandestines de poudre ; 4° d'avoir exigé du magistrat la fourniture d'une quantité d'objets demeurés sans emploi, ou dilapidés pendant le siége. Ils reprochèrent à l'infanterie réglée d'avoir mal servi, malgré la haute paie qu'elle recevoit de la ville et les vivres que les bourgeois portoient béné-

volement dans les corps-de-garde et les bivouacs; à la cavalerie : 1° D'avoir laissé ravager les propriétés foraines de la banlieue avant l'investissement, sans avoir donné un coup de sabre, ni tiré un coup de pistolet pour y mettre empêchement; 2° d'avoir refusé de faire des sorties lors de l'ouverture de la tranchée, sous prétexte que les décombres des bâtiments des faubourgs de *Fives*, de *Saint-Maurice* et de la rivière chaude étoient des obstacles à ses évolutions ; 3° d'avoir lâchement jeté ses mousquets dans les fossés, la veille de la capitulation; enfin de s'être mal montrée en toute occasion.

De son côté, le comte de Bruai accusa les habitants : 1° de n'avoir point secondé les troupes dans les sorties et dans la défense des ouvrages ; 2° de lui avoir, en quelque sorte, forcé la main pour la reddition de la place. Des pamphlets à la main, coururent dans le public pendant le mois qui suivit l'entrée des François; mais cette polémique tomba peu après dans l'oubli.

Le 28, à six heures du matin, l'officier de garde à la porte des *Malades*, fit prévenir le gouverneur qu'une compagnie de grenadiers françois attendoit à la barrière pour prendre possession des portes. Le gouverneur répondit que ses fonctions avoient cessé depuis la signature de la capitulation. Le mayeur intervint et fit remettre la porte aux François. (50) A huit heures, le gouverneur sortit par la même porte, à la tête de sa garnison, emmenant un mortier, quatre pièces attelées, tambour battant et mèche allumée. Arrivé à l'embranchement du chemin qui conduit de la chaussée d'Arras à

Esquermes, il mit pied à terre pour défiler devant le Roi; ainsi fit toute sa cavalerie. L'armée françoise étoit rangée en bataille des deux côtés du chemin, les mousquetaires en tête dans la plus belle tenue.

Dès que le comte de Bruai eut dépassé l'endroit où étoit le Roi, il retourna pour lui faire la révérence et prendre congé. La froideur avec laquelle il fut reçu de Louis XIV le troubla tellement qu'il put à peine articuler cinq à six paroles sans liaison. Le monarque étoit indisposé contre lui, parce qu'il avoit refusé de recevoir un trompette porteur d'un cartel d'échange, le lendemain du complet investissement.

Le roi ayant apperçu un officier espagnol qui étoit demeuré à cheval, pendant que toute la garnison défiloit à pied, dit : « Quel est donc ce brutal qui méconnoît le respect dû au Roi de France? » L'ayant fait venir en sa présence, le colonel Massiette, car c'étoit lui, s'excusa avec politesse d'être obligé de garder son cheval à cause de sa blessure. « Je me ferai porter sur un brancard, si Votre Majesté l'exige, dit le colonel. » Le roi, s'avançant, lui dit que non-seulement il recevoit ses excuses, mais qu'il lui offroit une de ses litières pour le conduire à Ypres ou à Bruxelles, à son choix. « Colonel, ajouta-t-il en élevant la voix, pour être entendu de son état-major, votre réputation est faite, vous êtes un brave homme et j'aime les braves gens; si vous voulez passer à mon service, je vous offre les avantages dont vous jouissez à celui du roi d'Espagne. » Le colonel répondit en s'inclinant que sa destinée étoit de vivre

et mourir au service de Sa Majesté catholique. Le Roi s'étant avancé plus près, lui prit la main qu'il serra affectueusement, lui souhaita un bon voyage et une prompte guérison.

La garnison ayant déposé les armes après le défilé, continua sa route. Louis XIV fit son entrée par la porte des *Malades*, où il s'arrêta un instant pour recevoir les clés de la ville, sur un carreau de velours rouge, suivant l'usage. Les boutiques avoient été ouvertes. Il se rendit au pas à l'église Saint-Pierre, où fut chanté un *Te Deum* en faux-bourdon. Au sortir de l'église, il fit le tour du rempart; il examina avec soin la batterie dite du *Moulin*, qui avoit plusieurs fois endommagé les ouvrages de tranchée qu'elle prenoit à revers.

Il descendit à l'Hôtel du Gouvernement, où il reçut immédiatement les autorités civiles et les notables de la ville. Il jura de garder et conserver les droits de la ville et reçut le serment de fidélité du magistrat. Cette cérémonie accomplie, il témoigna le désir de voir les dames de la ville au bal du soir que les officiers se proposoient de donner. Elles se rendirent au désir du Roi, mais il étoit facile de lire sur les figures l'impression qu'elles éprouvoient. La gaiété, la politesse françoise ne purent dissiper l'air de tristesse qui regnoit chez tous les habitants. Les Lillois, sincèrement attachés à la maison d'Autriche, ne pouvaient prendre une part active à cette fête qui contrastoit avec leurs sentiments. Le Roi causa familièrement avec plusieurs personnes, promit bienveillance et protection à la ville, et se retira vers minuit.

Il alla loger au château dit la *Tour de Marque*, et partit le lendemain pour Courtrai, après avoir entendu la messe.

Des officiers françois interrogés par les bourgeois sur les progrès de l'attaque, assurèrent que la capitulation avoit été signée en temps opportun, car, vingt-quatre heures plus tard, ils s'attendoient à recevoir l'ordre de tenter l'assaut, de deux côtés à la fois. Un échevin s'étant plaint à un colonel, que les François avoient tiré sur les édifices, procédé inusité chez les nations civilisées, parmi lesquelles la France devoit tenir un rang si distingué, celui-ci répondit que les bourgeois, ayant crié plusieurs fois des remparts que les François avoient mis leur artillerie en gage pour avoir de l'argent, bravades entendues du roi lui-même, comme il faisoit une visite de tranchée, Sa Majesté tint à prouver le contraire en faisant fouetter la place dans toutes les directions.

Un plaisant s'étoit avisé de suspendre une botte de foin au col du cheval de bois servant à l'exposition des filoux et des filles de joie, et qui étoit en ce temps là placé près de l'Hôtel-de-Ville. Contre le poitrail de ce cheval, il avoit mis une inscription en grosses lettres, portant : *Quand le cheval ce foin mangera, la ville de Lille prise sera.* Les archers du guet chargés d'enlever cette burlesque production d'un homme du peuple, lors de l'entrée des François, avoient oublié la commission. Comme ils se mettoient en devoir de réparer cet oubli en arrachant l'inscription, les soldats françois de garde

les forcèrent de la laisser subsister, parce que, disoient-ils, c'étoit à leurs yeux une farce fort plaisante.

La généralité de Lille, ruinée par la présence des armées étrangères et nationale pendant quinze années; la banlieue saccagée, bouleversée, labourée en tous sens; les faubourgs démolis ou détruits par l'inondation; la caisse de la ville obérée par des dépenses extraordinaires et des contributions obsidionales; le pays surchargé d'une multitude d'ouvriers sans travail qui demandoient du pain; les manufactures, en partie ruinées et abandonnées, telle étoit la situation de la ville et de ses dépendances à la fin de l'année 1667. Plusieurs lettres de l'époque qui nous ont passé sous les yeux, attestent la détresse et respirent le plus profond abattement. (31) Les Lillois se résignèrent enfin. Les procédés bienveillants du gouverneur françois, les égards des officiers, la discipline des soldats les rassurèrent. Ils sentirent que le commerce débarrassé des obstacles que la guerre et une frontière trop resserrée avoient mis à ses progrès, pouvoit et devoit nécessairement acquérir de nouveaux développements; que sous peu d'années, ils n'auroient rien perdu, sous le rapport du bien-être particulier, en changeant de domination; en effet, leurs manufactures ne tardèrent pas à prendre un nouvel essor, et ils se livrèrent avec ardeur à leurs travaux accoutumés.

Tandis que les villageois labouroient leurs terres, pour la plupart en friche depuis un an, que les fabriquants remontoient leurs métiers, que les dentellières

reprenoient leurs carreaux, un officier supérieur employoit les hommes sans travail à combler les tranchées, et un peu plus tard, lors de la promulgation de la paix, à la démolition des fortifications d'Armentières et de La Bassée, désormais inutiles à la France comme places de guerre.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, conclu en 1668, ayant achevé de convaincre les Flamands wallons qu'il étoit inutile de penser à retourner sous le sceptre de la maison d'Autriche, ils agirent franchement en sujets loyaux d'un jeune Roi entouré d'une auréole de gloire et de prospérité. Chose incroyable! Cinq années n'étoient point écoulées que la ville de Lille vît renaître les plus belles époques des règnes de Philippe-le-Bon et de Charles-Quint. Ces avantages, comme nous venons de le dire, avoient insensiblement diminué les regrets des Lillois, et les avoient rendus reconnaissants. Ils donnèrent des preuves de ce commencement d'affection, lors du passage des troupes françoises à la reprise des hostilités en 1672. Ils offrirent des fêtes, des banquets aux officiers de passage qui étoient émerveillés du bon accueil de leurs nouveaux compatriotes.

Le projet présenté au Roi par le comte de Vauban ayant été accepté, un plan de fortification, d'après le système du célèbre ingénieur, changea la situation et l'aspect de la ville. On travailla à le mettre de suite à exécution : l'incorporation de tout le terrain, pris aujourd'hui, de la prison de *St.-Pierre* à la porte de *St.-André*, aggrandissoit l'enceinte du tiers de ce qu'elle

étoit autrefois. La construction de la citadelle, ce chef-d'œuvre de l'art du génie, celle du fort de *St.-Sauveur*, le changement général à faire dans le système de défense, la bâtisse des casernes, des établissements militaires en rapport au plan général de la forteresse, nécessitèrent d'abord l'emploi de six à sept mille terrassiers et bientôt après, de trois mille ouvriers maçons, tailleurs de pierre, charpentiers, forgerons, voituriers et bateliers. Neuf à dix mille hommes furent ainsi employés pendant douze années, savoir : les terrassiers à douze patars (15 sous), les ouvriers les uns dans les autres à seize patars (20 sous) par jour, outre trois cents piqueurs ou conducteurs de travaux à un florin (25 sous) aussi par jour. L'argent répandu parmi cet essaim d'ouvriers entroit chaque jour, pour les quatre cinquièmes, dans les comptoirs des marchands de la ville et répandoit l'aisance dans toutes les classes de la société. (32)

Les briqueteurs, les chauffourniers, les marchands de bois, les fournisseurs d'autres objets nécessaires à cette immense entreprise s'enrichissoient en peu de temps. Les terrains incorporés dans la ville et ceux qui étoient jugés utiles aux développements des ouvrages extérieurs, étoient estimés contradictoirement par des experts et payés aux propriétaires le double de l'estimation, afin que personne n'eut à se plaindre.

Les travaux du génie étoient à peine achevés que les habitants achetèrent les portions de terrain incorporées dans la nouvelle enceinte ; des primes accordées à ceux qui bâtissoient, des exemptions de taille et surtout

l'abondance de l'argent facilitèrent le commencement du plus beau, du plus régulier, comme du plus sain quartier de la ville.

Le béguinage qui se trouvoit compris dans la nouvelle enceinte fut conservé et réparé convenablement. (33)

Les faubourgs étoient rebâtis, les villages de la banlieue se couvroient de maisons de campagnes, de jardins; le magistrat toujours attentif au bien général de la ville sollicitoit et obtenoit la permission de faire recreuser et élargir le canal de la Haute-Deule, du village de Courrières jusqu'à la Scarpe au village d'Auby, opération qui joignoit la navigation de cette rivière à la Lys par la Deule, et qui, outre l'avantage qu'elle promettoit au commerce de Lille et de Douai, assuroit le desséchement de plusieurs grands marais entre ces deux villes. (34).

Enfin le dix-septième siècle n'étoit pas écoulé que la chatellenie de Lille, Douai et Orchies reparut comme un vaste jardin embelli par l'art et la nature.

Cet état de bonheur, de prospérité ne devoit pas durer long-temps. Le commencement du siècle suivant devoit s'annoncer sous des auspices défavorables, et finir plus mal encore qu'il n'avoit commencé.



NOTES.

(1) Page 134. Charles-Quint étoit souverain seigneur des Pays-Bas depuis le traité de Madrid par lequel François Ier avoit renoncé à la souveraineté du comté de Flandre. Le relief des autres fiefs de l'empire était tombé dans ses mains par son avènement à la couronne impériale.

(2) Page 138. La dignité impériale n'étoit point héréditaire à cette époque ; elle ne pouvoit donc être transmise par abdication ou résignation. Quand nous disons que Charles-Quint abdiqua en faveur de son frère Ferdinand, il faut entendre qu'il s'étoit assuré du vote des électeurs avant de signer l'acte de renonciation.

(3) Page 138. La plupart des historiens, qui se sont copiés les uns les autres, assurent qu'il se repentit de son abdication ; pas un, que nous sachions, n'en a administré la preuve. Tous ont conclu de la célébration de ses obsèques lui vivant et présent, qu'il avoit le cerveau dérangé à cette époque. *Nu, je suis sorti du ventre de ma mère, et nu, je rentrerai dans la fosse de la terre, notre mère commune,* avoit-il dit, en débarquant la dernière fois sur la terre d'Espagne; *comme je remets ce cierge entre vos*

mains, de même je remettrai mon ame en celles de Dieu, qui l'a formée, dit-il au prêtre officiant à l'offertoire ; ces paroles avoient une grande portée et devoient, ce nous semble, être prises plutôt dans le sens d'une philosophie chrétienne que dans celui d'un acte extravagant. L'ex-empereur vouloit se disposer à la mort, non à la manière du commun des hommes, mais comme un grand roi qui jugeoit sainement de la puissance et de la fortune.

(4) Page 144. Maximilien d'Autriche s'étoit bien trouvé du gouvernement de sa fille Marguerite, lors de la minorité de Charles-Quint ; ce dernier n'avoit eu qu'à se louer de celui de sa sœur Marie, durant ses fréquentes absences ; Philippe II en conclut d'une manière générale que le gouvernement des femmes étoit agréable aux Flamands. Il ne fit point la part des temps. L'administration des deux princesses précitées n'avoit été qu'intérimaire, Charles-Quint et Maximilien n'avoient pas renoncé, pour cela, à une résidence momentanée aux Pays-Bas ; Charles-Quint surtout savoit mieux que personne combien ses compatriotes avoient besoin d'être surveillés de près *.

(5) Page 159. On voit à la bibliothèque de Lille quelques livres provenant de cette Abbaye, qui portent encore des entailles et des coups de sabre dans les reliures.

(6) Page 163. Les *Iconoclastes* répétoient en chorus ce quatrain tiré des Psaumes de Clément Marot :

Tailler ne te feras image
De quelque chose que ce soit,
Si honneur lui fais et hommage
Ton Dieu jalousie en reçoit.

(7) Page 171. La junte, ou conseil des troubles, que les Flamands nommèrent *Conseil de Sang*, fut composé comme il suit : Le comte de Berlaymont, le sieur de Noircarme, le sieur Jean Vargar, espagnol, chef du conseil d'Italie, Louis Delrio, docteur en théologie, fiscal de Bourgogne,

* Il étoit né à Gand le 24 février de l'an 1500.

Adrien Nicolai, chancelier du conseil de Gueldre, Jacques Martens, président du conseil de Flandre, Pierre Asset, président du conseil d'Artois, Jean Blasère, conseiller du grand conseil, Jean Delaporte, conseiller du conseil en Flandre, Jacques de la Torre, secrétaire, et Jean Dubois, procureur-général du grand conseil ; ce dernier remplissant les fonctions d'accusateur. Le sieur de Landas, seigneur de Lealle et de Louvignies, s'établit défenseur du comte d'Egmont. Les charges contre ce dernier étoient au nombre de 82 avec un supplément de huit autres; la réponse du comte fut sommaire. Les charges contre le comte de Hornes s'élevoient à 63. Ses réponses détaillées furent aussi du même nombre. Parmi les charges communes aux deux accusés, les plus graves étoient d'avoir refusé d'entrer au conseil si le cardinal Granvelle n'en étoit éloigné ; d'avoir assisté et d'avoir envoyé des agens pour assister aux assemblées des confédérés ; d'avoir fraternisé et bu avec les confédérés au souper de l'Hôtel de Culembourg ; d'avoir, étant revêtus des premières dignités de l'état, et malgré leur serment de fidélité au roi, autorisé ainsi la rebellion et forfait à l'honneur et à leurs premiers devoirs. Le procureur-général, dans son réquisitoire, conclut à la peine de mort et à la confiscation ; la sentence fut conforme à ces conclusions. Elle porte la date du 4 juin 1568, et l'exécution fut remise au lendemain. Les accusés avoient été ramenés du château de Gand sous l'escorte de 300 hommes de troupes espagnoles et logés à la maison du roi vis-à-vis l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Le duc d'Albe, qui savoit d'avance ce qui alloit arriver avoit donné à Martin Nithove, évêque d'Ypres, l'ordre de se rendre sur-le-champ à Bruxelles, sans autre explication. A peine arrivé, l'évêque se présente au capitaine-général qui lui déclare l'avoir mandé pour assister à mourir les comtes d'Egmont et de Hornes. L'évêque se prosterne aux pieds de l'implacable castillan, et lui demande, les larmes aux yeux, la grâce des condamnés ; mais le duc lui répond avec sévérité qu'il ne l'a pas fait venir à Bruxelles pour mettre empêche-

ment à la sentence, mais pour consoler les deux comtes et les aider à mourir chrétiennement. Sur ce, monseigneur Nithove se rend à la maison du roi, et s'adresse premièrement au comte d'Egmont, qui s'écrie : « Voilà une sentence bien rigoureuse; je ne pense pas avoir tant offensé Sa Majesté? » Puis il ajoute : « Je prie le Seigneur que ma mort soit une expiation de mes péchés; que par là, ma femme et mes enfans n'encourent aucune peine ni confiscation; car mes services passés méritent bien cette grâce. Puisqu'il plaît à Dieu et au Roi, j'accepte la mort avec patience. » Il prie ensuite l'évêque de lui dire la messe et reçoit la communion. Ayant demandé quelle oraison seroit la plus agréable à Dieu en ce moment, le prélat lui répond que c'est le *Pater Noster,* et l'infortuné comte récite cette prière avec ferveur .Puis, réfléchissant au triste sort de sa femme et de ses onze enfants, il se met à les regretter. Mais les remontrances de l'évêque lui rendent son courage. Il demande alors une plume et du papier, et écrit au roi une lettre fort touchante pour lui recommander sa famille et ses serviteurs. Sa lettre achevée, il s'enquiert de l'évêque quel propos il doit tenir sur l'échafaud. Celui-ci réplique que le moins qu'il pourra dire sera le mieux. Pendant ce colloque, des soldats espagnols, munis de cordes, se présentent. Le comte leur dit qu'il n'est pas nécessaire de le lier, qu'il est prêt à mourir volontairement. Il leur montre son pourpoint auquel il fait couper le collet. Placé entre son confesseur et don Julien Romero, mestre de-camp, il marche au supplice en récitant le *Miserere*. Sur l'échafaud il prie l'évêque de lui réciter le *Pater;* après quoi ayant reçu l'absolution, il se mit à genoux sur un carreau de velours noir, se couvrit les yeux d'un bonnet qu'il tira de son sein et dit à haute voix : *In manus tuas domine commendo spiritum meum*; alors le bourreau lui trancha la tête. Le comte de Hornes, auprès duquel l'évêque avoit la même mission à remplir, dit au prélat qu'il s'étoit confessé à Dieu depuis long-temps. Mais enfin, il se rendit aux instances de l'évêque, et remplit ses devoirs de chrétien.

En allant à la mort, il traversa la place, un bonnet de soie à la main, saluant les personnes de sa connoissance qui le regardoient passer. Etant monté sur l'échafaud, il demanda si le corps qu'il voyoit là couvert d'un drap noir, n'étoit point celui du comte d'Egmont. On lui répondit affirmativement; sur quoi il prononca quelques paroles en espagnol; puis il ôta son manteau, s'agenouilla sur un carreau de velours noir, mit un bonnet sur ses yeux, et l'exécuteur accomplit son office, tandis que le patient récitoit une courte prière.

Les deux têtes furent mises en même temps sur deux poteaux où elles restèrent jusqu'à trois heures après-midi. Plusieurs personnes trempèrent leurs mouchoirs dans le sang de ces illustres condamnés.

Le corps du comte d'Egmont fut mis en dépôt dans l'église des Pauvres Claires et celui du comte de Hornes dans celle de Ste.-Gudule, en attendant qu'ils fussent transportés, le premier au village de Sotteghem, le second en la ville de Wert, appartenant auxdits comtes. Deux jours après, on mit un blason funèbre sur la porte du comte d'Egmont; mais le duc d'Albe le fit ôter.

(8) p. 172. Cette demande de fonds indisposa particulièrement les villes de commerce, etdonna lieu à une foule de réclamations. *Voyez tous les mémoires du temps.*

(9). p. 176. Ce pacte d'union est connu dans l'histoire sous le nom de *pacification de Gand*. La bibliothèque de Lille en possède un *fac simile*. La crainte inspirée par la mutinerie des soldats espagnols dicta cette alliance; le danger passé, les meilleurs esprits de la Flandre jugèrent qu'elle ne subsisteroit pas longtemps, étant formée d'éléments hétérogènes qui ne pouvoient se lier ensemble.

(10). p. 180. Le fait n'a jamais été bien éclairci. Toussaint-Carette a inséré dans sa chronique les copies de plusieurs lettres interceptées. La vérité est cependant que la cour de Madrid cherchoit toujours à leurrer les chefs de l'insurrection qui n'a-

gissoient pas de meilleure foi avec elle, et qui ne s'entendoient pas entre eux. Les comtes d'Egmont et de Horn, épouvantés des suites de l'insurrection après l'avoir excitee, cherchèrent, on doit le croire, à ramener le pays à l'obéissance du roi. Mais pouvait-on se fier à la sincérité du prince d'Orange qui, dans sa conduite équivoque, affectoit les beaux semblants d'un homme dévoué à la gouvernante, et aux prédicants de Valenciennes qui, en faisant mouvoir le peuple sous main, prenoient le ton de la modération? La politique du temps est évidemment marquée au coin de la plus insigne fourberie. Les catholiques ont toujours prétendu que don Juan fut étranger à ces misérables intrigues, que la correspondance interceptée de ce prince avec Philippe II, ne fut qu'une invention du prince d'Orange, qui redoutoit le vainqueur de Lépante. Quoi qu'il en soit, ce fut en réalité de ce moment que les mécontents et les Etats-généraux, abandonnant leur système mixte de protester de leur fidélité au roi et d'agir en sens contraire, levèrent le masque et déclarèrent la déchéance de Philippe II. De quel côté est l'exacte vérité? nous n'oserions-nous prononcer, crainte de nous tromper.

(11) page 181. M. de Lanoue, gentilhomme calviniste, refugié François aux Pays-Bas, avoit, selon toute apparence, mission secrète, du roi de Navarre qui vouloit profiter de son appui pour faire tourner la rebellion à l'avantage du duc d'Alençon, au détriment de l'Espagne. De Lanoue étoit brave et entreprenant; il se mit à la tête d'une fraction du parti réformé opposé au prince d'Orange, et rejoignit le roi de Navarre, quand celui-ci put soutenir ouvertement ses droits, les armes à la main. Privé d'un bras qu'il avoit perdu à la guerre, il en portoit un artificiel, d'ou lui étoit venu le surnom de *Bras de fer*. Ce partisan fit beaucoup de mal à la Châtellenie, pendant qu'il occupoit Comines et Menin à la tête de cette fraction de l'armée des Etats qui étoit détachée de leur cause et qui avoit pris le nom de *Malcontents*.

(12) page 182. L'acte de soumission, ou de retour à l'Espagne se trouve exactement transcrit dans un manuscrit de la bibliothèque de Lille, intitulé *Reconciliation*. Le traité passé avec le duc de Parme fut tenu secret par les villes qui étoient occupées de force par les troupes des Etats.

(13) page 192. Un récit manuscrit de cette trahison rapporte que le détachement douaisien ayant, en arrivant à Bouchain, témoigné de l'inquiétude au gouverneur de cette ville qui étoit venu à leur rencontre jusqu'à la première barrière, à cause d'un coup de mousquet qui s'étoit fait entendre dans le lointain, celui-ci pour les rassurer envoya une patrouille pour éclaircir le fait, et que cette démarche de bonne foi apparente rassura le colonel Langlé. La vérité est que le coup de mousquet étoit le signal d'arrivée de la compagnie de carabiniers qui étoit allé occuper l'embuscade dans laquelle tombèrent Langlé et ses gens.

(14) page 196. Plusieurs écrivains ont donné copie de cette lettre autographe de Philippe II. Nous croyons devoir lui donner place ici, comme document de l'histoire du pays en ce temps de trouble. La voici :

Significatum nobis per litteras nuper fuit, primùm a nepote nostro Parmæ et Placentiæ principe, quem vicarium, gubernatorem et capitaneum generalem provinciarum belgicarum constituimus, dein a barone Rasseghemio gubernatore vestro quantum operæ et diligentiæ ad maturandam Tornacensis urbis expugnationem, ea celeriter ac liberaliter sufficiendo, quæ plurimum ad tanti momenti expeditionem erant necessaria, deinde vos ad alia omnia promptissimos exhibendo contuleritis. Quod equidem vestrum officium perquàm nobis gratum accidit omninòque magni vestram et promptitudinem et liberalitatem æstimamus; et quamquàm ipsa vos ratio ad hujus modi operam et rerum subministrationem satis impellere potuerit, quòd urbis tornacensis recuperatio magnam finibus vestris quietem allatura videretur et liberam eam aliis negociationem additam factura. Nulla

tamen vestros subeat animos dubitatio quin posthac semper obsequiorum vestrorum memores simus futuri, (spem enim certam ipsi concepimus posterum semper vos prolixam erga nos voluntatem et insignem promptitudinem allaturos), quoties sese vobis urbique vestræ gratificandi et beneficium impertiendi offeret occasio. Deus vos semper protegat. Ulyssiponæ 16 die januarii, anno 1582.

(15) page 200. Le prince d'Orange avoit épousé la fille de l'Electeur de Saxe, un peu avant les troubles. Ce prince étoit un homme de lettres et très capable d'être à la tête d'un parti; il sut concilier les intérêts et les opinions des provinces du Nord avec ses propres intérêts. Les catholiques représentent la princesse d'Orange comme une princesse altière et dissolue, dominant son mari et le traitant avec hauteur; les auteurs protestants se contentent de reconnoitre en elle une grande énergie et ne parlent point de ses mœurs. Le prince d'Orange, lors de l'arrivée de son épouse à Bruxelles, avoit obtenu de la gouvernante la permission de pratiquer la religion réformée pour elle et les gens de son hôtel, dans sa propre maison. On prétend que l'abandon de la religion catholique fut une des clauses secrètes du mariage du prince. Il épousa en secondes nôces la fille de l'amiral Coligni.

(16) page 202. L'Espagne soutenoit les princes de la maison de Lorraine contre Henri IV; les secours que le duc de Parme porta à la ligue retardèrent la soumission de Paris et la dispersion de la ligue. La retraite du duc de Parme après son expédition de Rouen est considérée par les militaires comme un fait militaire des plus brillants.

(17) page 202. La cérémonie des funérailles de Philippe II aux Pays-Bas est longuement décrite dans un manuscrit qui traite des pompes funèbres. Ce manuscrit repose à la bibliothèque de Lille.

(18) page 203. L'abbé de Loos, qui avoit célébré la messe dans la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, reçu en audience des

archiducs, leur demanda l'exemption de loger et nourrir quelques invalides auxquels la maison accordoit pitance de convers. Le prince qui connoissoit le revenu de l'Abbaye, lui répondit : « M. l'abbé, vous êtes trop bon religieux et trop attaché à votre » pays pour refuser un asyle et du pain à de braves soldats » vieillis au service de l'état, dont votre couvent fait partie. — » C'est une charge bien légère pour vous, ajouta-t-il en riant, » en comparaison des taxes supportées par le reste de mes su- » jets. » Cette réponse, faite en présence de quatre grands baillis de la Châtellenie, plut beaucoup. Les Flamands wallons étoient persuadés que la révolution qui avoit désolé le pays provenoit de l'absence des souverains : « Celui-ci nous protégera, et nous » allons jouir d'un repos durable, disoient-ils entr'eux. »

(19) page 204. Les compagnies étant au compte des capitaines, et le roi payant la solde sur les contrôles de revue, les capitaines pour toucher une solde plus forte, présentoient des soldats postiches, que l'on nommoit, en argot militaire, *passe-volants*. Cet abus, toléré d'abord pour quelques goujats ou domestiques d'officiers, finit par devenir révoltant. Il étoit peu de compagnies qui ne reçussent le double de l'effectif présent ; des *contados* qui avoient voulu élever la voix, furent tués en duel par des capitaines intéressés à maintenir cet état de choses. L'archiduc menaça de faire pendre ceux qui se livreroient désormais à ce honteux trafic ; deux ou trois exemples suffirent pour faire disparoître l'habitude des *passe-volants*.

(20) page 205. On trouve cet édit relatif aux ivrognes dans l'ancienne édition de la coutume de Lille.

(21) page 208. La Faculté de médecine de Louvain, consultée sur les causes de la stérilité de l'archiduchesse et sur les moyens de la faire cesser, rendit gravement son oracle. La consultation est rédigée en latin, selon l'usage. Les singulières expressions quelle renferme ne nous permettent ni d'en donner le texte, ni de la traduire. Nous l'avons lue dans un manuscrit qu'on a bien voulu

nous confier et qu'on ne nous a pas permis de citer. Nous respectons l'intention du prêteur bienveillant.

(22) page 208. En ce temps, la nommée Anne Delaveau, du village de Lomme, servoit comme soldat dans un régiment wallon, où elle étoit connue sous le nom de l'*Espérance*. Une blessure, reçue après douze ans de service, trahit son secret. Elle fut congédiée honorablement, et le roi d'Espagne la gratifia d'une pension. On la voyoit souvent venir à Lille, du village de Marquette, où elle jouissoit d'une retraite à l'Abbaye. Comme la morale publique répugnoit au travestissement, elle avoit la permission de porter le chapeau bordé, mais il lui étoit enjoint de garder le jupon. On la rencontroit fréquemment à Lille vêtue d'un pourpoint, la canne à la main, coiffée d'un chapeau bordé orné d'un plumet. Sa manière de parler, ses usages dont elle ne pouvoit se défaire étoient un spectacle pour les bourgeois de Lille qui la régaloient à l'envi.

(23) page 209. Ce traité a existé. Le cardinal Mazarin en eut connaissance.

(24) page 213. Nous citerons notamment : Robert Favarque, Pierre Hazard, médecins, et Jacques Blondel, chirurgien, qui ont laissé tous trois des ouvrages sur l'art de guérir; Pierre Foucart, apothicaire, connu par un bon traité de pharmacie pratique; Charles Bridoux et Louis Lepoivre, le premier auteur de reflexions historiques et philosophiques, le second d'un cours complet de philosophie pratique; Gilles Lefron, archéologue et indiciaire qui tient une place distinguée dans l'histoire littéraire du pays; Denis Godefroi, connu par son érudition; le baron de Worden, diplomate et publiciste; le père Dutoret, jésuite, nommé à juste titre l'historien du Paraguai; dom Delobel, moine de Loos, auteur d'une foule de notices historiques, qui méritoient de voir le jour; le père Hantin, qui a composé un excellent traité de rhétorique; Dubuisson, dont on consulte encore aujourd'hui l'ouvrage sur le calcul différentiel et le tarif des

monnoies ; Gilles de Sainte-Aldegonde, jésuite, qui a attaché son nom à plusieurs livres de piété ; Alard Gaugulér, compositeur de musique, dont on a conservé et exécuté long-temps une messe à quatre parties.

(25) page 215. Comme il n'existoit aucun autre moyen pour les levées militaires que l'enrôlement volontaire, l'officier chargé du recrutement arboroit le drapeau du corps à une fenêtre de son logement, ou bien au balcon de l'Hôtel-de-Ville. Un employé étoit chargé d'enregistrer les recrues et de leur compter la prime d'engagement.

(26) page 215. L'Espagne n'avoit en ce temps aucun régiment attaché spécialement à l'arme de l'artillerie. Ce qu'on appelle ici un capitaine de bombardiers étoit simplement un directeur d'artillerie, un chef de batteries.

(27) page 216. On nommoit quartier des bas jardins toute la partie qui borde l'Arbonoise.

(28) page 217. On a tout lieu de croire que ce colonel dont notre manuscrit tait le nom, étoit le sieur Masiette. Il avoit un lieutenant-colonel sous ses ordres. Du reste, ils étoient deux frères, tous deux colonels.

(29) page 217. Elles étoient nommées compagnies du serment, parce que les confrères, en s'enrôlant, faisoient le serment de porter assistance en cas de siége. Ces compagnies jouissoient de quelques faveurs. Le roi du tir à l'oiseau étoit exempté de tout droit sur les boissons nécessaires à sa consommation, s'il étoit roi trois années de suite, sans interruption. Elles assistoient aux cérémonies publiques tambour battant, enseignes déployées ; et portoient sur leurs drapeaux la croix de Bourgogne dont Philippe-le-Bon les avoit gratifiées. Toutes, ou presque toutes, datent de la fin du règne de ce prince. Les villes fournissoient ordinairement une certaine quantité de lots de vin le jour de la fête de la compagnie.

(29 *bis*) p. 230. La ville avoit abandonné une somme de 80,000 florins au gouverneur pour les besoins imprévus ; la somme fut dépensée et aucun compte n'en fut rendu.

La ville faisoit quatre patars (cinq sous) de haute paie par jour à chaque soldat, depuis l'investissement. Les bourgeois s'étoient en outre arrangés entre eux par quartier, pour fournir la soupe aux hommes de garde intérieure ou extérieure. Plusieurs personnes aisées faisoient également porter de la viande, du fromage et de la bierre dans les postes et bivouacs.

(30) page 231. Le comte de Bruai, prié d'ordonner la remise du poste de la porte aux François, montra de la mauvaise humeur, en alléguant que son pouvoir avoit cessé du moment où il avoit signé la capitulation. En conséquence, ce fut le mayeur qui ordonna à la compagnie de milice bourgeoise de garde, de remettre la porte des *Malades* aux François.

(31) page 235. Nous transcrivons une de ces lettres, elle est d'un chanoine de St.-Pierre à un de ses amis à Arras. « Notre » ville n'est plus la perle de la Flandre, mon cher ami. Ces » beaux jardins, ces plaisantes maisons des champs, ces plantations admirables, ces fleurs rares, que nous prenions plaisir à » visiter, tout cela est détruit, inondé, anéanti. A peine puis-je » retrouver la place de mon charmant petit jardin ; jugez, combien je regrette ma belle collection de tulipes, fruit de vingt » années de soins. Le censier mon voisin m'a assuré que les soldats françois s'en étoient servi pour la cuisine, *proh dolor !!* » J'ose à peine vous l'avouer, j'en ai pleuré de chagrin, etc. »

(32) page 237. Quand on compare ce salaire à ceux de nos terrassiers d'aujourd'hui et qu'on considère le bas prix des subsistances en ce temps, on voit qu'il étoit très-élevé. Des calculs du temps évaluent de 6 à 7,000 florins, ou 8 à 9,000 fr., les sommes payées journellement aux ouvriers. Les quatre cinquièmes de cet argent rentrant dans la caisse des marchands par la consommation : plusieurs particuliers firent une fortune qui n'a pas d'autre origine.

(33) page 238. Le Béguinage se trouva incorporé dans la ville, tel qu'il étoit sans que l'on touchât à rien de sa dépendance.

(34) page 238. Le canal de la Haute-Deûle, commencé par Jean de Luxembourg, châtelain de Lille, sous le règne de la comtesse Marguerite de Constantinople, étoit navigable de Lille à Lens. Un rameau de ce canal s'étendoit du hameau de Berclau jusqu'à La Bassée; il étoit alors si étroit qu'il ne portoit que des petits bateaux. C'est sous Louis XIV et d'après le plan du maréchal de Vauban qu'il fut recreusé, élargi et mis dans l'état où il est aujourd'hui.



EXTRAITS*

DU MÉMOIRE INTITULÉ : *Fragment d'Histoire ou Notes historiques sur la ville de Bailleul et ses environs*,

PAR M. LEROY,

SECRÉTAIRE DE LA MAIRIE DE BAILLEUL.

. . . .

GUEUX.

« LE 13 août 1566, peu après midi, un grand nombre de Gueux, pillards et hérétiques se sont réunis, et sont venus près de l'église de St.-Antoine-lez-Bailleul, armés de hallebardes, piques et fusils. Ils ont enfoncé les portes et escaladé les murs du couvent, ont pillé, brisé, profané et détruit tout ce qui était dans l'église avec

* C'est au 16e et au 17e siècles que se rencontrent, comme on l'a dit au rapport, les pages les plus intéressantes et les plus authentiques de cet ouvrage.

une rage inouie et forcé les religieux à se sauver à la hâte. C'est alors que dans la Flandre presque tous les couvents et les églises ont été ruinés, profanés, brûlés et démolis. Emportée par le délire d'un fanatisme irreligieux, une vile populace s'arme de massues, de haches, de marteaux, d'échelles, quelques uns de mousquets et de poignards, et tombe sur les villages aux environs de St.-Omer. Les portes des églises et des couvens sont forcés, les autels abattus, les images de Dieu et de ses saints brisées et foulées aux pieds, les vases sacrés profanés. La cathédrale d'Ypres et les églises de Menin, Comines, Wervick, Lille et Audenarde furent bientôt en proie aux mêmes horreurs.

« A Noël 1567, les Gueux et assassins se réunissent de nouveau et parcourent toute la West-Flandre, prennent et tuent plusieurs prêtres et curés, entr'autres Monsieur *Joos De Hughesoone*, curé de Reninghelot, avec deux prêtres de ses assistans, qu'ils ont liés et trainés au travers de Lokeren et Dranoutre jusques dans un bois entre Bailleul et Neuve Église, où ils les ont assassinés. Après ce meurtre, ils ont pillé et brûlé les églises, d'autres villages et bourgs, et cruellement vexé les habitans catholiques. Les religieux du couvent de St.-Antoine furent particulièrement menacés et attaqués par les Gueux, à cause surtout que leur co-adjuteur était un inquisiteur chargé de poursuivre les hérétiques.

« Le magistrat de Bailleul ayant reçu des lettres qui annonçaient que les rebelles avaient résolu de venir à Bailleul pour piller et assassiner les prêtres, les autorités

et les sujets catholiques en donnèrent avis aux religieux, qui se sauvèrent à Ypres, délaissant leur couvent. La crise fut de peu de durée et ils revinrent bientôt.

« Le co-adjuteur du couvent, menacé de nouveau, vint loger dans la ville de Bailleul jusqu'à ce que le danger fut passé, au moyen du bon ordre et de la garde qu'on y faisait par ordre du magistrat.

« *Hans Camberlinck*, fameux assassin, chef de la bande des Gueux et pillards, ainsi que onze de ses camarades arrêtés près de Caëstre, sont passés le lendemain par Bailleul pour être conduits à Ypres où ils ont été jugés. L'un d'eux, qui avait tué de sa main les prêtres, fut brûlé; les autres ont été exécutés d'une mort cruelle : après celà les religieux ont été tranquilles dans leur couvent depuis 1568 jusqu'à l'an 1572.

« Le 10 août et le 3 septembre 1578, le cloitre et l'église de St.-Antoine lez la ville de Bailleul, fondé depuis plusieurs siècles, fut attaqué et démoli par les hérétiques qui étaient revenus de nouveau. L'église qui était sur le champ de St.-Antoine vers l'angle oriental à peu de distance du fossé de cloture (actuellement rempli) et de la drève, fut entièrement démolie à la fin de septembre 1578 ; on y trouve encore les gros murs des fondations. Elle a été remplacée par une chapelle, construite sur le même champ, à peu de distance du chemin d'Ypres, en 1626, et entièrement démolie en 1793.

« Par édit de Philippe II Roi d'Espagne, comte de Flandre, donné en 1575, l'année devait dorénavant commencer au premier janvier, au lieu de commencer la

veille de Pâques, suivant l'usage universel ; aussi, comme Pâques est une fête mobile, qui pouvait varier du 22 mars au 25 avril, les dates entre ces deux époques portaient toujours ces mots : avant ou après Pâques. — Il résulte de là que l'année 1570, par exemple, n'a commencé qu'après le 22 mars et a pu durer jusqu'au 25 avril suivant, de manière qu'en citant les années on peut se tromper d'une, puisque le commencement de 1571 appartenait encore à 1570.

« A l'époque des troubles de Flandre, en 1578, les fabriques de draps ont diminué considérablement à Bailleul et ailleurs, ainsi que le commerce. Les Espagnols voulaient établir l'inquisition en Flandre et les Flamands ne le voulaient pas ; de là la première cause des troubles et le changement de religion. On enterrait tout vivant ; on brûlait vif et à petit feu les personnes suspectées d'hérésie ; on en arrachait des aveux par les plus horribles tortures, ce qui avait excité une haine implacable contre les Espagnols et les prêtres inquisiteurs, haine qui s'est souvent manifestée par le massacre des prêtres, la profanation des églises et autres horreurs. Des milliers d'habitans de la Flandre, principalement les manufacturiers, fabricans et artisans se sont expatriés pour se soustraire à la férocité des inquisiteurs, et ont emporté ailleurs, en d'autres pays, les fabriques qui avaient rendu la Flandre si florissante.

« Les États-généraux des Pays-Bas, convoqués à Avesnes au commencement de 1780, déclarent le Roi

d'Espagne déchu de tous ses droits à la souveraineté des Pays-Bas. D'autre part, le prince d'Orange, regardé comme le chef et l'artisan des troubles qui depuis vingt ans déchiraient les Pays-Bas, est proscrit par le Roi d'Espagne.

En 1581, les Flamands, qui suivaient le parti d'Orange, étant rassemblés aux environs de Bailleul, demandent aux habitans de Merville le passage pour aller vers Arras; et, sur leur refus, ce passage eut lieu en se battant.

Le 1er mai, ceux d'Ypres, sous la conduite de *Jacob Renche*, natif d'Armentières, prennent le château fortifié de Doulieu, où ils mettent garnison afin d'empêcher les pillages que ceux de la chatellenie d'Ypres eurent à souffrir de la part des royalistes qui sortaient de Lille pour chercher du butin.

Le 9 septembre 1582, la ville de Bailleul fut pillée et incendiée par les Espagnols qui étaient à Cassel, conduits par le vicomte de Roubay, général en chef de la cavalerie sous le duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas. L'église de Bailleul fut aussi incendiée; et comme les piliers des murs actuels portent la date de 1603, il est probable qu'elle a été reconstruite alors sur le restant des vieux murs de l'hôtel de ville et de sa tour, dont il n'est presque rien qui soit demeuré debout. La place abandonnée, peu d'habitans y sont restés; et affligés par les mauvais sujets, leur découragement fut extrême, car ceux-ci faisaient aussi beaucoup de mal à la campagne, au point que chacun devait fuir, et que les terres ne purent être cultivées et restèrent en friche : ce qui occasionna une grande cherté dans les subsistances. La

West-Flandre ressemblait alors à un pays sauvage, et beaucoup de personnes y moururent de faim. »

. . . .

. . . .

SORCIERS. En 1587, il y eut encore une excessive misère en Flandre, et la peste y faisait des ravages. Les habitans s'étant retirés ailleurs à cause des guerres, les villes et villages étaient presqu'entièrement dépeuplés. Les loups alors s'étant multipliés considérablement, il n'y eut aucune sûreté, à la campagne, pour les habitans et les voyageurs : beaucoup de personnes furent dévorées. Les terres restaient incultes; et la West-Flandre, surtout, paraissait un désert,où l'on distinguait à peine les champs des bois.

A en juger par une lettre-circulaire datée de Bruxelles du 20 juillet 1592, adressée par les archiducs, comtes de Flandre, à leurs chers féaulx les présidens et gens de conseil en Flandre, il s'y passoit en ce tems là des choses bien étranges, occasionnées par la puissance du diable, des sorcièrs et des mathématiciens; elle commence ainsi :

« Chers et féaulx, comme entre aultres grands péchez, malheurs et abominations que ce misérable tems nous apporte chacun jour à la ruine et confusion du monde, sont les sectes de divers maléfices, sorcelleries, impostures, illusions, prestiges et impiétez, que certains vrais instrumens du diable, après les hérésies, apostasies et athéismes, s'avancent journellement mectre en avant, lesquels usent d'innumérables impostures, de sortilèges, enchantemens

imprécations, vénéfices et aultres semblables maléfices et abominations qu'ilz appreignent et exercent par l'instinc et communication particulière des malings espritz : les uns soubz ombre de mathématiques, magie et astrologie judiciaire et par pronostications : aultres, comme généthliaques, par observation des planètes dominantes à l'heure de la nativité des personnes : aultres par l'art de divination, inspection de main et aultrement, se avancent de vouloir prédire les bonnes et mauvaises fortunes des hommes, aussi les saisons du tems advenir, voires par aultres inventions superstitieuses et damnables, s'efforcent de vouloir troubler l'air, ensorceler et charmer les personnes, les occuper de vilaines amours, et les rendre comme démentes, et aultres enseignent par art diabolique de recouvrer les choses perdues, monstrer les personnes absentes, les uns par miroir, les aultres par eau, par phioles de voarre, dire quelques paroles à l'oreille, faire parler le diable soubz la forme d'un roy, aussi enchanter les personnes par filletz, esguilles, esguillettes, drappeaux, faire diverses illusions par fascinations des yeulx, s'aydans semblablement de cartes et aultres choses, inventions illicites et détestables, et s'attribuant divers noms selon les espèces et sortes de leurs maléfices et enchantemens,qui se délaissent ici à réciter pour la détestation de si meschans et malheureux actes et impostures,à quoi ils perviennent pour s'estre desvoez et dediez du tout au diable, en renonçant à Jésus-Christ notre sauveur et rédempteur : et de plus non contens de se perdre eulx mesmes si misérablement, attirent encores

les aultres aux mesmes erreurs et impiétez, soubz couleur de dire que ce sont choses naturelles et artz mathématiques selon les influences des planètes et astres cœlestes dominans sur les personnes, voires osent affermer que ce sont opérations divines et sainctes, etc., etc... leur mandant qu'ils ayent chacun en droit soy le soing d'avoir l'œuil et bon regard partout, pour diligement enquester et informer de ces abus et crimes, afin de découvrir ceux qui en seront entachez et culpables, pour les chastier, et signamment enquérir contre ceulx ou celles qui peuvent estre les plus deffamez d'estre devins, enchanteurs, sorciers, vaudois ou notez de semblables maléfices et crimes, et s'ilz en sçavent aucuns, qu'ils aient à procéder rigoureusement contre eulx par toutes les peines et chastiemens sévères et exemplaires, en conformité desdictes loix divines et humaines, sans y faire faulte à peine de se prendre aux défaillans.

« Partant, etc. — Signé. A.-V. Verreyken. »

« Il paraît que les recommandations de surveillance adressées par cette lettre circulaire aux archevêques, évêques et autres prélats ecclésiastiques, ainsi qu'aux consaulx et juges présidiaux, étaient encore suivies assez activement au 1er novembre 1659, puisque le bourreau de Dunkerque, alors occupé à visiter un homme accusé d'être sorcier, pour voir s'il avait sur le dos entre les deux épaules le stigma diabolique, déclare sous serment aux juges que le prisonnier a ladite marque, qu'il connaît bien, attendu qu'il avait déjà visité et

exécuté (brulé) environ cinq à six cens sorciers et sorcières marqués de ce signe.

« Mais quelle était cette marque, ou stigma diabolique, qui fut cause que tant de malheureux accusés ont été brulés vifs, après avoir souffert les plus horribles tourmens de la torture appliquée pour en arracher des aveux?

« L'accusé était déshabillé en présence des juges, et étant nud (les femmes aussi bien que les hommes), il devoit s'agenouiller devant le bourreau chargé de faire la visite et de décider si réellement le prisonnier était sorcier ou sorcière : celui-ci, qui connaissait probablement bien l'endroit où les muscles arrondis se joignent en laissant un intervalle rempli de graisse, enfonçait à diverses reprises une épingle même jusqu'à la tête sans que le prisonnier en éprouvât de la douleur ou qu'il sortit du sang de la piqure, quoique le susdit bourreau eut pressé dessus pour en faire jaillir quelque goutte.

. . . .

« En 1637 on commença à arrester et brûler des sorciers à Bailleul et dans tous les environs, ce qui continua jusqu'à l'année 1660. . . . .

« Le 22 septembre 1639 a commencé un procès criminel, en due forme, à la charge de *Thomas Looten*, âgé de 60 ans, habitant de Meteren, vaguement accusé d'être sorcier et arrêté par ordre du bailli. Après l'audition de 12 témoins (dont aucun ne dépose de faits positifs à la charge de l'accusé), on demande au prisonnier s'il désire faire preuve contraire et avoir avocat ou procureur pour sa défense, à quoi il répond qu'il ne veut

pas faire de contredits ni avoir avocat ou procureur, parce qu'il n'est pas coupable de l'énormité des noms et faits qu'on met à sa charge, et que les hommes de fiefs peuvent prononcer à sa charge telle sentence qu'il leur plaira, mais qu'ils tâchent de faire cela si bien qu'en après ils ne soyent pas jugés eux mêmes.

Alors le bailly, employant pour preuve la visite du bourreau, qui avait trouvé sur l'accusé le stigma diabolique, et remarquant qu'il ne voulait point se servir de contredits, requit droit, et les hommes de fiefs le condamnent à être appliqué à la torture, pour, par ce moyen, obtenir son aveu sur les faits mis à sa charge. Le 2 novembre il est mis à la torture avec le collier devant le feu, les bras étendus, les pieds fortement liés et courbés sous une autre chaise de bois que celle sur laquelle il est assis. Le 4 novembre, après quarante-huit heures de tortures, sans interruption, le bailly et les juges, surpris qu'il n'eût pas encore avoué, interrogent le bourreau, qui déclare que la constitution et la capacité du prisonnier pouvaient soutenir continuation de torture; et d'après ce, il lui a été ordonné de continuer les tortures à discrétion jusqu'à nouvel ordre, ce qui a été fait : plaçant le prisonnier sur une autre chaise préalablement bénite, lui ôtant sa chemise qui a été brulée en sa présence, et lui mettant une autre chemise bénite, et l'aspergeant sur tout le corps avec de l'eau bénite, continuant en avant dans l'exorcisme par le révérend père capucin, qui l'a ci-devant exorcisé; et il a de plus été ordonné que tout le manger et la boisson qu'on lui donnera seront bénis, et

aussi le bois qu'on brulera au foyer devant lequel il est assis, et aussi ses vêtemens ou liens avec lesquels ses bras sont attachés près des poignets.

Le 4 novembre, à huit heures du soir, le prisonnier a avoué le crime dont il était accusé, et il a été relâché de la torture; mais le 5 novembre, à huit heures du soir, le prisonnier a été trouvé mort, le cou cassé; et, sur le réquisitoire du bailly, les hommes de fiefs ont prononcé la sentence dont, par traduction du Flamand, suit la teneur :

« Vu, par les hommes de la souveraine cour féodale des ville et châtellenie de Bailleul, le procès criminel instruit devant eux entre le bailli de Meteren, demandeur à cause d'office d'une part, et Thomas Kooten, prisonnier, défendeur d'autre part, à cause que le défendeur est suspecté d'être sorcier et pour se purger de ce, s'est constitué prisonnier sous la sauve garde de la dite cour, en quoi il a été procédé si avant que le défendeur, par ses propres aveux, s'est reconnu être sorcier depuis environ huit ans, son diable se nommer Harlakyn, habillé avec des bas verts, ayant les pieds petits, étranges et tortus; d'avoir reçu alors de lui la marque sur le dos, par quoi il souffrait beaucoup, ce qui rendait sa vie misérable; d'avoir reçu alors de l'argent du même diable et d'avoir contracté avec lui et signé le même contrat de son propre sang que le diable avait tiré de son pouce droit, reniant alors Dieu et ses saints; après cela, d'avoir bu avec lui à Hazebrouck deux pots de bière; aussi d'avoir été à Merris à onze heures de nuit, près du tilleul où demeure Adrien de Groote, où étaient trois à

quatre femmes, avec une des plus belles desquelles il a eu conversation charnelle, se couchant sur l'herbe, et tenant là le sabat en dansant : et là aussi était un jeune garçon jouant avec un sifflet; allant de là à Langhewart, il y avait là quatorze femmes et encore quatre hommes ainsi-que quatorze diables, mangeant ensemble de la viande ressemblant à de la viande de veau, buvant de la bierre et autre boisson comme du cidre rougeâtre, sans qu'il y eut là du sel; ayant aussi en différens temps été la nuit de la Saint-Jean et de la Toussaint au sabat, tant à Hondeghem, Sainte-Marie-Cappel, Steenvoorde, qu'à Blarenghem; à Hondeghem dans un grand chemin non loin de l'église au nord; à Sainte-Marie-Cappel dans un grand chemin; à Steenvorde en bas au sud; à Blarenghem sur un chemin au levant; il y avait là toujours des femmes avec eux, avec lesquelles il avait conversation charnelle et toujours avec une nouvelle femme; étant dans lesquelles assemblés il avait invoqué le diable qui était bien habillé, et on lui faisait des offrandes mettant sur le chapeau du diable chacun un pattard; et était le même diable sous la forme d'un beau jeune homme; de plus, d'avoir reçu de son diable, à Hazebrouck, huit livres de gros et doubles de Zelande, avec quoi et avec l'argent qu'il avait, il a acheté là deux porcs; ayant encore reçu en différens tems du même diable bien dix-huit livres de gros en jacobus d'or, avec quoi il a acheté à Cassel et à Hazebrouck quatre vaches qu'il a ensuite revendues à Bailleul et chez lui; ayant aussi reçu du même diable de l'onguent vert avec quoi il se graissait

aux aisselles, bras, mains et autres endroits, pour voler où il désirait, et qu'il avait reçu chaque fois telle quantité d'onguent qu'il pouvait avec cela se graisser deux ou trois fois, conséquemment faire deux ou trois voyages, ayant volé de sa demeure jusque chez Adrien Degroote, et la dernière fois à Hondeghem, à présent passé environ deux mois; avouant aussi que son diable l'a secouru dans la torture jusqu'à ce qu'il l'ait abandonné mardi au matin environ les neuf heures avant midi, et que le susdit contrat, signé par lui, était resté à son diable; que lui étant en prison le même diable est venu lui rendre visite dix ou douze fois et a souffert pour lui les tourmens de la torture; ensemble conseillé qu'il se rendrait prisonnier; de plus, qu'il a recu du diable susnommé de la poudrette verte pour exercer ses sorcelleries, ainsi qu'il l'a fait à Hondeghem, en ensorcelant un veau rouge blanchâtre qui était là, pourquoi il a profitté du même diable deux doubles et demi de Zelande; item un cheval de Guillaume Herman à Meteren, pourquoi il a profité d'un florin; item deux vaches de Claude Pouvillon à Berkyn, ayant profité pour chacune de vingt pattars; item trois vaches de Martin Bertheloot à Meteren, pourquoi il a tiré seize pattars pour chaque vache; item la vache de la femme de Mathieu Wyts, et a eu pour cela dix pattars en petits pattars; item d'avoir ensorcelé une genisse rouge à Jacques Durant pourquoi il a eu cinq pattars en pattars de France sans croix.

« En outre d'avoir ensorcelé l'enfant d'Adam Wycaert, en lui donnant trois prunes sur lesquelles il avait

préalablement craché, pourquoi il avait reçu du diable cinq pattars. — Outre autres exécrables et abominables faits imputés à sa charge, et finalement après qu'il fut délivré de sa torture d'environ vingt heures, il a eu le cou cassé et été suffoqué par le susdit diable, ainsi les mêmes lui sont restés.

« En conséquence la Cour faisant droit, a condamné et condamne le susdit corps mort à être traîné jusques sur un échafaud ici sur la place; et là à être brûlé à la discrétion des hommes; et après cela à être voituré à la place patibulaire, sur le mont de S'graevensberghe, et mis sur une roue pour l'exemple d'autres; outre ce confisque tous les biens du même Looten, au profit de ceux qu'il appartient, frais et mises de justice préalablement déduits.

« Ainsi prononcé en pleine Cour formée le 6 novembre 1659.

Cette sentencc remplie de tant d'absurdités et de choses impossibles, dont les dépositions vagues des témoins à charge ne font pas mention, peut-elle être attribuée à l'ignorance ou à la barbarie des juges? ils étaient au nombre de vingt-quatre, dont plus d'un tiers étaient avocats ou licenciés en droit.— Sans doute le fanatisme et l'ignorance dominaient alors; les choses les plus simples et les plus naturelles étaient attribuées au sortilège, lorsqu'on n'en connaissait pas la cause; mais la lecture des procès criminels à la charge de sorciers ou sorcières, me fait croire qu'en cela un monstre jouait trois rôles; il était à la fois accusateur, juge et bourreau. Probablement agent secret de l'inquisiton, il dénonçait comme,

complices des malheureux qu'il avait torturés, les personnes qui lui étaient indiquées ; lui seul jugeait s'ils avaient sur le dos la marque diabolique, et dès-lors leur supplice et la mort la plus cruelle étaient inévitables. Des aveux, arrachés par des douleurs insupportables, motivaient leur condamnation ; des juges trop crédules croyaient faire une belle action, en torturant le diable qui souffrait pour l'accusé, et en condamnant le corps à être brûlé vif pour sauver l'âme du sorcier. Le bourreau, comme dépositaire des prétendus aveux de l'accusé, fournissait la matière de la sentence, dont peut-être il donnait la minute, car toutes se ressemblent, et il y inscrivait des choses révoltantes pour écarter du malheureux supplicié la pitié des spectateurs, qui accouraient pour voir cet horrible spectacle.

Voici la copie de pièces jointes au procès sus-mentionné: La première est une lettre adressée par les bailli, nobles, vassaux et hommes de fief de la cour de Cassel, aux bailli et hommes de fief de la Cour de Bailleul; la seconde en est la réponse.

« Cassel, le 11 novembre 1699.

» Nobles et dignes Seigneurs,

Nous avons entendu de la bouche du bourreau qui est occupé ici à torturer un malfaiteur, qu'il a été employé à mettre à la torture quelques sorcières qui auraient témoigné et accusé quelques personnes demeurant en cette chatellenie; pour, sur ce, faire justice, nous venons demander et prier vos noblesses en faveur de justice, de nous envoyer un double des témoignages, du moins de

ce qui résulte à la charge de nos justiciables, ce qu'attendant par cet exprès, restons,

« Nobles et dignes Seigneurs, vos nobles affectionnés amis et voisins, etc. »

« Bailleul, 12 novembre 1699.

«Nobles, dignes et prévoyants Seigneurs,

«Pour satisfaire à la demande de vos noblesses laissons savoir que Thomas Looten, justicié ici comme sorcier, a, entr'autres, avoué que ses complices sont et a été au sabat avec les mêmes, savoir Jean Becue, de Vieuberquin, François Deroo d'au delà d'Hazebrouck, un nommé Caloentye, demeurant à Hondeghem, âgé d'environ quarante ans, un autre aussi sur Hondeghem nommé François Van-Lene, batard : avec lesquels il a été au sabat, passé environ deux mois, au nord de l'église d'Hondeghem; un autre nommé Pierre . . . . , de grande posture, demeurant près du Sec-Bois, qui aurait ensorcelé le sieur Jacques Vexsteen, sur Meteren, avec des poux, par la recommandation du même justicié; et Antoine Bryce de Longhewact, qui aurait ensorcelé le cheval de Martin Berteloot, au sus-dit Meteren, pourquoi il aurait eu dix-huit pattars, ayant aussi le susdit Antoine Bryce ensorcelé les moutons du même Berteloot, et a eu pour chaque mouton deux pattars; avec quoi nous nous dirons pour toujours,

« Nobles dignes et prévoyans Seigneurs, vos nobles, affectionnés amis et voisins, bailli et hommes de la souveraine cour féodale des ville et châtelennie de Bailleul.»

« Le village de Morbecque était autrefois réputé le pays des sorciers, cela est connu par tradition.— Ayant trouvé parmi d'anciens procès aux archives de Bailleul la minute d'une sentence criminelle qui a été exécutée sur la place de Morbecque, le 27 juin 1657, elle m'a paru assez curieuse pour la copier ici, par traduction du flamand; la voici :

« Parce que vous *Jacquemine Deikens*, fille de Jacques et de mère nommée Jeanne Verbidts, née d'elle ici à Morbecque passé quarante-sept à quarante-huit ans, présentement femme de François Hirache, par l'effet de la colère et ressentiment dont, il y a quinze à seize ans, vous vous êtes laissée dominer à cause de la perte de vos avêties, occasionnée par des troupes qui étaient alors à St-Venant, vous vous êtes tellement oubliée, par le malin conseil et instigation du diable qui vous est premièrement apparu tandis que vous étiez occupée à traire vos vaches le soir à la ferme où vous demeuriez alors et actuellement habitée par Jean Verhille ici à Morbecque susdit, que par la persuasion du susdit diable (qui se nommait Jean Loop, comme vous dites), ayant reçu de lui sept gros en monnaie de liards, vous avez renoncé à votre saint baptême et de plus renié Dieu tout puissant et Marie sa benite mère, et tandis que votre mari se trouvait absent de la maison (étant resté à travailler ailleurs), vous êtes de fait allée vous coucher, où le même vous a suivie et s'étant couché au lit près de vous, vous vous êtes laissée connaître charnellement, et en même tems avez reçu de lui

une marque ou stigma sur votre dos sous l'omoplate de l'épaule gauche, qu'il est ainsi resté avec vous au lit jusqu'à une heure avant le jour; qu'alors prenant congé de vous, il a dit *adieu* jusqu'à une autre fois; qu'environ deux mois après il est venu une autre fois près de vous et en témoignant de l'amitié vous a dit que faites vous-là? sur quoi vous répondiez : je fais mon ouvrage, et lui, répliquant, dit : devez-vous travailler si vite, je vous donnerai quelque chose; en même-temps vous avez encore reçu de lui deux pattars et avec cela de la poudre noire dans une petite boite avec quoi il vous chargeait de faire le mal sur gens, sur bêtes et sur tout; et avec quoi vous adonnant à l'abominable crime de sorcellerie êtes allée d'abord chez Daniel Itsweire, présentement premier échevin d'ici, dans sa grange pour recevoir livraison de la paille que votre mari lui avait achetée, et voyant là cinq beaux veaux en avez carressé et atteint un avec votre main, et en éparpillant de cette poudre sur son dos l'avez ensorcellé, de quoi il est crevé, ainsi que les quatre autres, tellement que vous avez reçu pour chacun, du même votre diable, trois escalins parisis tout en liards.

« Avez encore ensorcelé à la maison du même Itsweire deux de ses chevaux, au moyen de la même poudre dont vous avez frotté leur bouche, de quoi tous deux sont crevés, et vous avez profité du même votre diable, dix pattars ou monnaie, pour chacun, comme dessus.

« Avez encore été pendant la nuit, au travers d'un trou fait dans la muraille près des deux poulains du même Itsweire qui étaient dans son écurie, et les avez aussi ensorcellés en mettant de la même poudre à côté de leur bouche, de quoi ils sont crevés, et pourquoi vous avez reçu de votre diable sept pattars pour chaque, en monnaie comme dessus.

« Avez aussi encore ensorcelé six porcs, tant grands que petits, chez le même Itsweire, en éparpillant de la même poudre là où ils buvaient, lesquels tous sont crevés, et vous avez reçu de votre susdit diable cinq liards en monnaie, comme dessus, pour chacun.

« Avez aussi placé de la même poudre en un petit plat dans le mangeoire de l'écurie du même Itsweire, avec l'intention d'ensorceler avec cela tous les chevaux qu'il aurait à l'avenir, pourquoi vous avez profité de dix pattars en monnaie, *ut suprà*.

« Laquelle sorcellerie vous avez ainsi faite par dépit, parce que vous deviez louer trop cher quelques biens à votre convenance, et herbager une vache du même Itsweire à trop bas prix, laquelle votre sorcellerie a ainsi duré là pendant près de six années consécutives, et alors avez obtenu le consentement du même votre diable d'ôter la même poudre (ce qui était encore dans ledit mangeoire).

« Avez avec cela, (continuant votre mauvaise vie), encore ensorcelé dans la maison de Jean Devos, où il demeure encore présentement, un de ses chevaux en frottant de la même poudre à la bouche dudit cheval

pendant la nuit, tandis qu'il reposait; de quoi il est crevé, et pour raison de quoi vous avez reçu du même votre diable dix pattars, quoique néanmoins vous fites cette sorcellerie parce que lui, Devos, avait loué pour lui-même la ferme que vous occupiez, ainsi que vous dites.

« Continuant de pire en pire, avez aussi ensorcelé la première femme de François Gherboudt, nommée Franchyne Vanoverbrancx, en lui donnant un coup de votre main entre le col et la nuque, dequoi elle a été longtemps incommodée et ensuite est venue à mourir, après quoi vous n'avez reçu de votre diable que deux pattars seulement en liards, parce qu'il n'avait pas alors d'avantage d'argent, ainsi qu'il vous le disait.

« Avez-vous aussi ensorcelé Jeanne Macéré, femme de Pierre Raussée, en l'atteignant à la main seulement, afin (selon votre dire) qu'elle n'en soit qu'incommodée et n'en meure pas, attendu que vous ne l'avez pas atteint assez fort; pourquoi vous n'avez profité de votre diable surnommé que trois pattars en monnaie, comme pour la précédente.

« Avez aussi ensorcelé un petit enfant à la maison du sieur Nicolas Spetebroot, tandis qu'il était couché dans le berceau, dont il est venu à mourir, après avoir été incommodé pendant quelque temps, et pour laquelle sorcellerie vous avez reçu de votre diable trois gros en liards, comme dessus.

« Continuant dans votre mauvaise vie, vous avez en-

sorcelé Jean Plockyn, seulement pour l'incommoder, en l'atteignant avec de la même poudre à ses habits, en vous rencontrant dans la voie de l'église; pourquoi vous avez profité seulement de sept liards.

« Avez encore ensorcelé, à la maison du même Plockin, son outil ou métier à tisser, l'atteignant de votre main avec intention qu'on ne puisse plus tisser de la toile dessus, comme il est arrivé, (celle qui était alors dessus n'ayant pu être achevée, et le même Plockin ayant été obligé de la mettre sur un autre outil); pourquoi vous n'avez profité seulement que de cinq liards, quoique vous ayez fait cette sorcellerie parce que lui Plockin avait dit que ses plus proches voisines avaient le plus grand nom d'être sorcières.

« Durant lesquelles quinze à seize années que vous êtes ainsi venue en tel abominable engagement avec votre susdit diable, nommé Jean Loop, comme dit est, le même est venu près de vous une fois toutes les trois semaines, plus ou moins, et a eu avec vous conversation charnelle, et par fois s'est couché avec vous au coin tandis que votre mari était couché sur le devant du lit.

« Avez aussi, durant ce tems, quelque fois chaque trois semaines ou chaque mois, saupoudré votre corps avec de la poudre que vous avez reçue jusqu'à cinq fois de votre diable, et par ce moyen vous envolant par la cheminée, vous vous êtes trouvée avec encore d'autres sorcières à minuit sur le chemin croisé devant l'habitation de Pierre Depours, et sur la petite verdure,

étant chacune accompagnée de son diable ou *bru*, et là avez dansé ensemble sur des airs qu'ils chantaient eux-mêmes et au bruit d'un tambour et de flûtes, maniées par quelque chose de noir sans pouvoir distinguer ce que c'était; et après avoir ainsi dansé ensemble environ deux heures, êtes allées manger ensemble dans le chemin non loin de la même petite verdure, de la viande de veau fraîche, du pain et du beurre non sallé, et avec cela buvant de l'eau des fossés et quelquefois de la bière qui vous était versée par les diables dans des écuelles de bois.

« Votre diable vous est aussi encore apparu principalement à l'Epinette, devant la porte du château ici, lorsque vous étiez menée pour la deuxième fois à l'interrogatoire relativement à votre arrestation, et il vous a accompagné jusqu'à derrière cette maison de loi, vous disant que vous ne deviez pas avouer vos différents méfaits; et ainsi vous quittant, a dit *adieu* jusqu'à une autre fois.

« De plus, pendant vos tortures, qui n'ont duré qu'environ sept heures, vous avez été assistée du même dans vos tourmens pendant six heures, se tenant sous votre chaise en posture d'un verre à pied, lequel en partant par une ouve.ture d'une fenêtre, vous a dit qu'il devait vous abandonner et partir, parce que l'eau bénite était plus forte que sa puissance; qu'ainsi tout est resté à votre charge, comme il paraît suffisamment par vos propres aveux et autrement.

« Pour tous lesquels abominables faits et sorcellerie,

Nous hommes de fief de cette cour féodale (du Marquisat de Morbecque), faisant justice sur vous, jugeons et vous condamnons à être justiciée par le feu jusqu'à ce que mort s'ensuive, déclarons vos biens quels qu'ils soient et en quelque lieu ils soient situés, confisqués au profit de ceux qu'il sera trouvé appartenir, les frais de justice préalablement déduits, ordonnons en outre que votre corps mort, étant ainsi brûlé, sera mis à la place patibulaire pour servir d'exemple » à autrui.

« Exécutée le 27 juin 1657, sur la place de Morbecque, etc. »

Pour terminer cet article, qui fait connaître l'inconcevable crédulité de nos ancêtres, il y a à peine 175 ans, il m'est agréable de dire que ces abominables sacrifices humains ont enfin cessé et que la dernière victime de la fureur fanatique, sous la domination espagnole, a été immolée à Bailleul le 18 août 1660.

Ghileine Isenbrant, née à Bailleul le 4 mars 1602, femme de Jean Lievekyndt, cultivateur sur le mont de Lille lèz cette ville, était suspectée d'être sorcière; le peuple, suivant la tradition, lui imputait des choses non-seulement ridicules, mais même évidemment impossibles ; le principal fait mis à sa charge était d'avoir ensorcelé des veaux avec des poux, quoique le propriétaire de ces veaux, dans sa déposition, déclarât n'en avoir pas connaissance. Ayant été arrêtée, en ville, par ordre du bailli du territoire, il y eut procès par conflit de juridiction entre les deux magistrats qui se disputaient le

droit de faire justicier la prisonnière. Dans cet intervalle, le mari et les enfans de l'accusée avaient réclamé un sursis aux poursuites criminelles, près la cour du grand conseil de Flandre, séant à Gand, qui évoqua l'affaire comme étant de sa compétence, et ordonna la translation de la prisonnière dans la conciergerie de la cour.

Aussitôt que ces deux magistrats furent informés de cette décision par leur procureur, craignant que cette femme échappât au supplice qu'on lui destinait, ils se sont réunis dans un cabaret où ils ont fait accord sur la chose en litige, et ont dépensé ensemble, à boire et à manger, 185 livres. Ensuite ils ont fait venir le bourreau pour visiter l'accusée, toute nue et agenouillée devant lui; ce monstre ayant trouvé, comme à l'ordinaire, qu'elle était marquée du signe diabolique, il n'y eut plus de doute sur sa qualité de sorcière; et puis qu'elle ne voulait pas en convenir, on se hâta de la mettre à la torture, ce qui eut lieu la nuit suivante; enfin n'ayant pu supporter les cruelles douleurs qu'on lui fit souffrir, que pendant six heures, elle avoua; et un confesseur la prépara à la mort. Les apprêts du supplice furent faits pour le lendemain matin, et la malheureuse expira dans les flammes au moment où, suivant la tradition, le porteur de l'ordre formel de sa translation était arrivé au milieu de la rue d'Ypres en cette ville. On ajoute, que pour avoir le temps nécessaire à l'exécution, on avait fait arrêter ce porteur pendant quelques heures à une demi lieue de la ville.

Cette coupable désobéissance à la cour supérieure ne

resta pas impunie. Le procureur-général de Flandre, joint à la famille de la défunte, intenta contre le magistrat de la ville de Bailleul un procès, qui fut ruineux, dura dix ans, et s'est terminé par une sentence rendue par la cour du grand conseil le 14 novembre 1670, laquelle condamna onze des principaux auteurs de la mort de Ghileine Isambrant à de très-fortes amendes, aux frais du procès, avec défense de récidiver à peine de plus amples corrections arbitraires.

Ainsi ont disparu pour toujours de la Flandre, ces nombreux diables qui buvaient, mangeaient, etc., comme des hommes, et cette multitude de sorciers et sorcières qui savaient faire des choses étonnantes, suivant le dire du bourreau et des ineptes juges de ce tems-là, ses complices involontaires.

Parmi les pièces de ce procès, on trouve : 1° que le bourreau, interrogé comment il sait que la marque, trouvée sur le dos des accusés, n'est pas une marque naturelle, répond qu'il a exécuté environ trois mille sorciers et sorcières qui avaient cette marque ; 2° que les membres du magistrat, dans leur défense relative à l'empressement qu'ils avaient mis à faire brûler l'accusée, disaient « qu'il avaient trouvé, par expérience, qu'il y avait grand péril dans le retardement à condamner de telles personnes exposées à perdre leur âme par la continuelle tentation du diable, qui opére beaucoup plus en semblables personnes qu'en d'autres, à cause de la grande conversation et familiarité qu'ils ont eues avec lui! » — Ainsi ces juges impitoyables

et fanatiques croyaient faire une bonne action et rendre un grand service à l'accusé, en faisant brûler son corps vivant pour sauver son âme ; et pour subir un sort aussi affreux, il ne fallait qu'un soupçon ou un seul ennemi qui le fit naître ! Malheur donc à vous, mathématiciens, chimistes, physiciens et industriels si vous aviez vécu alors!! . . . .

INSTITUTIONS.

—

MAGISTRATS. La *bourgeoisie* de la ville de Bailleul date probablement de l'époque de son affranchissement de toute servitude, et de l'établissement du magistrat, vers 1178. Elle se composait de chefs de famille, possédant des biens épars dans l'étendue de l'ancien comté de Flandre et ailleurs. Tous les bourgeois étaient justiciables du magistrat de Bailleul, et leurs successions étaient réglées par la coutume de cette ville quelque fut le lieu de leur résidence. L'avoué était chef-tuteur des enfans mineurs, et les partages, aux mortuaires, devaient être rapportés au greffe de la garde orpheline.

Le *magistrat* de la ville de Bailleul était composé d'un avoué (Woogt ou tuteur,) de neuf échevins, de huit consaux et de quatre appaiseurs. Il était renouvelé tous les ans par des commissaires du comte de Flandre, et ensuite par l'intendant : nul ne pouvait exercer une fonction publique, s'il n'était bourgeois.

L'office de *Grand Bailli* de la ville et chatellenie de Bailleul etait héréditaire. On trouve qu'en 1489,

c'était M. Charles de Saint-Omer, chevalier-seigneur de Morbéke, Droniam, etc., qui occupait cette dignité. Né au château de Morbéke, savant naturaliste, il fut le premier dans le pays qui y créa un jardin de botanique et y fit une collection d'oiseaux.

Le *magistrat* du territoire de Bailleul, était composé d'un bailli, de sept échevins, d'un greffier et d'hommes de fief qui formaient la souveraine cour féodale, dont relevaient toutes les terres et seigneuries, situées dans l'étendue de la chatellenie et ses environs. . . . .

. . . .

Très-anciennement, et probablement depuis l'époque de l'établissement du magistrat, que l'on croit être peu après l'an mil, au tems de Bauduin IV dit Belle-Barbe, la ville de Bailleul jouissait du privilége d'avoir quatre *appaiseurs* ou pacificateurs, chargés de requérir l'établissement d'ôtages, cautions ou assurances de paix entre les habitans et ses bourgeois, en quelque lieu de la Flandre qu'ils eusent leur demeure, toutes les fois qu'il y avait parmi eux des discordes, insultes, menaces, qu'ils s'étaient battus, et aussi lorsque, par suite de querelles ou menaces, quelqu'un avait lieu de craindre des voies de fait.

A cet effet, les appaiseurs usaient de ce droit, ou sur la rumeur publique ou sur la plainte de celui qui craignait des insultes ou voies de fait. Cet ancien privilége se trouve confirmé dans les coutumes de Bailleul, Bergues, le Franc de Bruges, Pitgam, Rousseleaere et la chatellenie d'Ypres.

D'anciens papiers qui se rencontrent aux archives de Bailleul contiennent sur cet objet, ce qui suit, par traduction du flamand, vers 1533.

« Entre autres priviléges, la ville de Bailleul a celui nommé *t'Ghiselhuus*, ou *Ghiselbancq*, (c'est-à-dire maison d'otage et d'assurance, ou tribunal de sûreté).

« Pour desservir ce privilége, les commissaires de l'empereur pour le renouvellement des magistrats de la Flandre, commettent tous les ans quatre personnes qui sont appelées appaiseurs (pacificateurs).

« Ces appaiseurs, en vertu du susdit privilége de *maison d'ôtage*, ont puissance et autorité, lorsqu'il survient quelque dispute entre les bourgeois de ladite ville, soit qu'il y ait eu voies de fait, ou que l'on craigne qu'il en arrive entre lesdits bourgeois, d'appliquer un ôtage entre eux, et de leur défendre de s'attaquer, de se faire du mal, de se faire faire du mal, en quelque manière que ce puisse être, à cause de leur différent, à péril de *bris-d'ôtage*, (*Ghiselbrake*).

« Celui qui commet le bris d'otage, d'après le contenu du susdit privilège, subit la confiscation de ses corps et biens.

« En outre en appliquant ledit otage, lesdits appaiseurs ordonnent aux parties, entre lesquelles ils l'appliquent et afin qu'elles l'entretiennent, de donner caution suffisante, suivant coutume, en dedans le tiers jour à compter de l'application de l'otage, ou du

moins dans les trois jours après que la signification leur en a été faite.

« Et au cas où quelque partie serait en défaut d'établir cette caution en dedans le délai prescrit, on procède contre elle pour qu'elle comparaisse en personne dans la maison d'otage, de tiers jour en tiers jour, à péril du bannissement et de la confiscation de ses biens.

« Ledit cautionnement établi convenablement, lesdits appaiseurs sont tenus d'appeller et faire comparaître en personne devant eux les parties, entre lesquelles l'otage est établi, un certain jour de la quinzaine, à moins que l'une ou l'autre ne fut tellement blessée qu'elle dut rester en sa maison et chambre ; en ce cas, ils doivent défendre audit blessé d'aller à l'église ou au marché, car personne ne peut à cet effet envoyer son fondé de pouvoir.

« Et lesdites parties comparant devant lesdits appaiseurs, ceux-ci sont obligés de leur faire, chacune en particulier, mettre la main sur la sainte-croix, et les faire jurer par Dieu et tous les saints et sur leur part du paradis, de tenir et entretenir l'otage qui a été établi entr'elles, et promettre l'un à l'autre, sous le même serment, de ne point se faire de mal, etc.

« Les solemnités, dont on use au tribunal de paix, d'assurance ou d'otage (*Ghiselhuus*), devant les pacificateurs de la ville de Bailleul, lorqu'ils sont sommés, à la demande de quelque partie, de requérir la paix, sont celles ci-après indiquées.

« Premièrement, au jour fixé, la partie intéressée fait assurance avec deux hommes d'une part ; de l'autre la partie assignée doit de même faire assurance, à la satisfaction de partie ; et ces assurances étant ainsi présentées devant le juge, le président dit :

« Vous (n n... A, B, C, D, etc.) comme constitués cautions de votre assurance pour (n.. G...) et pour (n..H. .); s'il arrivait qu'en définitive, ou sur procès jugé, il y eut lieu à quelque réparation civile ou amende à la charge des parties intéressées, et à la payer ainsi que les frais accessoires, à peine d'être exécutés suivant style du tribunal, obligez-vous ici chacun respectivement vos personnes et biens? Et l'ayant ainsi déclaré, le président dit : les pacificateurs vous condamnent chacun en particulier à l'entretien de ce.

« Aussitôt après, est apporté sur la table un coffret renfermant un crucifix, et le président ordonne aux deux parties de poser dessus leur main droite et de la tenir sur le crucifix jusqu'à ce qu'il ait reçu leur serment de cette manière, savoir :

« Vous (G et H) jurez et promettez sur la sainte croix et damnation de votre ame, qu'à l'avenir, pour cause de votre différent et le sujet de cette assurance, vous ne nuirez l'un à l'autre, ni ne vous laisserez nuire, non plus de parole que de fait, ou par aggression de quelque manière que ce puisse être, à peine de punition corporelle et confiscation de biens, suivant le privilége du tribunal de paix ici observé et maintenu.

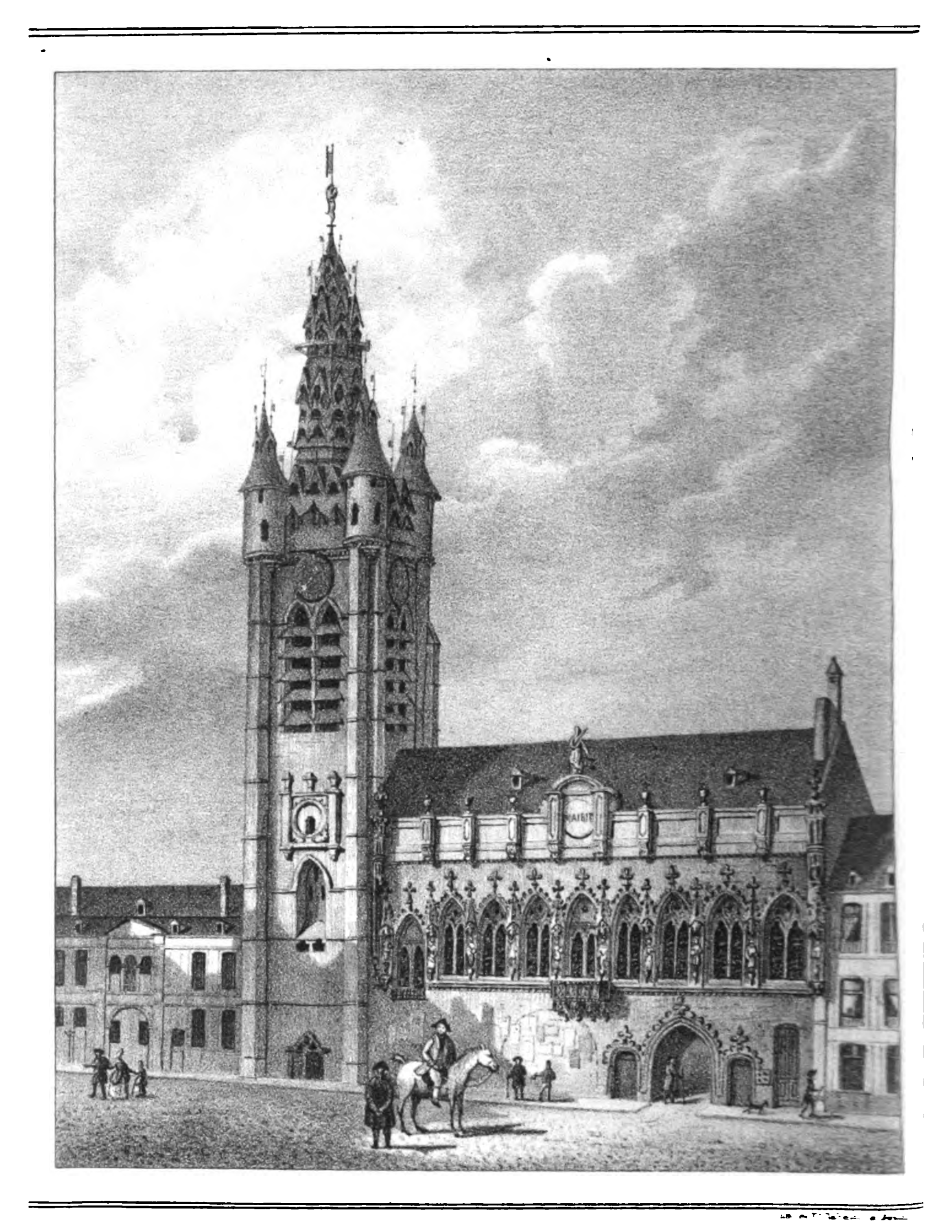
« Ce qu'ayant juré et promis, le président fait baiser

la croix à chacun en particulier et l'un après l'autre, disant : gardez-vous de mal faire (*misdoen*).

« Lequel serment, ou affirmation, s'appelle *embrasser la paix*, et à chaque embrassement de paix les appaiseurs répètent les paroles susdites. »

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .





Vue du Beffroi et de l'Hôtel de Ville.

à Douai. (1789)

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'HOTEL-DE-VILLE ET LE BEFFROI DE DOUAI.

Par M. PILATE.

Pour augmenter son autorité et diminuer celle des seigneurs qui en abusaient pour commettre des excès de toute nature, Louis-le-Gros établit les communes en France. A son exemple Philippe d'Alsace, comte de Flandres, s'occupa de l'émancipation des villes qui étaient sous sa domination, et dota celle de Douai du droit de commune, dont elle n'a plus cessé de jouir depuis, si ce n'est pendant deux ans, à cause de la condamnation de Jean Raisne, échevin.

La confirmation de ce droit devint presque toujours par la suite l'un des premiers actes des souverains à leur avènement au pouvoir.

Ferrand, comte de Flandres, indigné de la cession qu'il avait été forcé de faire à la France des villes d'Aire et de Saint-Omer, pour obtenir la main de la comtesse Jeanne, conservait le plus vif ressentiment contre Philippe-Auguste. Il excita contre lui le roi d'Angleterre et l'empereur Othon. Une ligue dans laquelle entrèrent plusieurs ducs et princes se forma à son instigation, et la guerre fut déclarée à la France.

Philippe-Auguste, résolu de tenir tête à l'orage, rassemble une armée considérable, se met à la tête de ses troupes, marche sur la Flandre et s'empare de Douai, en 1213. Les bourgeois de cette ville s'attachent à son parti, et en reconnaissance de leur dévouement, Philippe confirme par ses lettres données au camp devant Lille, au mois de juin 1213 les *bonnes coutumes, bonas consuetudines*, selon Ducange, les lois municipales dans lesquelles les avait maintenus Philippe d'Alsace. (1)

Les bourgeois de Douai suivent la bannière de Philippe-Auguste, et prennent une part active à la bataille de Bouvines, si célèbre par la valeur des combattans, le nombre et la qualité des victimes. (2)

Le comte Ferrand fut fait prisonnier et emmené à Paris pour orner le triomphe du vainqueur. Il fut ensuite enfermé dans la tour du Louvre, et y resta jusqu'au traité de Melun du mois d'avril 1225, ratifié par Saint-Louis, au mois de décembre 1226. Sa rançon était fixée à 50,000 livres parisis, et pour sûreté il devait livrer au roi les villes de Lille, de Douai et l'Ecluse; mais sur les instances, et à la prière de la reine Blanche, Saint-

Louis réduisit la rançon à 25,000 livres parisis, et se borna au droit de faire occuper la citadelle de Douai par ses troupes pendant dix ans.

Le comte Ferrand, remis en possession de ses états, ne se livra pas à des rigueurs intempestives; il savait combien les bourgeois de Douai étaient jaloux de leurs priviléges; ils jouissaient d'ailleurs d'une certaine réputation de bravoure, et le comte avait intérêt à les ménager; aussi loin de leur témoigner du ressentiment, il déclara par lettres du mois de décembre 1226 données par lui et la comtesse Jeanne, son épouse, qu'il *déposait toute ire et mal volonte s'il en y a eu aucune as bourgeois de Douai qui avaient tenu le parti du roi contre lui*, et *confirma les lois et priviléges dans lesquels les avaient maintenus Philippe, comte de Flandres.* (3)

Deux ans après, le comte Ferrand et la comtesse Jeanne accordèrent un nouveau témoignage de bienveillance aux bourgeois de Douai, et par lettres données à Hasnon Quesnoy au mois de septembre 1228, ils confirmèrent les lois et coutumes que la ville tenait au temps de Philippe d'Alsace, établirent la loi échevinale, fixèrent le nombre des échevins et déterminèrent le mode de leur élection. (4)

Cette charte, confirmée par leurs successeurs, fut long-temps la loi de Douai.

A cette époque, les échevins passaient leurs actes en plein champs, dans les carrefours et sous le porche des églises. (5)

Il n'existait pas encore d'Hôtel-de-Ville. Cependant

la commune avait reçu une organisation régulière. Obligés de s'assembler souvent pour régler les affaires de la ville, les échevins sentirent bientôt la nécessité d'avoir un local convenable pour leurs réunions. Plus tard, lorsqu'ils connurent mieux l'importance de leurs fonctions et l'étendue d'un pouvoir qu'ils augmentaient sans cesse par l'acquisition d'offices qui leur conféraient de nouveaux droits, ils songèrent à groupper autour d'un centre commun les divers bâtimens dont ils avaient besoin pour l'exercice de leurs nombreuses attributions.

Telle fut l'origine de la première halle ou maison de ville.

Quelles que soient les investigations auxquelles nous nous sommes livré, il nous a été impossible de découvrir la date de sa construction ; pour ne pas nous perdre dans des conjectures hazardées, nous nous bornerons à produire les actes qui font mention de cet édifice ; après avoir fait connaître l'époque de la construction du beffroi.

En 1405, lorsque Jean-Sans-Peur, 27[e] comte de Flandres, vint à Douai, les travaux du beffroi étaient déjà fort avancés, et le *ban cloque* sonna (la grosse cloche) lorsqu'il fut admís en halle. (6)

Les quatre tourelles placées aux angles de la tour n'étaient pas encore construites. En effet, le sire de Ottes, seigneur de Lallaing, de Bugnicourt et de Fressain, autorisait en 1408 le *sieur Stievene Mainnier, briseur en sa carrière de Bugnicourt, à fournir et livrer, sous la réserve du quart à son profit, aux six hommes ordonnés pour le gouvernement des ouvrages et mises de la*

ville de Douai plusieurs parties d'étoffes de pierre, pour convertir en ouvrages de machonnerie au beffroi de cette ville.

On voit par la forme et la dimension des pierres à livrer que ces pierres sont celles qui ont servi à la construction des quatre tourelles. (7).

Le 2 février 1409, les échevins de Douai vendaient pour une somme de 88 florins d'or à l'escu à la couronne de France, à Bauduin de Deuyeul, *tant et si longuement que Hannette de l'eage de 6 ans et Jaquette de l'eage de trois ans environ, ses filles qu'il a de demiselle Jehane Audefroy, sa feme et espeusé, aront la vie naturelle respirans ou corps, les droits et profits de l'étalage des toiliers et pelletiers.* Pour ladite somme être employée (entre autres choses) *en aidance à hauchier de machonnerie le beffroi pour le conclure sur l'encommenchement qui y est, et en aultre manière.* (8)

Ce n'est donc que vers la fin de 1409 ou 1410 que fut terminé le beffroi.

L'Hôtel-de-Ville était achevé depuis longtems, car des lettres de Philippe-le-Gros, duc de Bourgogne et comte de Flandre, du 16 juin 1464, nous apprennent qu'en 1462, les échevins avaient fait démolir et abattre la maison et halle de cette ville pour *l'éminent péril et ruyne qu'elle menachoit*, qu'ils avaient commencé à en faire *une belle et notable* et que depuis deux ans ils n'avaient cessé d'y faire travailler. (9).

Ces monumens élevés à grands frais n'étaient pas destinés à servir d'ornemens aux siècles futurs. Un vio-

lent incendie éclata pendant les fêtes de Pâques de l'année 1471, dévora une partie de la ville, consuma l'Hôtel-de-Ville et ses archives, atteignit le beffroi et fondit ses cloches. (10).

Les échevins s'empressèrent de réparer ces désastres. Les flammes n'avaient détruit que la partie supérieure du beffroi dans laquelle les cloches étaient renfermées; elles avaient épargné les solides constructions en grès du pays, aussi le beffroi reparut-il bientôt tel que nous le voyons encore aujourd'hui * avec sa large tour à base carrée, terminée par des créneaux et flanquée aux quatre angles supérieurs de quatre tourelles aussi crénelées, portées sur encorbellemens, s'élevant au-dessus de la tour de la moitié de leur hauteur, et surmontées de toits coniques très-aigus avec lucarnes trilobées en charpente, ardoises et plomb; la tour elle-même reçut bientôt pour complément une flèche très-élevée à base octogonale, à plusieurs étages avec galeries treflées, lucarnes et frontons en saillie trilobés, ornés de girouettes en cuivre doré, le tout ayant pour couronnement le lion Belgique, de même métal, debout, tournant à tout vent avec l'étendard ou girouette qu'il tient dans ses griffes.

Dès le mois de décembre 1471, la grosse cloche, ouvrage des sieurs Willem, Hoarken et Gobelin Moer,

* Les détails sur l'architecture sont dus à l'obligeance de M. Wallet, professeur de dessin de l'Académie et de l'Ecole royale d'artillerie de Douai.

était déjà replacée, ainsi que l'atteste l'inscription qu'elle porte : peu après la cloche des portes, dite autrefois des ouvriers, fournie par les mêmes fondeurs, avait également pris sa place non loin de l'autre. Le beffroi se garnit successivement de tout ce qui était utile à son service.

En 1663, Jean Chevalier oncle, demeurant à Henin-Liétard, et Nicolas Chevalier, son neveu, demeurant à Douai, tous deux maîtres horlogers, fournirent et montèrent l'horloge qu'ils se chargèrent d'entretenir pendant dix ans. (11)

L'Hôtel-de-Ville ne tarda pas non plus à sortir de ses ruines. Charles, duc de Bourgogne, surnommé le *Belliqueux*, 29e comte de Flandres, par lettres patentes des 23 octobre 1471 et 14 juillet 1473, autorisa les échevins de Douai à créer des rentes viagères à une ou deux vies, pour en employer le produit à la réédification des halles et beffroi de cette ville. (11)

Il leur permit également d'augmenter les octrois, de percevoir des droits sur diverses marchandises, et de lever par forme de lotissement jusqu'à la somme de mille francs de trente-deux gros, monnaie de Flandres. *Archives de la mairie, layette* 67.

A l'aide de ces ressources, l'Hôtel-de-Ville s'éleva enfin pour passer de siècle en siècle jusqu'à nous.

Le côté qui fait face à la rue de la Mairie n'est percé de croisées qu'au premier étage; les trumeaux reçoivent des niches avec piédestaux et dais où étaient placées anciennement les statues de onze comtes de Flandres dont le dernier était Philippe II, roi d'Espagne.

Les croisées et les trumeaux richement décorés d'ornemens gothiques ont pour soubassement un simple mur percé d'une grande porte ogivale, accompagnée de deux autres petites portes aussi en ogives. La simplicité du mur et la multiplicité des ornemens font la principale beauté de ce monument, qui devait être bien plus remarquable encore avant qu'il n'eut été couronné en 1733 par un attique moderne avec pots à flammes, ayant tous les vices qu'on reproche à l'architecture de cette époque. (13.)

Malgré ce défaut, on est frappé d'admiration à la vue de cette façade entièrement construite en grès, dont les ornemens gothiques, tels que dais, piédestaux, moulures, feuilles de chardon et de choux frisées, offrent partout un dessin pur et correct et une délicatesse d'exécution surprenante.

On sait que les statues des comtes de Flandres qui décoraient anciennement cette façade, furent brisées le 11 octobre 1792, par des gendarmes nationaux, mais on ignore à quelle époque elles y avaient été placées. S'il n'était naturel de penser qu'elles y furent toutes rangées en même temps comme un ornement obligé, on serait tenté de croire que ce ne fut qu'à des époques différentes et en vertu du pouvoir discrétionnaire des échevins. Nous voyons en effet, en 1561, Pierre Brisse, l'aîné, tavernier, *convaincu de fraude, interdit de tenir taverne, et condamné de faire faire pour réparation une effigie représentative du roi, de bonne pierre d'Avesnes, de la même grandeur des autres effigies, estant au-devant de*

cette halle, et icelle avoir fait asseoir à ses dépens et au contentement de loy en dedans six mois, et au-dessous de ladite effigie faire apposer une lance de cuivre ou sera empreint, en grosses lettres, ces mots : Réparation pour avoir fraudé le droit d'assis du vin. (14)

S'il est permis d'en juger par les souvenirs que la tradition nous a conservés, la décoration intérieure des salles de l'Hôtel-de-Ville ne le cédait à celle de l'extérieur ni en richesse ni en beauté.

La chapelle de l'Hôtel-de-Ville, qu'on appelait aussi chapelle Saint-Michel (15), a une forme carrée; elle est terminée par une voûte en ogives dont les nervures sont reçues contre les murs latéraux sur des encorbellemens, et au centre, au point de réunions des arceaux, sur une colonne de grès de 6 mètres 85 centimètres de hauteur dont le fût et le chapiteau sont d'une seule pièce. Cette colonne cannelée en spirales sur son fût et sur ses moulures est remarquable par la hardiesse et le fini de l'exécution. L'autel fait en 1525 par des maîtres menuisiers de Douai et de Cambrai (15) fut renouvelé en 1675 avec permission de Monseigneur Gui de Seve de Rochechouart, évêque d'Arras. *

Les murs étaient garnis d'une tapisserie de haute-lice de la fabrique de Jacques Destombes, de Lille. Elle rereprésentait des figures d'anges et d'autres figures du Vieux Testament, exécutées d'après les dessins d'Ar-

* L'autel de la prison contigue à l'Hôtel-de-Ville renfermait des reliques des 11,000 Vierges. *Archives de la mairie.* (16)

nauld Duvez, peintre, né à Saint-Omer. Cette tapisserie fort précieuse était conservée avec soin et recouverte par douze rideaux de serge verte. (15)

La salle au monde avait pour décoration une tapisserie de cuir doré à fond de perles. (15)

En 1690 la salle à marbre était ornée de 4 tableaux aux armes du roi et de la reine, du portrait d'un abbé de Marchiennes, des armes de Monseigneur Letellier et d'un grand paysage.

Un grand nombre de tableaux décoraient la salle nommée grand plaidoir, on y remarquait en 1715 une descente de croix, David jouant de la Harpe, Joseph fuyant la femme de Putiphar, Hérodias tenant à la main la tête de Saint-Jean, Le jugement, Un tableau de fruits, et quatre autres tableaux représentant les batailles de Breda, de Prague et d'Alberstad. (15)

En 1635, le grand conclave fut reconsolidé par un maître maçon qui *s'obligea pour la somme de 540 fr. à démolir tout le pan du côté des hallettes, depuis un bout jusqu'à l'autre, et jusqu'aux fenestres d'en bas, et si avant que besoin seroit pour remettre ledit pan à plomb et à ligne, et élever les fenestres d'en haut* suivant le modèle qui lui serait donné. *Archives de la mairie, layette* 33.

Pendant les années 1745 et 1748, il fut restauré avec magnificence comme on en peut juger par ce qui a échappé aux fureurs de la révolution de 1789. La menuiserie a été faite par le sieur François Martin, menuisier à Douai, et toute la sculpture par le sieur Fourmeau, maître sculpteur, à l'exception des figures dont

l'exécution fut confiée au sieur Dhuez, architecte à Arras, chargé de la direction de tous les travaux.

Les rideaux étaient en taffetas bleu de roi, et avaient été fournis par le sieur Durand, marchand à Douai.

Les banquettes avaient été faites par le sieur Toby Coucke, fabricant de tapis de haute lice, à Douai, d'après les dessins du sieur Gaspard-François Mignon, peintre, qui peignit aussi sur toile et dora le fond du conclave où étaient les portraits du roi et de la reine. (15)

Cette partie des bâtimens de l'Hôtel-de-Ville se trouve à peu près dans le même état qu'en 1635, c'est-à-dire qu'elle a de nouveau perdu son aplomb et qu'elle ne doit son existence qu'aux étais qu'on a adossés depuis plusieurs années contre le mur du côté des halles, pour en empêcher la chûte.

Tels sont les divers changemens que l'Hôtel-de-Ville a subis avant d'arriver jusqu'à nous.

Quand on se rappelle l'autorité dont les échevins étaient investis, l'étendue de leur pouvoir comme juges en matière civile et criminelle, la haute, moyenne et basse justice qu'ils exerçaient sur tout l'échevinage, on reste frappé d'étonnement et de respect, et dans le recueillement, on ne peut s'empêcher de faire des vœux pour la conservation des derniers vestiges de leur ancienne gloire, et la restauration de ces vastes salles qui ont tant de fois retenti de leurs délibérations et de leurs arrêts.

PIÈCES HISTORIQUES

SUR

LE BEFFROI ET L'HOTEL-DE-VILLE DE DOUAI.

(1).

Philippus Dei gratia Francorum rex, universis ad quos littere presentes pervenerint, salutem : noveritis quod nos burgenses duacenses tenebimus ad bonas consuetudines ad quas Philippus bone memorie quondam comes Flandrie eos tenuit, et quod sine eis cum comite Fernando vel cum regina comitissa Flandrie ullam pacem faciemus et si viderimus fortericiam in villa duacensi que nobis placeat et quam possimus vel velimus tenere, nos eis reddemus hostagios suos cum perfecta fuerit fortericia ad gratum et voluntatem nostram. Actum in castris apud Insulam, anno domini millesimo ducentesimo tertio decimo, mense Junio. *Archives de la Mairie de Douai. Layette* 130.

(2).

Philippe par la grace de Dieu roys de France, a tous ceuls qui ces presentes lettres verront, salut.... Savoir faisons a tous que come nos ames les eschevins conseil et communauté de nostre ville de Douay, nous ayent fait monstrer en euls complaingnant que il sont chargies de grant plante de rentes a vie que il ont vendues avecques plusieurs autres rentes a vie que il devoient du temps passe, et aussi sont chargies de grant quantite darrerages qui sont acreues pour cause des dites rentes qui n'ont mie este paiees lesquels deniers des dites rentes a vie vendues et les arrerages d'icelles il ont mis et convertis es reparations des fortereces de la dite ville avecques la valeur d'une assiete octroyee par nous qui court en ladite ville a present pour contrester et resister a nos anemis et es coustanges et frais de leurs gens que il eurent avecques nous en nostre ost a Bouvines, lesquels fortereces que il ont encommencies ne se pevent parfaire ne les dites rentes a vies et arrerages d'icelles paier se ladite assiete ne leur est alongiee. Si nous ont supplie les dis eschevins conseil et communaute que ladite assiete nous vosissons ralongier du jour que elle a adurer et a coure jusques a cinc ans apres en sivans sans y prendre aucun prouffit de nous ou pour nous. Nous considerant le bon port loyaute et bons services que nous avons trouve es dis eschevins conseil et communaute et que nous y esperons a trouver ou temps a venir leur avons ottroye et ottroyons de grace especial que ladite assiete

puissent faire courre et lever en la maniere que elle court a present sans y prendre de nous aucun prouffit depuis le deuzime jour de May lan quarante et quatre jusques a cinc ans apres en sivans... Si donnons en mandement par la teneur de ces presentes lettres a tous nos justiciers et subgies ou a leurs lieutenans que il facent et laissent les dis eschevins conseil et communaute joir et user paisiblement de nostre presente grace sans contredit ou empeschement aucun. En tesmoings de ce nous avons fait mettre nostre scel nouvel en ces presentes lettres donne a Chantelou le XIXe jour dottobre lan de grace mil trois cens quarante et troys. *Archives de la Mairie de Douai. Layette* 66, *liasse* 1re.

(3).

Jou Fernans contes de Flandres et de Hainau et Jehane se femme contesse faisons a savoir a tous chiaus qui ches presentes lettres verront et orront : que nous avons delaissiet tout le ire et mal volonte s'il en y eu aucune as bourgeois de Douay pour che que en le guerre eue entre le noble roy de France no segneur et nous ont este de le partie dudit roy. En apres nous maintenrons ichiaus selonc le loy et le coustume en lequele les maintint li contes Phelippes nos devanchiers. Ou tesmoing de lequele cose nous avons fait ches presentes lettres estre scelees de nos seaus. Fait lan de grace M.CC et XXVI ou mois de decembre. *Archives de la Mairie de Douai, armoire* 17^e *cartulaire T, folio* 12.

(4).

Fernandus Flandrie et hannonie comes et Johanna uxor sua Flandrie et hannonie comitissa, omnibus presentes litteras inspecturis salutem. Noverint universi quod nos dilectis scabinis et burgensibus nostris de Duaco concessimus scabinagium de anno in annum perpetuo habendum de tredecim mensibus in tredecim menses in hunc modum : videlicet quod transactis tredecim mensibus scabini qui exient a scabinagio debent eligere quatuor burgenses in villa de Duaco in quatuor escrowetis, et illi quatuor burgenses electi tactis sacrosanctis jurabunt quod accipient ad melius ut poterunt quatuor burgenses alios qui jurabunt scabinagium et jurabunt quod salvabunt jus sancte ecclesie et nostrum et jus et legem ejusdem ville. Et quando illi quatuor scabini primi facti fuerint et dicti burgenses quatuor electores recedent, nec illis tredecim mensibus scabini esse poterunt et dicti quatuor scabini tunc facti eligent quatuor burgenses qui etiam jurabunt scabinagium modo predicto. Et quando illi octo scabini facti fuerint, quatuor scabini primo facti exient, et secundi quatuor scabini accipient ut melius legitime poterunt quatuor burgenses qui jurabunt similiter scabinagium ut predictum est. Et cum illi duodecim scabini facti fuerint in simul convenient et accipient alios quatuor burgenses ultra aquam in Duaculo qui jurabunt etiam scabinagium ut superius est expressum. Et sciendum est quod quando scabini exire debent a scabinagio et alii fieri debent sca-

bini, nos si presentes fuerimus, vel ballivum nostrum vocare debent ad sacramentum scabinorum recipiendum. Quod si nos vel ballivus noster recipere nollemus; scabini qui exient de novis scabinis recipere debent et possunt juramentum. Nec poterunt simul esse scabini consanguinei germani, vel aliqui proximiores parentes, nec aliqui quorum alter filiam alterius habeat in uxorem. Et qui in unis tredecim mensibus scabini fuerint, non possunt esse scabini in aliis tredecim mensibus proximo subsequentibus. Concessimus etiam eisdem usus et consuetudines et leges quas habebant tempore bone memorie Philippi quondam comitis Flandrie usque ad dictum scabinorum duacensium, salvo scabinagio supra dicto. Et deportare se debent scabini duacenses usque ad voluntatem nostram de inquisitione vel inquesta apud attrebatum facienda. Nec ibidem debent ire pro inquisitione facienda nisi de consensu nostro vel voluntate nostra, sed consilium habere poterunt ubi voluerint. Et si scabini duacenses in judiciis faciendis discordes fuerint, minor pars majorem sequi debet in judiciis. Et si aliquis dixerit contra judicium scabinorum duacensium quando omnes concordes fuerint qui ad judicium dicendum erunt, usque ad dictum eorum eis emendabitur. Et predicta omnia eis permisimus bona fide et legitime tenenda super juramentum quod eis fecimus In cujus rei testimonium presentes litteras eisdem contulimus sigillis nostris sigillatas. Actum apud hanonis quercetum anno domini millesimo ducentesimo vicesimo octavo, mense septembri. *Archives de la Mairie de Douai*, *layette* 130.

(5).

Co sacent tot cil qui ces lettres verront que Wittes de Hornaing doit a Doucet le cangeor et a Werin mulet et a Enghebrant le drapier LXXXI muids de forment 11 sol pieur de melleur a VI ans a rendre cascun an XIIII muids. Ceste covenence fu faite et reconeue en le sale le conte a Valencienes devant B. de Roecort, L. Descallon, G. Descallon et Stevene de Dedeing et cist i furent come tesmoing et devant Huon Chevroel qui la fu come justice, et si reconut Wittes de Hornaing ceste dete devant le maieur de Freseing et par devant les eskievins de Freseing sor lui et sor le sien.

Et si le reconut Wittes de Hornaing et dame Freessens se feme pardevant les eskivins de Brebiere, Michiel de Brebiere et Hannon de Brebiere et Jehan Platier et Huon le Molinier si fu faite ceste conisansce al Aubel de Corbehan. De ceste covenence a tenir est pleges Engherans de Hamel de XX muids pardevant les eskievins de Brebiere que jo ai ci nomes. Et si reconut W. de Hornaing ceste dete a paier pardevant Piéron de Lambres sor tot co que il avoit a noiele de co est hom maroie potins et Jehan de Guile Si fu faite ceste conissance a Doaj a le maison Simon Roussel, et si en est Pieres de Lambres pleges et hostages come sire de ceste dete paier est pleges Waltole Dobrecicort de XX muids. Estevenes li avoes de X muids et Nicholes li avoes de X muids et Nicholes del Alaing de X muids et Jehans de Maunj de X muids et Henris de Maunj de X muids et R.

de Montegny de X muids, Nicholes de Saint-Aubin de X muids B. de Marchete de X muids Bauduin de Vileirs de muids. Ces letres furent faites al an del incarnation M. CC. III el mois de février.

Ce sachent tot cil qui ore sunt et qui avenir sunt que Willames de Borgoigne de Hornaig doit a dame Morain et a Nicholon et Michiel ses deux fix VIII livves V sol mains de parisis a V ans a paier chascun an al noel XXXI sol de parisis et s'il avenoit chose que Willames ne fesist les paiemens dan en an si come il est devise dame More et si doi fil poeroient doner al bailliu chascun an qu'il seroient defaillant de paiement por le lor faire avoir XX sol de Parisis et Willames solra tot. De ce est pleges come sire Waltiers de Hornaig et Gerars de Hartaig et Raols li blos et robe de le Rive tesmoig come eschivin. Ce fu fait el pont croisie devant les deus justices Balduin Destres et Raigier de Laitre. Ceste covenance fu faite en l'an de l'incarnation M. CC. XX. IIII el mois daust.

Ce sachent tot cil qui ces letres veront et orront que Willames li porteres de seil a Ravestue Sarain sa feme de quanque il a ne il conquerre porra a oir et sans oir et sare lui tot ensement. La furent eschievin Willames Bonebroke et Robe de le Rive. Tesmoig Jehans Bonebroke Jehans de Loison Thomas li Wantiers et Willames li Chiens. Ce fu fait el porche Saint-Pierre devant le trelie de fer.

Sans date mais écriture du même tems que l'acte précédent passé aussi sous l'échevinage de Robert de le Rive. Arch. de la Mairie de Douai, Layette 134.

(6).

Jehans duc de Bourgoingne contes de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne palatin seigneur de Salins et de Malines, et Margherite duchesse et contesse des dis lieux sa chiere compaigne et espeuse venans du Chastel de Lens fisent leur entree a leur premier et joieux advenement en leur ville de Douay le joedi jour Saint-Eloy XXV jour de juing lan de grace mil quatre cens et chinq acompaignes de monsieur le conte de Nevers, Philippe frere dudit monsieur le duc, et de Philippe monsieur aisne fils de nos dis seigneur et dame avec de plusieurs autres grans seigneurs et nobles et leur fu reverence faite des processions de le loy a grant compaignie et de arbalestriers et archiers vinrent de le porte d'Esquierchin a l'église Saint-Pierre faire leur devocion et dillec par le rue de Biellain et devant le Halle alerent descendre au Chastel a leur hostel de le basse court.

Et le lundi ensievant jour Saint-Piere et Saint-Pol penultieme jour du dit mois de juing nostre dit seigneur monsieur le duc acompaignies come dessus repaira en le dite eglise Saint-Piere au service de le grand messe et a lissue dicelle vint en le Halle le banc cloque sonnant sapprocha des fenestres de le salle devant sur le rue du pont et la fisent a lui les echevins en corps de loy et tout le peuple par le teneur dune cedule leue par maistre Jehan de Neelles son conseiller serment en ceste maniere.

Nous jurons et promettons garder vos honneur corps

seignourie et drois ainsi que bons et loyalx subges sont et doivent estre tenus de faire a leur seigneur.

Et ce fait prestement fist nostre dit seigneur serment a le dite ville sur une samble cedulle qui lui fu leue par lun des clercs de la dite loy et eschevinage contenant la fourme qui sensieut.

Sire vous jurez et promettez garder et tenir faire garder et tenir les privileges franchises usages et coustumes de vostre ville de Douay ainsi que vos prédecesseurs contes et contesses de Flandres ont fait en tamps passe.

Laquelle cedule leue icelle fu approuvee et confermee de nostre dit seigneur par se parole qui fu telle.

Ainsi le jure je, le main levee vers les Sains. *Arch. de la Mairie de. Douai, registre aux bans, coté* 12, *page* 78.

(7).

Nous ottes sires de Lalaing de Buignicourt et de Fressaing Chevalier faisons savoir a tous que pardevant nous est venus et comparus personelement Estievene le mannier briseur en nostre quarier de Buignicourt li quelx nous a dit et affreme avoir vendu bien et loyaument as six homes ordones sur le gouvernement des ouvrages et mises de le ville de Douay plusieurs parties destoffes de pierre a prendre et lever par luy se ceste nostre consentement en nostre dite quarier de Buignicourt et livrer en la dite ville de Douay pour convertir en ouvrage de machonnerie au beffroy d'icelle et a commencher a livrer

ce premier jour de may lan mil CCCC. et VIII en avant continuellement jour pour jour et avoir tout livret en dedens le premier jour de may lan mil IIII^c et noef prochain venant, desquelles estoffes de pierres et des feurs quelles sont vendues le declaration sensuit. Premiers. Cent et IIII pierres cascune de IIII pies et demy de lont II pies et II paux de large et J piet et J pauch de hault et toutes les dites pierres aussi plaines a un les qua lautre pour le pris cascune pierre XXXIII gros et desquelles cent IIII pierres les LXII seront brisies apres un faux maulle pour faire les seulles et les encappronnemens des crestiaux et des IIII tourelles. Item LX pierres cascune de III pies lont II pies et II paulx de large et J piét et J pauch de hault pour faire liste desquelles LX pierres les XXX seront brisies apres un faulx maulle pour les rondes tourelles et cascune dicelles LX pies vendus XXXIII gros come les autres devant dites. Item VI vingt X pierres cascune de II pies et demy de lont et de telle largheur et haulteur que dessus est dit pour XVI gros et demy le pierre desquelles les IIII vingt III pies seront brisies apres un faux maulle pour le rond des tourelles et VI^c LXX pierres cascune de II pies et demy de lont de XVII paux de larghe et de J piet et J pauch de hault XI gros cascune piere dont les VI^c LXIIII pierres seront brisies apres un faux maulle pour le rond des tourelles et toutes les dites estoffes de pierre plaines partout de boine char de piere et sans villaine quoisne ne laye a livrer es halles en le dite ville de Douay en dedens ledit an a le mesure dou piet et pauch dicelle ville pour les

fuers dessus declares de telle maniere qui queurt ad present en le dite ville, cest assavoir une couronne de France pour XLI gros lequel markiet et vendaige le dessus nome briseur a promis par se foy et sous lobligacion de lui et de tous ses biens dentretenir et livrer a le dite ville de Douay pour les fuers et en le maniere dessus declare. Et nous pour tant que toucquier nous poeut ad cause de nostre dite quarier et hiretage avons gree consenti et accordé, greons consentons et accordons que les dites estoffes seront prises en nostre hiretage vendues menees et livrees en le dite ville de Douay pour laugmentation de louvrage du beffroy dicelle parmy che que li eschevins et les six homes qui quille soient ou commis doudit lieu feront compte et satisfaction a nous ou nos commis du quart qui pour ce nous appartient de nostre droit. En tesmoing des coses dessus dites nous avons ceste cedulle seellee de nostre seel donne le premier jour de may lan mil quatre cens et VIII dessus dit. *Arch. dè la mairie de Douai, Layette* 33.

(8).

Nous eschevins et toute li comunitez de le ville de Douay salut en nostre Seigneur. Savoir faisons que nous presentement quierquies de plusienrs et grans debtes tant pour arerages de rentes a vies pour ouvrages et reparations nécessaires a faire tant en murs de gries et de briques empres le porte doscre encommenchies pour le forterece de le ville et come en aidance a hauchier de machonnerie le beffroy pour le conclure sur lencom-

mencement qui y est et en aultre maniere pour nous acquitter et desquierquier de ce. Avons par bou advis et deliberation de consseil tous enssamble dun consentement et accord vendu bien et loyaument par cry publique fait a le moyenne fenestre de le halle a recroix et a palmee ainsi qu'il est acoustume a faire en tel cas moiennant et parmy la some de quatrevings et huit florins dor a lescu a le couronne de France que nous en avons receu comptans et ja mis et convertis es usages devant dis et dont nous nous sommes tenus et tenons pour contens et bien paiez ou nom de ladite ville a no bien ame Bauduin de Deuyeul no bourgois auquel li marquies demoura fermes come au darrain et plus offrant apres les cris et subhastations sur ce fais acomplis et passes, toute le droiture et redevance closement et entirement con dist les estalages des toilliers et peletiers apartenans a la dite ville de Douay avec tout ce qui. . . . .
pour de tous les drois profis et emolumens des estalages des toiliers et peletiers dessus declarez goir et possesser par le dit Bauduin de Deuyeul accateur et par ses aians cause et comenchier a recepvoir cest assavoir ce qui sera deu par les estaliers demourans en ceste ville as jours saint Jehan Baptiste et Noel prochainement venant lan mil quatre cens et dix et ce qui sera deu par les forains depuis hores en avant et ainsi continuelment dan en an tant et si longhement que Hanette de leage de six ans et Jaquette de leage de trois ans ou environ filles dudit Bauduin accateur que il a de demiselle Jehane Audefroy se feme et espeuse et cascune dicelles ara le

vie naturelle respirans ou corps en quelconques estat quelles soient en religion ou hors. . . . . . .
En tesmoing de ce nous avons fait mettre a ces lettres le grant seel de le ville et comunite de Douay dessus dite duquel nous usons en tel cas, premiers icelles leues et de nous accordees en plaine assemblee faite a son de cloque en le halle ainsi qu'il est de coustume. Che fu fait le second jour du mois de fevrier lan de grace mil quatre cens et noeuf. *Arch. de la mairie de Douai, Layette* 166.

(9).

Phelippe par la grace de Dieu, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, Palatin de Haynau, de Hollande, de Zellande et de Namur, marquis du Saint Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront salut savoir faisons nous avoir receu humble supplication de noz bien amez les eschevins de nostre ville de Douay, contenant que come pour nous aidier à supporter nos grans affaires et les grans missions et despens qu'il nous a convenu et convient faire journellement pour le bien augmentation et tuition de nos pays et subgetz, iceulx supplians nous ayent ou nom du corps et communaulte de nostre dite ville nagaires liberalement octroye et accorde une ayde de six mille livres a payer en dedens trois ans aux jours et termes samblables à pareille ayde, precedemment par iceulx supplians a nous accordée, et si

aient lesdits supplians, puis deux ans enca fait demolir et abatre la maison et halle dicelle ville pour leminent peril de ruyne quelle menachoit et de nouvel encomenche a en faire une belle et notable, et par ledit temps de deux ans continuellement y fait ouvrer en quoy ils ont fraye grans sommes de deniers, et encores leur est necessite faire car icelle maison et halle nouvelle nest entièrement parfie et si ont aussi les dits supplians. . . .

Inclinans à leur dite supplication avons octroye consenti et accorde octroyons consentons et accordons, et de grace especial par ces presentes donnons congie et licence que sur eulx et le corps de nostre dite ville de Douay, ils puissent pour ceste fois vendre jusques à la somme de trois cens francs de trente-deux gros de nostre monoie de Flandres chacun franc de rente viagere par an a une vie ou a deux a rachat ou sans rachat a une personne ou plusieurs et le denier dix ou au dessoubz et autrement tout le plus prouffitablement que faire se pourra pour nostre dite ville pour les deniers qui viendront et ystront de la vendition dicelle rente employer et convertir tant ou payement. . . . .

Come à la perfection de la dite halle et es autres affaires et charges. . . . .

En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre seel à ces presentes. Donne en nostre ville de Lille le XVI[e] jour de juing, l'an de grace mil quatre cens soixante-quatre. *Archives de la Mairie de Douai*, *layette* 67, *liasse* 2[e].

(10).

Charles par la grace de Dieu duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg et de Lucembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, Palatin de Haynau, de Hollande, de Zellande et de Namur, marquis du Saint Empire, seigneur de Frize, de Salins et de Malines, a tous ceulx qui ces presentes lettres verront salut. Receu avons lumble supplication des eschevins de nostre ville de Douay contenant comment à l'occoison des guerres presentes et des deffenses de communication de marchandise ensuyes a cause dicelles la marchandise a totalement cessie et cesse en icelle nostre dite ville et tellement y est diminué icelle marchandise que les assiz et impotz qui y ont cours tant a nostre prouffit que dicelle nostre ville sont grandement diminuez et comme de la moitie ou environ et que plus et pis est as festes de Pasques derrenieres passees les halles et beffroy de nostre dite ville ont esté bruslez et ars par feu de meschief et toutes les cloches et orloges y estant fonduz, brisez et gastez, en quoy nostre dite ville a eu et souffert interest inextimable, à quoy est impossible par lesdits de nostre ville remédier ne se refectionner les dits hales et beffroy comme ils ont intencion et bon vouloir de faire à l'aide de Dieu de nous et des bonnes gens y demourans ne aussi faire les reffections nécessaires à l'entour de nostre dite ville et la pourveoir d'arteillerie pour la garde et seurte dicelle se ce nest en recouvrant promptement grande somme de deniers ce

qu'ils ne sauroient faire a la moindre charge de nostre dite ville fors en vendant rente viaigière comme ils dient en nous suppliant humblement que nostre plaisir soit leur consentir pouoir de vendre sur eulx et le commun corps et communaulte de nostre dite ville, jusques a la somme de quatre cens livres de XX gros de nostre monnoie de Flandres la livre de rente viaigiere par an a rachat pour les deniers qui en viendront estre emploiez et convertiz à la reparacion desdits hales et beffroy et fortificacion dicelle nostre ville.Pour ce est il que nous ces choses considerees et eu sur ce ladvis du lieutenant de nostre gouverneur de Lille audit lieu de Douay lequel nous a escript que les dites refections et autres choses a faire en icelle nostre ville sont necessaires et que a icelles ne pourroient fournir lesdits de nostre ville de Douay sans faire ladite vendicion. Ausdits supplians inclinans a leur dite supplicacion avons octroye consenti et accorde octroyons consentons et accordons en leur donnant congie et licence de grace especial par ces presentes que sur eulx et le commun corps et communaulte de nostre dite ville de Douay ils puissent vendre a une fois ou a plusieurs jusques a la dite somme de quatre cens livres parisis de nostre monnoie de Flandres de rente viaigiere par an et au dessoubz a deux vies le denier dix ou en dessus a une ou a plusieurs personnes pour les deniers qui viendront et ystront de la dite vendicion estre convertiz et emploiez a la refection construction et reparation desdits hales et beffroy et aux autres emparemens nécessaires de nostre dite ville et le surplus en provision darteillerie pour la

garde et sceurte dicelles et es autres debtes charges et affaires de ladite ville ainsi quil appartiendra et non ailleurs, dont ils sont. . . . .
Donne en nostre ville de Saint-Omer, le XXIIIe jour doctobre l'an de grace mil quatre cens soixante et unze. *Archives de la Mairie, layette* 67e.

(11).

Ce treisiesme daoust seize cens septante trois, Jean Chevalier maitre horlogeur demeurant a Hennin-Lietart et Nicolas Chevalier son nepveu aussi maitre horlogeur demeurant en Douay comparans pardevant les notaires dArthois auditeurs de Flandres soubsignés recongnurent comme ainsi suit quils auroient faits et fabriques une neuve horloge mise et posee dans le befroy de ceste ville passe quelque temps avecq tout ce qui despend de ladite horloge. . . . .
et avoient et ont par ces presentes promis et promettent de tenir ladite horloge bonne et vaillable lespace de dix ans sans y comprendre ny toucher aux abbreges nottes et fis darchat y estans a paine de tous despens domaiges et interests soubs lobligation de leurs corps biens. . . . . . . Signe Jean Chevallie, Nicolas Chevalier, Dervillers et Becquet. *Archives de la Mairie de Douai, layette* 236.

(12).

Voyez la pièce n° 10.

Charles par la grace de Dieu duc de Bourgoingne de Lothier. . . . .

a tous ceulx qui ces présentes lettres verront salut, de la part de nos bien amez les eschevins de nostre ville de Douay pour et ou nom du corps et communaulte dicelle nous a este expose comment pour subvenir aux grans frais missions et despens qu'il leur a convenu avoir et supporte pour lencommancement de la reedifficacion et emparement des hales et belfroy de nostre dite ville qui par feu de meschief deux ans ? ou environ furent ars et les cloches y estans fondues et consummees et aussi pour aidier a supporter autres grans charges. . . . . ils ont advise moien de vendre sur eulx rente viaigiere ou heritable jusques à la somme de deux mille escus. . . . . Pour ce est il que nous ce considere aux dits exposans inclinans a leur dite supplication avons octroye consenti et accorde octroyons consentons et accordons et leur avons donné et donnons pouoir et auctorite par ces dites presentes quils puissent vendre sur le corps et communaulte de nostre dite ville de Douay rentes heritables ou viaigières assavoir ladite rente heritable le denier seize ou au dessus, et ladite rente viaigiere a deux vies le denier dix et au dessus le tout a rachat et a une ou plusieurs fois et a diverses personnes ainsi que mieulx et le plus aisement et proufitablement pour nostre dite ville trouver et faire le pourront pour par le moien de ladite vendicion de ladite rente heritable ou viagiere faire et recouvrer ladite somme de deux mil escus pour une fois et convertir et emploier lesdits deniers qui viendront de ladite vendicion a la perfection

desdits ouvraiges desja encommanciez comme dit est et en lacquit. . . . .
. . . donne en nostre ville de Malines le XIIIe jour de Juillet l'an de grace mil quatre cens soixante treize.
Arch. de la Mairie, layette 67.

(13).

Lille, ce 24 avril 1733.

Messieurs. je vous renvoye le plan et l'estimation que vous avez fait faire pour rétablir la façade de votre hôtel de ville qui menace ruine, que j'approuve ainsi que vous le proposez, je crois qu'il est convenable que vous en fassiez une adjudication pour y faire travailler incessamment si la chose presse, vous devez engager M. Franquet à vouloir bien vous aider de ses conseils. Je suis avec un sincère et parfait attachement, Messieurs, votre très humbe et très obéissant serviteur. Delagrandville.
Arch. de la mairie de Douai, layette 205.

Nota. M. Delagrandville était intendant de Flandres et M. Franquet, ingénieur à Douai.

---

(14).

EXTRAIT DU REGISTRE AUX BANS ET CONDEMNATIONS CIVILES ET CRIMINELLES.

Pierre Brisse Laisne tavernier et cordouannier a esté interdit tenir taverne cest eschevinage durant sy a este

condempne de faire faire pour réparation une effigie représentative du roi nostre seigneur de bonne pierre davesne de la meisme grandeur des aultres effigies estant audevant de ceste halle et icelle avoir fait asseoir a ses despens et au contentement de loy en dedens six mois dhuy et audessoubs de ladite effigie faire apposer une lance de cuivre ou sera empraint en grosses lettres ces mots : *Réparation pour avoir fraudé le droit dassis du vin*. Fait l'an mil V^{c} soixante et ung. *Archives de la Mairie de Douai*, *liasse* 18e *du cabinet*, *registre aux condamnations de* 1560.

(15).

Divers inventaires, actes et marchés classés dans la layette 230.

(16).

Ego infra scriptus societatis Jesu sacerdos testor altare portatile quod est in sacello carceris urbis duacenœ esse consecratum et in eo sacras reliquias undecim milium virginum fuisse repositas, easdemque me presente ex capsula quæ est in sacello domestico collegii nostri atrebati fuisse diremtas. In junio 1606. Jacobus Manareus. *Archives de la Mairie*, *layette* 205.

RAPPORT

SUR LES NOUVEAUX PROCÉDÉS DE TYPOGRAPHIE MUSICALE DE M. DUVERGER,

PAR M. LAGARDE FILS.

Une notice de M. Fétis sur la Typographie musicale et les nouveaux procédés de M. Duverger, pour l'impression de la musique, a été renvoyée à mon examen ;

La notice de M. Fétis, fait voir les développemens de la Typographie depuis ses essais grossiers jusqu'à la perfection qu'a su lui donner M. Duverger. Le savant rédacteur de *la Revue Musicale* rappelle tous les habiles typographes qui, successivement, ont amélioré la méthode de reproduire la musique par l'impression. Je me contenterai de vous faire connaître les difficultés de l'art, les moyens employés pour les surmonter, et je vous donnerai à connaître les conjectures que j'ai formées sur les procédés ingénieux de M. Duverger.

Les signes de la notation de la musique offrent une telle complication d'élémens que les artistes les plus habiles de la typographie furent, d'abord, effrayés par les difficultés, et ne cherchèrent point à les vaincre.

Ce n'est qu'en 1503 que les premiers essais furent tentés à Venise. La difficulté la plus grande que la typographie avait à surmonter était la même qui s'est reproduite constamment, depuis lors, dans tous les essais de perfectionnement qu'on a tentés: c'est à dire l'impression des lignes de la portée, sans solution de continuité, combinée avec les signes qui doivent être placés sur les lignes. On commença par graver avec le type de chaque signe de notation, un fragment de la portée, laissant aux ouvriers imprimeurs le soin d'assembler ces fragmens de manière qu'ils presentassent, à l'œil, des lignes à peu près continues

L'Italie, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, apportèrent diverses améliorations à l'invention première, sans pouvoir toutefois améliorer le principe de la combinaison typographique; et sauf, la différence de quelques détails d'exécution et d'un peu plus ou d'un peu moins de netteté dans la gravure des poinçons, la forme des caractères, pour l'impression de la musique, était toujours à peu près semblable dans le XVIe siècle.

En 1755, un imprimeur célèbre de Leipsick porta le procédé jusqu'à la perfection, mais si la forme des types était fort supérieure à celle des anciens caractères, cet artiste n'avait pas satisfait à toutes les conditions désirables, car il avait aussi gravé les lignes de la portée

par fragment avec les notes, et les points de réunion de ces lignes étaient restés visibles à l'œil; c'était ce qu'on avait fait de mieux, mais ce n'était pas tout ce qu'on pouvait faire.

On esseya de graver des caractères de musique séparés de la portée qui s'imprimait par un second tirage; mais une difficulté se présenta, consistant dans l'altération sensible qui s'opère dans les dimensions du papier, après qu'il a été mouillé pour l'impression; altération qui est telle que le retrait est quelquefois de plusieurs lignes, en sorte que les notes ne se plaçaient pas toujours sur leurs lignes respectives.

Les défauts de l'impression de la musique à deux tirages ont été évités, en dernier lieu, par un moyen fort ingénieux. Le moyen consiste à introduire dans des planches de bois, des caractères de cuivre représentant les notes et les signes accessoires et séparés de la portée. Lorsque ces caractère sont unis, sur un plan parfaitement horizontal, par la lime et par la pierre ponce, on met la planche sous presse. Le châssis (en terme d'imprimerie *tympan*) sur lequel on place la feuille de papier est mobile et tourne sur un axe pour présenter, après la première impression et sans enlever la feuille, la page des notes imprimées à la forme des portées en sorte que la coïncidence est toujours parfaite. Toutefois le prix élevé de la main d'œuvre à fait renoncer à ce procédé.

Les inconvéniens qui viennent d'être énumérés dans les divers procédés employés, jusqu'ici, pour l'impression

de la musique, n'étoient pas les seuls qui existassent. Le plus important étoit l'obligation de tirer, à la fois, le nombre d'exemplaires auquel on voulait porter une édition, inconvénient qui n'a pas lieu par le procédé de la gravure, car celui-ci permet de ne tirer qu'en proportion des besoins.

M. Duverger vient de faire disparaître les défauts qui ont nui, jusqu'ici, à l'emploi de la typographie, pour la publication de la musique :

Son procédé est un secret qui lui appartient;

Sa musique égale la perfection des plus belles gravures;

Les lignes de portée n'offrent point, au premier coup-d'œil, de solution de continuité;

Les barres des croches, doubles croches, etc., sont d'une netteté parfaite;

Un seul tirage suffit pour reproduire la musique;

L'impression des paroles en caractères très-lisibles, offre un avantage de plus;

Le clichage dont se sert M. Duverger permet, comme dans la gravure, de ne tirer qu'autant d'exemplaires que le besoin actuel réclame;

La composition et le clichage coutent le double du prix de la gravure; mais l'économie, sur le tirage et sur le papier, offre une compensation au surcroit de la dépense première.

Et l'avantage se fait remarquer, pour le bon marché, dans les ouvrages que l'on tire à un grand nombre d'exemplaires.

M. Duverger, par son invention, s'est placé à la tête des plus habiles typographes en musique; le spécimen qu'il a publié pour donner une idée de la perfection de son art m'a singulièrement intéressé, lorsque je l'ai examiné attentivement; et je regrette de n'avoir pu voir les clichés qu'il avait produits pour l'exposition des objets d'industrie, à Douai, lorsque, chargé de vous faire rapport sur son procédé, j'aurais aimé à m'efforcer d'en pénétrer le secret.

Je n'ai donc que ses feuilles d'impression où je vois clairement que ses notes et tous les signes de la musique sont composés avant les lignes de portées. Les lignes de portées sont faites après coup et la chose est d'autant plus facile à remarquer qu'en regardant attentivement on voit les lignes interrompues à l'approche des queues de notes, des barres de mesures, qu'on les voit effilées ou amincies selon l'exigence des accidens de musiques pour ne point empâter les notes;

Que ces lignes fractionnées s'ajoutent transversalement dans le cliché, par un procédé que j'ignore ou plutôt qu'elles se fassent, en les traçant sur le plâtre avec lequel on a pris l'empreinte de la notation, c'est ce que je ne saurais décider; mais l'examen que j'ai fait de l'ouvrage de M. Duverger m'ayant suscité quelques idées que je pensais pouvoir être utilement développées par lui, j'ai cru devoir lui en donner connaissance au risque de lui faire dire : *Sus Minervam!*

La notation, les signes de musique, les barres des croches, doubles croches, sans les lignes de portée sont

choses que la typographie exécute merveilleusement ; la difficulté consiste dans l'application de ces signes après coup, d'une manière infaillible et la moins coûteuse possible.

J'ai pensé que ce but pouvait être atteint en ayant soin, lors de la composition de la notation, de placer à droite et à gauche de chaque ligne de musique un petit peigne légèrement en saillie et indiquant d'une manière exacte l'emplacement des cinq lignes de la portée.

Après avoir fait le cliché par les moyens ordinaires de stéréotypage, les lignes de portées seraient légèrement tracées de part en part, à l'aide d'une scie, dont les cinq lames parallèles seraient maintenues dans les cinq ouvertures des peignes latéraux ;

Les cinq traits de scie seraient occupés, ensuite, par cinq fils d'acier anglais attachés d'avance à deux morceaux de cuivre dont l'un serait fixé, à l'aide d'un gros fil, à un crochet du côté du cliché ; l'autre, aussi par un gros fil, de l'autre côté du cliché, à une vis qui permettrait de tendre les fils destinés à former la portée.

La partie saillante des peignes latéraux serait coupée, après coup, et comme le cliché serait en saillie sur le cadre qui le renfermerait, et sur les côtés duquel se trouveraient fixés les fils anglais, il en résulterait que les fils cesseraient de donner leur empreinte immédiatement après les lignes de notation.

M. Duverger n'a pas dédaigné de prendre connaissance de ma lettre et d'y répondre ; voici sa réponse :

Paris, le 2 décembre 1834.

Monsieur,

« Je vous remercie beaucoup de la communication que vous m'avez faite; j'en ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt. Mais je dois vous dire que j'ai tenté le moyen que vous me proposez, avec cette différence que le trait d'essai que vous donneriez sur le cliché, je le donnais sur les notes mêmes qui servent à la composition, ce qui dispensait du clichage. Je n'ai pas poussé cet essai jusqu'au bout, parce qu'en travaillant j'en ai senti les inconvéniens, et que j'ai trouvé autre chose; mais j'ai gardé et les notes entaillées, et le fil d'acier anglais, et même les morceaux de ressort de montre très-mince, faits exprès, et par lesquels je voulais y suppléer. Tout cela pourrait très-bien vous être exhibé, ainsi que les crochets pour maintenir le tout, etc.

« Voici les objections : d'abord les difficultés pour l'exécution, d'une manière roulante, seraient très-grandes; ensuite, il faut penser au tirage : que deviendraient les fils tendus au moment où la traction s'opérerait sur eux par les rouleaux ou les tampons distributeurs de l'encre? Ces fils ne pourraient pas résister à cette action continue; ils se *détacheraient*, se *briseraient*, seraient *dérangés* tout au moins. Supposez qu'ils résistent : quel *effet produiront-ils* lors du tirage? lors de la pression de la platine ou du cylindre sur la forme, où il y

aurait des parties qui résisteraient, les notes ou le cliché, et des parties élastiques qui ployeraient?

« La solution n'est pas difficile à ces questions, et je regarde le projet dont il s'agit comme radicalement impraticable.

« Je suis, néanmoins, obligé d'avouer qu'il est ingénieux et séduisant au premier abord, car moi-même j'y ai consacré un bon mois d'expériences, et les dépenses qu'elles ont nécessitées.

« Je ne puis finir que de la manière dont j'ai commencé, c'est-à-dire, en vous remerciant de l'intérêt que vous manifestez pour nos procédés.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération.

DUVERGER.

Je dois penser que les objections faites par un homme de l'art, un homme qui, après avoir fait plusieurs essais, a rencontré la perfection, sont imposantes; cependant, autant que le raisonnement peut permettre de les réfuter, je ne me tiens pas pour battu, et, si j'étais typographe, je voudrais mettre en usage, dans leur entier, les moyens que je vous ai indiqués, avant de croire à l'impossibilité d'une pratique avantageuse : 1° M. Duverger avait essayé le procédé que j'indique en traçant séparément ses lignes de portée sur chaque note et, sans doute, sur chaque signe qui servait à la composition de la planche, ce qui rendait le travail extrêmement minutieux et d'une difficulté immense, pour la précision. D'après ma pensée, les lignes sont tracées si-

multanément en travers du cliché qui reproduit fidèlement la planche de composition, ce qui est beaucoup plus simple et plus certain.

Le bris, le dérangement des fils d'acier ne me paraît point à craindre, non plus que l'enfoncement de ces mêmes fils, aux endroits où ils ne sont pas soutenus.

Certes, si l'encre ne se plaçait sur les clichés qu'à l'aide de tampons, l'objection serait sans réplique ; une pression locale sur les fils mettrait en jeu leur élasticité et pourrait les briser ou les déplacer, mais je ne pense pas que la pression d'un rouleau, lors de l'application de l'encre, la pression d'une platine ou d'un cylindre, lors du tirage, puisse avoir les inconvéniens signalés ; car, on peut combiner les choses de telle façon que le rouleau, le cylindre ou la platine s'appliquent toujours en même temps sur toute la longueur des fils qu'ils presseraient, et par ce moyen l'enfoncement des parties non soutenues serait impossible, le jeu d'élasticité ne serait pas mis en mouvement ; les fils engrenés dans les traits de scie, et non brusquées par un contact local, ne bougeraient pas plus que ne feraient les cordes d'un piano dans un gauffrier garni de buffles. On pourrait d'ailleurs soutenir les fils, dans les blancs trop prolongés, à l'aide de morceaux d'étains que l'on placerait en dessous en les incrustant dans le cliché.

Si les fils d'acier ne produisaient pas l'effet que j'attends d'eux, s'ils faisaient de mauvaises empreintes, s'ils se dérangeaient, s'ils brisaient, s'ils cédaient à la pression, ne pourrait-on pas faire les traits de scie plus

profondes dans le cliché, et les remplir par de fines lamettes de cuivre ou d'étain qui offriraient autant de résistance que le reste du cliché ; ou, enfin, ce qui paraît praticable, ne pourrait-on faire ces traits de scie sur le premier moule en plâtre ou en métal d'arcet.

Tels sont les observations que m'a suscitées l'admirable travail de M. Duverger, qui n'a plus qu'un obstacle à vaincre : celui de l'emporter en économie sur la gravure, lorsqu'il s'agit de reproduire une œuvre musicale à un petit nombre d'exemplaires ; c'est alors, seulement, que les découvertes de M. Duverger obtiendront tout le succès qu'elles méritent, en intéressant à la fois les typographes, les éditeurs, les écrivains, les artistes et les amateurs de musique.



CLOTILDE.

NOUVELLE,

PAR M. H. CORNE.

UNE soirée lourde, orageuse, terminait une brûlante journée d'été. Tout rouge encore des feux dont le soleil l'avait embrasé, le ciel à l'occident était traversé de longues bandes noires que des éclairs sillonnaient à chaque instant. On respirait à peine dans une atmosphère étouffante, et cette brise légère qui vient ordinairement rafraîchir la soirée ne se levait pas, et pas un brin d'herbe ne s'agitait, pas une feuille ne remuait aux arbres.

Cependant, comme il arrive en de pareils jours, après de longues heures d'accablement et d'inaction, la population de la ville d'Arras commençait à bruire, sor-

tait des maisons et se répandait par les rues et les places publiques. Mais la physionomie de toute cette ville était étrange. La désolation et l'effroi semblaient empreints partout, et jusque dans le mouvement de la foule, il y avait quelque chose de morne et de sombre. Beaucoup de maisons restaient fermées. Leurs vitres brisées, leurs volets en éclats attestaient les insultes de la multitude; plusieurs rues n'étaient que solitude, et on eût dit que l'ange exterminateur avait passé par là. Quelques bandes d'hommes du peuple parcouraient de loin en loin ces quartiers déserts; ils jetaient des regards d'ironie ou de colère sur ces maisons jadis habitées par l'opulence, et éclataient en imprécations. D'autres d'un aspect farouche, joignaient à des haillons un attirail militaire, et traînaient de grands sabres sur le pavé des rues. Sur la place de la Comédie, principal lieu de la réunion, des groupes s'étaient formés; ici on discutait d'un ton brusque et animé, là on lisait à haute voix des bulletins de victoire, et les orageux débats de la Convention. Non loin de ces groupes, passaient des femmes, de jeunes filles, des hommes, au visage pâle et empreint de terreur. Après s'être promenés quelques instants sous le regard sombre et scrutateur des chefs de ce peuple, ils disparaissaient bientôt sans bruit et comme des ombres. Vers le bas de la place, quelques hommes aux bras retroussés, jetaient l'eau à grands flots sur le pavé, et cette eau mêlée avec du sang coulait lentement par les rues de la ville. Une troupe d'enfants se pressait autour d'une

rouge machine qui s'élevait en cet endroit. Ils l'examinaient curieusement, mais comme déjà familiarisés avec ce spectacle; et par fois du milieu d'eux partaient d'horribles plaisanteries, et les éclats d'une gaîté sauvage.

En ce moment un mouvement se fit dans la foule, vers un des angles de la place. Puis, aux dernières lueurs du jour, on put voir reluire les piques d'une vingtaine d'hommes armés, et on apercevait marchant au milieu d'eux, sept personnes, hommes, femmes, vieillards, chargés de chaînes, la tête baissée, et la plupart donnant des signes du plus profond abattement. Ils sortaient du tribunal révolutionnaire où ils venaient d'entendre leur arrêt de mort, et sur cette même place, l'échafaud au pied duquel ils passaient en frissonnant, le lendemain au matin, les attendait.

Institué aux jours les plus néfastes de nos troubles civils, par le représentant du peuple Joseph Lebon, le tribunal révolutionnaire d'Arras accomplit sans pitié sa mission de colère et de terreur. Il élargit chaque jour le fleuve de sang, à l'aide duquel des hommes de forte et atroce pensée avaient résolu d'isoler à jamais l'avenir du passé. Sa funèbre mémoire vivra longtemps. Venise avec son conseil des Dix et son pont des Soupirs; l'Espagne avec les cachots et les auto-da-fé du Saint-Office; la Flandre avec son duc d'Albe et ses échafauds, n'ont pas laissé dans l'imagination des hommes une plus profonde empreinte de terreur qu'Arras avec son tribunal révolutionnaire. Un vieux monument des temps feodaux, siége de justice du con-

seil d'Artois, avait été forcé de lui prêter ses sombres voûtes. J'ai voulu voir ces lieux où ont retenti tant d'impitoyables arrêts, tant de sanglots des victimes, et quelquefois aussi de courageuses et magnanimes paroles, mais tout a disparu. Ces antiques murailles sont tombées sous les coups de la pioche que l'effroi et la haine publics se sont hâtés de tourner contre elles. Aujourd'hui, sur leurs débris amoncelés, serpentent les allées ombreuses d'un jardin, et une riante pelouse étend son tapis de verdure sur ce sol pétri de larmes.

Cependant le funèbre cortége avait continué sa route, au milieu des insultes de quelques-uns, de la pitié muette du plus grand nombre. Il s'arrêta non loin de la porte Ronville, près d'une noire muraille irrégulièrement percée de petites fenêtres, armées d'énormes barreaux. C'était la geôle où les condamnés venaient faire une halte d'une nuit entre le tribunal et l'échafaud. L'étroit guichet s'ouvrit et se referma sur eux avec un horrible grincement du fer. Un geôlier, à figure sombre et impassible, conduisit chacun de ces malheureux dans un cachot à part, sans plus s'émouvoir des gémissemens que cette dernière séparation leur arrachait, que du fracas accoutumé de verroux qu'il refermait après eux. Parmi les condamnés de ce jour se trouvait une jeune fille, d'une angélique figure, et dont l'air calme et résigné contrastait avec le désespoir de la plupart de ses compagnons d'infortune. Quand ce fut son tour, le geôlier s'arrêtant près d'elle, la considéra quelque temps d'un regard de côté, puis d'une

voix rude, mais qu'il semblait vouloir adoucir : « Toi, viens par ici, dit-il ; » et il la conduisit vers une petite chambre assez propre, où il y avait, au lieu de la botte de paille des cachots, un lit de quelque apparence. « Voilà pour toi ; et si tu as besoin d'un peu plus d'air qu'on n'en respire ici, tu vois cette porte qui donne sur une petite cour, tu peux l'ouvrir et prendre le frais, si cela te convient. » Et sans attendre de réponse, il se retira.

La jeune fille se trouvant seule, se dirigea dans les ténèbres vers le lit où elle se laissa tomber ; et là, malgré tout son courage, épuisée par les cruelles émotions d'une telle journée, et la nature l'emportant, elle se prit à pleurer avec une grande amertume de cœur.

C'est qu'à peine âgée de 20 ans, Clotilde d'Hermanville avait connu déjà tout ce que la vie la plus longue et la plus tourmentée peut donner de malheurs. Au sortir de l'enfance, elle avait perdu sa mère. Peu d'années après, elle vit son père se jeter avec passion dans les luttes si orageuses que la révolution de 89 suscita entre les hommes de la vieille monarchie et le parti réformateur. Le père de Clotilde, issu d'une famille noble de l'Artois, soutint avec un zèle ardent la cause de l'aristocratie d'abord, et bientôt celle de la royauté menacée. Après la journée du 10 août, il émigra. Plus tard, enhardi par quelques succès des armes de la coalition et par la prise de Valenciennes, il eut la témérité de braver des lois terribles, de remettre le pied sur le territoire français. Sa fille, qui ne le quittait pas, l'accompagna dans cette fatale démarche, Tous deux fu-

rent saisis et jetés dans les prisons d'Arras. Séparée de son père, isolée de tout ce qui lui était cher au monde, Clotilde, un jour, eut l'affreuse douleur d'apprendre que l'échafaud la faisait orpheline. Après trois mois de deuil et d'agonie, son heure à elle-même arriva, et il ne lui restait plus au moment dont je parle que quelques instants pour se préparer à mourir.

Mais sous les dehors de la faiblesse, avec cette physionomie de timide jeune fille, aux cheveux blonds, au regard languissant, Clotilde avait un caractère élevé et une âme qui s'était faite forte. Clotilde n'était pas née avec une fermeté stoïque, mais elle était née avec une haute faculté d'enthousiasme et d'amour, avec cette poésie de l'imagination et du cœur qui rêve toutes choses plus grandes et plus belles que la terre ne les peut donner. Aussi, à peine eut-elle pressenti le monde réel avec ses intérêts étroits, ses affections à fleur d'âme, et ses joies d'un jour, qu'elle se prit pour lui d'un profond dégoût, et leva les yeux au ciel avec ferveur. Elevée par une mère pieuse, mais qui comprenait le christianisme comme François de Sales et Fénélon, elle eut bientôt ravivé dans son cœur cette foi ardente qui fait de Dieu le but de toute pensée, le mobile de toute vertu, et la source inaltérable du bonheur. Le sentiment religieux avec ses inspirations sublimes et ses magnifiques espérances s'empara de cette âme pure, l'agrandit et l'éleva. Aux jours de sa prospérité, Clotilde puisait dans sa croyance une humeur toujours sereine, de douces extases, et une charité pleine d'effusion et de sympathie

pour toutes les souffrances. Quand le malheur mit la main sur elle, il la trouva calme, et forte, et résignée, parce que ses pensées n'étaient pas de ce monde, qu'elle ne lui demandait pas le bonheur, et ne prenait la vie que comme un passage et un temps d'épreuve.

Aussi Clotilde, après un court moment d'angoisse, commanda à sa douleur; elle essuya ses larmes, se leva, et comme elle respirait à peine dans l'étroite cellule où on l'avait laissée, profitant du peu de liberté qu'elle devait à la compassion du geôlier, elle ouvrit la porte qu'il lui avait montrée, et se trouva sur une petite terrasse où un air un peu plus pur vint la soulager. La nuit était noire, et de cette terrasse encadrée dans de hautes murailles, on entrevoyait à peine un coin du ciel, et de rares étoiles qui perçaient les nuages. Quelques fleurs croissaient là, le long des vieux murs, dans une plate-bande mal en ordre; une pierre grossièrement taillée était appuyée dans un coin et servait de banc. Clotilde vint s'y asseoir. Elle y resta long-temps, les mains croisées sur sa poitrine, la tête penchée, et dans l'attitude d'une pieuse méditation. Puis, sa tête se releva par degrés; ses traits s'animèrent; son regard brilla comme d'un feu sacré; elle tomba à genoux, les mains jointes, les yeux fixés au ciel. L'orage grondait alors dans le lointain; les éclairs déchiraient à de plus courts intervalles la voûte sombre des nuages, et leurs livides reflets, descendant le long des murs de la prison, venaient illuminer l'espèce d'abîme au fond duquel priait Clotilde. Dans l'horreur d'un lieu et d'une nuit pareils,

cette fille chrétienne, toute vêtue de blanc, comme les vierges au jour du martyre, agenouillée, sa ravissante figure tournée au ciel, offrant à Dieu le sacrifice de sa jeune vie, et implorant le pardon d'en-haut pour les méchants qui l'immolaient, c'était un spectacle digne des premiers âges chrétiens, lugubre et grand à la fois, et de nature à jeter les plus graves émotions, même dans les cœurs les plus endurcis.

Autour de Clotilde tout était silence : mais voilà que soudain, tout près d'elle, une voix qui semble sortir du fond d'un cachot, gémit sourdement, et fait entendre ces paroles : « Oh ! vous êtes heureuse, vous, qui pouvez prier ! » Clotilde tressaille, et tournant la tête du côté d'où est partie la voix, elle aperçoit une ouverture grillée, presqu'au niveau de terre, et derrière, comme une forme humaine, et des mains qui passent à travers les barreaux : « Qui êtes-vous, dit-elle avec émotion? — Un homme, répond la voix, qui, comme vous, dans quelques heures, va mourir..... Clotilde, c'est George qui vous parle. Ne me reconnaissez-vous pas? — Quoi ! c'est vous ! » s'écrie-t-elle avec l'accent d'un tendre intérêt, et des larmes roulent dans ses yeux.

Et en effet, Clotilde, en ce jour fatal, avait distingué George parmi tous les malheureux traînés, comme elle, au tribunal révolutionnaire. Une taille élevée, une constitution presque herculéenne, une belle et mâle figure de soldat attiraient sur lui l'attention. Mais ce que Clotilde avait admiré en lui, c'était son front d'airain, sa tête plus haute que celle de ses juges, sa

voix plus rude que celle de l'accusateur, et toute sa défense empreinte de l'éloquence d'une belle âme indignée. Lui-même avait été frappé du calme et de l'héroïque résignation de la jeune fille; il s'était étonné de trouver dans une si frêle créature un courage aussi ferme, au moins, que le sien, et l'idée qu'une tête si innocente et si belle était dévouée à l'affreux couteau, l'avait pénétré d'horreur. Généreux et oubliant sa propre défense, plusieurs fois il avait pris en main celle de Clotilde; pour elle, sa parole éloquente tantôt avait tonné, tantôt s'était attendrie jusqu'aux larmes; pour elle, il avait fait revivre la pitié dans des cœurs qui n'y croyaient plus; il avait fait pâlir sur leur siége des juges venus là avec des arrêts de mort dictés d'avance. Clotilde l'avait payé d'un regard d'admiration et de reconnaissance.

George était un homme élevé dans les camps, un ardent patriote. A 18 ans, volontaire sous Lafayette pour la cause de l'indépendance américaine, plus tard, un des vainqueurs de la Bastille, porté en triomphe par le peuple; soldat de la liberté, sous Dumouriez et Jourdan, il était peu de belles journées pour les armes républicaines auxquelles il n'eût pris part, et de glorieuses blessures déposaient de son courage. Mais en dernier lieu, aide-de-camp de l'infortuné Houchard, lorsque celui-ci, après sa victoire d'Honschoote, encourut la disgrâce du Comité de salut public et porta sa tête sur l'échafaud, George, certain de l'innocence de son général, et fidèle au malheur, éclata en reproches sanglants contre un représentant du peuple à la haine duquel il

attribuait la perte de celui qui était son chef et son ami. C'était faire deux victimes au lieu d'une. Accusé lui-même de trahison, transféré à Arras, il fut envoyé, le même jour que Clotilde, au tribunal révolutionnaire, et comme elle, il en sortit condamné à mort. C'était lui qui, du fond de son cachot, avait reconnu la jeune fille, et qui lui enviait en ce moment suprême, le bonheur de pouvoir élever au ciel sa pensée et sa prière.

« Clotilde, approchez, dit-il... à vous, un malheureux ne fait pas peur.... oh! que j'entende encore votre voix, vos paroles!.... ayez pitié.... oui pitié! ne m'abandonnez pas!.... » Clotilde vint avec empressement s'asseoir près de l'étroite fenêtre de son cachot: « Que puis-je pour vous, hélas! lui dit-elle tout émue? — Clotilde, nul homme au monde ne doit le savoir.... mais à vous, j'oserai l'avouer.... j'ai besoin que vous me donniez du courage: — Du courage!.... mais vous en aviez tant devant nos juges! — C'est vrai, et pour mourir j'en aurai encore. La mort, je ne la crains pas. Depuis 15 ans, mon métier est de la chercher tous les jours. Mais l'injustice qui me tue est trop révoltante, et cette agonie trop amère!... Il me faudrait votre résignation, Clotilde, et j'ai la rage au fond du cœur!... — Quoi! vous si généreux, si grand!... mais n'êtes vous pas assez soutenu contre l'injustice des hommes par le sentiment de votre innocence? — Eh! de quoi me sert d'être innocent, quand je meurs condamné comme un coupable, flétri comme un traître?... moi, traître à mon pays! moi, qui, dès mon enfance, ne rêvais que

sa liberté et sa gloire ! Quelle récompense de toute une vie de dévouement et de sacrifices ! Quel prix de mon sang versé sur toutes nos frontières !.... Le supplice des assassins, la mort en place publique !.... oh ! sur un champ de bataille, la mort ce n'est rien ; ou plutôt c'est de la gloire.... mais demain, sur cet échafaud, c'est de l'infamie.... mes camarades, mes compagnons d'armes, ne sauront pas que la perfidie d'un ennemi puissant m'assassine avec le couteau de la loi ; mais ils sauront que George est mort de la mort des traîtres. Comme ma vie, ma mémoire sans doute est dévouée à la haine et à la calomnie, et pas une voix ne s'élevera pour me défendre et les confondre.... C'est horrible à penser ! ... Et ne pas pouvoir avant de mourir, un instant me trouver face à face avec le misérable qui me jette au bourreau !.... à lui, la joie du triomphe, à moi, l'impuissance du désespoir.... mourir sans pouvoir me venger !.... avoir dans le cœur la furie d'un lion, et tendre le col comme un agneau ! Ah ! c'est affreux !.... » — Et sa voix rugissait ; ses traits naturellement rudes étaient effrayants à voir ; ses yeux étincelaient, et ses mains se tordaient convulsivement sur ses fers.

Clotilde, désolée, s'efforçait de le calmer. « De grâce, disait-elle, fermez votre ame à ces fureurs qui la tuent ; et puisque des pensées humaines vous occupent tout entier, trouvez-y du moins la consolation qu'elles vous offrent. Soldat de la liberté, n'est-ce pas pour elle encore que vous allez mourir? Et ce dernier sacrifice n'est-

il pas le plus glorieux de tous? Allez, ne craignez pas pour votre mémoire. La postérité juste est déjà bien près de vous. Dans les temps de révolutions, ainsi meurent les plus nobles hommes. Presque tout ce qui est grand dans l'histoire n'a-t-il point passé par l'épreuve des cachots et du fer? Et la gloire de ces grands citoyens a-t-elle perdu quelque chose à ce que des méchans les aient élevés aux regards du monde, sur un sanglant piédestal? Parmi les hommes de nos jours, je ne vous parlerai pas de nos saints martyrs; mais à vos côtés, dans les rangs des plus ardents apôtres de cette révolution que vous servez, les illustres leçons ne vous manquent pas pour apprendre à souffrir. Lafayette aussi a été déclaré traître à la patrie. Custine, Houchard, votre ancien général, sont morts mal défendus par leurs victoires; Bailly, le vertueux Bailly, est mort abreuvé d'autant d'outrages que le Christ en a souffert. Une femme, enfin, l'idole de beaucoup d'entre vous, Mme Roland, est morte, aussi innocente de crimes contre la liberté de son pays, qu'une mère peut l'être d'attentats contre sa fille. L'injustice et l'ingratitude sont écrites en lettres de sang à chaque page des annales humaines. Et vous, George, vous entrez en révolte à la pensée que vos services ont été méconnus, que votre dévouement a été mal payé !... il n'y a qu'un maître qui donne fidèlement à chacun selon ses œuvres, qui récompense et punisse avec une justice infinie, mais son règne n'est pas de ce monde.... »

— « Et ce n'est pas non plus le maître que j'ai

servi, répondit George d'une voix sombre... Du reste, vous avez raison, Clotilde. Mieux vaudrait prendre les choses humaines pour ce qu'elles sont. Je sais qu'il y a quelques hommes d'élite qui s'élèvent à mesure qu'on veut les accabler, qui savent dédaigner beaucoup, et sont toujours plus forts que les émotions de leur cœur. C'est beau, c'est grand, mais c'est plus grand que ma nature. Cette force dont j'aurais tant besoin, j'ai beau faire, je ne la trouve pas en moi; ma raison bouleversée ne me la donne pas; je ne sais où la prendre. »

— « Eh! bien, demandez-la au Dieu que j'adore, et qui à moi, faible fille, m'a permis de soutenir des efforts bien au-dessus de mon courage. Car croyez-le, George, ce calice aussi m'était bien amer; abandonnée à mes propres forces, oh! certainement j'en aurais détourné la tête. On ne meurt pas à vingt ans, et d'une telle mort, sans de cruelles angoises... Si mon Dieu n'était venu à mon secours, vous me verriez, sous le coup terrible qui va me frapper, tremblante, prosternée, n'ayant que larmes et gémissements; et vous, homme fort, vous auriez profondément pitié de moi. Mais ma foi me soutient; quand la terre m'abandonne, c'est vers le ciel que je me tourne, et de là il me vient des consolations que vous ne pouvez vous imaginer ni comprendre... Cependant il y eut un jour, je l'avoue, où mon cœur fut près de se briser, où ma confiance en Dieu s'ébranla; ce jour-là mon père mourait sur l'échafaud. Eh! bien, ma croyance encore m'a fait trouver des adoucissements au niveau d'une si grande douleur. O mon père? sans doute

tu priais pour moi le Dieu que tu es allé rejoindre. Du haut du ciel, veille sur ta fille chérie, soutiens mon courage jusqu'au bout... Ce sera bientôt fini... Encore quelques instans, je vais te revoir, mon père, pour ne plus te quitter... En présence de cette pensée, ah! je leur pardonne facilement et ta mort et la mienne!... »

— « Admirable fille! s'écria George qui l'avait écoutée jusque-là avec un profond recueillement. Il faut bien qu'elle soit belle et grande la religion qui te met dans le cœur d'aussi sublimes choses!... » Après un moment de silence : « Et moi aussi, Clotilde, reprit-il, vos pieuses croyances, je les ai eues. Ma bonne mère en avait nourri mon enfance. Une ardente jeunesse, la rude vie des camps ont tout effacé. Aujourd'hui, il est trop tard. La semence est desséchée, et le sol est endurci. »

— « Non, non, George, ne désespérez pas du Dieu que vous avez connu. C'est le meilleur et le plus indulgent des amis; et pour les malheureux son cœur est toujours ouvert. Oh! si vous vouliez!... Si je pouvais vous apprendre à le prier. Quel changement s'opérerait dans votre ame! que vous emploieriez mieux les rapides momens qui vous restent! vous seriez fier d'être juste et persécuté. Tout plein des grandes pensées du ciel, vous n'auriez que de la pitié pour vos ennemis; et vous leur abandonneriez sans haine et sans regret une vie si courte et si remplie de déceptions et de déboires. »

Inspirée par son ardente charité, Clotilde continua long temps a faire entendre au condamné les plus nobles

et les plus consolantes paroles de la foi évangélique, et lui, dans un religieux silence, inclinait son front guerrier devant la vierge chrétienne, et à mesure que les pensées d'en-haut pénétraient dans son ame, le calme reparaissait sur sa grave figure.

Quand elle eut fini, George releva la tête : « Clotilde, je vous dois beaucoup, dit-il, car Dieu par votre voix a touché mon cœur. J'espère en lui au-delà du tombeau, et me voici calme et résigné. Grâce à vous, généreuse fille, ma mort ne sera pas indigne de ma vie, et mes derniers moments sont doux.... » Puis attachant sur elle ses grands yeux noirs pleins d'une mélancolique expression : « Clotilde, nous allons mourir.... Ne me refusez pas une dernière grâce... Cette main, si compatissante, cette main qui m'a soutenu et consolé, laissez-moi la toucher. En même-temps sa main enchaînée se faisait jour à travers les barreaux ; il s'emparait de celle de la jeune vierge tout émue, la serrait d'une forte étreinte, et y déposant un baiser : « Ah! Clotilde, disait-il d'un son de voix déchirant, pourquoi ne vous ai-je connue qu'alors que mon cœur va cesser de battre, et que je n'ai plus devant moi, pour tout avenir, qu'une heure de vie et l'échafaud? » — Clotilde, qui l'avait laissé faire, entendant ces dernières paroles, appuya sur lui un long regard; puis détourna la tête pour essuyer les larmes qui inondaient son visage. Mais tout-à-coup ses yeux rencontrèrent le ciel; elle tressaillit, et retira vivement sa main : « Laissons, laissons-là, dit-elle, en raffermissant sa voix, ces pensées terrestres. George, levez les

yeux. Voyez-vous cette teinte blanchâtre qui commence à s'étendre au ciel. George, c'est déjà l'aurore !... C'est notre dernier soleil qui se lève... oh ! prions... » — Et tous deux, ils tombèrent à genoux. Le guerrier avait appris de la jeune fille, qu'il y a grandeur d'âme, et joie du cœur à s'incliner devant celui qui tient les mondes dans sa main, et tous deux ils prièrent long-temps avec cette terrible solennité qui accompagne le dernier entretien de l'homme avec Dieu, aux portes d'une éternité inconnue.

Cependant les dernières ombres de la nuit avaient disparu. Le soleil montait rapidement sur l'horison. Un ton de lumière vif et chaud venait comme se heurter avec les ténèbres de la prison, et plus son éclat augmentait, plus l'horreur aussi augmentait dans ce séjour. La nuit, quelques sanglots, des gémissements étouffés sortaient, par intervalles, du fond des cachots ; mais alors on n'entendait plus rien, et ce silence, comme celui d'un homme qui ne respire même pas en présence d'un mortel danger, avait quelque chose de glaçant et de funèbre.

Clotilde s'était relevée. Elle était allée s'asseoir sur le banc de pierre, et avec un calme héroïque, elle attendait. George, accoudé sur l'appui de fenêtre de son cachot, tantôt le front baissé, les yeux fixés à terre, se préparait par la méditation au moment suprême qui allait sonner, tantôt ses regards s'attachaient sur Clotilde. Sa beauté à laquelle les émotions de cette dernière nuit avaient donné une expression plus touchante, sa

longue robe blanche, la pureté de son regard, la dignité de son maintien, semblaient à George élever la jeune vierge au-dessus de la nature terrestre ; dans une sorte d'hallucination, il ne voyait plus en elle Clotilde, l'orpheline, comme lui condamnée à mourir, mais une apparition céleste, un ange descendu du ciel dans son cachot, pour lui donner courage, et prêt à recevoir son âme, et à la porter au sein de Dieu.

Une heure ainsi se passa, heure d'angoisses pour tant de malheureux, et aucun bruit au dehors, aucun préparatif dans la prison. Le geôlier, le greffier, et l'homme si épouvantable aux yeux des condamnés, rien ne paraissait. D'étranges émotions commençaient à naître dans le cœur des victimes.

Plus tard, quelques vivres furent distribués aux prisonniers. Le geôlier qui les apportait, parut un instant dans chaque cachot, muet et impenétrable.— George, se retournant vers lui : « Notre heure est venue, dit-il ; pourquoi se fait-on un jeu de prolonger notre agonie? » Cet homme ne répondit rien ; mais il jeta sur George un singulier regard ; un sourire indéfinissable contracta ses lèvres. Il haussa les épaules, et sortit.

Enfin, vers midi, un bruit confus se fit entendre. Les portes de la prison s'ouvrirent avec fracas ; d es pas nombreux retentirent dans les corridors. Un instant après, tous les condamnés de la veille furent extraits de leurs cachots. Il y eut là un moment terrible.... La plupart se soutenaient à peine. Clotilde, marchait la tête modestement baissée, mais toute sa contenance était ferme.

George promenait un regard de dédain sur tout ce cortége de mort, qu'il croyait avoir devant les yeux. — Un homme, ceint d'une écharpe aux couleurs nationales, attendait les condamnés entre deux guichets. C'était un membre de la commune d'Arras. Il se fit un profond silence. — « Citoyens, dit-il, d'une voix forte, en s'adressant aux condamnés, le 9 thermidor a sauvé la France. La tyrannie est abattue; à l'heure qu'il est, les tyrans ont cessé de vivre; le règne de la terreur est passé, nous avons reçu ces nouvelles ce matin. La Convention ordonne que vos jugements seront révisés; elle vous rend aujourd'hui à la vie, et bientôt, sans doute à la liberté. »

Après ces paroles, il y eut un instant de stupeur. Les uns soupçonnaient une atroce raillerie; d'autres croyaient rêver. Pour plusieurs, le sang rentrait trop vite dans leur cœur, et ils étaient prêts à défaillir par l'excès de leur joie. Enfin, ce furent pendant quelques minutes des exclamations, des pleurs, de l'ivresse, comme entre gens qui avaient vu leur tombe ouverte, et qui la voyaient se fermer. George serrait Clotilde dans ses bras : « Clotilde, lui disait-il dans l'effusion de son cœur, avec vous je mourais content, nous ne devions plus nous quitter. Que la vie ne fasse pas ce que la mort ne devait pas faire !.... » Clotilde, rouge, interdite, repoussait George doucement. Sa main tremblait dans la sienne. Enfin elle leva sur lui des yeux où il n'y avait ni joie, ni bonheur. « George, il faut m'oublier, dit-elle. Vous, vous renaissez à la vie, au monde. Mais

pour moi, le sacrifice est consommé; et le monde ne doit plus avoir aucune de mes pensées. Soyez heureux, George; et n'oubliez pas que c'est au ciel que se retrouveront ceux qui auront bien vécu, et qui seront bien morts. »

Etourdi de cette réponse et de la tristesse de ces adieux, George n'avait pas eu le temps de rassembler ses idées, que déjà Clotilde franchissait le seuil de cette geôle pour être reconduite dans la maison de détention consacrée aux femmes. Il ressentit, de cette séparation, une profonde amertume qui gâta, pour lui, toute la joie d'un pareil jour. Au bout de quelques semaines, rendu à la liberté, il s'empressa de chercher Clotilde; mais déjà depuis plusieurs jours elle était libre, elle avait disparu, et George, malgré de longues recherches, ne put pas même découvrir sa trace. Une sombre mélancolie s'empara de lui, et il semblait que la vie qu'il avait retrouvée, n'avait plus de prix à ses yeux, loin de cette ame de jeune fille avec laquelle son ame avait eu un instant de si pures et de si hautes communications.

Trois ans après, les armées républicaines, partout victorieuses, débordaient sur l'Europe. Un général de 25 ans, Bonaparte, avec une audace de génie et de fortune à étonner le monde, conquérait l'Italie, et venait d'écraser en quelques jours cinq armées autrichiennes. La victoire de Rivoli ouvrait aux Français les portes de Mantoue, dernier boulevard des impériaux. Mais cette ville, en proie aux horreurs d'un long siége, offrait l'image de la plus affreuse désolation. Ses hôpitaux re-

gorgeaient de malades, de longs convois de blessés, relevés sur le plateau de Rivoli, y arrivaient incessamment. Morts et mourants étaient couchés, entassés pêle-mêle, ici sur des grabats, là sur de la paille, dans les cloîtres d'un couvent. Quelques infirmiers, excédés de fatigue, ne pouvaient suffire à toute cette foule, et c'était un horrible concert de plaintes, de gémissements et d'imprécations. Au milieu de cet enfer, une femme, une sœur de charité, apparaissait comme une divinité consolatrice. Dans son zèle infatigable, elle se multipliait, elle était partout, bravant tous les dégoûts, et adoucissant bien des souffrances. Quand ses soins étaient impuissants, elle savait du moins faire entendre à ces cœurs désespérés de si douces paroles que la plupart cessaient leurs plaintes, et n'avaient plus de voix que pour la bénir.

Un officier français, horriblement mutilé, venait d'être apporté sur un brancard. Un chirurgien, suivi de ses aides, s'approcha de lui, jeta un regard sur ses blessures, puis s'éloigna en branlant la tête. La religieuse vint alors au lit du blessé. Elle vit une belle figure de guerrier toute meurtrie et souillée de sang, une sueur froide ruisselait de son front; il paraissait en proie à d'horribles souffrances, et dans les dernières luttes qui précèdent l'agonie. Mais pas une plainte ne lui échappait. Après les premiers soulagements donnés au blessé, alarmée de la pâleur toujours croissante de ses traits, la sœur de charité crut devoir le préparer à la mort. Elle lui parla du ciel avec une divine onction, et lui mon-

tra après ses souffrances passagères, une couronne bien plus belle que celle qu'il avait poursuivie à travers les champs de bataille. A sa voix, le mourant, réveillé comme par une impression profonde, se souleva sur son séant, et de ses yeux presque éteints, chercha un instant d'où venait la voix qui l'exhortait; puis, il poussa un faible cri : « Quoi! vous, Clotilde!.... Vous encore!.... Souvenez-vous.... George.... Arras.... ah! je vous retrouve enfin!.... » Puis, rassemblant toutes ses forces, et levant un doigt au ciel : « Vous l'avez dit.... nous nous reverrons, Clotilde.... n'est-ce pas?.... là haut.... » Epuisé par cet effort, il retomba, en étendant la main vers Clotilde. Cette main, déjà froide, elle la prit et la couvrit de ses larmes. Agenouillée près du lit où George expirait, elle priait avec une douloureuse ferveur, et offrait encore à son Dieu ce dernier sacrifice.



HYMNE A LA VIERGE,

PAR M. C. LAMBERT,

MEMBRE CORRESPONDANT.

Mai 1836. —Abbaye du Gard.

Mois de Marie,
O mois charmant,
Ou l'ame prie
Plus tendrement,
Où sans épine
Croit chastement,
La fleur divine
Du sentiment,
Je te salue !
Quel doux réveil !
Et dans la nue
Quel beau soleil !

O poésie,
Trésor du cœur,
Ma seule amie,
Mon seul bonheur!
Reprends tes ailes,
D'or et d'azur:
Les fleurs sont belles,
Le ciel est pur.
Des petits anges
Chantent dans l'air
Douces louanges,
Adieu l'hiver!

Qui t'a rendu ta chevelure
O mon beau chêne? Et vous, vallons,
Qui rajeunit votre parure
Que flétrissaient les aquilons?
O mes deux charmantes collines,
Dont je me voyais orphelin,
Quelles mains chastes et divines
Ont renoué sur votre sein,
Cette virginale ceinture
Qui sert de voile à la nature,
Et dérobe aux yeux indiscrets
Et son hymen et ses secrets?

D'où vient que ta voix est plus belle
Oiseau chéri, ma philomèle?
Si doux est ton chant, que la nuit

Le sommeil de mes yeux s'enfuit
Pour t'écouter ! Et vous, colombes,
Pourquoi, jusqu'au déclin du jour,
Près des cyprès et près des tombes
Roucoulez-vous des chants d'amour?
Pendant l'hiver et la tempête
Vous avez chanté sur ma tête,
Mais tristement, et votre voix
Semble renaître avec les bois!

Lune charmante, astre que j'aime
Lorsque l'hiver ton diadême
Des nuits illumine l'horreur,
Ah ! je t'aime bien davantage
Lorsqu'au printemps, dans le bocage,
Ton rayon caresse la fleur !
Mais qui te rend ce doux sourire?
Ecoute, je vais te le dire ;
Ecoutez-moi, vallons jolis,
Ruisseaux, zéphirs, vertes campagnes,
Et vous, ornemens des montagnes,
Cèdres et lys !

Tout astre où le regard doucement se repose,
Tout sol qu'avec amour une onde pure arrose,
La chanson de l'oiseau,
L'enfant qui sur le sein de sa mère attendrie
Trouve une couche molle ou sa tête chérie
Reposera mieux qu'au berceau ;

L'ombre des bois secrets, la fleur encor naissante,
La vierge dérobant sa beauté rougissante
Aux baisers d'un amant, mais qui prie à genoux
Pour que ce bel amant soit un jour son époux;
Le jeune homme dont l'ame a révélé son ame
Comme à travers l'albatre on voit brûler la flamme;
Le poëte qui chante en regardant les cieux,
Qui fait battre le cœur, qui fait pleurer les yeux;
Enfin tout ce qui tient du ciel ou de l'enfance,
Qui doucement exhale un parfum d'innocence,
Reçoit ce don charmant et sublime à la fois
Comme une fleur d'hymen échappée à tes doigts
O Marie! Et la terre, à ce chaste hymenée,
Qui l'associe encore aux voluptés du ciel.
Le cœur ivre d'amour, la tête couronnée
Elève en ton honneur un hymne universel!
Et moi qui t'ai juré d'honorer ta mémoire
Jusqu'au dernier soupir qui doit briser mon cœur,
Je t'offre aussi des chants d'espérance, de gloire,
D'amour, de bonheur.

O vierge Marie,
O toi qui descends
Dans l'ame jolie
Des petits enfans;
Je suis peu de chose,
Moins pur et moins beau
Qu'une fraîche rose,
Qu'un petit oiseau;

Pourtant, je t'implore,
Et j'espère en toi,
Car tout jeune encore
Ta voix que j'adore
Murmurait en moi.
Plus tard, par l'orage,
Je fus emporté,
Mais ta douce image
Ne m'a point quitté :
Quand de notre enfance
Tu nourris la fleur,
Un peu d'innocence
Reste au fond du cœur.
Je trouvais des charmes
A prier tout bas,
A t'offrir des larmes
Qu'on ne voyait pas.
Mes chants de tristesse,
Mes pleurs de tendresse
N'ont pas été vains,
L'ambre, le dictame,
Coula de tes mains;
Tu couvris mon ame
De baisers divins!
Tu forças mes ailes
Pesantes, mortelles,
A prendre l'essor!
J'ai quitté la terre,
J'ai vu la lumière

Et les astres d'or !
Aux brûlantes sourcés
Mon cœur s'abreuva ;
Et même, en mes courses,
J'ai vu Jehova !
Le front dans la poudre,
J'ai dit à mon Dieu :
Vous êtes la foudre !
Vous êtes le feu !
Je crus, d'épouvante,
Que j'allais mourir ;
Mais sa main tonnante
Sait aussi bénir !
Son pardon sublime
Qu'imploraient tes vœux,
M'a fermé l'abîme
Et m'ouvre lés cieux !
Ma belle patrie
Soyez dans mon cœur :
Amour à Marie,
Et gloire au Sauveur !



MA SOLITUDE.

PAR LE MÊME.

Juin 1836. — Abbaye du Gard.

Dans la solitude
Où coulent mes jours,
Mon unique étude,
Mes seules amours,
C'est la forte Bible,
Virgile, Milton,
Le Dante terrible,
Le doux Fénélon,
Racine, le Tasse
Et Chateaubriand :
Pour y trouver place
Il faut être grand.
O combien j'admire

Celui dont la lyre
A des cordes d'or !
Ce que j'aime encor,
C'est le frais silence
Des bois et de l'eau,
Le vent qui balance
Mon léger bateau;
C'est du monastère,
La flèche légère,
Le blanc pavillon;
Le cyprès qui pleure,
Mon rosier qu'effleure,
Le gai papillon.
C'est la voix jolie
Des petits oiseaux
Qui, joyeux et beaux,
Chantent la patrie,
Et d'herbe fleurie
Se font des berceaux.
C'est le chant suprême
Que j'entends, la nuit,
Lorsque vers minuit
Un trapiste blême
Qu'éclaire un flambeau,
Va creuser lui-même
Son propre tombeau :
Enfant de lumière
Il vit sur la terre
Dans l'ombre et la mort,

Mais quand Dieu s'avance,
Homme d'espérance
Il sourit au port.

La mélancolie
Comme la folie
Sied à mon cœur;
Quelquefois ma lyre
Est triste, et soupire
Un chant de douleur;
Quelquefois ma muse
Voltige et s'amuse
Avec une fleur;
La fleur de la vie
Est douce et jolie,
Pourquoi la briser?
Pour moi je l'adore,
Et lui veux encore
Donner un baiser!
D'un bonheur tranquille
Je nourris l'espoir;
Souvent, lorsque brille
L'étoile du soir,
Je chante des choses
Pleines de fraîcheur,
Et je dis aux roses:
Vous charmez mon cœur;
Je dis aux ruines:
Dieu, veille sur vous;

Je dis aux collines :
Votre aspect m'est doux ;
A l'eau qui voyage :
Votre flot est pur;
Au ciel sans nuage :
J'aime votre azur !
Je dis au silence :
Vous m'avez rendu
Le lys d'innocence
Que j'avais perdu !
Aux clameurs du monde
Je dis : taisez - vous !
Quand la foudre gronde
Je tombe à genoux,
J'écoute!.. et mon ame
S'exalte, s'enflamme,
Et monte vers Dieu,
Ardente, ennoblie,
Pure comme Elie
Dans son char de feu !

LA DENT D'OR.

CONTE.

PAR M. DHERBIGNY,

MEMBRE CORRESPONDANT.

Encore un miracle, Voisine,
Il s'en fait tous les jours, le Monde va finir,
Disait la mère Jacqueline :
Et puis, qu'allons-nous devenir?
Pour moi, depuis l'autre dimanche
Qu'on a vu dans les airs, une grande croix blanche,
Je ne saurais point définir
Ce qui me passe par la tête ;
Mais, ou je ne suis qu'une bête,
Ou bien, c'est sûr, le Monde va finir.

— Qui trouble ainsi votre cervelle,
Commère? qu'est-il donc arrivé ce matin? —
Quoi! vous ne savez pas, Voisine, la nouvelle?
La fille à Jean, la femme à Valentin...
Elle était grosse.—Eh bien?—eh bien, cette nuit même,
Elle a mis au monde un enfant
Avec une dent d'or! une dent d'or... Vraiment,
— Vous me causez une surprise extrême;
Une dent d'or! on vous en a conté;
— Conté? tout le monde l'a vue:
Les assistans n'avaient point la berlue:
C'est le fils du bedeau qui me l'a rapporté;
Il était là pendant toute l'affaire.
On est allé chercher le curé, le vicaire,
Et l'eau bénite et l'encensoir.
Elle est bien d'or, Voisine, et vous allez le voir:
On va bientôt sonner la cloche;
J'ai vu passer le Chantre: il avait son surplis.

Cependant de ce bruit, qui court de proche en proche,
Tous les environs sont remplis;
Il n'est petit ni grand qui ne s'en entretienne;
Veut-on citer du rare, du nouveau,
Aussitôt, la dent d'or: c'est le seul mot qui vienne?
Chacun s'en emplit le cerveau;
Le poète de la contrée,
Qui se revoit au temple d'Astrée,
D'un sujet si neuf et si beau
Songe à former une épopée:

Surtout la gent savante en est fort occupée.
Les docteurs, comme on sait, veulent tout expliquer ;
Le point, pour eux, était de s'appliquer;
A démontrer comment, en la mâchoire,
Pouvait croître une dent qui n'était pas d'ivoire;
C'est là que le talent pourra se faire jour.
Déjà les plus huppés ont retaillé leur plume
Pour et contre la dent on écrit maint volume;
On consulte, on compile, on combat tour à tour
Les subtils argumens des auteurs qu'on exhume
Le vrai, le faux, le douteux, le certain
Sont noyés dans des flots de grec et de latin
La dispute s'échauffe ; on intrigue, on cabale.
Grand Dieu! fais que nos champs n'en soient point ravagés,
Les champions, animés d'une fureur égale,
En deux partis puissants se sont déjà rangés;
Quel désastre nouveau vint menacer le Monde ?

Heureusement, quelques sages esprits,
Spectateurs inquiets de l'orage qui gronde,
Conçoivent le projet de porter, vers Paris,
Le fléau par qui seul leur province est troublée;
S'il faut, pour déchiffrer tous ces monceaux d'écrits,
Savans explorateurs d'antiques manuscrits,
L'Académie en est meublée.
Ils ont parlé de trêve, et leurs noms respectés,
(Que ne peut la raison sur des cœurs irrités?
Obtiennent qu'on soumette à la docte assemblée
Le cas encore mal entendu;

Au nom de ce grand Corps, le choc est suspendu;
La discorde, en ses vœux, se voit soudain trompée;
On dépose à l'instant et sa plume et l'épée;
Chaque parti, jaloux d'assurer son succès,
Se hâte d'assembler les pièces du procès,
Et les in-folio, revus à chaque page,
Sont transmis par le coche au grâve Aréopage;
Du bruit de la dent d'or, Paris même agité
Attend le jugement avec anxiété!
On s'assemble, on s'occupe avec soin de l'affaire,
On hésite long-tems, long-tems on délibère :
Car, de l'Académie, en sa perplexité,
            Tout l'esprit suffisait à peine
            Pour expliquer le phénomène;
            Enfin, pour la troisième fois,
            L'Académie est convoquée;
            On était prêt d'aller aux voix :
On allait prononcer la sentence invoquée,
            Lorsqu'un Personnage subtil,
            homme de sens et de génie,
            Le malin de l'académie,
Se lève et dit : « Messieurs, existe-t-il
« Une dent d'or? La chose est-elle bien possible?
« A-t-on vu, constaté l'état de la gencive?
            « Enfin je le répete encor,
« Est-il bien sur que c'est une dent d'or?
« Dans un cas de l'espèce, il ne faut rien de louche. »
Ces mots, comme un éclair, saisissent les esprits;
A quoi s'en vont servir tant de savants écrits?

On députe au bambin, qu'on trouve dans sa couche ;
On fait, avec grand soin, l'examen de la bouche,
On a tout constaté, tout mis sur parchemin....

Mais, de dent d'or, pas plus que sur la main.

A tous les lieux où l'on discute,
Ceci s'applique également :
C'est ainsi, qu'en plein Parlement,
On plaide, on crie, on se dispute
Sur aussi peu de fondement.



Le Propriétaire et la Mappemonde.

FABLE.

PAR LE MÊME.

Un propriétaire, orgueilleux
De tous les biens dont ses ayeux
Avaient formé son héritage,
Se plaisait à faire étalage
De ses vastes possessions.

Orgueil, orgueil, ô toi des passions
La plus commune et la plus vaine,
C'est toi surtout dont les prétentions
Accusent la faiblesse humaine.

Ce riche donc, à l'un de ses amis,
Lequel était venu visiter son domaine,
Disait : ces biens m'ont été transmis,
Ces prés, ces champs, enfin toute cette étendue,

Si loin que peut porter la vue,
Tout cela m'appartient; je suis Roi de ces lieux :
Je vous laisse à penser si j'ai des envieux ;
Mais que m'importe à moi ; je sais que la richesse
Est tout et que l'homme n'est rien
S'il n'est possesseur d'un bien.
Depuis que je le suis, je l'éprouve sans cesse,
Ce qui fait l'homme grand, ce n'est point sa sagesse,
Ni son esprit, ni sa vertu,
Ni ses talents, ni tout autre mérite,
C'est le bien qu'il possède et j'en suis convaincu.
Dans cette vérité j'ai ma loi toute écrite;
Aussi, je m'y conforme et je ne songe plus
Qu'à m'arrondir, qu'à grossir ma fortune.
L'homme qui s'arrondit n'a pas de superflus :
Chaque arpent ajouté remplit une lacune ;
Et d'ailleurs, j'ai l'espoir qu'avec l'aide de Dieu
Et le prochain trépas d'un parent qui me reste,
Mon bien sera doublé dans peu :
Je n'en attends pas moins de la faveur céleste;
Eh bien ! mon cher, y penser me grandit;
Je m'élève à mes yeux; je me sens plus d'étoffe;
Je sais que, là dessus, du moins à ce qu'on dit,
Vous pensez comme un philosophe.

C'est sans doute fort bien ; mais, en homme d'esprit,
Soyez juge dans votre cause ;
Convenez que, sans bien, l'homme est fort peu de chose :
De vous à moi, sans contredit,
La différence est du grand au petit;
J'ai des gens, des vassaux, et presqu'une province.
Il m'arrive, par fois, qu'on me nomme, Mon Prince,
Et vous, sait-on si vous avez un rang?

Donc, par ce bien qui m'environne,
Vous le voyez, quelque chose de grand,
D'immense enfin, s'attache à ma personne.

L'ami, jusque là fort discret,
Lui dit alors : dans votre cabinet
J'apperçois une mappemonde ;
Montrez-moi, s'il vous plait, sur la machine,
Le chemin que vous avez fait :
J'en veux garder un souvenir parfait;
J'ai, tantôt, avec vous, admiré tout un monde.
Rentré chez moi, je serai satisfait
De parcourir des yeux un si vaste héritage,
Et sur ma sphère, aussi, d'en retrouver l'image :
Ne laissez pas mon plaisir imparfait ;
Cédez à ma prière ; enfin c'est un hommage
Que je veux rendre à votre immensité.

A ces mots, que dictait un léger badinage,

Notre riche désappointé,
Tout-à-l'heure si plein de sa propriété,
Sait à peine en marquer la place ;
La pointe d'une aiguille en couvrait la surface.



LE SINGE ET LE RENARD.

Fable.

PAR LE MÊME.

A l'instar des humains, comme eux préoccupés
Des grâves intérêts de la chose publique,
Les animaux, un jour, du moins les plus hupés,
Electeurs reconnus dans l'ordre politique,
Tous, mandataires de la loi,
Ayant le cens, ou payant la patente,
Se trouvaient convoqués pour affaire importante :
Il s'agissait d'élire un Roi.

Le Singe, qui mourait d'envie
De l'être, et, pour cela, d'éclipser le voisin

24

Quel qu'il fût, fouille au magasin
Des gentillesses de sa vie,
Va jusqu'au fond du sac, y prend ses meilleurs sauts,
Ses bonds les plus hardis, ses plus belles grimaces,
Enfin tout ce qui doit émerveiller les masses;
Se pose en concurrent prêt pour tous les assauts,
S'avance au premier plan, se met en évidence,
Fait sa première confidence
A l'Ane, à la voix de stentor,
Lui parle du dessein qu'il aurait de distraire
Messieurs les assistans qui ne sont point encor
A leur complet; que s'il consent à braire
Il l'accompagnera du cor;
Va, vient, traite avec tous de confrère à confrère,
Fait le gros dos avec le Dromadaire,
Avec le Chat fait patte de velours,
Propose un menuet à l'Ours
Et, suivant le besoin, pliant son caractère,
Passe à côté du seigneur Léopard,
Evite le Lion, le Tigre, la Panthère,
Regarde avec dédain les lazzis du Renard,
Surtout songe à singer les manières de l'homme,
Fait le brave et le beau, presque le gentilhomme,
Et, tel qu'un autre Godefroi
Qui revêt son armure et cherche un palefroi,
Se présente au Cheval, l'enfourche et fait voir comme
Il sait le manier en Roi.

La foule d'admirer sa rare intelligence,

Le Renard en son coin, d'apprêter sa vengeance,
Et lui de profiter des avances du sort,
Et de recommencer de plus fort en plus fort ;
Enfin, pour dernière prouesse,
Il s'arme d'un fusil, le charge avec adresse,
Ouvre le bassinet, amorce, et l'ajustant
A son épaule avec assez de grâce,
Regarde en l'air, vise un oiseau qui passe,
Le suit du l'œil, l'abat en un instant,
Et dit au Chien : nous partons pour la chasse.

Ce dernier trait lui gagne tous les cœurs ;
Il mêle à tous ces jeux, gambades sans pareilles,
Et, de merveilles en merveilles,
Ne craignant désormais ni rivaux, ni vainqueurs,
Flatte, éblouit, étonne et ravit l'assemblée:
Bref, il est élu d'emblée;
On le proclame Roi; le Renard , irrité
De ce si grand honneur et si peu mérité,
En madré courtisan de la nouvelle idole,
S'avance avec respect, se prosterne humblement,
Et, faisant précéder son rusé compliment
De trois profonds saluts, prend ainsi la parole :

« Sire, tout vous présage un règne glorieux;
Les Grands et les Héros du peuple qui m'écoute,
Nos Seigneurs les Lions ne mettent point en doute
Que le choix est tombé sur le plus valeureux ;
Ils aiment les combats ; la gloire est tout pour eux ;

Mais vous le savez, Sire, un règne, à sa naissance,
A surtout besoin de puissance;
La puissance des Rois, c'est l'or:
Je viens mettre à vos pieds un immense trésor;
Vous voyez cette fosse, à dessein recouverte,
C'est là qu'il git; tout trésor est au Roi.
Trop heureuse pour moi, Sire, une découverte
Trop faible gage encore et d'amour et de foi.
Il dit, s'incline et se retire,
Et sous cape s'apprête à rire.

A ce mot de trésor, ce Roi mal avisé,
Si lestement improvisé,
Incontinent, quitte son royal siége,
S'élance vers la fosse et tombe dans un piége.

L'épreuve suffisait; le Renard vient à lui
L'aider à déposer le poids du diadême.

Pour prétendre à l'honneur de gouverner autrui,
Encor faut-il savoir se gouverner soi-même.

FRAGMENS DE POÉSIES

TROUVÉS DANS LES PAPIERS DE CHARLES PRONNIER.

Epitre de mon ame à ma bête.

Ma bête, c'est à vous qu'ici je veux parler ;
Je ne puis désormais plus rien dissimuler :
Vos désordres affreux, durant ma longue absence,
Ont ravi tous vos droits à la douce indulgence;
Depuis dix ans et plus, bravant toutes les lois,
Vous avez compromis ma dignité cent fois ;
A vos caprices vains, à votre humeur légère,
Vous avez immolé la morale sévère ;
Vous m'avez outragée en oubliant mes droits ;
Vos crimes sont nombreux, comptez-les par vos doigts.
Hélas ! doit-on s'attendre à tant d'ingratitude ?

L'empire est donc pour vous ; pour moi la servitude !
Trois lustres accomplis au sein du vrai bonheur,
N'ont donc pu m'attacher votre insensible cœur ?
Vivant dans l'innocence avant l'heure fatale
Où je dus m'absenter, la candeur virginale
Était votre partage ; . . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
Détrompez-vous, ingrate, il faut vous corriger;
Il faut, de mon service, ou sortir, ou changer.
En vain prise en défaut, vous viendrez, basse tête,
Me demander pardon, faire la bonne bête ;
Je n'écouterai rien, je veux dès aujourd'hui,
Appeler le bon sens et causer avec lui.
— Oui, la méchante bête, il faut qu'en sa présence
Je vous reproche ici la plus minime offense,
Et que la honte enfin, en teignant votre front,
Affiche tous vos torts et comble votre affront,
En vain, bête insolente et par trop indocile,
Vous trouverez mauvais que j'exhale ma bile :
Qu'importe ? écoutez-moi, j'ordonne, taisez-vous ;
Sachez qu'elle distance il exista entre nous !
La raison m'a tout dit : pendant mes longs voyages,
Vous avez adopté les plus libres usages ;
Elevant sans besoin, votre indécente voix,
Ridicule stentor, vous étiez à la fois,
A la table, au salon, un objet d'épouvante ;

Où vous vous trouviez seule, on en croyait quarante,
Bavarde par besoin, je vous l'ai dit souvent,
Et plus changeante encor que girouette au vent;
Vous avez mérité des critiques amères.
Quelquefois plus docile aux accens plus sévères,
Vous cherchez à changer ; mais répétant bientôt
Chassez le naturel, il revient au galop ;
Vous deviez en tout lieu paraître incorrigible,
Et votre entêtement devenant inflexible,
Vous avez par bravade, ou bien par dureté,
Étouffé pour toujours votre docilité.
La raison bien souvent, à vos défauts sensible,
A pris pitié de vous, la chose était visible ;
Eh bien ! bête endurcie, elle a perdu son temps ;
Jamais l'automne hélas, ne toucha le printemps;
Ce n'est pas tout encor : c'est peu du ridicule ;
La sottise est un crime alors qu'on l'accumule;
Sourde à la remontrance, aux plus sages avis
Qu'à votre place une autre aurait certes suivis,
Vous avez plaisanté jusqu'à la complaisance
Qui, de vos intérêts, avait pris la défense.
Sans soins et sans soucis, même pour l'avenir,
Du jour même oubliant le frappant souvenir,
Vous avez tout perdu jusqu'à l'expérience.
— En ces jours malheureux d'une extrême imprudence,
Sans cesse vers le mal vous avez pris l'essor,
Et de votre malheur vous accusez le sort !
Je rougis de le dire : on a vu votre flamme
Briller inpudemment pour une aimable dame,

Aux rayons d'un faux zèle allumant tous vos feux ;
Par politesse alors vous exprimiez des vœux
Et d'un vain compliment l'humble délicatesse
Vous a souvent conduit au fort de la détresse.
C'en est assez, je pense, on peut vous condamner ;
Silence, je le veux : je dois vous l'ordonner.
Je reviens, il est temps, pour mettre enfin un terme
A ce désordre affreux ; désormais, d'un ton ferme
Je saurai, sotte bête, en maîtresse parler,
Et sur tous vos travers ne plus rien vous céler.
Je ne laisserai plus votre humeur vagabonde
Par son bruyant délire assourdir tout le monde ;
Toujours seule, avec moi, sans plus jamais sortir,
Jamais n'ouvrez la bouche avant de m'avertir,
Il faut bien, malgré moi, me montrer fort sévère;
Le monde est bien moqueur, mais il n'est pas sincère;
Assez, de vos défauts, il a parlé, glosé ;
Vous ferez dès ce jour, ce que j'ai proposé,
Ma bête, il faut changer, vous êtes bien dans l'âge ;
Réprimez sans tarder, votre grand bavardage,
Observez-vous sans cesse, et qu'ici la raison
Vous garde, par bonté, comme en une prison ;
Ecoutez sans murmure un avis fort utile :
Montrez-vous en tout temps, agréable, docile ;
Ne faites rien sans moi ! si je pêche à mon tour,
Vous serez innocente, et, par juste retour,
Alors je vous permets de me gronder sans cesse
Et d'esclave, avec moi, vous deviendrez maîtresse.

FRAGMENT.

Du célèbre Jussieu disciple solitaire
Et, goûtant du matin la fraîcheur salutaire ,
J'admirais dans ces lieux l'aurore d'un beau jour;
Soudain à mes regards , dans ce brillant séjour ,
Apparaît, souriant à ma paisible étude,
Un fantôme divin , hôte de solitude :
« Laisse-là , m'a-t-il dit , ces doctes vérités ;
» Viens entendre, avec moi, ces muettes beautés
» Que créa , pour nous plaire , un Dieu tout magnifique
» Et qui vont te parler par un effet magique ;
» Suis-moi dans ces jardins où par mille détours
» Voltigent les parfums qu'exhalent les amours ;
» Contemplons à loisir , dans ce riant dédale ,
» De chaque tige en fleur la grâce végétale :
» Quittons l'autel ardent où zéphire amoureux
» De sa frileuse épouse a partagé les feux ,
» Quand , des autans glacés redoutant la rudesse ,

» Le Dieu de ces jardins renfermait leur tendresse.
» Le printemps a paru : la fragile cloison,
» Aux époux rajeunis ne sert plus de prison :
» Partout de leurs amours portant les fruits aimables,
» Ils peuplent ce canton d'habitans admirables ;
» Dans son riche parterre appelant les amants,
» Déjà Flore à chacun disperse ses présents,
» Et, couronnant leur front des plus riches guirlandes,
» Prépare, pour l'amour, les plus douces offrandes.
» Charmés de leurs couleurs, guidés par leur encens,
» Allons interroger ces bijoux éloquens
» Dont la belle nature forme son diadême ;
» Cherchons dans chaque fleur, une image, un emblême,
» Et, prêtant la pensée à ces vivants ressorts,
» Trouvons-y des portraits par de justes rapports. »
Ainsi dit le fantôme, et mon âme ravie
De l'écouter encor sentait doubler l'envie;
Mais il ne parlait plus, quel être tout puissant
M'a donc ici parlé, m'écriai-je à l'instant ?
Ce sont là de tes traits, ô divine nature !
Quels sublimes accens, quelle éloquence pure !...
Toujours tu nous soumets à ton pouvoir vainqueur ;
Dans tout, tu sus placer un appât pour le cœur ;
Par toi le vrai plaisir, caché sous la science,
Devient de nos travaux la noble récompense,
Et, dans tous nos efforts, la douce illusion
Enchante notre esprit de quelque vision. »

Ch. P.

A LA FONTAINE THERMALE



Salut ! ô nymphe bienfaisante,
Dont le séjour mystérienx
Offre à l'humanité souffrante
Un abri si délicieux !
Pourquoi fuis-tu notre présence ?
Pourqnoi te cacher sous tes eaux ?
Ah ! si tu guéris tous nos maux,
Céde à notre reconnaissance,
Viens partager notre bonheur,
Et ne trouble plus ta fontaine :
Le mal n'est plus qu'image vaine,
Vu dans le prisme du bonheur ;
Daigne, de tes grottes profondes,
Epurer les divines ondes

Pour nous en former un miroir;
Malgré ta chaste modestie,
Que ta bonté les clarifie
Et qu'au moins l'on puisse te voir ;
Mais non : tu ne veux point paraître
Tu veux nous cacher ta beauté;
Mais tout nous dit que tu fais naître
Et le plaisir et la santé :
Tu ne peux donc, qu'être fort belle ;
Partout l'on chante tes bienfaits,
Et le malade en ses souhaits,
Songe à te proclamer *la jouvence nouvelle*.

CH. P.

NOTICE

NÉCROLOGIQUE

SUR

M. DUBOIS DE NÉHAUT.

PAR M. DURAND D'ÉLECOURT.

Vous m'avez chargé, Messieurs, de vous présenter une notice nécrologique sur M. Dubois de Néhaut, ancien membre résidant de cette société; j'ai accepté cette mission avec une pieuse reconnaissance, M. Dubois était mon ami!... Toutefois j'ai fait taire mon amour propre pour n'écouter que mon devoir et mon cœur. S'il avait fallu vous entretenir d'un collégue éminent dans les sciences, les lettres, ou les arts, vous

auriez fait un autre choix, Messieurs : notre société est riche en hautes capacités !... Mais c'est la vie d'un homme de bien qu'il faut vous retracer succinctement, et je n'ai qu'à laisser parler les faits pour atteindre le but que vous vous êtes proposé et justifier votre confiance.

M. Dubois (Mathieu Alexandre Joseph) est né à Douai, en 1770; ses parens, honorables habitans de cette cité, avaient de la fortune; M. Dubois reçut une éducation conforme au rang qu'il devait occuper dans la société; il parcourut presque tous les degrés de l'instruction universitaire de l'époque et il était arrivé à ce point de se choisir une carrière, lorsque la première réquisition vint l'atteindre; ne pouvant, comme de nos jours, se faire représenter sur les champs de bataille, il fut incorporé dans un regiment de dragons, mais l'instruction qu'il avait reçue vint bientôt lui offrir des avantages qu'il s'empressa de recueillir. en 1794, sa carrière militaire éprouva une modification; La partie administrative militaire devint son lot, il fut nommé commissaire des guerres; il fit, en cette qualité, à l'armée du nord, les campagnes de Belgique et de Hollande et il rentra dans ses foyers en l'an 9 de la république. Il fut nommé, presque aussitôt, adjoint à la mairie de cette ville; ne remplissant, là, que des fonctions secondaires, il eût toutefois en partage la délégation des travaux publics et des prisons; il s'acquitta de cette double mission avec intelligence et humanité. Remis en activité, en 1806, comme commissaire des guerres, il fut successivement employé à Dunkerque, Lille et Douai.

En 1809 il fut appelé à faire la campagne de l'Escaut; une immense quantité de gardes-nationaux des départements du nord et du Pas-de-Calais fut envoyée avec précipitation en Belgique, à l'île de Cadzan et à l'île de Walkeren pour défendre nos côtes et les préserver de l'invasion des Anglais; un grand désordre résulta de cette masse d'hommes réunis sur un même point; M. Dubois fut un des commissaires des guerres chargés de démêler ce cahos et d'organiser ces masses; il y apporta toute son activité et son expérience et il eut sa part de succès dans une organisation d'autant plus difficile à obtenir, que les hommes qu'il fallait classer venaient d'être arrachés à leur famille ; à leurs habitudes tout-à-fait étrangères à l'état militaire ; j'ajoute, Messieurs, que la part de l'humanité fut faite, dans ces circonstances graves ; M. Dubois qui retrouvait dans ces masses, tous ses compatriotes, leur prodigua des soins de toute nature, il rendit à de malheureuses familles, des services importans. Rentré à Lille, il fut peu après, envoyé à Bruges, puis à Strasbourg, là, Messieurs, un grand malheur vint le frapper : il y perdit son épouse toute jeune encore et qui pendant dix ans lui avait montré les qualités les plus précieuses, l'attachement le plus pur!... Il revint à Douai, à la fin de 1813, il y continua ses fontions et il y eut une nouvelle occasion de rendre à sa ville d'importans services : Les Cent-Jours y amenèrent l'état de siége, M. Dubois, en sa qualité de membre du comité de défense, stipula avec beaucoup d'énergie les intérêts de ses concitoyens : des ré-

quisitions de vivres, de liquides, de chevaux, pesaient à chaque instant, sur notre arrondissement, il parvint à obtenir des délais, des dégrèvemens ; des mesures un peu acerbes et que les circonstances semblaient autoriser furent combattues par lui, des adoucissemens furent dûs à son zèle et à son amour pour son pays. M. Dubois continua ses fonctions à Douai jusqu'en 1817, époque à laquelle il fut admis à la retraite avec le grade de sous-intendant militaire honoraire ; il avait reçu en 1816 la décoration de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Rentré dans la vie civile, il ne tarda pas à être appelé au conseil municipal où il siégea jusqu'en 1830 ; dans ces dernières fonctions, Messieurs, il fut ce qu'il avait toujours été, bon citoyen, fortement attaché aux intérêts de la ville, qu'il défendait souvent jusqu'à la tenacité. A la même époque et pendant le même tems M. Dubois fit partie de la commission charitable de cette ville ; il eût le bonheur d'y proposer et d'y faire admettre des réformes, des améliorations dans le régime sanitaire et alimentaire des prisons, qui, aujourd'hui encore, sont justement et favorablement appréciées. M. Dubois fut admis comme membre de cette société, le 3 février 1823 ; vous l'avez chargé de plusieurs rapports Messieurs, il a rempli vos intentions avec cette exactitude qu'il apportait à suivre vos séances.

M. Dubois devint veuf au milieu de la vie ; deux jeunes enfans qu'il avait retenus de son mariage furent l'objet de tous ses soins, il se consacra entièrement à eux.

Il avait fait choix, pour son fils, d'un précepteur, ou plutôt d'un ami que l'impitoyable mort nous a arraché à tous lorsqu'il nous avait à peine montré sa profonde érudition, ses vastes connaissances !... Vous parler de notre ancien secrétaire-général, Messieurs, c'est rouvrir des plaies toutes saignantes encore, c'est me déchirer le cœur !....

Omettre de vous signaler, les qualités du cœur de M. Dubois, serait de ma part, une injustice, une ingratitude !.... peu confiant en général, il se livrait entièrement à ses amis ; il leur consacrait son tems, ses soins, ses vives consolations surtout lorsque l'adversité venait les frapper ; il s'arrachait aux affaires les plus pressantes, les plus sérieuses pour venir prendre sa part dans leurs chagrins, dans leurs malheurs et il était heureux lorsqu'un acte d'obligeance, ou de dévouement envers eux avait signalé sa journée.

M. Dubois dont la santé apparente était bonne, portait cependant un germe incessant de mort, qui se laissa voir à plusieurs reprises et qui l'emporta le 27 octobre 1834. Il est mort en chrétien et sans oublier ni sa famille, ni son pays.



NOTICE

SUR

M. DHAUBERSART,

DÉCÉDÉ PRÉSIDENT HONORAIRE A LA COUR ROYALE DE DOUAI, ET MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE etc. DE CETTE VILLE

PAR M. QUENSON.

L'homme modeste, qui n'a cherché qu'à remplir sa vie de vertus privées, et l'a consacrée toute entière à l'accomplissement de ses devoirs, a droit surtout aux souvenirs de ses concitoyens. C'est, au milieu de l'agitation actuelle des esprits vers tous les genres de distinction, un exemple trop rare pour le laisser à jamais perdu dans une tombe; et cette réflexion venait naturellement se

placer en tête de cette notice, où nous avons à vous rappeler la vie si honorable, si laborieuse de notre vertueux collègue, Monsieur Henri-Constant-Jean-Baptiste d'Haubersaert.

Il était né, Messieurs, à Coutiches, arrondissement de Douai, le 1er janvier 1755.

Son père, de même que son aïeul, avait été bailli de la prieurée, terre et seigneurie de Faumont.

Envoyé au collége d'Anchin, à Douai, il y fut le condisciple du fameux Merlin, et comme lui, s'y distingua par de brillantes études.

Ayant en 1776, à l'âge de 21 ans, obtenu des lettres de licencié en droit, tant civil que canonique, il fut reçu avocat au parlement de Flandres, et prouva, dans différents mémoires, tout ce qu'il y avait en lui d'amour du travail, d'excellente logique et d'érudition.

Elu le 21 octobre 1790 juge au district de Lille, il fut, le 15 février 1792, nommé commissaire du gouvernement près ce tribunal, et en 1800 rappelé à ce poste par le premier consul.

Entre tems, il avait été jeté par la révolution dans les cachots de Béthune; puis en septembre 1794 nommé commissaire du gouvernement près l'administration forestière; et dans le cours de ses diverses fonctions comme à travers ces années de désordre public qui ont signalé cette époque, M. d'Haubersaert avait su constamment se montrer homme de paix, et de dévoûment à son pays.

En l'an IX (1801), il épousa Melle Louise-Florence Coteau, sœur de l'ancien député de ce nom, et veuve

alors de M. d'Amelain, émigré, qu'elle avait suivi en pays étrangers au milieu d'innombrables misères, et dont la mort était venue la séparer à son retour sur le sol natal.

Vers cette époque, M. d'Haubersaert fut successivement affilié au lycée et à l'Université de Paris. Plus tard, en 1807, il fut nommé membre correspondant de l'athénée de la langue française, ainsi que de la société d'émulation de Cambrai.

En 1811, lorsque l'on institua la cour impériale de Douai, et que M. Merlin vint en installer les trois chambres, de même que son parquet, M. d'Haubersaert, qui trouvait dans son oncle, (depuis pair de France *), le chef désigné de cette compagnie, fut nommé second avocat-général.

A quelques années de là survint la restauration. Une chambre de la cour fut supprimée; et M. Gosse de Gorre, destitué de ses fonctions de premier avocat-général, fut remplacé naturellement par M. d'Haubersaert, auquel succéda d'autre part M. Lambert, substitut alors près cette compagnie.

M. Blanquart de Bailleul, comme on le sait, en fut le procureur-général. Durant les nombreuses absences que lui imposa la députation, il dut laisser à M. l'avocat-général d'Haubersaert toute la direction de son parquet; et l'on se souvient avec quelle capacité, quels sentimens de justice et d'indépendance, ce magistrat remplit constamment les fonctions qui lui étaient accidentellement confiées.

* M. le comte Dhaubersaert.

Déjà et depuis 1812, M. d'Haubersaert, fesait partie de notre société. Riche propriétaire, né à la campagne, il avait conservé le goût des études agricoles et raisonné par la théorie, ce que la pratique lui avait montré dans sa jeunesse. Aussi, messieurs, avez-vous plus d'une fois regretté que ses occupations ne lui permissent pas d'assister plus fréquemment à vos réunions. Il y aurait apporté le fruit de son expérience en cette matière, et en tous points du reste l'assistance de son érudition et de son parfait jugement.

M. d'Haubersaert tenait par sa fortune, par la position sociale de sa famille, par sa qualité de premier avocat-général et de membre du conseil général, un des premiers rangs dans la société. Déjà ses services publics lui avaient mérité, en 1823, la décoration de la légion d'honneur; en 1828, son caractère personnel le fit choisir par une partie de ses concitoyens pour candidat à la députation, et il était bien digne à tous égards de ce double témoignage d'estime. C'était un jurisconsulte distingué, un magistrat intègre, dévoué tout entier à son devoir; c'était à travers ce qu'il y avait parfois de brusque dans sa parole, un homme d'un commerce sûr, d'une charité admirable pour le pauvre, d'une obligeance affectueuse qui s'ouvrait à tout venant de quelque rang qu'il fût, et qui a laissé de vifs souvenirs dans l'âme de ceux qui ont pu jouir de son intimité. Fallait-il que tant de vertus fussent si cruellement éprouvées par le sort!! Une demoiselle était le seul fruit de son union : et il n'est personne qui n'ait admiré tout ce qu'il y avait en elle de

grâces, d'esprit et de douceur ! Mariée, toute jeune encore, à M De Ranst de Berkem son parent, dont les rapports de fortune, de famille, de jeunesse, semblaient lui promettre tant de bonheur, elle eut la douleur de le voir, peu d'années après, atteint d'une maladie mortelle qui désola long-temps tout ce qui l'entourait. Un fils né de leur hymen lui fut également ravi. Sa santé, déjà trop affaiblie, s'en altéra plus encore. Mme d'Haubersaert alors venait d'être frappée d'un accident grave, irréparable ; et c'est au milieu de ces catastrophes successives, de tant d'objets d'afflictions que notre respectable collègue, atteint par les infirmités, déchiré par le chagrin, acheva, en chrétien résigné, les dernières années de sa longue et honorable carrière. Sa mort fut des plus pénibles. Quoiqu'âgé de 80 ans, sa forte nature soutint contr'elle, durant douze jours, une lutte qui fut marquée par d'atroces douleurs, auxquelles il succomba le 5 janvier 1834.

Déjà, messieurs, depuis 1830, il s'était retiré de la cour avec le titre honorifique de président de chambre. Dès 1832 également, il avait été par vous élu membre honoraire de cette société ; et à sa mort des regrets unanimes accompagnèrent jusqu'à sa tombe le citoyen vertueux et éclairé, le magistrat intègre et laborieux, l'homme de cœur et de dévoûment que la cité venait de perdre en lui.

NOTICE

SUR

M. Fougeroux de Campigneulles,

DÉCÉDÉ CONSEILLER A LA COUR ROYALE DE DOUAI ET MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE DE CETTE VILLE,

PAR M. QUENSON.

M. Fougeroux de Campigneulles, né à Montreuil-sur-mer le 3 ventôse an IV, d'une famille distinguée de cette ville *, annonça de bonne heure et par de brillantes

* Savoir : de M. Jérôme-Louis-Eulalie Fougeroux de Campigneulles, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Françoise-Félicité Hurtrel de Valobert.

études faites successivement aux pères de la foi de Mondidier et au collége Stanislas de Paris, toutes les ressources intellectuelles que la nature avait mises en lui.

Doué d'une constitution physique des plus fortes, il possédait une rare facilité au travail, une mémoire des plus heureuses, et l'une de ces imaginations brulantes, qui n'entreprennent rien qu'avec passion, mais très-souvent avec succès.

Retourné à Paris en 1813 pour y suivre les cours de droit, il en fut bientôt rappelé par les événemens de la restauration et la mort d'un frère, moissonné avec d'autres gardes d'honneur dans les plaines de Rheims. Il y revient en 1814, continua en même temps ses études littéraires, et en 1815 produisit successivement au cours public de M. Tissot deux pièces de vers latins, qui obtinrent du professeur et de son auditoire les éloges les plus mérités. Ces pièces, dont l'une avait pour objet la description du *Bouclier d'Achille*, extraite de l'illiade, et l'autre deux fragmens traduits du premier et du septième livre de Télémaque, ont été lues aussi, Messieurs, dans votre enceinte; et vos applaudissemens, en justifiant leur premier succès, nous autorisent à répéter, avec le professeur de Paris, qu'il y avait dans ces morceaux de poésie *des vers que n'aurait point désavoués Virgile*.

A cette époque encore, la translation à Saint-Denis des restes de Louis XVI lui inspira une ode latine, dans laquelle on remarque également une imagination riche et profondément empreinte de l'étude des poètes latins. C'était un grand et touchant spectacle que cette popula-

tion en deuil, parcourant en long cortége et d'un pas lent, ces mêmes lieux que vingt-quatre années auparavant, ivre de sang et furibonde, elle traversait à pas pressés pour aller immoler sa victime. Aussi le poète frappé de ce contraste, s'écriait-il alors!....

« Vidi scœlestas, mœstus ego, vias,
» Per quas nefasto tractus erat die,
» Heu! Rex, pius frustrà, optimus que,
Sacrilegâ moriturus arâ'

Vidi, triumpho cùm sacra funera
Ivère, testes martyrii vias,
Luctu nefas visum expiasse,
Et populi maduisse fletu.

. . . .
. . . .

Plusieurs fois aussi il s'essaya sur la lyre française, mais avec moins de succès, à vrai dire, quoique toujours avec talent. Quelques poésies fugitives, par lui écrites en 1816 et dont tout l'intérêt a disparu avec la circonstance, témoignent de son esprit naturel et d'une certaine facilité de versification. Son ode sur la prise d'Amiens par Henri IV, que vous avez fait imprimer dans vos mémoires de 1824, est une composition lyrique, pleine de verve, de mouvement, et qui laisse après elle d'agréables souvenirs.

En 1817, une place de substitut était venue à vacquer près le tribunal de Montreuil, M. de Campigneulles n'avait encore alors que subi deux examens de droit; mais bientôt il eut ressaisi son code; et avec cette acti-

vité que nous lui avons connue, en trois mois de temps, ses deux autres examens et sa thèse, furent passés. De plus, comme il n'était encore âgé que de 21 ans, l'influence de sa famille, jointe surtout à sa réputation personnelle, pût obtenir, (à une époque, il est vrai, où les sujets étaient rares), que le poste restât vacant jusqu'à ce qu'il eut atteint l'âge voulu pour l'occuper; et le 18 mars 1818 il fut fait substitut à Montreuil. Deux ans après, il sollicita de la cour de Douai une présentation à la place de conseiller auditeur; il échoua cette fois; mais ce premier échec ne fut pour lui qu'un nouveau coup de fortune; car peu de temps après, le 14 mars 1821, et lorsque cette fois encore il dépassait à peine d'un mois l'âge requis pour l'obtention de la place, il fut nommé substitut du procureur-général.

Telle était sa position sociale, lorsque le 9 avril 1823 il épousa Melle Pauline de Gheus, et s'allia par ce mariage à l'une des premières familles d'Ypres, et à celle en même temps de M. le président Marescailles de Courcelles.

A cette époque aussi, Messieurs, votre société venait d'éprouver sa révolution politique, et dans sa réorganisation toute administrative *, M. de Campigneulles qui en était membre depuis le 24 décembre 1821, fut désigné pour en être le secrétaire général. Vos suffrages l'appelèrent aux mêmes fonctions en 1824, ainsi qu'en 1826, et chaque fois il répondit à

* Arrêté du préfet du. . . . . 1823.

votre confiance par un zèle et une capacité qui reçurent vos félicitations. Vous vous rappelez, Messieurs, tous les services par lui rendus alors à la société, ses projets et combinaisons de réglement, ses écrits pour l'obtention de votre titre de société royale, et ses nombreuses recherches en 1826, pour résumer dans un rapport vos travaux de quatorze années. Vous vous rappelez encore, Messieurs, ses autres écrits de diverses époques, tels : ses réflexions sur le danger d'une trop grande centralisation dans les écoles publiques, sur la nécessité de les multiplier, et le rétablissement de l'ancienne école de droit de Douai ; celles aussi sur la maison centrale de Loos ; et ses observations successives tant sur la *culture des bois* que sur le *déboisement* et la *conservation* des *forêts considérées dans leur rapport avec l'Agriculture, la legislation et l'économie publique,* faits consignés pour la plupart dans vos archives, et qui sont restés d'ailleurs tout entiers dans votre mémoire.

Nommé en 1826 à la place de conseiller, puis à la présidence des assises, il s'y distingua, comme il l'avait fait au parquet, par une élocution fleurie, chaleureuse, abondante, et toujours par cette grande facilité au travail qui lui permettait d'aborder toutes les matières.

Il était membre correspondant des sociétés savantes de Saint-Quentin et Cambrai, comme il fut plus tard, en 1834, membre honoraire de la société des *antiquaires de la Morinie*, lorsqu'en 1828 il publia un *projet de code* sur la chasse *, avec un exposé de notices et un

* In-8o de 92 p. imp. en 1828, à Douai, chez Villette-Jacquart.

résumé de notre législation actuelle. Ce travail, Messieurs, livré par vous à l'examen d'une commission, fut regardé comme l'œuvre un peu hâtée d'une personne capable, mais en même tems aussi comme une œuvre éminemment utile par les nombreux matériaux qui s'y trouvent rassemblés et cordonnés, par les graves questions qui y sont débattues, et les modifications avantageuses que renferme une partie de ses dispositions de détail.

Certes un tel ouvrage, ainsi qu'on l'a dit alors, était, de la part de l'auteur un service rendu à son pays, un honorable emploi de ses loisirs; et ce témoignage d'approbation lui fut également confirmé par ses collègues de la Cour, dont il en reçut encore les félicitations en 1829 à l'occasion de son rapport sur un projet de loi relatif aux juges et aux conseillers-auditeurs.

Ce n'est pas seulement comme jurisconsulte, poète et littérateur que M. de Campigneulles s'est acquis une réputation distinguée, il sut la courronner en outre de la palme de l'histoire. Ainsi, vers 1832, vivement ému un jour au spectacle affligeant d'un nouveau duel au milieu d'une chambre législative *, et d'un mandataire de la nation frappé à mort par un autre député; excité par les conseils du docte de M. Leglay, et la lecture de son ouvrage sur les *duels judiciaires dans le Nord de la France*, M. de Campigneulles se mit à écrire sur cette matière.

Un premier essai, rédigé sous forme de lettre, et qu'il

* Duel entre MM. Dulong et Bugeaud.

lut à l'une de vos séances, ayant reçu vos encouragemens, il développa son sujet, en fit un discours sur les *duels anciens et modernes*, et l'envoya en 1833 au concours d'éloquence, ouvert par la société d'*émulation de Cambrai*, où il obtint la couronne académique.

» Ce discours, au dire du rapporteur de cette société *,
» n'était pas un plaidoyer contre le duel. Ce n'était point
» par la force des raisons, l'enchaînement des pensées,
» l'entraînement du langage, par les armes de l'éloquence
» enfin, que l'auteur prétendait combattre le plus ab-
» surde et le plus cruel des préjugés; et en effet qu'eût-
» il pu dire après Rousseau? C'était avec l'histoire qu'il
» voulait démontrer tout ce que ce mode avait d'ab-
» surde. » Et ce but, d'après le rapporteur, il l'avait complétement atteint. Ainsi après avoir posé sa définition du duel, en tant que rencontre préméditée; après l'avoir saisi du milieu de son origine germanique pour le montrer inconnu des Grecs et des Romains, et en conclure avec Rousseau, qu'il n'était véritablement point une institution de l'honneur, M. de Campigneulles le suivait à travers les combats judiciaires du moyen âge, et sous l'influence ultérieure du militarisme et de la fierté nobiliaire qui s'obstinaient l'un et l'autre à lever l'épée au-dessus des défenses itératives de la loi; puis enfin l'appréhendant au sein de nos mœurs, il le signalait à l'animadversion générale comme une censure publique, laissée aux mains d'un spadassin, comme un préjugé dé-

* V. mém. de la Société d'Emul. de Cambrai, 1833, p. 39.

plorable, partout condamné en théorie, partout redouté en pratique, *monstre en paroles, en action divinité*, dont aucun bras jusqu'ici n'avait pu renverser l'autel; et, certes, en pareil cas, une succession de faits, logiquement presentée, devait aussi éloquemment parler que le plus habile raisonnement.

Aussi, dit-on devant la société de Cambrai, que ce discours, sagement écrit, plein d'érudition, où » les » faits étaient bien narrés, et les conséquences philo- » sophiquement déduites, offrait un excellent rapport » sur les duels. »

Ses limites toutefois ayant paru trop resserrées, devant l'immensité de la matière, on conseilla à M. de Campigneulles de donner à son travail le développement et le titre d'histoire des duels. Dès-lors, il se mit enquête de documens, en recueillit de toutes parts, en combina les dates, les résultats, et en 1835, publia successivement * les deux volumes de son ouvrage sur les *duels anciens et modernes.*

Déjà sans doute il vous est connu; et en parcourant avec l'auteur cette immense série de duels qui viennent caractériser, à toutes les époques et chez tous les peuples, ce travers de l'esprit humain, en suivant, au milieu d'une infinité de faits curieux, de judicieuses réflexions présentées avec une facilité de style remarquable, les différents degrés d'influence que le duel dût exercer sur les mœurs, et les efforts constans autant qu'in-

* Histoire des duels anciens et modernes, 2 vol. in-8o imprimés à Douai, chez Villette-Jacquart.

fructueux des législations et de la religion elle-même pour en réprimer ou diriger l'abus, vous avez senti, Messieurs, qu'il y avait eu là pour élaborer l'œuvre un écrivain habile, une main exercée. Peut-être trouvera-t-on que cette histoire se ressent en certains endroits d'une trop grande précipitation dans le travail; mais, à part cette légère imperfection, qu'une seconde édition aurait fait disparaître, cet ouvrage est, dans l'intérêt de la science comme de la morale, digne à tous égards des suffrages publics, et c'est ainsi que l'avaient jugé MM. de Châteaubriant, De La Martine et Julien (de Paris), quand ils exprimaient dans leurs lettres adressées à l'auteur, le désir de le voir présenté au concours pour le prix *Monhyon*.

Malheureusement la santé de M. de Campigneulles, agitée coup sur coup par des événemens et des travaux de tous genres, ne pût résister à tant de fatigues réunies. Déjà même à cette imagination vive et brillante avait succédé une sombre exaltation, et parfois un affaissement d'esprit qui inquiétait sa famille. Rarement, depuis lors, on le voyait à vos séances. Au palais comme ailleurs, il se montrait taciturne, indifférent à ce qui se passait autour de lui, voire même aux discussions, lui qui les aimait et les provoquait jadis avec tant d'ardeur. Sa tête était pleine de noires idées qui lui présentaient partout des déceptions, des élémens de ruine, et la mort comme la seule chose désirable. Cependant cette maladie trop réelle qu'il comprenait, et dont on l'entendit se plaindre plus d'une fois, il la combattit de tous

ses efforts, la livra fréquemment aux conseils d'un pasteur éclairé, à des lectures pieuses. Il se disposait même à l'aller soumettre à l'épreuve du sol natal, au contact d'un vieux père dont il était resté le dernier fils, lorsqu'à l'heure du départ une arme, qu'il retrouve sous la main, le frappe tout-à-coup de vertige, et seul, hors de lui-même en ce fatal moment, il rompt brusquement avec la vie, laissant dans la chambre voisine une épouse qui était pour lui, comme il le redisait la veille encore, *si admirable de dévoûment, de bonté*, et ici bas un père, une jeune et intéressante famille, qu'il aimait, comme son épouse, de toute la sensibilité de son âme *.

Quand on songe, Messieurs, à tous les avantages de fortune et de famille, à tous les élémens de succès et de bonheur domestique qui lui avaient été départis, il a fallu certes un accès d'égarement semblable à celui qui l'a saisi, pour que jamais il ait pu vouloir s'en dépouiller : lui, qui redisait même en plusieurs endroits de son ouvrage : « que celui pour qui la vie n'est d'aucun prix, » prouve qu'il n'en sait pas user.... » (T. 1er p. 110).

Triste résultat, messieurs, de notre fragile nature, qui ne fait qu'ajouter encore à nos justes et vifs regrets!!!!!....

* Nous nous serions bien gardés d'entrer dans ces pénibles détails, si la calomnie, qui s'attaque à tout, n'était venue secouer ses poisons sur la tombe de notre malheureux collègue, et forcer la magistrature et sa famille elle-même à désirer qu'une explication publique de la vérité répondit à l'outrage.

C'est le 24 mai 1836 que tant d'avenir fut ainsi brisé !

La capacité remarquable de M. de Campigneulles, son érudition variée, ce qu'il avait en lui d'obligeant, de dévoué, de passionné même, a laissé parmi vous de profonds souvenirs. Sa mort est pour les lettres, comme elle est pour la magistrature, une perte véritablement grande; son dernier ouvrage annonce assez ce qu'il aurait pu faire dans la carrière de l'histoire, s'il s'était laissé le temps d'y pénétrer plus avant....

Il n'est plus ici bas, Messieurs, pour recevoir le tribut d'éloges que vous vous fussiez empressé de lui décerner. Mais là, tout en pleurs, sont autour de ses restes, à peine refroidis, une épouse, des enfans, un vieux père!.. Déposons le donc, Messieurs, ce tribut mérité, au sein de sa famille, comme un allégement à sa douleur, comme une dernière couronne dont elle puisse orner la tombe de celui qu'elle regrette si amèrement.



NOTICE

SUR

M. POTIEZ-DEFROOM,

PAR M. PILATE.

M. Potiez, Jean-Louis-Félix naquit à Douai, le 15 octobre 1779. Issu de parens industriels, il se serait sans doute livré au commerce si les événemens qui se pressaient alors avec tant de rapidité n'avaient imprimé une autre direction à ses idées. Son éducation fut confiée au religieux Bénédictins de Saint-Vaast. Il était parvenu à l'âge ou l'intelligence commence à se développer, ou les études sont réellement profitables, lorsque le pouvoir échappé aux réformistes passa aux terroristes et devint entre leurs mains un instrument de crime et de destruction. Les écoles publiques furent fermées,

les monumens des arts anéantis, et la France entière gémit sous le joug de l'anarchie. Pour distraire le peuple des horreurs qui se commettaient sans cesse, des fêtes publiques se succédaient à de courts intervales. C'était la fête du genre humain, de la montagne, des sans culotides et tant d'autres dont on n'a pas encore perdu le souvenir. La jeunesse avide de nouveautés se portait en foule à ces spectacles. M. Potiez, doué d'une imagination vive etardente, ne pouvait y rester étranger. Ses dispositions le firent bientôt remarquer et il fût désigné pour l'un des commissaires des fêtes publiques. Le consulat, l'empire, la restauration et le gouvernement de juillet lui fournirent tour à tour l'occasion d'exercer son imagination et de concourir à répandre de la variété sur les nombreuses fêtes auxquelles donnèrent lieu une foule d'événemens plus ou moins heureux pour la France.

Cependant le règne des lois avait succédé à la terreur, l'ordre et la tranquillité s'affermissaient de jour en jour, l'instruction publique avait fixé l'attention d'un gouvernement réparateur, les écoles étaient rouvertes, enfin c'était le moment de recommencer des études interrompues par la brutalité des événemens. Mais M. Potiez avait perdu son père et avec lui l'aisance qui permet des sacrifices. Il devait pourvoir à l'existence de sa mère et d'une sœur jeune encore, il fallait qu'il réunit son travail au leur pour se soutenir mutuellement et conserver le faible patrimoine qui leur restait. Il se fit d'abord clerc de notaire, et devint peu de temps après employé de la préfecture. C'est alors qu'il sentit tout le besoin de

l'instruction. Il comprit que sans elle l'avenir serait stérile pour lui. Seul et sans le secours d'aucun maître il se livra à l'étude avec ardeur et y consacra tous les loisirs que son emploi lui laissait. Les sciences et les arts avaient beaucoup d'attraits pour lui, et il les cultiva avec une persévérance constante. Ses premiers succès furent accueillis avec bienveillance et encouragés par des citoyens recommandables qui l'honorèrent de leur estime et de leur amitié. Cet accueil redoubla son zèle et ses efforts et eut la plus heureuse influence sur son avenir.

Dès l'an 1800, quelques amateurs avaient formé une société libre des sciences et arts. Le 8 septembre 1801 ils admirent parmi eux M. Potiez dont ils connaissaient les dispositions et qui devint un de leurs membres les plus utiles. Chaque année la société tenait une séance publique, et plus d'une fois M. Potiez empruntant ses moyens à la physique expérimentale sut captiver l'attention d'un nombreux auditoire et mériter des applaudissemens par l'intérêt qu'il donnait à ses expériences, par la précision, l'ordre et la clarté de ses démonstrations.

Quelques années après le galvanisme animal, qui occupait tous les savans, devint aussi l'objet des études de notre honorable collègue. C'est surtout dans les expériences auxquelles il se livra pour arriver à la découverte de la vérité qu'il parut dominé par l'amour de la science. On l'a vu, après une exécution criminelle, faisant violence à ses sentimens, rapprocher du tronc la tête sanglante que le fer en avait séparée, les soumettre l'un

et l'autre à l'action du galvanisme et leur rendre pour un moment une vie factice. La société galvanique de France, instituée à Paris, applaudit à ses essais et pour encourager ses recherches lui décerna un diplôme de membre correspondant.

De concert avec quelques amis qui, pour la plupart, l'ont précédé dans la tombe, il posa en 1804 les premiers fondemens de l'Ecole de botanique et du Jardin des plantes dont il fut le *conservateur* jusqu'à sa mort. La société n'oubliera jamais les services qu'elle en a reçus, partout dans cet établissement, elle en trouvera toujours des témoignages vivans, car c'est à ses démarches qu'elle doit un grand nombre des plantes qui sont venues des divers points du globe prendre place dans ses serres chaudes ou tempérées.

C'est à lui que nous devons la grenadille et l'asclepias, qui empruntent un appui aux plantes qui les environnent, ou qui, dirigés avec art, forment des guirlandes et des berceaux toujours fleuris. La pervenche de Madagascar, l'yuca, l'hibiscus toujours en fleur, le camelia qui devance les beaux jours pour étaler la beauté de ses formes et la richesse de ses couleurs, enfin, parmi une infinité d'autres, le cactus grandi-florus qui semble se dérober aux regards du vulgaire et attend la nuit pour ouvrir son calice et exhaler son parfum.

Les pépinières et les plantes de pleine terre avaient aussi leur part de la sollicitude de notre estimable collaborateur. Plus d'une fois au commencement du printemps, les premiers rayons du soleil le surprirent dans notre

jardin, au milieu des ouvriers qu'il dirigeait et qui, à sa voix, mettaient en ordre les plantes nombreuses de nos collections, et, sans le savoir, recomposaient, dans l'intérêt de la science, les grandes familles naturelles créées par Jussieu.

L'hiver, après avoir fait l'inspection des serres et avoir prescrit les mesures nécessaires à la conservation des richesses qu'elles renfermaient, il rentrait chez lui et se livrait au travail du cabinet. Trois fois il publia le catalogue des plantes de la Société. Mais ces occupations quelque multipliées qu'elles fussent ne suffisaient pas encore à son activité. Amateur zélé de botanique, il a formé un herbier composé de toutes les plantes qui croissent naturellement dans le nord de la France, et de toutes celles exotiques qui ont fleuri à Douai depuis trente-cinq ans. Cet ouvrage considérable est un résumé des progrès de l'horticulture dans notre département. C'est un monument précieux que les botanistes et les horticulteurs pourront toujours consulter avec intérêt.

Notre musée si vaste et si brillant aujourd'hui, si remarquable par ses antiquités, si riche de ses nombreuses collections des mammifères, d'oiseaux, de coquilles et de minéraux ne semblait pas destiné dès l'origine à parvenir jamais à ce degré de prospérité. Il était permis de douter d'un semblable succès quand on considérait les faibles ressources qui étaient primitivement affectées à ses besoins. Pour suppléer à l'argent, qu'on a appelé avec raison l'âme de toute entreprise, il fallait une volonté ferme, un zèle infatigable et une persévérance ac-

tive. Mais où trouver toutes ces qualités réunies. M. Potiez se présenta encore aux recherches de l'administration municipale. C'est sur lui que se fixa le choix du maire, et il devint le 22 juin 1804 l'un des fondateurs de cet établissement, qui fait tant d'honneur à la ville, et excite l'admiration de tous les étrangers qui le visitent. Parcourez les nombreuses galeries du musée et dans toutes vous trouverez encore un témoignage des soins et des travaux de M. Potiez. La plupart des étiquettes indiquant les genres et les espèces sont encore écrites de sa main, et attestent les recherches qu'il a dû faire conjointement avec ses collègues pour nommer les individus qui arrivaient au musée, et donner à chacun la place que la science lui assignait. Aussi de même qu'une mère de famille semble avoir plus de tendresse pour celui de ses enfans qui a exigé le plus de soins et a été le plus difficile à élever, de même M. Potiez, en raison des peines qu'il s'était données pour le Musée et le Jardin des Plantes conservait pour ces deux établissemens une affection toute particulière à laquelle la mort seule pouvait mettre un terme.

Heureux le citoyen dont la vie a été remplie par tant de bienfaits, son nom lié à tout ce qu'il y a d'utile et d'honorable passera à la postérité environné de l'estime publique et de la reconnaissance de ses concitoyens.

Ces établissemens sont-ils les seuls qui fassent honneur à la ville? n'a-t-elle pas encore quelque titre de gloire, quelque sujet d'illustration? cherchons bien, et M. Potiez pourra encore en revendiquer sa part.

Quel aspect brillant a pris tout-à-coup l'Hôtel-de-Ville? ses murs sombres et délabrés sont couverts de riantes peintures. Le passé est reproduit à nos yeux, les sites les plus pittoresques de l'univers sont retracés avec une fidélité remarquable et un art admirable. Ici, la Suisse nous offre ses lacs et ses glaciers, à côté ce sont les cascades de Walkensten et du furoy, les moulins et les forest des Ardennes, et les gras pâturages de la Flandre et de la Hollande couverts de nombreux troupeaux.

La mer vous ferait-elle plus de plaisir? le Hâvre, vous offre son port, la Méditérannée, ses côtes avec leurs accidents, et les plages de Navarrin, vous rappellent l'illustration de la marine française

Là, ce sont des scènes familières; c'est l'arrivée du nouveau directeur au pensionnat. Ces voitures chargées de meubles, ces objets fragiles portées à bras d'hommes indiquent la fin du terme ou les déménagemens.

Préférez-vous des scènes plus grandioses? Voyez qui s'agite sous ce linceuil qui cache à la mort sa victime : c'est Thabite ressuscitant à la voix de saint Pierre. Quel est ce cortège funèbre qui s'avance à pas lents? ce sont des pénitens qui accompagnent au supplice la famille infortunée de Cenci; ici les enfans d'Edouard enfermés dans la tour de Londre, paraissent en proie aux plus sombres inquiétudes et semblent pressentir le sort que leur réserve un oncle usurpateur. Là, Marie Stuart, au pied de l'échafaud, entend avec calme et résignation la lecture de sa sentence. D'un autre côté Fran-

çois 1er, malgré sa longue captivité et ses douleurs rassembler assez de force et de fierté pour reprocher à Charles-Quint ses sarcasmes et ses indignes procédés.

Plus loin, quels souvenirs de gloire se réveillent, en pésente Chiclana étonnée de la valeur et des succès des troupes françaises, ou bien, à la vue de l'aigle impériale foudroyant dans les plaines de la Moscowa, les bataillons réunis de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche.

La réunion de ces compositions si intéressante et si variées, constitue une exposition d'objets d'arts.

Aujourd'hui, toutes les salles de l'Hôtel-de-Ville, suffisent à peine pour recevoir les tableaux que nous envoient les artistes de la capitale et de la province; tandis qu'autrefois la Salle-aux-Glaces n'était pas même remplie par les produits réunis des arts et de l'industrie. Les vides existant alors n'étaient comblés qu'à l'aide d'emprunts d'objets de curiosité faits aux cabinets des amateurs de la ville. Pour obtenir un pareil développement, il fallait une administration persévérante et des commissaires qu'aucun obstacle ne rebutât. Parmi eux, se trouvait au nombre des plus actifs, M. Potiez-Defroom. C'est encore lui qui, secondé par un de ses collégues, réunit pour le passage du roi Charles X à Douai, tous les produits industriels de la localité. On n'a pas oublié le goût et l'élégance de la décoration de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. C'est pour la première fois qu'on vit s'élever artistement de nombreux compartimens dans lesquels étaient rangés avec un ordre et une

méthode remarquable, les divers produits de l'industrie selon la nature, le mérite et l'importance de chacun d'eux.

Le zèle et l'activité que M. Potiez apportait dans l'exercice de ses fonctions gratuites, il les déploiait également dans l'accomplissement des obligations que lui imposaient ses autres fonctions. Son caractère doux et prévenant, et son exactitude à remplir ses devoirs furent toujours pour lui une recommandation auprès des fonctionnaires avec lesquels il était en rapport. Aussi jamais on ne laissa échapper aucune occasion de lui être utile. Son emploi à la préfecture le mena bientôt à une place de préposé dans l'octroi municipal dont il devint en peu de temps le contrôleur.

En 1811 il fut nommé greffier de la justice de paix du canton ouest. L'exercice de cette charge révéla en lui deux nouvelles qualités, la sagacité et la bonne foi, propres à inspirer la confiance. Aussi ne tarda-t-il pas à se concilier l'affection de tous les justiciables du canton qui le regardaient comme un père et un ami.

Ces fonctions qu'il aimait tant, et qui étaient si conformes à ses goûts, il dût les quitter en 1815 pour prendre celles de commissaire de police de cette ville.

Une vie nouvelle commença pour lui, mais une vie agitée et pleine de tribulations. Il ne s'agissait plus de calmer l'irritation de deux plaideurs et de les amener dans les voies de la conciliation. C'était un citoyen qui se plaignait d'un outrage ou d'un préjudice causé à la société dans l'un de ses membres ; c'était un accusé, un

coupable qu'il fallait arrêter et livrer à la justice. Que de fois l'accomplissement de ce pénible devoir lui arracha des larmes et lui fit regreter les paisibles fonctions qu'il avait quittées. Mais ces regrets étaient inutiles, il était entré dans la carrière et il devait la parcourir.

En homme sage et prudent, il s'appliqua à prévenir les délits et les contraventions : alliant la sévérité à la justice, il savait, suivant les circonstances, rappeler dans les bornes du devoir ceux qu'un moment d'erreur en avait écartés, ou par une punition exemplaire retenir ceux que de mauvaises dispositions portaient au mal. Le débordement des passions était-il trop grand et les moyens de persuasion sans effet, il déployait la plus grande fermeté et faisait respecter son autorité en maintenant force à la loi.

En 1816 des pluies continuelles et excessives avaient fait germer les grains sur pieds et détruit la plus grande partie des récoltes. Le pain mauvais pour tous n'était plus mangeable pour l'indigent qui n'en consomme que de qualité inférieure. Cet état de malaise avait souvent excité des murmures; ils devinrent plus vifs et plus multipliés au mois de juillet 1817, lorsque la mauvaise récolte de 1816 était à peu près épuisée, lorsque le prix du pain était exhorbitant, et que sa qualité diminuait à mesure qu'augmentait la difficulté de s'en procurer.

Ces murmures long-temps comprimés finirent par éclater : une insurrection s'en suivit et prenait déjà un caractère alarmant. Des vitres furent brisées aux maisons des marchands de grains, le blé fut pillé chez quel-

ques uns, et si un pareil désordre n'eut été réprimé à temps, il était à craindre que la famine ne vint désoler une ville dont on respectait si peu les faibles approvisionnemens. M. Potiez prouva dans cette circonstance difficile qu'il avait mesuré toute l'étendue de ses devoirs et que nul obstacle ne saurait l'empêcher de les remplir. Après avoir vainement employé les moyens de persuasion sur cette populace mutinée, il arrêta lui-même et jeta dans la maison d'arrêt les trois plus mutins, ceux qui étaient réellement les instigateurs du désordre. La multitude stupéfaite ne s'opposa pas à cette arrestation, tant la résolution du commissaire de police avait été prompte et son action énergique.

Le calme se rétablit un moment. Mais à la vue de M. le colonel de Montzey, commandant de la place, les séditieux s'irritèrent de nouveau et demandèrent à grands cris la mise en liberté de leurs camarades. M. de Montzey naturellement porté à l'indulgence et trop confiant dans les promesses qu'ils lui faisaient céda à leurs réclamations et fit sortir les trois prisonniers.

Cet acte, qu'on pourrait qualifier de faiblesse, fut le signal de nouveaux désordres. Aussitôt les séditieux se répandirent dans la ville, s'avancèrent menaçants devant les maisons des marchands de grains, et auraient continué sans réserve le pillage qu'ils avaient déjà commencé, si des patrouilles nombreuses dirigées par le commissaire de police n'avaient mis fin à ces scènes scandaleuses, en arrêtant de nouveau les chefs de la sédition.

La prudence et la fermeté de M. Potiez ne se démen-

tirent jamais pendant vingt ans qu'il remplit les fonctions de commissaire de police. Nous l'avons vu encore à une époque moins éloignée de nous, lorsque les ordonnances de juillet préparaient à la France une dynastie nouvelle et une constitution amie du progrès, remplir avec les plus grands ménagemens les ordres et les instructions d'un gouvernement soupçonneux qui luttait en vain pour retenir un pouvoir près de lui échapper. Jamais, pendant les trois jours que dura la lutte, il ne faillit à ses obligations; soit qu'il dût surveiller les voitures publiques, soit qu'il dût saisir les presses hostiles au gouvernement, il agit avec tant de prudence et de modération, que ceux-là même auxquels s'appliquaient les ordres qu'il exécutait, laissaient toute liberté à ses actions; et certes la patience et la résignation de nos concitoyens avaient plutôt leur source dans l'estime qu'ils portaient au commissaire de police, que dans la crainte d'un gouvernement ébranlé et chancelant auquel ils n'avaient cessé depuis quinze ans de faire une guerre ouverte.

Après les fatigues de la journée, M. Potiez aimait à se délasser avec ses amis, ou à se reposer dans l'intérieur de sa famille, auprès de sa femme et de ses enfans entre lesquels il partageait toute sa tendresse. Heureux dans son ménage ou respiraient le calme et la tranquillité, résultat ordinaire de la douceur et de l'égalité d'humeur, il n'était occupé que de l'avenir de ses fils. Ses deux aînés s'étaient alliés à des familles honorables de cette ville et avaient formé des établissemens

avantageux. Il ne lui restait plus qu'à compléter l'instruction de son plus jeune fils : il se disposait à l'envoyer à Paris pour continuer les études de l'art statuaire qu'il avait commencées avec succès, lorsque la mort vint l'enlever à sa famille et à ses nombreux amis le 18 novembre 1835.

Telle fut la vie du collaborateur que nous avons perdu. Mon amitié a été impuissante pour donner à ce récit le charme que lui aurait prêté beaucoup de mes collègues qui se sont fait de la littérature un plaisir et de l'éloquence une habitude. Mais une aussi longue série d'actions honorables peut se passer du secours de l'art, et la simplicité suffit pour en rappeler le souvenir. Aussi, si cette notice est accueillie avec quelque bienveillance, c'est à l'amitié de M. Potiez que je rapporterai le mérite de cet accueil.



NOTICE

SUR

M. PRONNIER,

PAR M. BRUNEAU.

Messieurs,

LA mort de Charles Pronnier n'a pas été pour la société une perte ordinaire. C'est au cœur que vous avez été frappés; c'est à votre bureau, c'est dans les fonctions de secrétaire-général, où, par un exemple nouveau depuis que l'élection est annuelle, vos suffrages l'avaient appelé récemment pour la quatrième fois, que cet homme d'élite a succombé aux atteintes d'une maladie dont il portait le germe depuis long-temps, mais dont de

pieuses et douloureuses fatigues avaient hâté le fatal progrès.

C'est à l'un des nombreux amis d'enfance que M. Pronnier comptait au milieu de nous qu'aurait dû être réservé le soin de vous parler de lui, de préparer par un travail de famille les dernières paroles d'adieu que, dans une solennité prochaine, un plus digne organe doit adresser à notre ancien collègue, de la place même d'où nous devions espérer d'entendre plus d'une fois encore les accens de son talent grâcieux et flexible. Leur aide au moins ne m'a pas manqué; plusieurs m'ont aidé de leur souvenir; tous de leur témoignage; j'ai consulté au dehors ceux qu'une longue intimité avait fait pénétrer de plus près dans tous les secrets du caractère et de la vie de M. Pronnier, et je dois avouer avec un sentiment où la tristesse domine, que chaque jour j'acquérais la conviction qu'il me serait impossible de rendre à sa mémoire un hommage digne d'elle; parce qu'il est des hommes dont, pour me servir des expressions mêmes de notre honorable collègue M. Fouquay, l'éloge n'est pas possible; ceux qui, au milieu de la vie la mieux remplie, valent encore mieux que leur vie; ceux qui ont dans l'âme plus de force, dans le caractère plus de vertu réelle, dans le talent plus de ressource qu'une carrière restreinte, plutôt acceptée que choisie, ne leur a permis d'en manifester au-dehors; ceux dont les âmes fines se réservent pour l'intimité la plus étroite, et ne se révèlent complétement que par une sorte de confidence.

Charles Pronnier est né à Douai le 12 janvier 1795.

Son éducation fut pleine de ces brillantes promesses qui ne se réalisent pas toujours, mais qui, chez lui, annonçaient l'homme de talent, le littérateur habile et élégant. Il avait en quelque sorte apporté ce que tant d'autres sont obligés d'acquérir par de longs et pénibles efforts : Il était doué au plus haut degré de cette facilité heureuse qui semble trouver sans chercher, deviner sans étudier, et qui donne à ceux qui en sont pourvus tous les résultats ordinaires d'un travail opiniâtre, comme les fruits naturels d'une nature féconde et privilégiée.

Aussi l'on reconnut bientôt le talent du maître au milieu même des essais de l'élève, et bien jeune encore il devint le collaborateur, et plus tard l'ami de l'homme savant et modeste dont on peut dire qu'il n'y a pas à Douai un homme distingué qui ne soit sorti de ses mains.

Le jeune Pronnier commençait en même temps plus d'une sorte d'apprentissage, et à l'âge où les jeunes gens ne connaissent ordinairement que le côté frivole de la vie, et ne soupçonnent guère qu'il y a d'autres devoirs que ceux de l'école, d'autres malheurs que la retenue un jour de fête, ou la pluie un jour de promenade, lui, à peine âgé de 15 ans, d'abord avec son père, puis seul et le remplaçant dans ses fonctions de père des pauvres, visitait la misère dans ses réduits, et allait de maison en maison, de grenier en grenier, distribuer les secours de la charité publique.

Arrivé à l'époque difficile ou le jeune homme doit choisir le chemin qu'il va se frayer, Pronnier ne mit guère en délibération cette question pour d'autres si

long-temps incertaine. Sa capacité, son mérite le rendaient propre à plus d'une carrière; celle de l'instruction universitaire pouvait plus facilement qu'une autre s'ouvrir devant lui; mais des liens d'affection et de reconnaissance étaient plus pour lui qu'une chance de plus brillant avenir, et il ne songea même pas à cette époque qu'il pût se séparer de celui qui l'avait associé à tous ses travaux. Il avait d'ailleurs le désir de ne pas quitter une famille chérie dont il était l'appui et l'orgueil.

Mais les fatigues de l'enseignement et les études littéraires auxquelles il se livrait avec ardeur ne tardèrent pas à altérer sa santé; une maladie sérieuse mit ses jours en danger, et son organisation en fut ébranlée et compromise pour tout le reste de sa vie.

C'est alors qu'un honorable magistrat, consultant plus peut-être sa sollicitude pour son petit fils que les avantages d'avenir de celui qu'il affectionnait comme son protégé, détourna M. Pronnier de la carrière où il était entré et qui l'appelait un jour à l'héritage naturel de celui dont il était devenu le collaborateur, pour lui faire accepter la tache plus difficile peut-être de diriger une éducation particulière: Pronnier céda au plus puissant des entraînements, celui de la bienveillance qu'on vous témoigne, et sans doute au désir d'une vie calme, que sa santé affaiblie lui rendait déjà nécessaire.

Dix années de sa vie furent consacrées avec une entière abnégation à ce ministère dont jadis on comprenait mieux qu'aujourd'hui l'élévation, et qui vous confie le

plus noble de tous les mandats, en vous appelant au partage des devoirs sacrés de l'autorité paternelle.

Heureusement la famille de l'élève comprit bien ce sacrifice ; elle sut apprécier l'homme de mérite qui consentait à renfermer sa vie dans un cercle si étroit, et je crois faire l'éloge de cette famille plus encore que celui de M. Pronnier, en disant qu'il devint bientôt pour elle un ami intime et nécessaire, et qu'il fut traité, dans son sein, comme s'il avait été l'un de ses membres.

C'est dans cette période de sa vie que la société conçut la pensée de s'attacher M. Pronnier ; son choix fut une de ses plus précieuses conquêtes : sa carrière toute littéraire, la nature toute académique de son style, lui marquait sa place parmi ceux de nos collègues auxquels l'art d'écrire et de peindre a révélé les secrets les plus brillants.

Cette époque précieuse pour vos souvenirs ne fut pas, je le pense du moins, sans quelque importance pour la vie de notre ancien collègue ; à mon avis, peu de membres ont plus donné à la société et en ont plus reçu que M. Pronnier ; peu de membres étaient destinés à s'identifier autant que lui avec l'avenir de ses travaux.

Vous l'aviez deviné, Messieurs, lorsqu'à peine au milieu de nous vous l'avez appelé à s'asseoir à votre bureau comme secrétaire adjoint, et lorsque l'année suivante personne ne vous parut plus digne de recevoir, avec le titre de secrétaire général, le dépôt et la direction de vos études littéraires et scientifiques.

Il n'est presque pas de vie d'homme qui soit en quel-

que sorte tout d'une pièce et où l'on ne puisse remarquer des moments de tâtonnement et d'épreuve des époques de progrès et de développement. Plus d'une vie s'arrête avant que le développement complet n'ait été atteint, avant que la position n'ait été en harmonie avec tout ce que l'homme pouvait produire; nous pensons que tel a été le sort de M. Pronnier; il n'a pas fait tout ce qu'il pouvait faire, il n'a pas été tout ce qu'il pouvait être, et il y a une partie de lui-même qui aura passé inutile et nous pourrions dire presque inconnue.

Mais à l'époque que nous venons d'atteindre dans sa vie, il nous a paru qu'il se faisait en lui une modification remarquable; placé un peu plus en lumière; débarrassé de ces soins où l'homme s'enchaine péniblement par le sentiment du devoir, son esprit parut s'affermir et s'agrandir; son talent devenir plus sérieux et plus réel, et beaucoup d'hommes qui n'avaient vu en lui jusque là que le causeur spirituel, le littérateur au ton léger et gracieux, reconnurent que sa facilité, d'une trempe peu commune, s'étendait à tous les genres et embrassait toutes les matières.

C'est à cette époque où il devint plus facile de l'apprécier et de le connaitre tout entier que je crois devoir m'arrêter pour étudier de plus près le caractère de l'homme distingué et regrettable que nous avons perdu.

Charles Pronnier était essentiellement bon; au témoignage de tous ceux qui l'ont connu intimement, la vertu aujourd'hui si rare du dévoûment, était pour lui une règle habituelle de conduite. Chez lui les affections

de famille avaient la vivacité de la passion et la sainteté d'un culte. Bien jeune encore et lorsque le jeune homme enchanté d'avoir pour la première fois touché le prix du travail, en cherche l'emploi au profit de ses jouissances ou de ses goûts ; sa plus douce joie, celle de toute sa vie, était d'aller déposer son petit trésor aux pieds de sa mère, sans même en prélever sa part.

Il eut la douleur de perdre successivement une sœur, son père, enfin sa mère, et il faut avoir vécu bien près de lui pour avoir su de quels soins touchans et assidus ; il les entoura aux dépens de sa santé personnelle. Cinq mois durant, il ne quitta pas une seule nuit le chevet de son père malade et mourant ; pendant des mois entiers il rendit les mêmes devoirs à sa sœur et sa mère ; et c'était peu de chose, paraît-il, que ces soins matériels et dont toute affection vive est capable, auprès de ces attentions délicates et intelligentes, auprès de ces ressources d'encouragement et de consolation que sa tendresse ingénieuse savait trouver pour donner le calme de l'illusion et le bienfait de l'espérance à ces êtres chéris que lui-même voyait chaque jour dépérir dans ses bras.

Cet homme d'une nature morale si fine, si peu commune, n'était pour le monde vulgaire qu'un homme spirituel et gai.

La gaîté de sa conversation lui prêtait comme une apparence de frivolité qui souvent l'a pu faire méconnaître. Son esprit actif et ingénieux saisissait vite le côté piquant et extérieur des choses, et éprouvait le besoin de l'exprimer.

Selon nous, cette gaîté de M. Pronnier existait plus dans son esprit que dans son caractère : peut-être n'était-ce qu'une habitude prise au milieu d'une vie où les communications intimes sont difficiles et l'épanchement impossible : ce qui est certain, ce que je puis dire sans que personne soit tenté de me contredire, c'est que la vie de notre collégue semble une réfutation de cet axiôme d'un grand moraliste : *diseur de bons mots, mauvais caractère.*

Venez voir cet homme d'esprit à la parole plaisante et légère, au ton piquant et frivole, regardez le côté sérieux et intérieur de sa vie. J'ai parlé de sa famille et de la piété véritable de sa conduite envers elle ; j'ai dit qu'il en avait trouvé une seconde dans celle de son élève, et là aussi il ne manqua pas de pénibles et douloureux devoirs à remplir ; mais il avait une troisième famille si je puis parler ainsi, c'était la population de tout un quartier de cette ville.

Tout le monde sait que M. Pronnier a été longtems père des pauvres, puis membre du Bureau de Charité de la paroisse Notre-Dame : Mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est avec quel soin, quel scrupule, je puis dire quelle vertu, il remplissait ces fonctions qui, comme tant de choses, l'homme même le meilleur, n'accomplit souvent que comme une tâche d'habitude et de routine.

Certes, il est peu de vertu plus noble et plus belle que la bienfaisance qui verse les trésors de l'aumône partout où elle aperçoit les besoins de l'indigence ; mais cette charité de la bourse est à tout prendre assez facile

tant qu'elle n'est prélevée que sur le superflu du bienfaiteur.

Une charité plus difficile à nos yeux, c'est celle des organes de la bienfaisance publique : dispensateurs des déniers qui sont la propriété du véritable pauvre, chacune de leur répartition n'est que le paiement d'une dette, et s'ils ne se sont préparés dignement à leur ministère, chacun de leurs actes peut être une erreur, et chaque bienfait une injustice.

Personne mieux que M. Pronnier peut-être n'avait compris cette responsabilité. Une partie importante de son temps (et c'est là une aumône difficile à ceux qui en connaissent si bien l'emploi), était consacrée à visiter le pauvre à domicile, à étudier les habitudes et les besoins de chacun, à peser les infortunes; combien de dégoûts n'avait-il pas à vaincre, de répugnances à surmonter ; combien de luttes, pour ainsi dire, à engager ; aussi était-il devenu l'ame du bureau de charité dont il faisait partie, et était-ce lui qui tenait presque seul dans la main, cette balance si difficile, qui doit choisir entre tant de sortes de misères, et qui, par l'insuffisance des ressources, doit s'imposer souvent la plus pénible des mesures, en tenant les secours en-dessous de la misère, qu'il doit soulager.

Le résultat de ces investigations ne se borna pas au seul quartier dont plus spécialement M. Pronnier s'occupait; au dire de M. Fouquay, c'est à lui ainsi qu'à MM. Martin et Nepveur qu'est düe l'organisation du système de secours tel qu'il a été arrêté par les nouveaux

réglemens ; système qui dans l'application sans doute peut présenter des imperfections, qui tiennent aux personnes bien plus qu'aux choses, mais qui a été jugé assez relativement bon, pour qu'il ait été présenté comme modèle, par l'administration supérieure à plusieurs villes voisines.

Il faudrait, au reste, pour le bien juger, qu'il fut pratiqué tel que le bureau de Notre-Dame avait essayé de le faire sous les inspirations de M. Pronnier, ne se bornant pas à la simple distribution de secours, de pain, de combustible ou de vêtemens, mais s'occupant de l'état moral des familles, dirigeant surtout son attention sur l'enfance, choisissant des jeunes gens pour les placer en apprentissage, surveillant leurs travaux et leur avenir, cherchant en un mot à prouver qu'une administration de secours publics n'a pas seulement pour mission de jeter un morceau de pain à ceux qui ont faim, mais de ne les secourir dans la misère que de manière à les convaincre qu'on veut les aider à en sortir.

Au milieu de ces soins si élevés et de tous les autres devoirs, M. Pronnier trouvait le temps de se livrer à son goût de prédilection, l'étude de la littérature.

Formé de longue main à l'école de nos grands classiques, il avait su conserver dans ses opinions littéraires, dans ses jugements critiques cette sévérité et cette pureté de goût aujourd'hui assez rares, au milieu de cette dépravation d'un genre nouveau qui nous envahit malgré nous.

La flexibilité, la facilité était le caractère le plus saillant du talent d'écrivain de M. Pronnier. Mais cette facilité même était pour lui un piége et un écueil. L'homme qui compose trop vite sait difficilement s'imposer la tâche laborieuse des corrections, ou la force d'attention nécessaire pour des travaux de longue haleine. Il s'habitue à tout faire du premier jet.

Charles Pronnier était doué d'une fécondité poétique peu commune : il a laissé plusieurs milliers de vers, la plupart œuvres de l'occasion et du moment : toutes ses pièces sont inédites, quelques-unes sont connues; ce sont les chansons dont plusieurs jouissent à juste titre d'une réputation locale, dans une ville qui a plus d'un bon chansonnier ; presque toutes les autres n'avaient été lues qu'à quelques amis, et quelques-unes sans doute à personne. La famille de M. Pronnier a bien voulu nous communiquer le portefeuille qui contient ces reliques si précieuses, et nous avons pu juger de nos yeux, la rapidité extrême de sa composition; plusieurs de ces morceaux, les plus jolis existent dans cet état primitif et de naissance où l'on saisit la pensée qui se forme et qui s'habille du vêtement brillant sous lequel l'auteur veut nous la montrer.

Une remarque qui ne manque pas peut-être d'intérêt, c'est de retrouver dans ces feuilles legères et non-coordonnées les mêmes rapprochements qui existaient dans la vie de notre collègue, et de voir un couplet, une stance, un fragment d'apologue, au dos d'un bon de secours ou d'un compte de semaine des bureaux de charité.

Vous écouterez avec intérêt, nous le pensons, quelques morceaux de genres différents composés à différents âges que nous extrayons du portefeuille qui nous a été confié et qui feront un joli épisode dans notre notice :

LES VOICI :

L'AGNEAU ET LE LOUP.

Fable dédiée à Fanny.

Un jeune agneau plus joli que docile,
Avec Margot sa mère et son père Robin,
Au paturage allait chaque matin.
Dans un canton en loups fertile,
La tendre et prudente Margot
A Maimai (c'est le nom de l'agneau),
Recommandait d'être bien sage
Et de craindre les loups;
Lui disant : reste auprès de nous
Si le loup vient, nous fuirons au village.
L'enfant mouton, ignorant le danger
Trouvait sa mère trop tremblante :
Des loups, disait-il, nous manger !

Il en faudrait plus de quarante ;
Et là-dessus oubliant la leçon
Sans crainte et sans raison,
Maimai léger comme fillette,
Courant, bondissant sur l'herbette
S'amusait à crier au loup,
Et vingt fois dans un jour le criait coup sur coup.
L'habitude fait tout : cet innocent mensonge
Pendant un jour ou deux effraie en vain Margot.
Robin aussi trompé par le moment
A l'écouter plus ne songe,
Et cependant Memai, devenait gros et gras,
En répétant au loup ! au loup ne pensant pas.
Mais enfin son loup vint, et de sa dent cruelle
Croque Maimai, Magot et Robin auprès d'elle,
Père, mère, enfant tout périt !

Du mensonge voilà le fruit
Voilà ce qu'apprête à l'enfance,
Son mépris pour la vérité,
Parens, soyez sans indulgence
Pour l'enfant sans docilité.

LA CHAINE.

Une chaîne passe à mes yeux
Pour symbole de l'esclavage,
Toujons l'homme est ingénieux
A consentir à son servage;
De ses fers il sait se parer
En leur prêtant de l'élégance.
Libre on le voit se préparer
A forger sa chaîne d'avance.

Fanny commande à tous les cœurs
Par sa beauté qui les entraîne;
Mais elle trouve des vainqueurs
Plus puissants que leur souveraine.
De son collier chaque chaînon
Fait le chapelet de sa gloire.
La coquette en disant cent noms,
A l'Orgueil cède la Victoire.

Dorlis est riche et vaniteux,
Il s'entoure chaque semaine
Des joyaux les plus précieux,
Formant une brillante chaîne.

Esclave de la nouveauté,
Il prend ses fers dans ses richesses,
Et va perdre la liberté
En se livrant à ses maîtresses.

Je vois donc partout ici bas
Pour les besoins, pour la parure.
Qu'une chaîne a beaucoup d'appas,
Pour le sot orgueil qui l'endure.
Nous enchaînons tout pour jouir,
Nous enchaînons nos montres mêmes :
Mais le temps court vers l'avenir,
En se riant de nos systèmes.

L'amitié seule a son serment,
Dont notre liberté l'honore.
Sa chaîne est un doux sentiment
Qu'on voudrait resserrer encore.
L'amour d'une chaîne de fleurs,
Embellit bien notre existence ;
Mais il vieillit... et pour les cœurs,
L'amitié garde sa constance.

LA PEINE ET LE PLAISIR

DES DIFFÉRENTS AGES.

Être esclave dans un berceau :
La nuit, le jour être à la gêne,
Crier, pleurer, dans un maillot,
De l'enfance voilà la peine ;
Mais voir sa mère en s'éveillant,
Sucer son lait en abondance,
La regarder en souriant,
Voilà le plaisir de l'enfance.

A l'école dès son réveil,
Malgré soi toute la semaine,
Se coucher avant le soleil,
Du jeune âge voilà la peine ;
Mais le dimanche avoir congé,
Courir, jouer, faire tapage,
Le soir à rien n'avoir songé,
Voilà le plaisir du jeune âge.

Étudier en se levant,
Courir en classe à perdre haleine,
Souvent réciter en tremblant,
De la jeunesse c'est la peine;

Mais entrevoir dans le lointain
Des talens la noble richesse,
Avoir un prix grec ou latin,
C'est le plaisir de la jeunesse.

Etre tourmenté par l'amour
Auprès d'un père qui le gêne,
Avoir mille ennuis dans un jour
Du bel âge voilà la peine;
Mais voir l'objet de ses désirs,
Pouvoir lui parler sans ombrage
Vivre de sermens, de soupirs,
Voilà le plaisir du bel âge.

L'âge viril à ses tourmens
Dans le dur devoir qui l'enchaîne;
Projets, travail, soucis, enfans;
Du ménage voilà la peine;
Mais voir de la fidélité
Dans ses enfans l'heureuse image,
Et chercher leur félicité,
Voilà le plaisir du ménage.

Craindre l'inévitable mort,
Maudire le temps qui l'amène,
En souffrant déplorer son sort
De la vieillesse c'est la peine;
Mais trouver dans ses souvenirs
La vertu jointe à la sagesse,
Des bienfaits, d'innocens plaisirs,
C'est le plaisir de la vieillesse.

Cette voix qui chantait si gracieusement, ce talent ingénieux et gai, tout cela est éteint aujourd'hui, éteint avant l'âge, à l'époque de la force et de la création, et l'écho qui vient de répondre au son de ma voix serait la dernière trace de ces œuvres charmantes, si vous ne pensiez que dans leur état d'inperfection, elles pourront trouver une digne place dans vos mémoires.

Des travaux plus sérieux avaient été entrepris par Charles Pronnier; une traduction de l'Iliade en vers latins avait été commencée; elle est restée imparfaite et à l'état d'ébauche et de simple essai.

Le recueil de vos mémoires contient plusieurs morceaux de la plume de votre ancien secrétaire-général; et ils témoignent de la variété de son talent qui savait revêtir toutes les formes et parler tous les langages avec la même habileté et le même charme.

Sa santé affaiblie et décroissante, la fatigue de ses yeux mirent une entrave à ses études, et expliquent comment l'homme qui avait accepté tant de devoirs et qui les remplissait avec tant de conscience, ne pouvait se livrer en dehors de ses occupations obligées, qu'à des délassemens faciles et qu'à des travaux peu étendus.

Bien peu de temps avant sa mort, Charles Pronnier fut appelé à des fonctions auxquelles plus que personne peut-être il était propre : l'administration des hospices, en le nommant son secrétaire, savait bien tout ce qu'elle acquérait : et tel a été toute sa vie le rôle de notre collègue, qu'il a toujours été de bien loin au-dessus de toutes les positions qu'il a occupées.

Et ici, Messieurs, j'ai le droit d'en être cru, quand je rends témoignage aux services nouveaux qu'il sut rendre à une administration à laquelle il a appartenu trop peu de temps et où il avait su faire apprécier dès les premiers moments tout ce que peuvent faire l'esprit ingénieux et la facilité de travail.

Ce poste, tout inférieur qu'il était au mérite de Charles Pronnier, lui donnait pour la première fois de sa vie une indépendance personnelle, qu'il n'avait due jusque-là qu'à son caractère et à son talent. C'était pour lui le commencement d'une nouvelle époque : cet homme long-temps contraint dans les limites rétrécies d'une vie subordonnée atteignait enfin une existence propre. Aussi, nous ne doutons pas que de ce moment allait commencer pour lui l'époque du développement complet du caractère et du talent, et que c'est seulement dans cet avenir qui s'ouvrait qu'il aurait fallu juger M. Pronnier pour s'en former l'idée la plus exacte.

Malheureusement déjà la maladie qu'il portait en lui avait fait trop de ravages, et il ne tarda pas à en ressentir des atteintes cruelles qui durent lui enlever trop vite la sécurité dont a besoin même l'espérance pour être féconde.

Mais ici va se montrer au moins dans toute sa grandeur ce caractère qui n'a jamais eu peut-être d'épreuve à sa taille, que cette épreuve suprême où l'on mesure ses forces à l'instant même où l'on va les perdre. Mourir n'est peut-être pas difficile au milieu du bruit et de l'entraînement du champ de bataille, ni sous l'impression

de l'enthousiasme des passions politiques, ni au milieu de cruelles angoisses, de douleurs déchirantes, auprès desquelles la mort peut apparaître comme un repos; mais la mort difficile à envisager de sang-froid, c'est la mort dans sa nudité, la mort dont on suit les progrès, dont on mesure la marche fatale, et dont on calcule soi-même l'heure et le moment.

Une ame d'une trempe peu commune est seule capable de ce courage calme, résigné, qui ne s'aveugle pas, qui ne se cherche pas d'illusion dans ses espérances trompeuses, qui regarde en face l'événement qui s'approche et qui doit tout finir.

C'est comme doué de cette force d'ame extraordinaire que Charles Pronnier a été dans les derniers moments de sa vie un objet d'admiration, de vénération, auprès de ceux qui ont approché de lui à cette époque solennelle, qui s'est prolongée pour lui pendant des semaines et des mois entiers, sans que jamais il ait failli, ni cédé à ces découragements en pareil cas trop ordinaires et trop excusables.

Sans doute il était soutenu par une force qu'on ne trouve pas en soi seul, mais qu'on obtient quand on en est digne. Toute sa vie, Charles Pronnier avait été soutenu par cette foi éclairée, si admirablement définie par ce mot de Pascal : *la foi, c'est Dieu sensible au cœur.*

C'est ce sentiment qui avait maintenu sa vie pure de toute souillure, qui préserva sans doute ses derniers moments de toute faiblesse. Je voudrais vous faire assister à ce spectacle déchirant et admirable qui m'a été si

vivement dépeint par ceux qui en ont été les témoins : j'ai avidement recueilli tous les signes de cette puissance sur humaine : j'ai lu avec une religieuse vénération les dernières instructions données par Pronnier à l'ami qu'il rendit dépositaire de ses pensées et par lesquelles il léguait à cet ami qui ne lui a pas failli les soins providentiels dont il voulait entourer sa sœur, même pour le temps où il ne serait plus.

J'ai lu écrit de la main la plus ferme, la plus exempte d'émotion, le modèle des lettres d'invitation à ses funérailles, tracé de la main de notre collègue, de la même écriture, soignée et châtiée, dont il aurait pu rédiger une lettre ordinaire de convocation. Les accens, les virgules, tout s'y trouve, et il n'avait laissé qu'une seule chose à remplir, c'était la date de son heure suprême.

Le matin même de sa mort, au dire de celui qui en a été le témoin, Charles Pronnier demanda encore une fois une plume et du papier, et il traça d'une main soutenue quelques stances à la Vierge, pleines d'une pureté et d'une élévation angéliques, véritable chant du cygne, relique précieuse que j'ai recueillie pour vous, messieurs, comme le dernier parfum d'une ame faite pour la poésie et pour la vertu, et qui paraissait rassembler ses forces pour s'exhaler et s'envoler dans une prière.

Nous n'aurons plus de paroles, messieurs, nous le sentons, après vous avoir communiqué cette œuvre touchante qui servit de couronne à une belle vie et à une mort admirable : ici le talent poétique et la gloire hu-

maine s'effacent et disparaissent, et l'on aime à y voir le prélude d'une hymne sainte qui devait s'achever dans les cieux :

Stances à la Vierge.

Anges du Ciel, venez monter ma lyre,
Et sous vos doigts épurez mes accords !
Frappez mon cœur d'un noble et saint délire,
Vers votre Reine élevez mes transports !

La foi me guide au divin Tabernacle,
Heureux séjour des justes, des élus ;
Là, je te vois, ô Vierge du miracle,
Portant ton fils au trône des vertus.

Astre brillant, rayonnant d'espérance
Rose mystique, admirable beauté,
Un Dieu sauveur en ton sein prit naissance
Pour racheter la triste humanité.

Des séraphins la sublime harmonie
Chante ta gloire auprès de l'éternel ;
Mon ame entend la céleste patrie
Redire en chœur cet hymne solennel !

Mortel indigne, aux pieds de ta clémence,
Mêlant ma voix aux immortels accens
J'ose t'offrir mes maux, mon indigence,
Du malheureux unique et pur encens.

Oui, cet encens ira jusqu'à l'étoile
Qui, du matin, ranime la clarté;
Un Dieu mourant a déchiré le voile
Dont se couvrait ton immense bonté.

Pour moi ton cœur est l'arche d'alliance
Qui d'Abraham a comblé tous les vœux,
Tour de David, invincible puissance,
Il me défend ici-bas, dans les cieux.

Le matelot au plus fort de l'orage,
Vierge Marie, invoque ton secours,
Ton bras l'arrache à l'horreur de naufrage,
Contre la mort tu protéges ses jours.

Et moi pêcheur, lancé sur cette terre,
Où le malheur me trouve succombant,
Quand je t'implore, ah! montre-moi ma mère!
Le fils de l'homme est encor ton enfant.

PROGRAMME

DES CONCOURS OUVERTS POUR LES ANNÉES 1837-1838 ET 1840.

Agriculture.

ANNÉE 1837.

CONCOURS DE CHARRUES.

Une prime de 100 francs ou une médaille d'or de la même valeur, au choix du concurrent, sera donnée au brabant, ou autre charrue destinée à faire les derniers labours, qui aura le mieux fonctionné, dans un terrain déterminé et dans les mêmes conditions de temps et de tirage, sur un champ d'expérience choisi par la Société.

CONCOURS DE SEMOIRS.

Une prime de 80 francs ou une médaille de la même valeur, au choix du concurrent, sera donnée au semoir qui aura le mieux fonctionné dans un terrain désigné par la Société.

Un programme spécial indiquera le jour, le lieu et les autres conditions de ce double concours, qui aura lieu en 1837, et auquel seront admis tous les semoirs et toutes les charrues de France ou de l'étranger, que l'on voudra présenter.

La Société se réserve d'accorder en outre d'autres primes et médailles ou des mentions honorables aux concurrens qui les auront méritées.

1837.

AMÉLIORATION DES RACES DE BESTIAUX.

Dans le but de continuer à encourager l'amélioration des races de bestiaux, la Société décernera :

Une prime de 150 francs ou une médaille d'or de la même valeur, pour le plus beau taureau de l'âge de 3 à 6 ans, qui aura été élevé et nourri dans l'arrondissement de Douai depuis 18 mois au moins, et qui y aura été employé à saillir.

Une prime de 60 francs, pour la plus belle vache de 3 à 7 ans, destinée à la reproduction, élevée et nourrie dans l'arrondissement depuis 18 mois au moins, et qui y aura vêlé au moins une fois.

Une prime de 40 francs, pour le plus beau bélier de l'âge de 2 à 5 ans, élevé dans l'arrondissement depuis 18 mois au moins, et destiné à y servir à la reproduction.

Une belle qualité de laine est la première condition de ce dernier concours.

Le jour et les autres conditions de ces trois concours, qui auront également lieu en 1837, seront ultérieurement fixés par un programme particulier.

1837.

HOUBLONNIÈRES.

Une prime de 150 fr. ou une médaille d'or de la même valeur, sera accordée à celui qui, en faisant emploi soit du fil de fer, soit des perches, aura le premier introduit la culture du houblon sur une étendue de terrain de 22 ares au moins, dans une des communes du département où cette culture n'est pas encore pratiquée.

La culture devra être en houblon blanc.

La Société récompensera de préférence celui ou ceux qui auront employé le fil de fer.

Les concurrens devront faire leur déclaration au Secrétariat de la Société du 1er. au 15 août 1837, afin que la Société puisse faire constater les faits et les résultats de la culture soit par une commission déléguée, soit par telle autre voie qu'elle avisera.

1838.

La Société décernera, en 1838, des médailles aux va-

lets de charrue et de ferme et aux bergers de l'arrondissement de Douai qui se seront le plus distingués par la durée et la loyauté de leurs services chez un même maître, ainsi que par leur bonne conduite et leur capacité.

Les faits seront attestés par des certificats des maîtres eux-mêmes, contrôlés et certifiés par les Maires des communes et légalisés par le Sous-Préfet.

Ces certificats devront être remis au secrétaire-général de la Société le 1er. juin 1838.

1840.

La Société décernera, en 1840, une prime de 150 fr. ou une médaille d'or de la même valeur à celui qui aura le mieux cultivé la garance, dans le département du Nord, et sur une plus grande étendue de terrain, dont le minimum est fixé à 22 ares.

Horticulture.

ANNÉE 1838.

EXPOSITION ET CONCOURS DE FRUITS.

Dans le but de continuer à encourager la culture des meilleures espèces de fruits, l'importation dans l'arrondissement de Douai des bonnes espèces qui n'y sont pas encore cultivées, et d'améliorer ainsi cette branche

de l'Horticulture, la Société ouvrira à l'automne de 1837, une exposition de fruits, dans le local de ses séances.

Tous les fruits, de quelque localité qu'ils proviennent de la France ou de l'étranger, seront admis à l'exposition; ils ne concourront pour les primes ou médailles, qu'autant qu'ils proviendront d'un verger ou d'un jardin de l'arrondissement de Douai, et qu'ils seront les produits de terrains cultivés par les exposans.

Une grande médaille d'argent ou sa valeur, sera décernée au jardinier, cultivateur ou amateur d'Horticulture, qui aura exposé la plus belle collection des meilleurs fruits connus pour être cultivés dans l'arrondissement de Douai.

Une grande médaille d'argent ou sa valeur, sera décernée au jardinier, cultivateur ou amateur d'Horticulture qui aura présenté l'espèce ou les espèces de fruits les plus remarquables par leur beauté et leur bonté, et nouvellement gagnés ou introduits dans l'arrondissement de Douai.

La Société se réserve en outre d'accorder d'autres primes ou médailles, et des mentions honorables aux concurrens qui les auront méritées.

Les personnes qui auront exposé les fruits les plus remarquables provenant de localités autres que l'arrondissement de Douai, recevront des mentions honorables.

Celle des personnes étrangères qui aura mis à la disposition de la Société le plus grand nombre de sujets ou de greffes dont elle aura exposé les fruits non encore

cultivés dans l'arrondissement de Douai, pourra même, outre sa mention, recevoir sa médaille.

Un programme spécial fixera le jour d'ouverture de l'exposition, et les autres conditions du concours.

EXPOSITION DE LÉGUMES.

La Société admettra en outre à l'exposition, les légumes nouveaux pour l'arrondissement, ou remarquables par la culture.

Des mentions honorables seront accordées aux exposans qui les auront méritées.

1838.

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

Une médaille d'or de 200 fr. sera décernée au meilleur mémoire sur une des questions suivantes :

1re. Une nation, d'après les lois de la philosophie et de l'histoire, peut-elle subsister sans croyances religieuses positives ?

2e. Développer l'influence et l'utilité des banques départementales sur le commerce des provinces.

3e. La vénalité des offices a depuis quelque temps soulevé de vives réclamations.

La Société appelle l'attention des concurrens sur les abus que cette vénalité a produits ;

Sur sa suppression et sur les moyens d'y arriver sans la rendre trop onéreuse aux titulaires ou à leur famille.

Enfin sur les mesures transitoires qui diminueraient les inconvéniens de cette vénalité.

1838.

HISTOIRE.

Une médaille d'or de 200 francs au meilleur fragment d'histoire locale dont le sujet appartiendra au département du Nord.

1838.

POÉSIE.

Une médaille d'or de 200 francs à l'auteur du meilleur poème, dont le sujet est laissé au choix des concurrens, mais qui ne pourra avoir moins de cent vers.

OBSERVATION.

Ne pourront concourir les ouvrages qui auraient été publiés ou présentés à d'autres Sociétés Académiques.

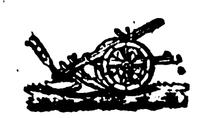
Les mémoires et poèmes envoyés au concours devront être adressés, franc de port, au secrétaire-général de de la Société, avant le 1er mai 1838, terme de rigueur.

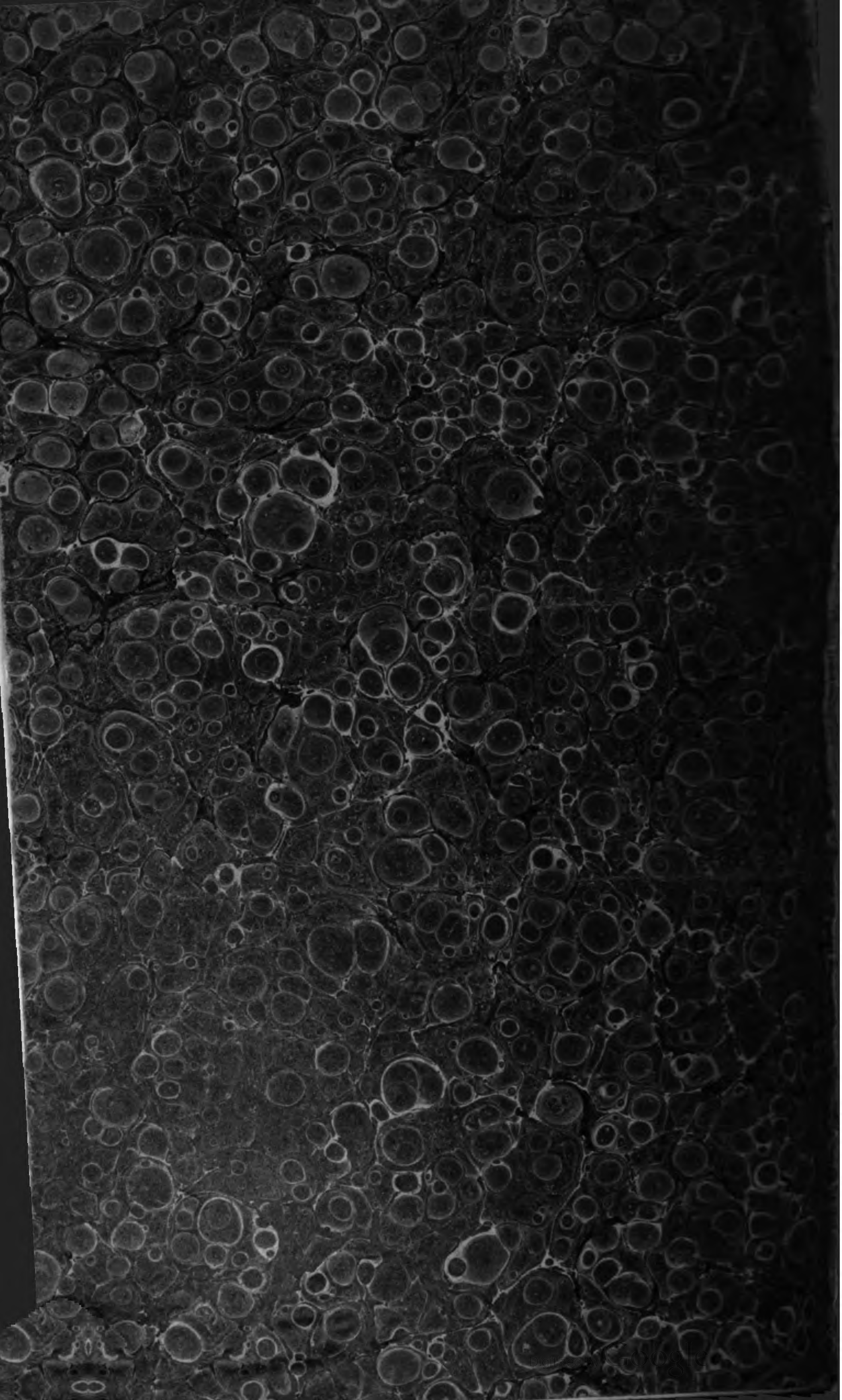
Les concurrens ne se feront point connaître : leur ouvrage portera une sentence ou devise qui sera reproduite dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le

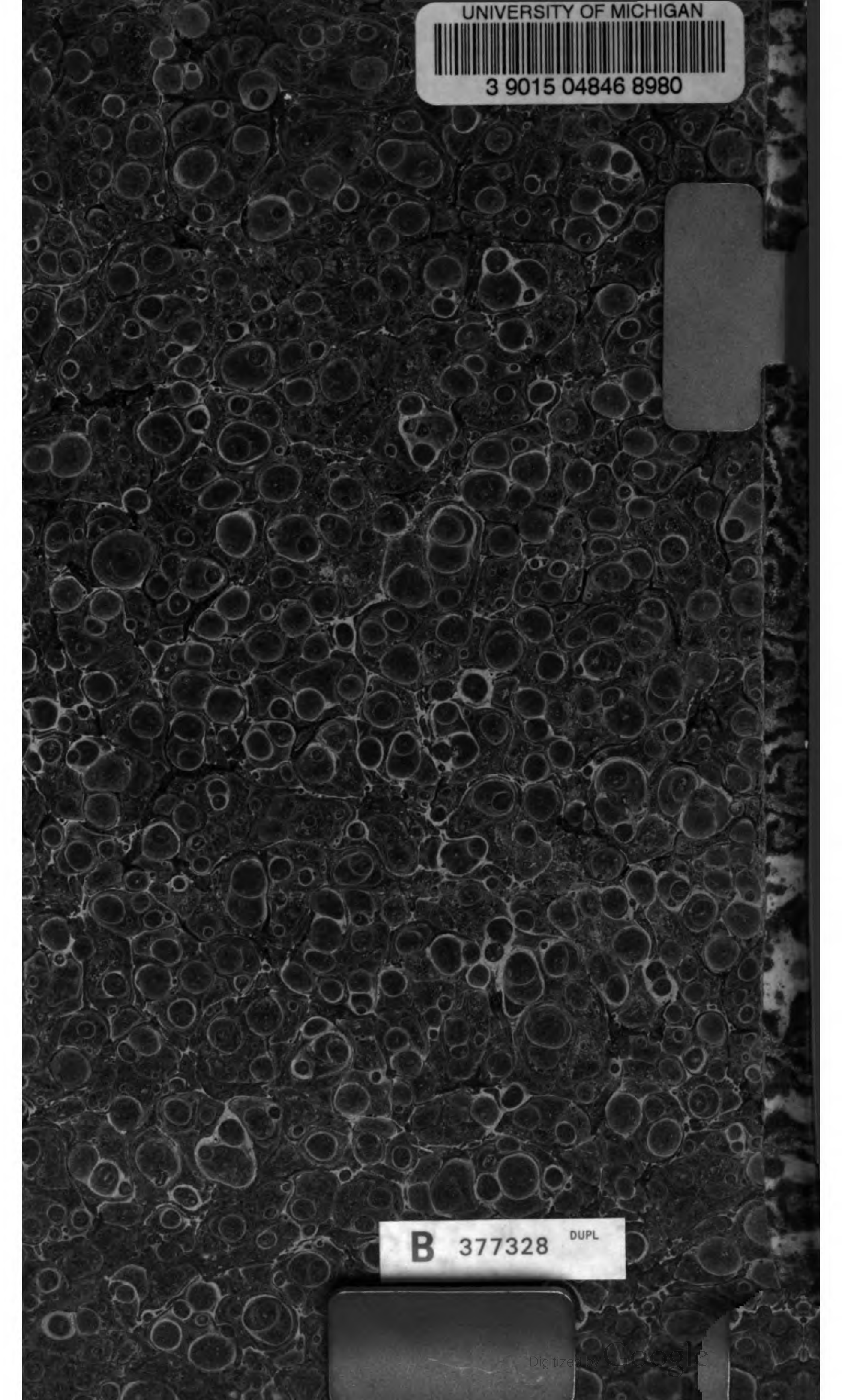
concurrent aurait remporté le prix ou obtenu une mention.

Les membres résidans et les membres honoraires de la Société ne peuvent concourir pour l'Économie publique, l'Histoire et la Poésie.

Les primes, les médailles et mentions pour les concours de 1837 et 1838 seront décernées à la séance publique de juillet 1838.






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04846 8980
B 377328 DUPL
Digitized by Google

